

1
1888

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST

REVUE ILLUSTRÉE
DU MUSÉE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE EUCHARISTIQUES
DE PARAY-LE-MONIAL

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES
AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS SAVANTS ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX



SIXIÈME ANNÉE — 1888.

Le triomphe du Christ est certain, comme l'Eglise le chante en ses cantiques, comme il est écrit sur le piédestal de l'obélisque du Vatican : Xtus Regnat, Xtus Vincit, Xtus Imperat.
Pie IX, au clergé de Rome, 1871.

Que tous et chacun dans sa sphère s'efforcent de restaurer le règne du Christ, non-seulement dans les cœurs, mais encore dans toute la société humaine.

*Léon XIII,
à l'Arch. de Cologne, 1880.*



Le Dieu qui réside sur nos autels, tient en main la solution des problèmes sociaux et économiques, dont les peuples et leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper.

Le Card. Desprez, au Ministère Goblet, 1886.

.....La grande question, la question vitale du siècle, c'est le rétablissement public et social du règne eucharistique de N.-S. Jésus-Christ.

Mgr Ordonez, au Congrès de l'Equateur, 1886.

VICIT LEO DE TRIBU JUDA, EX RADICE DAVID ! (Apoc. 5)

I
J 25

LE RÈGNE
DE
JÉSUS-CHRIST

CHRIST

THE

CHRIST

LE RÈGNE
DE
JÉSUS-CHRIST

REVUE ILLUSTRÉE

DU MUSÉE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE EUCHARISTIQUES

DE PARAY-LE-MONIAL

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS SAVANTS ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX



SIXIÈME ANNÉE. — 1888.

Le triomphe du Christ est certain, comme l'Eglise le chante en ses cantiques, comme il est écrit sur le piédestal de l'obélisque du Vatican: *Xtus Regnat, Xtus Vincit, Xtus Imperat.*

Pie IX, au clergé de Rome, 1871.

Que tous et chacun dans sa sphère s'efforcent de restaurer le règne du Christ, non-seulement dans les cœurs, mais encore dans toute la société humaine.

*Léon XIII,
à l'Arch. de Cologne, 1880.*



Le Dieu qui réside sur nos autels, tient en main la solution des problèmes sociaux et économiques, dont les peuples et leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper.

Le Card. Desprez, au Ministre Goblet, 1886.

.....La grande question, la question vitale du siècle, c'est le rétablissement public et social du règne eucharistique de N.-S. Jésus-Christ.

Mgr Ordonez, au Congrès de l'Equateur, 1886.

VICIT LEO DE TRIBU JUDA, EX RADICE DAVID! (Apoc. 5.)

LESUS-CHRIST



Co. 363 / 1888
6

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST

LE RÈGNE PRATIQUE DE JÉSUS-HOSTIE

THÈSE DE M. VILLAFUERTE

« *Suis temporibus ostendet beatus et SOLUS potens Rex regum et Dominus dominantium, qui SOLUS habet immortalitatem et lucem inhabitat inaccessibilem.* »

« *Un temps viendra, où le Roi des rois et Seigneur des seigneurs, le seul qui possède l'immortalité et qui habite l'inaccessible demeure de la lumière, se montrera SEUL bienheureux et tout puissant.* »

(I. Epist. ad Timotheum. C. VI, vers. 15, 16.)

Si recueillis en nous-mêmes, nous méditons tranquillement sur l'état de l'humanité, sur la progression des peuples et des nations vers la fin pour laquelle ils ont reçu l'être du Créateur, il est impossible que nous ne soyons pas frappés d'horreur et d'effroi. Mais plus grande encore sera notre épouvante, en voyant les enfants même de Dieu, de cette Eglise sortie de la blessure de son cœur pour perpétuer l'œuvre de réhabilitation de l'humanité par le divin esprit vivant en elle, perdre, oh douleur ! la sève vivifiante qui leur communique la vie divine, et la remplacer par un suc mortel, de décadence, de ruine et de suprême désolation. Si l'esprit du monde domine celui de Jésus-Christ, ou si l'esprit de Jésus qui réside en son corps mystique, est amalgamé à l'esprit du monde, comment ressentir la vigueur d'une vie divine exubérante, la vaillance de la foi des martyrs, ou l'abnégation jusqu'à la mort, comme en d'autres temps, où Jésus-Christ régnait dans les cœurs ?

La décadence sociale religieuse, le matérialisme et le positivisme dégradants qui ont envahi, même en beaucoup de ceux qui ont la foi, la

place que la religion doit occuper dans le cœur ; le malaise des nations, fidèles ou non ; la crainte de guerres dévastatrices, d'effroyables cataclysmes sociaux, et de formidables révolutions ; la défiance mutuelle des nations ; en un mot, toutes les calamités publiques qui nous accablent, viennent de ce que l'humanité se soustrait rapidement, de jour en jour, à la seule action salutaire, celle de Jésus-Christ, Roi des rois. Et le jour où elle se trouvera entièrement sous le joug de Satan ou de la franc-maçonnerie, le monde retournera au chaos, ou sera un enfer inhabitable.

I

Il est nécessaire de nous coaliser, nous tous, hommes de foi, de reformer un bataillon compact avec le signe de Jésus-Christ sur le front, de suivre de nouveau les traces du grand chef des Macchabées et de sacrifier tout pour restaurer le règne de Jésus, et de Jésus-Hostie.

Une des calamités présentes de l'Eglise, et par conséquent de toute la Société est celle-ci : au lieu de chercher le salut en Jésus-Christ, et de nous ranger sous l'étendard sauveur de son règne souverain, au lieu d'élever la voix, sans crainte de l'enfer, pour acclamer Jésus et l'acclamer dans l'Eucharistie d'une extrémité du monde à l'autre, comme notre Roi et souverain de tous, tant que nous sommes, et de tout ce que nous possédons, nous cherchons des palliatifs ; gaspillant les forces et l'influence salutaire qui nous retient encore. Nous sommes divisés, séparés, dirigés par je ne sais quel esprit exclusif et égoïste qui stérilise les œuvres les plus saintes et les meilleures sans aucun résultat heureux ou durable qui fasse même présager l'aurore du jour de la vraie liberté, jour de la restauration du Règne de Jésus, seule espérance de salut. Une profonde apathie paralyse les fils même de l'Eglise qui compte sur eux pour rompre les chaînes dont l'entourent ses bourreaux ; le défaut d'entente annihile ceux qui adorent Jésus-Christ et s'intitulent ses enfants. L'esprit du monde chez les uns, l'exclusivisme chez les autres, absorbent leurs forces, et les mettent dans l'impossibilité de lutter contre la puissance de Satan, qui, profitant des divisions du camp de Jésus-Christ, concentre toutes ses forces, et s'élance avec fureur pour anéantir d'un seul coup jusqu'aux dernières traces de la révélation divine et de l'action réparatrice de Jésus-Christ dans le monde.

En présence d'un tel désarroi, il faut nous rassembler, lever les yeux et les tenir fixés sur Jésus-Christ, afin de nous unir à Lui, après avoir purifié nos âmes, pour qu'il règne et vive en nous, comme il a vécu et régné en saint Paul ; il faut que nous soyons des instruments efficaces et puissants de la restauration du règne de Jésus-Christ, comme le fut l'Apôtre « *vas electionis mihi est iste, ut portet nomen meum coram gentibus* (1).

Il en résulte la nécessité évidente, pour la Société croyante, de se rappeler qu'il n'y a et ne peut y avoir de salut qu'en Jésus-Christ, car Jésus-Christ est notre Dieu, notre Sauveur, notre Roi et notre Souverain absolu (2). De plus, comme Jésus-Christ s'est caché et demeure avec nous et pour nous dans l'Eucharistie, *il est évident que Jésus est notre Roi en tant que présent dans l'Eucharistie, c'est dire que Jésus-Hostie-Eucharistique est notre Roi, Roi de nos âmes, Roi de la Société*, et c'est pourquoi il faut absolument faire sentir au monde qu'Il vit et règne et doit régner, puisque, *il est le SEUL qui possède l'immortalité et vit dans l'inaccessibile demeure de la lumière : il se montrera SEUL bienheureux et tout puissant*, ce que nous allons démontrer dans le paragraphe suivant.

II

Jésus dans l'Eucharistie est Roi de la Société Religieuse et son règne absolu sur le monde est le remède à tous les maux de l'humanité.

L'Église étant la société des Anges et des hommes sous la domination de Jésus-Christ, il est évident que Jésus-Christ est Roi et dominateur suprême des fidèles. Si donc on ne peut concevoir l'idée d'une société sans autorité souveraine ou sans roi, l'Église étant une société parfaite, il est évident que Jésus-Christ est son roi, et monarque de la société religieuse.

Ce que Jésus-Christ a pris une fois, il ne l'a jamais laissé et ne le laissera jamais, c'est un article de foi « *Quod semel assumpsit nunquam dimisit.* » Jésus-Christ est demeuré dans l'Eucharistie pour les hommes ; c'est pour eux qu'il a établi ce mystère d'amour, cette source de vie ; si Jésus-Christ est notre roi, il l'est en tant que chef de l'Église, et vivant dans l'Eucharistie. C'est donc pour régner plus intimement sur son Église qu'il reste

(1) Act. apost. 2. 15.

(2) Act. apost. 4. 12.

dans le sacrement de l'Eucharistie, et quand il a dit : « *Je resterai avec vous jusqu'à la consommation des siècles* ; » il parlait de sa vie Eucharistique : c'est-à-dire *qu'il règnera Eucharistiquement sur nous jusqu'à la consommation des siècles* ; Jésus-Christ dans l'Eucharistie est donc le *Prince* de la société spirituelle.

Quand Jésus-Christ pria pour la société de ceux qui croiraient en lui, il pria son Père de le faire régner toujours sur nous « *Ego in eis et tu in me* » (1) et comme il restait parmi nous par l'Eucharistie, Jésus-Hostie est donc CHEF légitime de la société *universelle* DE LA SAINTE EGLISE.

La révélation divine nous enseigne que nous ne faisons qu'un corps avec Jésus-Christ (2). Il est la tête, nous les membres, il est donc évident qu'il est notre souverain, puisque la tête est l'emblème du pouvoir, de l'autorité. Jésus est donc *Prince-Roi-Souverain* de *cette* société. Par la même raison, *cette* société ne formant qu'un même corps avec Jésus-Christ, elle n'a qu'un même cœur avec lui, ou, ce qui revient au même, *le cœur de Jésus-Hostie est le cœur de cette société* ; mais *cette* société parfaite ne pourrait avoir un même cœur avec Jésus-Christ, si elle n'avait pas les mêmes aspirations, les mêmes desseins, la même vie, les mêmes pulsations, s'il ne régnait pas absolument sur nous, puisque régner, c'est obtenir que les sujets accomplissent la volonté de leur chef, ou n'aient pas d'autre volonté que la sienne ; donc, si le cœur de Jésus est le cœur de *cette* société parfaite, comme il résulte de la doctrine de l'apôtre, c'est parce que l'Hostie est notre chef et notre *Souverain Seigneur*.

C'est pourquoi l'Église, dans l'effusion de son amour, chante à toutes les minutes du temps : « *A Dieu SEUL immortel et invisible, honneur et gloire dans tous les siècles des siècles* » (3).

III

L'humanité tout entière a été créée par Dieu, pour la gloire de son Fils. Que les SOCIÉTÉS CIVILES, de même que *chaque Nation* doivent glorifier le CHRIST-HOSTIE, c'est certain ; elles glorifieront le CHRIST-HOSTIE, dans sa

(1) Joan. 17. 23.

(2) Epist. ad Rom. 12. 5.

(3) Brev. Rom. ad prim.

miséricorde, dans son amour, vivant en Jésus-Christ, sous son influence divine, parvenant au bonheur dans le temps et dans l'éternité ; ou bien elles le glorifieront dans sa terrible justice, si elles se séparent de son esprit divin et se soustraient à son règne sauveur.

Le premier révolutionnaire qui a secoué le joug du CHRIST dans le ciel, perpétue son œuvre subversive sur la terre, au moyen des hommes pervers pour les soustraire entièrement à l'influence de Jésus-Christ, et entraîner l'humanité tout entière, s'il le pouvait, à partager son sort funeste, qui est de glorifier malgré lui la justice de Dieu, à tous les instants de l'éternité, en souffrant les peines qu'il a méritées.

Telle est la situation de l'humanité : l'esprit du mal emploie toutes les armes qui lui sont données pour éloigner les individus, les familles, les nations entières de l'influence et du règne de Jésus-Christ-Hostie.

Le remède est donc de nous unir de plus en plus à Jésus, et de nous presser autour de son divin tabernacle : faisons qu'il vive dans nos âmes, et, à notre tour, faisons comprendre aux SOCIÉTÉS CIVILES que Jésus est le seul CHEF LÉGITIME, dans les lois, dans l'enseignement, dans la vie publique et politique des peuples.

Celui qui vit en moi, dit notre souverain, je vivrai en lui (1). FORMONS UNE LIGUE UNIVERSELLE, entre nous tous qui reconnaissons Jésus-Hostie pour notre souverain, et dans toutes les directions sociales, dans tous les gouvernements et systèmes administratifs, dans toutes les circonstances politiques, dans les sciences, dans les arts, dans tous les actes de l'humanité, faisons comprendre que Jésus-Hostie SEUL est Roi, et QU'IL DOIT RÉGNER SUR TOUS LES ROYAUMES ET TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE. « Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt. »

Il faut que toutes les nations catholiques soient amenées, par l'action constante des hommes de foi, à reconnaître publiquement, pratiquement, que JÉSUS-HOSTIE est ROI, et vit et règne sur les Sociétés ; il faut que les nations protestantes même, qui ont perdu l'Eucharistie, c'est-à-dire méconnu le règne de Jésus-Hostie, fassent un retour sur elles-mêmes et qu'elles s'écrient, comme le peuple d'Israël « *Ploremus coram Domino quia ipse est Dominus Deus noster, nos autem populus ejus (2).* »

(1) Joan. 15. 5.

(2) Ps. 24. 6.

Le monde actuel, dévoyé comme le monde païen des siècles barbares, pour s'être engagé au service de l'esprit du mal, ne se sauvera qu'en revenant se mettre au service de Jésus-Hostie, son Roi.

L'avenir prochain est bien sombre, bien nuageux ; une épouvantable tempête se forme sur nos têtes, et le cœur se serre à la pensée des désastres qui nous menacent de si près ; si les peuples et les nations effrayés n'accourent pas volontairement et en temps opportun vers JÉSUS SACRAMENTÉ pour le reconnaître Roi et vivre de sa vie, le temps n'est pas éloigné où ils le reconnaîtront malgré eux, et glorifieront sa justice dans le temps et dans l'éternité.

L'histoire énumère et montre du doigt des peuples et des nations qui furent un jour florissants, qui attireraient l'attention du monde entier et qui, pour s'être maintenus hors du règne de Jésus-Christ, ont disparu de la face de la terre ; et si leurs noms restent encore, c'est seulement pour servir de témoins de la justice divine « *Et nunc, reges, intelligite* (1). »

IV

L'apôtre des Gentils exhorte les fidèles d'Ephèse qui sont passés des ténèbres de la mort à la lumière de la vie éternelle par l'Évangile, à purifier leurs mœurs païennes, en rétablissant toutes choses par Jésus-Christ « *Instaurare omnia in Christo* (2), » tout en conservant l'union et l'adhésion, comme membres du corps mystique *dont il est la tête*.

L'apôtre ne semble-t-il pas avoir écrit pour la Société moderne ? L'esprit de la Société moderne est tout païen ; nos arts, notre littérature, notre civilisation, nos gouvernements, nos lois et surtout nos mœurs aussi corrompues que celles du paganisme, proclament cette amère vérité. Il n'y a pas d'illusion possible. La captivité du Pape dans son propre palais du Vatican, la haine des pouvoirs contre le clergé, les mesures plus ou moins despotiques de presque tous les gouvernements contre l'Église, la défiance qu'on lui témoigne, l'hostilité sourde ou déclarée et l'opiniâtre résistance opposées à sa doctrine et à sa morale dans les relations entre les deux pouvoirs, tout

(1) Ps. 10. 2.

(2) Ephes. 1. 20. *Instaurare omnia in Christo quae in terrâ sunt.*

nous montre, avec une clarté plus éblouissante que celle du jour, que la société civile s'est soustraite à l'empire de Jésus-Christ, et qu'à sa place Satan règne.

Il n'existe qu'un seul remède à de si grands maux : lutter sans trêve pour rétablir l'influence et restaurer le règne social de Jésus, et de Jésus-Hostie.

S'il faut restaurer l'esprit des gouvernements et des lois, restaurons-les en JÉSUS-HOSTIE, *puisque c'est par Lui que les rois règnent et que les législateurs rendent la justice* (1).

S'il faut restaurer le progrès, faisons-le par JÉSUS-CHRIST-HOSTIE, puisqu'il est la véritable perfection infinie. Faut-il restaurer la paix publique, l'harmonie et la concorde entre les nations ? Que ce soit par JÉSUS-CHRIST-EUCHARISTIE. Il est le lien d'union, de tranquillité, d'amour.

S'il faut restaurer la famille chrétienne, JÉSUS SACRAMENTÉ est la source de la tendresse et de la charité ; s'il faut rétablir les arts, les sciences, le droit, la justice administrative, faisons-le par JÉSUS-CHRIST AGNEAU. Il est la beauté, la justice, la vérité et le bien infini.

Voulons-nous, enfin, sauver le monde entier ? Allons à JÉSUS l'AGNEAU RÉGNANT. Il est la seule espérance des jours infortunés que nous traversons. Que JÉSUS-HOSTIE, l'AGNEAU RÉGNANT *au Ciel comme sur terre*, vive au milieu de nous, qu'Il soit notre refuge, qu'Il dirige nos cœurs, nos familles, tous les peuples de la terre. Que le monde entier ressente *l'action eucharistique de JÉSUS SUR LA TERRE*, et qu'il vit et règne dans l'auguste sacrement, pour que l'humanité parvienne à sa fin dernière : la vie éternelle par JÉSUS-CHRIST l'HOSTIE ROYALE ET SOUVERAINE, *Salut de toutes les créatures du ciel et de la terre* : « *Hæc est vita æterna ut cognoscant te SOLUM, et quiam misiste JESUM CHRISTUM* (2). »

ELIODORE VILLAFUERTE.

(1) Prov. 8, 15.

(2) Joan. 17, 13.



L'ORDRE NOUVEAU

L'ORDRE NOUVEAU ⁽¹⁾

LETTRE DE M. J. MATOVELLE, DIRECTEUR DE LA REVUE :

« LA RÉPUBLIQUE DU SACRÉ-CŒUR »

A M. LE BARON DE SARACHAGA.

Equateur, Azogues, 12 juillet 1887.

Très respecté Monsieur le Baron,

J'ai reçu votre importante lettre du 27 avril dernier en même temps que le numéro du *Règne* de ce mois, où j'ai lu avec grand plaisir l'article intitulé « *Le Pacte de l'Equateur.* »

Très beau et très pratique en même temps m'a paru le projet du plan que vous m'exposez pour permettre à la *Société du Règne* d'implanter dans le monde la *Fédération Eucharistique Internationale dans le Sacré-Cœur*. Je me réjouis fort de la place importante assignée dans ce plan à l'Equateur. En retour, je n'hésite pas à vous promettre que le Comité Eucharistique de Quito travaillera activement, pour sa part, à la réalisation de cette idée grandiose. Quant à moi, je ferai aussi tout ce que me permettront mes faibles moyens pour arriver au plus tôt à voir cette belle pensée mise en pratique. Il y a longtemps déjà que je vous ai dit, en une autre occasion, et je vous répète aujourd'hui, que je considère un peu l'*Association du Règne* comme

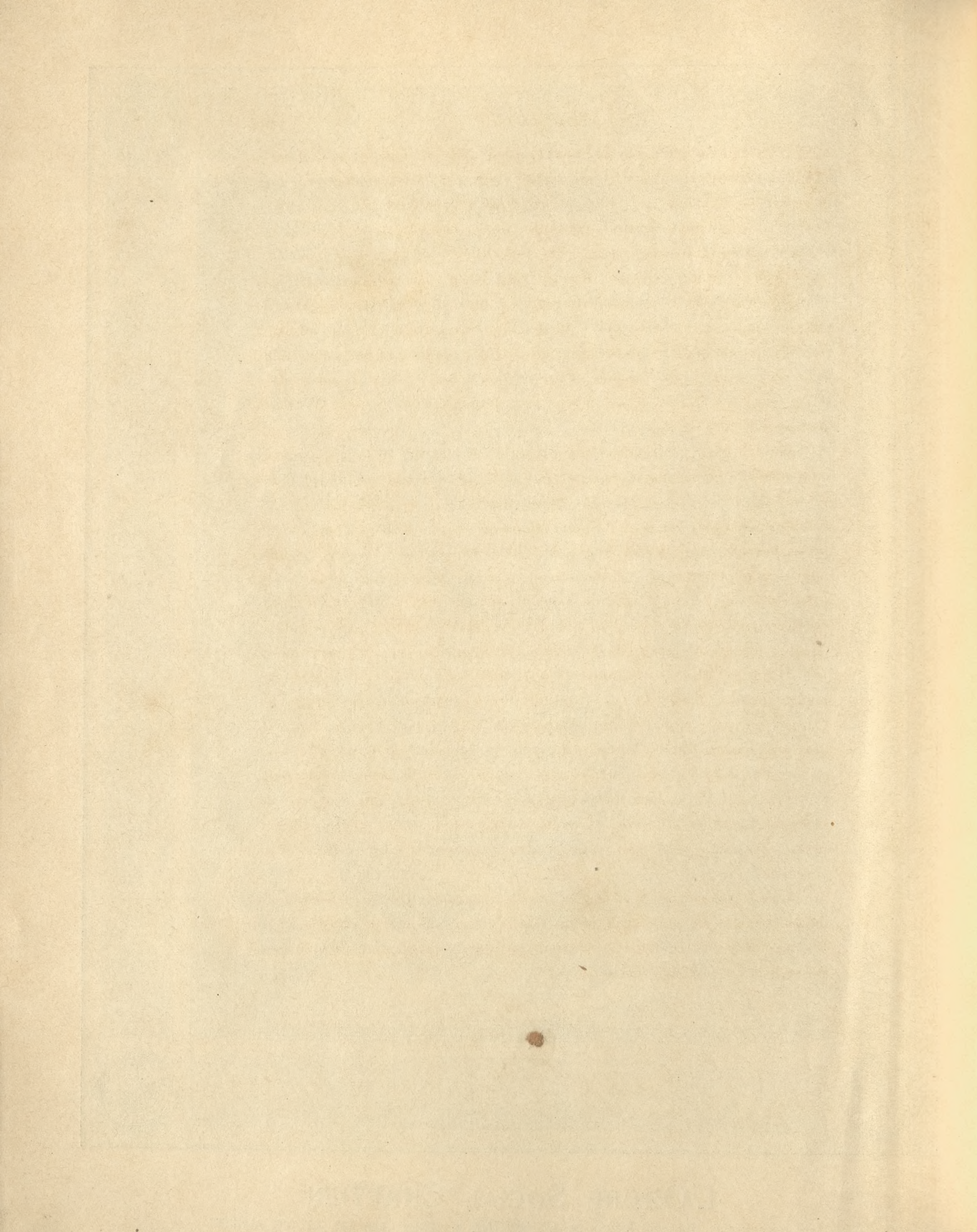
(1) On nous permettra d'intituler ainsi le sujet de la remarquable lettre que l'éminent publiciste de l'Equateur nous adresse, puisque cette lettre traite de *nouveaux moyens* à adopter pour parvenir à la reconstitution de l'ordre social chrétien, dans le monde moderne.

A. de S.



L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

2^e FRONTISPICE DE LA REVUE « LE RÈGNE » (POUR LES 5^e et 6^e ANNÉES).



notre chose personnelle, mais la portion que nous en prendrons surtout à notre charge, c'est la partie *mystique*. Dans cet ordre d'idées, je vous annonce une nouvelle qui doit, je crois, vous combler de joie : le 26 mai dernier, notre congrégation naissante de prêtres oblats a commencé *l'adoration et l'oblation perpétuelle et sociale au T. S. Sacrement, au nom de la République de l'Equateur*. Car, cette nation s'étant consacrée tout entière comme une hostie au Sacré-Cœur *par le Pacte de Quito*, il est absolument nécessaire qu'il y ait une association religieuse qui s'occupe de rendre continuellement au Seigneur les hommages que la nation doit, mais ne peut lui rendre incessamment par elle-même. L'association compte déjà, outre les frères, dix membres avec lesquels nous faisons *l'oblation perpétuelle*.

Dans le plan grandiose conçu par le R. P. Drevon et publié par vous dans un des numéros du Règne, je regarde la partie mystique comme la plus essentielle, puisque sans elle, les autres œuvres de l'association de Paray seraient plus extérieures qu'intimes, et ce sont ces dernières qu'aujourd'hui le Sacré-Cœur exige surtout de la Société. C'est pourquoi, depuis quelque temps, mon plus grand désir est, avant tout, de former cette *association intime d'âmes-victimes* qui, au nom et au lieu de la Société, s'offrent incessamment au Seigneur, en union avec l'Hostie divine de nos autels, demandant spécialement l'avènement du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette association est, d'ailleurs, déjà formée, tant pour les hommes, sous forme de *congrégation des prêtres oblats*, que pour les femmes, sous le nom de *congrégation de Notre-Dame du Cénacle*, ou, plus simplement, du S. Cénacle. Je crois que ce n'est que sur cette base qu'on pourra édifier une œuvre solide, et que de cette façon, seulement, LE PACTE DE QUITO cessera d'être un *contrat sur le papier*, pour devenir un engagement formel du cœur. Si cette œuvre est de Dieu, comme elle le paraît et comme je l'espère, elle croîtra, lentement, c'est certain, mais sûrement.

D'ici à un an, il me sera impossible de m'occuper d'autre chose que du développement de ces deux sociétés. Dans un an, un de nos prêtres ira à Cuenca fonder et soutenir le journal qui doit propager dans l'Amérique latine le *Règne Eucharistique de N.-S. J.-C.*

Tel est le plan que nous avons formé et commencé à exécuter pour la réalisation complète de tous les objets que se propose l'illustre Société de Paray-le-Monial.

Pour justifier la lenteur de nos procédés à cet égard, je vous dirai : Partout les hommes enthousiasmés d'une idée sont peu nombreux. La grande majorité, dans toutes les nations, n'offre que la matière première ; c'est une grande masse inerte qu'il faut pousser pour l'émouvoir. Le Sacré-Cœur de Jésus est notre force, et, quoique nous soyons très faibles et l'œuvre que nous entreprenons très grande, nous ne sommes pas effrayés de cette disproportion, car « *omnia possum in Eo qui me confortat.* »

Pendant l'année 1887, rien de nouveau n'a été fait dans la république de l'Equateur relativement au Règne du Sacré-Cœur, sinon la consécration à ce Cœur divin de la ville et du canton d'Azogues, dont un des derniers numéros de « *la république du Sacré-Cœur* » contient le récit. Voilà pour les manifestations extérieures. Mais il faut parler aussi de ce qui s'est fait cette année à l'intérieur de notre association, qui est intimement liée au règne du Sacré-Cœur dans l'Equateur. Ce que je cherche avec ardeur, ce qui ne s'est pas encore formé, que je sache, en Europe, c'est une congrégation religieuse qui se propose de *réaliser dans toute leur extension les désirs manifestés par le Sacré-Cœur à Paray.* Ne l'ayant pas trouvée en Europe, nous avons résolu de former, ici en Equateur, cette Société, et nous avons fondé la congrégation des *Prêtres oblats de l'Amour divin.*

Notre petite congrégation ne compte encore que trois ans d'existence publique et légale, et pendant ce temps, tout son personnel s'est composé de quatre frères lais et de quatre prêtres. Au commencement de mai de cette année, six des meilleurs séminaristes de Cuenca demandèrent à s'y associer. Monseigneur l'évêque du diocèse y consentit avec un grand plaisir, et tous entrèrent dans l'association qui se trouve composée de quatorze membres ainsi répartis : quatre prêtres, six frères étudiants, qui seront prêtres dans deux ans, et quatre frères lais.

Le noviciat étant organisé dans l'association, nous y avons introduit un culte magnifique en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : *toute l'association se considère comme une personnalité représentant la république de l'Equateur, et s'efforce de rendre au divin Cœur de Jésus les hommages*

qu'elle lui doit, comme s'étant consacrée à Lui. Dans ce but, nous avons établi dans la Société l'*oblation perpétuelle*, par laquelle chaque jour et à tour de rôle, un de ses membres s'offre comme *victime, au divin Cœur, au nom et comme représentant de la république*. De plus, l'association tout entière se considère elle-même comme une victime offerte au Père Eternel en union avec l'Hostie sacro-sainte de l'autel, adoptant comme siennes toutes les fins pour lesquelles cette Hostie divine s'immole journellement sur nos autels.

Toute notre vie est donc une vie eucharistique, notre prière, une prière eucharistique ; notre être même est eucharistique. Pas une heure du jour ne passe sans que nous rendions un culte spécial à l'admirable Sacrement. Nous partageons même le jour en quatre périodes : de cinq heures du matin à neuf heures, *temps de réparation* ; de neuf heures du matin à midi, *temps de la supplication* ; de midi à trois heures, *temps de l'action de grâces* ; et depuis trois heures du soir jusqu'à cinq heures du matin suivant, *temps de l'holocauste*. En outre de toute l'association qui s'occupe intérieurement de ces exercices, un de ses membres est spécialement désigné pour chacune de ces heures. De sorte que chaque jour, nous adorons le Seigneur, nous lui rendons grâces, nous lui offrons nos réparations, et nous lui présentons nos suppliques pour la république de l'Equateur et en son nom.

Le Divin Cœur de Jésus a daigné nous manifester, avec une infinie bonté, que nos pauvres offrandes ne lui sont pas désagréables, car depuis que nous avons commencé l'oblation perpétuelle, les persécutions et les maladies n'ont cessé de pleuvoir sur notre pauvre maison. Je ne crains pas, Monsieur le Baron, de vous faire ces confidences pour la gloire de son Cœur très aimable ; daignez prier et faire prier beaucoup pour notre humble association. Je ne doute pas que vous ne connaissiez des âmes très ferventes et très favorisées du Sacré Cœur ; je vous prie de recommander notre petit institut aux prières de ces âmes charitables.

Pour le moment, nos efforts se bornent à l'Equateur, mais nos désirs vont au-delà. Ce que nous souhaitons avec ardeur, c'est de former une association universelle de victimes eucharistiques qui, en union avec la Sainte Hostie de l'Autel, implorent incessamment la grâce pour les Etats du monde entier.

Au premier abord, ce désir paraîtra peut-être téméraire, mais il ne l'est pas, car bien que nous ne soyons que des misérables, nous avons avec nous une victime d'une valeur infinie. Si Dieu daignait, dans sa miséricorde, bénir notre association, si elle se propageait dans les autres pays, qu'il serait beau de la voir prier en Equateur pour l'Equateur, en France pour la France, en Espagne pour l'Espagne, et dans tout pays, pour l'Eglise et pour le monde, et partout et toujours offrir au Sacré Cœur, au nom des nations, un culte spécial de gratitude, d'amour et de réparation. Les États, autant et plus que les individus, ont besoin de prières. Si tant de gouvernements persécuteurs de l'Eglise ne se convertissent pas encore, c'est parce que personne ne *prie* ni ne se *sacrifie* pour eux.

Mais, dans nos désirs, notre petite association ne doit pas se borner à la prière et au sacrifice ; elle doit aussi se livrer à l'action. Nous devons avec toutes nos forces aidées d'en haut, et par tous les moyens que la divine Providence nous accordera, travailler à propager par le monde, le règne Eucharistique du Sacré-Cœur. C'est ici surtout que nous comptons sur vos associés, Monsieur le Baron, car ceci sera leur œuvre plus que la nôtre, et c'est à peine si nous pourrions vous servir de coopérateurs. Je crois donc nécessaire de vous exposer les pauvres idées qui, Dieu aidant, me sont venues à ce sujet, acceptant entièrement, cela va sans dire, les idées lumineuses que vous avez daigné m'exprimer dans vos lettres précédentes.

Pour constituer d'une manière réelle et pratique la *Confédération Internationale Eucharistique pour la restauration chrétienne de la Société moderne*, il est indispensable avant tout de créer en Europe une grande association de propagande catholique, dont le centre principal soit en France ou en Italie, et les ramifications étendues sur le monde entier. Cette association doit être organisée, permettez-moi de le dire, comme la CONTRE-MAÇONNERIE, de façon à être, si pareille antithèse était possible, la franc-maçonnerie catholique, avec un chef invisible, le *Christ-Hostie*, et un chef visible, le *Pape*, de façon à ce que cette association soit à la fois éminemment *eucharistique* et éminemment *pontificale*, en même temps qu'éminemment *universelle*. Puisse-t-il être possible, à l'occasion du Jubilé sacerdotal, d'organiser définitivement cette association, avec l'approbation et les bénédictions du Saint-Père ! Je crois que la constitution définitive de cette

association serait le plus précieux hommage que le monde catholique pourrait offrir à notre Très Saint-Père Léon XIII pour son Jubilé.

L'association centrale devrait être formée sur le type de la Société du Règne de Jésus-Christ, de Paray. Elle devrait borner ses efforts à deux œuvres principales : 1° La fondation des Revues *eucharistiques sociales* dans les principales nations ; 2° *La concentration des élites catholiques pour la restauration chrétienne de la Société moderne*. Les forces sociales sont tous les ordres et toutes les congrégations religieuses dans toutes leurs formes multiples ; toutes les associations catholiques, qu'elles servent de prière, de charité ou de propagande ; la presse catholique sous toutes ses formes. Interminable serait l'énumération de toutes les forces sociales que la civilisation chrétienne a accumulées sur le monde, mais leurs élites sont éparpillées et agissent sans but d'ensemble ; si tous ces élites, ou une partie d'entre elles du moins, avaient *l'unité d'action*, quels prodiges n'opéreraient-elles pas dans le monde ? N'est-il pas certain qu'elles transformeraient, en peu d'années, la face des nations ?

Je suppose, par exemple, que la *Confédération Internationale Eucharistique* voulût employer cette puissante action en Equateur, à Fribourg, ou en toute autre population *bien disposée d'avance pour recevoir et seconder cette action* ; au bout de cinq ans, cette heureuse population serait complètement transformée, et serait parvenue au sommet de la véritable civilisation. On irait, prenant ainsi nation après nation, pour les enrôler toutes dans la *Confédération Eucharistique*, et faire du monde entier un seul troupeau sous un seul Pasteur.

Pour que vous vous fassiez une plus complète idée de toute l'importance de cette pensée, je vous proposerai, Monsieur le Baron, un seul exemple que j'ai sous les yeux : l'Equateur.

Voici un petit pays où abonde le désir du bien et se révèle la disposition pour tout ce qui est bon, et où, néanmoins, manquent absolument tous les moyens d'action.

Toutes les communes réclament des Frères du V. de la Salle pour leur confier leurs écoles, mais il n'y a pas de Frères ; tous les collèges de la république demandent des jésuites ou des *Escolapios*, et on n'en a pas. Et de leur côté, ces congrégations religieuses cherchent en Europe une nation où

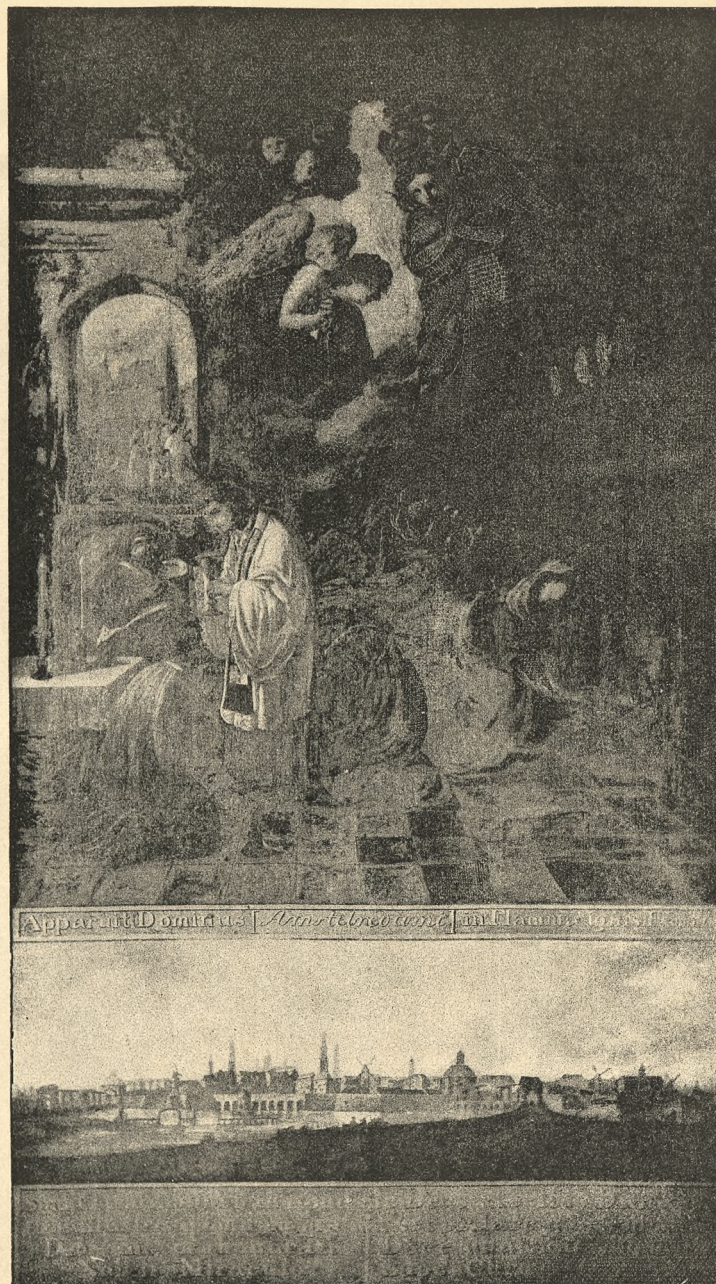
s'établir et ne la trouvent pas, ou bien l'argent leur manque pour le faire. Que faudrait-il donc ? Un centre d'union qui mette en relation ces congrégations religieuses avec les pays qui en ont besoin, et qui pourraient au besoin leur fournir quelques ressources pour un premier établissement.

La Confédération Eucharistique établie sur ces bases serait éminemment pratique et bienfaisante pour toutes les nations, et toutes, ou presque toutes, s'empresseraient d'entrer dans cette alliance de bénédiction. Elle serait un rempart inexpugnable contre les attaques de l'impiété et des Sociétés secrètes, et un refuge sauveur contre les persécutions des gouvernements athés. Les congrégations religieuses persécutées dans un pays trouveraient facilement un asile dans un autre.

Il est temps de penser à cette union ; le monde marche vers elle. Hâtons-nous donc de réaliser une autre fois, dans le sein du christianisme, la puissante unité de ses premiers jours : *Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una.*

JULIO MATOVELLE.





L'Invention du Miracle



La Sauvegarde de la Ville

TABLEAUX DE L'HOSTIE D'AMSTERDAM

actuellement au Béguinage

D'après des photographies prises sur place.

Similigr. Petit.

MONUMENTS DU RÈGNE

LE TROISIÈME FRONTISPICE DE LA REVUE

(Explication de la planche LXXXI, à la page 42 du présent fascicule)

Le premier frontispice de la Revue avait pour but de représenter l'ACTION DIRIGEANTE du *Christ-Hostie* sur la nature mondiale ou le *Cosmos*, et son triomphe reconnu par les *Monuments* qui en attestent l'importance.

Le deuxième frontispice visait l'action de LA PUISSANCE EUCHARISTIQUE sur les *Nations* traversant la grande crise moderne, action se révélant par les *Hommages* offerts à cette Puissance (1).

Le troisième frontispice a pour objet de montrer le but final en vertu duquel se meuvent le *Cosmos* et les *Nations* : L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN, basé sur les *Pactes contractés avec le Christ-Hostie, Régnant en Chef*.

L'interprétation de notre image se résume à ceci :

Un temps viendra où les *Monuments* attestant l'action dirigeante du *Christ-Hostie*, et les *Hommages* attestant la Puissance Eucharistique régnante, parviendront à se trouver interprétés, exposés et réunis.

De l'interprétation, de l'exposition et de la réunion de ces *Monuments* et *Hommages*, de nouveau surgira L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN, par une remise en vigueur de tous les *Pactes conclus avec le Christ-Hostie*, pour ETHNARQUE.

Alors, L'ÉGLISE personnifiant la Puissance Eucharistique des Nations,

(1) Voir pour ces frontispices : la II^e année, pages 4 et 233; la III^e année, page 52; et la IV^e année, page 55.

et L'ÉTAT personnifiant l'action dirigeante du Christ-Hostie sur le Cosmos, *se tendront la main*, pour décerner à *l'Agneau* la couronne de force, de victoire et d'honneur, demandée du Ciel comme gage d'union envers l'Hostie sur laquelle devra se jurer le nouveau traité d'Alliance.

En commémoration de ce NOUVEAU CONTRAT entre l'Hostie, l'Eglise et tous les Etats du Monde, toutes les Puissances-Unies élèveront un TEMPLE-PALAIS.

Ce GRAND TEMPLE-PALAIS, où seraient exposés, réunis et interprétés les *Monuments* et les *Hommages* Eucharistiques, pourrait sans doute s'ériger sur les plans donnés *en Ezéchiel*.

Le Saint des Saints contenant l'*Arche d'Israël* retrouvée, et dans l'*Arche* se trouvant l'Hostie du Grand Traité de Paix, l'artiste suppose, que sur cette Arche et cette Hostie, L'EGLISE et L'ÉTAT jurant le Traité Sauveur, la Colombe de la Paix, émise de l'Esprit-Saint, viendra déposer la Couronne de Salut, offerte de la part de la Jérusalem céleste et triomphante.

Un dernier trait pour rappeler que ce sera un instant *solennel* dans l'histoire du Règne de Notre-Seigneur :

Un signe se lèverait à l'Orient, et ce serait la Droite du Père bénissant le Monde, les Nations, et l'Entreprise des Fastes.

LE SECRÉTARIAT.

LES TABLEAUX DE L'HOSTIE D'AMSTERDAM

(Explication de la planche LXXXII^e, à la page 18 du présent numéro)

Les deux tableaux actuellement au Béguinage d'Amsterdam, l'un représentant l'invention du Miracle, l'autre la sauvegarde de la Cité, forment un ensemble remarquable, et dont la composition accuse la main d'un maître exercé.

L'œuvre pourrait s'attribuer à *Netscher* (XVII^e siècle).

Le tableau de l'invention du Miracle offre trois épisodes : Dans le fond, l'arrivée de l'Hostie portée en viatique au malade Donner, par le *Heiligen-Weg*, (la Voie sacrée encore existante). En second plan, à gauche, le malade recevant l'Hostie ; à droite, la femme jetant dans le foyer l'Hostie qui s'élève lumineuse.

Au premier plan à droite près du foyer, la cassette ou le coffret (existant encore) où se conservera l'Hostie Miraculeuse.

Le Tableau de la Sauvegarde de la Cité comporte également trois scènes : Au fond, la ville sauvée de l'incendie, par l'Hostie. En second plan, à gauche un prêtre touchant des infirmes qui sont guéris au contact de l'Hostie ; à droite l'Empereur Maximilien, faisant hommage de sa couronne de sacre à l'Hostie d'Amsterdam. Et au premier plan la couronne impériale posée sur un coussin.

L'on remarquera qu'outre l'adoration angélique commune aux deux tableaux, il y a, dans chacun, deux des trois scènes, subordonnées à la principale ; — qui dans le 1^{er} tableau est la préservation de l'Hostie des flammes du foyer, et dans le 2^o tableau est l'hommage de Maximilien.

Au-dessous de l'Invention se lit :

Apparuit Dominus — Amstelonomi — in flamma Ignis (Exod. 32).

Au bas se voit la capitale sortie de ce nid de pirates qu'était Amsterdam avant de recevoir le signe du Très Haut.

Avec cette légende :

Signa et mirabilia fecit apud me Deus Excelsus. D. XX. 99.

<i>Urbs illustris quondam grata</i>		<i>* Recordare quæ vidisti,</i>
<i>Deo tam præhonorata</i>		<i>Doce quæ tunc docuisti</i>
<i>Nobili Miraculo</i>		<i>Sape Christi Oraculo.</i>

Au dessous du 2^o tableau se lit :

Deus qui exaudierit per ignem ipse sit Deus (3 Reg. 24.)

Puis, vient au bas la représentation de l'Eglise, reconstruite et agrandie en l'honneur de l'Hostie de Miracles ; Eglise aujourd'hui devenue un Temple protestant. Avec cette autre légende :

J.-C. verum Deum et hominem in SS. Altaris est Sacramentum.

<i>Quavis ratio in virtute</i>		<i>Quod (ab ejus voluntate)</i>
<i>Quavis sciencia in fide</i>		<i>Quod (sit a Divinitate)</i>
<i>Quod possit Dei Potentia</i>		<i>Sic (est in Sacra Scriptura).</i>

Tout dans le contexte de l'Œuvre part de ces deux idées : la grâce du Ciel gratuitement donnée par le Miracle, et la foi avec laquelle Amsterdam reçoit cette faveur.

Que la cérémonie, dans laquelle Maximilien offrit la couronne à cette Hostie, revêtit un caractère *public*, cela est hors de conteste, puisque l'on conserve au Béguinage les *quatre* coussins du xv^e siècle, sur lesquels se fit l'hommage Impérial.

ALCANTARA.

LES HOMMAGES LIGES DES NASSAU

Explication de la planche LXXXIII^e, à la page 24 de ce numéro)

Nous reproduisons d'après une ancienne gravure, le vitrail offert, vers l'an 1444, par l'archiduc Maximilien, à la Sainte-Chapelle du Miracle d'Amsterdam.

Environ deux ans avant d'être élu Empereur Germanique, et de venir vouer sa couronne de sacre à l'Hostie Miraculeuse, Maximilien, archiduc d'Autriche, duc de Nassau, fils de l'Empereur Frédéric III, a fait ce don, sans doute, en reconnaissance de sa guérison obtenue par l'intercession de l'Hostie de la Sainte-Chapelle.

Cette œuvre d'art prouve en faveur de l'artiste appelé à la créer, mais encore plus en faveur de la lignée des Nassau qui y figurent.

Considérons attentivement l'attitude de ces Princes, dans ce vitrail.

Le prince à gauche, l'Empereur Frédéric III est à genoux, tenant entre ses mains jointes *le glaive Impérial*, dont il appuie la poignée contre une table ou un prie-Dieu.

A droite, les bras étendus, l'archiduc Maximilien son fils, également à genoux, offre *un sceptre* déposé par lui sur la même table.

Ce sont donc les *Hommages liges du Glaive et du Sceptre offerts à l'Hostie d'Amsterdam par la lignée des Nassau.*

Le vitrail avertit que Frédéric III, en qualité d'Empereur, et Maximilien en qualité d'archiduc ont fait *hommage du Glaive et du Sceptre Impérial*, échus aux Nassau, à l'Hostie du sanctuaire qui a guéri le descendant de la lignée d'Autriche.

Il faut nous habituer à reconnaître à travers les monuments *cette classe d'hommages liges* qui se cachent de nos temps à la raison des profanes, parce que leurs yeux n'y sont plus accoutumés.

Nous reviendrons avec d'autres monuments prouver combien les Nassau se sont distingués sous ce point de vue.

Chaque dynastie a de ces traditions de race, où elle étale ses titres légitimes à la puissance suprême.

L'hommage à l'Hostie a fait de tout temps la force des races qui *légitimement* ont aspiré à l'Empire.

Dans le cas des hommages liges des Nassau à l'Hostie d'Amsterdam, l'Agneau a reconnu l'acte assez méritoire, pour faire élire *Empereur* l'archiduc qui, aussitôt après, venait vouer *sa couronne à la même Hostie, pour que celle-ci rendit la Hollande heureuse et puissante.*

Peut-on s'étonner d'une politique aussi droite ? Non, l'étonnement aurait sa raison d'être, si Amsterdam avait pu jamais obtenir des forces navales prépondérantes : *1° sans les hommages liges des Nassau ; 2° sans le salut annuel de toute la flotte pavoisée devant l'Hostie miraculeuse, élevée en bénédiction, du pont de la Vlie.*

Ce salut annuel de toute la marine frisonne avait besoin d'être rappelé.

Nous avons vu, au sujet de la Bénédiction de la Vlie, l'ébauche d'un superbe tableau, que M. le chanoine *Kloonen*, curé du Béguinage, a donné à faire à un jeune peintre, plein d'avenir. Ce sera l'une des plus belles pages de l'histoire de la cité.

Les hommages liges des Nassau à l'Hostie d'Amsterdam ; la procession annuelle de l'Hostie, du *Heiligen-Weg* au port ; et la bénédiction de la rade, du haut du pont de la Vlie : telles sont, en effet, les trois sources d'où ont surgi le puissance maritime, la force coloniale et la richesse commerciale de la Hollande.

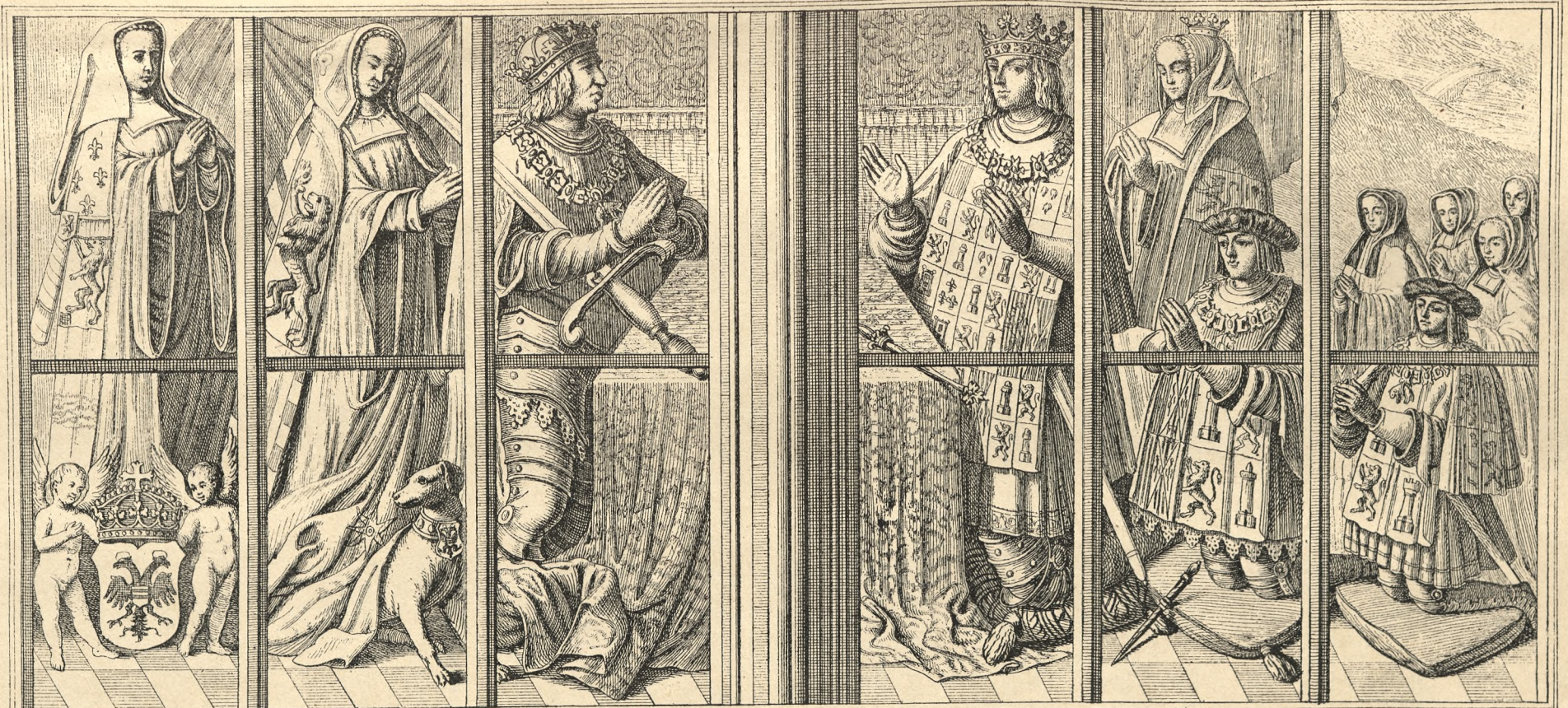
Ajoutez-y *la couronne Impériale*, transmise de l'Hostie à l'écu

d'Amsterdam comme *sauvegarde* du lion batave, à la suite de la cérémonie de Maximilien, qui commence à la Sainte-Chapelle et qui se termine à l'hôtel de ville, où cet Empereur signe le décret qui confère à la cité le droit de *scimer le Lion d'Amsterdam de la Couronne du Saint-Empire, vouée à l'Hostie du Lion.*

Et vous commencez à comprendre *pourquoi* la Hollande tient, depuis, *le haut de la Mer*, AVEC LES NASSAU.

A. DE S.





Afbeelding van het Glas door den Aartshertog Maximiliaan in of omtrent 1484 in de kapel der heilige Stede, thans de Nieuwe-Zijds-kapel genaamd, vereerd.

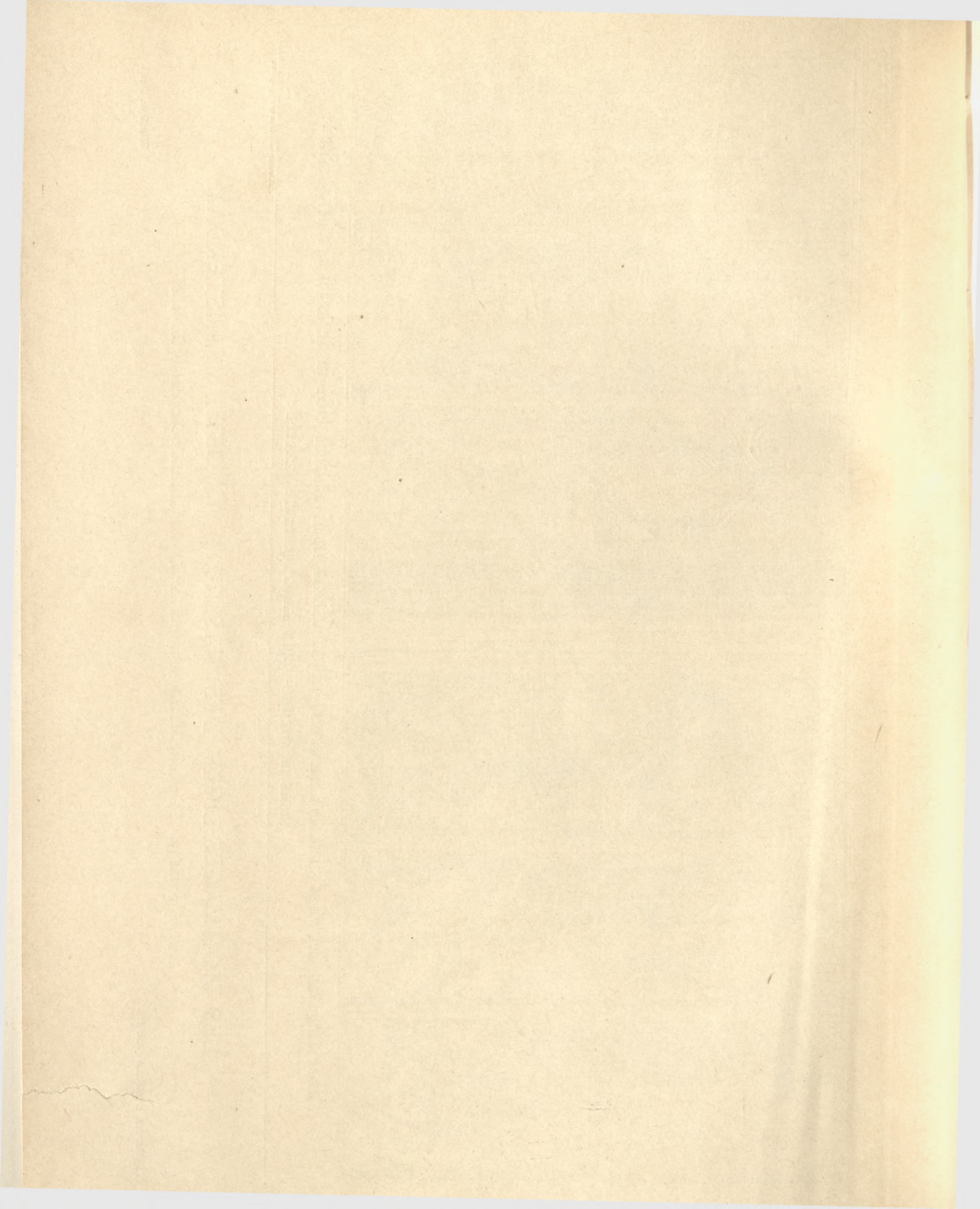
Del. Jans. v. A. Rome. & C. v. Leyden.

LES HOMMAGES-LIGES DES NASSAU A L'HOSTIE D'AMSTERDAM

Vitrail donné par l'Archiduc Maximilien, vers l'an 1484, à la Sainte Chapelle du Miracle

D'après une ancienne gravure.

Similigr. Petit.



HISTOIRE SOCIALE DU RÈGNE

LES MIRACLES SOCIAUX DU CHRIST-HOSTIE DANS L'EUROPE NORD-OUEST

(Explication de la planche LXXXIV, à la page 48 de ce fascicule.)

Ayant analysé les réseaux de Miracles Eucharistiques, posés pour la défense de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne et de France, nous avons observé comment l'Hostie a garanti ces quatre contrées, contre les coups de force hostiles à leur existence (1).

Avant de nous occuper de l'Italie, où tous ces mouvements hostiles aboutissent, à cause de Rome, siège de la Catholicité, mettons au clair l'influence d'arrêt et d'expansion des Miracles Eucharistiques par rapport aux races du Nord, qui ont voulu accoster notre continent par le littoral des Mers, allant de la Mer Blanche à Gibraltar, par le golfe de Finlande, la Baltique, la mer du Nord, la Manche et l'Atlantique.

L'arrêt et l'expansion des races scandinaves se sont produits par les Miracles Eucharistiques sur la tranche d'espace où figurent l'Irlande, l'Angleterre, une partie de l'Ecosse et la Hollande ; c'est pourquoi nous nous abstenons de parler des autres territoires où évoluent les peuples maritimes du même sang.

Notre tâche se bornera à préciser la rencontre entre ces trois éléments : le sang du Nord, la Mer et l'Hostie-Sainte, dans l'*Europe Nord-Ouest* où ces trois éléments se sont croisés et mesurés.

Le sang du Nord comporte une énergie de *volition* qu'aucun sang, venant d'ailleurs, ne peut égaler. L'Europe a manqué de devenir la proie des

(1) Voir, pour la *Belgique*, à la page 33 de Janvier 1887 ; pour l'*Espagne*, à la page 108 d'Avril, *ibid.* ; pour l'*Europe Centrale*, à la page 191 de Juillet, *ibid.* ; et pour la *France*, à la page 274, *ibid.*

peuples du Septentrion, qui ne connaissent les obstacles que pour les franchir. Leur longue existence aux prises avec la glace et la neige, avec la tempête et la Mer, les a pétris de courage imperturbable, de fierté indomptable, de soif inextinguible d'indépendance et d'expansion.

Victor Hugo a saisi les traits saillants de leur caractère, sous ce titre : *Les Travailleurs de la Mer*. Mais avec cette différence que le monstre mis aux prises avec ces véritables Atlantes, et correspondant à leur génie dans l'*Edda* scandinave, réminiscence de notre *Eden* hébraïque, et base du *Nibelung* german — c'est l'*Océan* lui-même, cet être gigantesque qui enserre ces peuples, entre mille bras prêts à les étreindre et les ensevelir.

L'Océan, la Mer, les rongant sans cesse, voilà le Monstre vivant qu'ils ont su maîtriser et se rendre docile. Ils l'ont humanisé et, sur la crête de chaque vague se brisant contre l'éperon de leurs vaisseaux, ils ont pu dire : *Flot qui passes, tu es à moi, sers-moi!*

Telle est l'histoire succincte de leur vaillance. La Mer, d'autre part, les a servis à souhait. Les vagues océaniques ont poussé ces peuples d'action, dans la route où la Providence les attendait, pour leur faire embrasser d'abord le christianisme ; puis pour leur faire briser, de leurs propres mains, les obstacles posés par Satan sur leurs chemins d'expansion ; et enfin pour les faire s'emparer, de vive force, des Portes Maritimes de tous les continents, connus et à connaître.

L'Hostie-Sainte passant par ces parages dira à son tour : *Flots qui passez, vous êtes à moi, servez-moi!*

I

L'IRLANDE ET SON RÔLE DANS L'ARRÊT DES MOUVEMENTS SCANDINAVES
PENDANT L'ÉPOQUE SAXONNE, DE 420 A 1066.

Pour pouvoir saisir la structure providentielle de l'Irlande, comme point d'arrêt des mouvements des peuples du Nord qui ont attaqué l'Europe par le littoral depuis la Mer Blanche jusqu'au détroit de Gibraltar, il ne sera pas inutile de nous rendre compte de la ceinture des Eaux et des courants Océaniques qui abritent l'Irlande derrière l'Ecosse et l'Angleterre.

L'Irlande se trouve baignée à l'Ouest par l'Océan Atlantique qui y projette le *Gulf Stream*, le courant d'eau chaude de l'Equateur renvoyé

par le golfe du Mexique, et se dirigeant de là en demi-cercle sur l'Islande. A l'Est, le canal du Nord et la Mer d'Irlande et le canal de Saint-Georges, séparent convenablement la verte *Erin* de ses plus froides compagnes, qui la préservent des vents du Nord-Est et de l'Est, par les montagnes de la Calédonie, de Cumberland, de Galles et Cornouailles. La nature a fait de l'Irlande une terre de repos et d'asile, mais les hommes du Nord et les vents polaires ont fait de cette terre fortunée un endroit d'exil et de peine, et cela dans le but providentiel que nous allons signaler.

De même que sur le continent, nous avons vu que la terre dans, sa configuration topographique, présente des *routes de passage et d'invasions*, sur lesquelles gravitent les mouvements de défense et d'attaque pour chaque nation ; de même l'Océan, dans sa surface liquide, offre de certain *chemins d'invasions et de passage*, qu'il faut connaître pour s'expliquer l'évolution des races maritimes de l'Europe Nord-Ouest.

C'est de la disposition combinée des courants de l'Atlantique et des vents polaires que dépendent les *chemins maritimes* de l'Océan Germanique (ou notre mer du Nord), s'étendant entre la côte de la Grande Bretagne, la Hollande, le Danemark et la Norvège.

La direction du *chemin maritime* pour croiser dans l'Océan germanique, — aux temps où la boussole n'était pas encore inventée, et où les corsaires livraient leur navire à la seule impulsion d'une voile tendue en travers du pont, sur une vergue inflexible, — est assez facile à déterminer, par rapport à l'endroit d'où se lançait le navire, dans ces conditions de voilure primitive.

Le navire scandinave cheminait sans cesse *vent arrière*, car n'ayant pas de voile latine ou de travers, il ne marchait avec rapidité qu'ayant sa voile rigide *dans le sens du vent régnant dans les parages d'où sa course le lançait*.

L'on sait la direction des *vents régnants* dans l'Océan Germanique, et les routes que prirent les races du Nord pour croiser dans cet Océan.

Etant donné les points d'où ces races prirent leurs courses, à savoir 1° la race Saxonne s'élançant de l'embouchure de l'Elbe ; 2° la race des Angles partant du Danemark ; 3° la race des Northmens débouchant de Norvège ; les vents régnants devaient pousser chacune de ces races à atterrir sur des côtes différentes, sans presque aucune déviation.

En effet, par la disposition du Gulf Stream tournant ses eaux chaudes vers l'Islande, et la bouffée du contre-courant d'eau froide du pôle, qui longe la côte de Norwège pour se livrer passage à travers la Manche, il se fait que le vent régnant de la côte de Norwège poussera tout navire, lancé *vent arrière*, à atterrir soit *en Hollande*, soit un peu plus bas dans la Manche entre *Rouen et Bayeux*.

Vous avez du coup la raison pourquoi les NORTHMENS, la race scandinave émigrée du ix^e au xiii^e siècle, a atterri en *Frise* et en *Normandie* ; elle n'a fait de courses suivies en masses que sur ces deux points.

Tandis que les Angles et les Saxons, 1^{re} et 2^e races scandinaves, émigrées du vi^e au xi^e siècle, et les Danois, 3^e race, émigrant du ix^e au xi^e siècle, en partant de points différents beaucoup plus bas du continent germanique et danois, ont atterri non plus à d'autres points du continent, mais à des points très différents, sur la côte de la Grande-Bretagne.

Les navires des *Angles*, lancés du Danemark, suivirent tous la route d'*Idda*, pour atterrir dans le Northumberland entre *Yorck et Lincoln*. Le vent régnant y étant de l'Est au Nord-Est, à cause du passage sur le Danemark de la colonne d'air venant de la Baltique qui l'emporte à cette hauteur sur le courant venant du Pôle pour franchir la Manche.

Les navires saxons, au contraire, partant du Hanovre-Holstein suivirent la route d'*Hengist*, atterrirent entre *Canterbory et Londres*, par suite de l'action combinée du courant polaire allant sur la Manche, et de la colonne d'air de la Baltique qui tourne avant la côte de Frise sur la Manche en vent alisé. Les Danois, partant du Jutland, atterrirent pour cette raison un peu plus bas que les Saxons, dans le *Kent*.

Cette combinaison, par laquelle deux branches scandinaves sont venues, en même temps, établir leurs puissances parallèles en deux contrées différentes de la Grande-Bretagne, depuis le milieu du vi^e siècle au ix^e siècle, tandis que la 3^e et 4^e branches, sont parties du ix^e jusqu'au xiii^e siècles pour exercer leur action sur les deux puissances anglo-saxonnes, en même temps que sur la Normandie et la Frise, a été le moyen choisi par la Providence, pour permettre à l'Irlande d'exercer sa noble mission.

Posée comme dernier boulevard pour arrêter le choc des races

scandinaves à leur débarquement successif sur le sol britannique, autant que sur le sol continental, l'Irlande voit expirer en 406 son dernier roi païen. En 432, saint Patrice y débarque. Le christianisme s'établit dans toute l'île, le feu est éteint sur le dernier autel des Druides, la religion catholique est accueillie sans verser une goutte de sang.

C'est l'instant où les Angles et les Saxons idolâtres atterrissent sur la côte opposée de la Grande-Bretagne. Les Angles ravagent le Northumberland, qu'ils couvrent de leurs châteaux-forts, pour extorquer les tributs de guerre qu'ils viennent demander le glaive à la main. Les Saxons s'emparent de l'Heptarchie bretonne, cette petite confédération des sept royaumes, qui sous Alfred le Grand formeront les bases de la Grande-Albion.

En attendant, la semence évangélique produit sur la terre d'Erin de fertiles moissons. Parmi ces populations, pures et saines, s'élèvent des églises où l'Hostie s'adore dans toute la sincérité de la foi ; des monastères s'y fondent où toutes les sciences connues à cette époque sont assidument cultivées. Les religieux eurent ainsi dans cette île le singulier privilège d'échapper aux incursions des barbares qui, pendant le v^e et vi^e siècles, dépeuplèrent et démembrèrent l'Occident.

Alors que le flambeau des lumières semble destiné à s'éteindre sur le continent, il se cache sous la cendre et la bure du moine d'Irlande. Des étrangers se rendent de la Bretagne, de la Gaule, de la Germanie aux écoles irlandaises. Les missionnaires Irlandais, en constants voyages, établissent des monastères en Ecosse, en Angleterre, en Bretagne, en Norwège et en Suède, allant sur tous les chemins, répandre l'instruction, et obtiennent la conversion des rois Angles et Saxons du Northumberland, de l'Heptarchie, qui leur accordent le passage sur leurs flottes. Ils partent alors sous la sauvegarde de ces rois convertis et par grands escadrons, sous saint Colomban, pour arrêter la marche des Germains sur le Rhin et le Danube. D'autres détachements de cette sainte milice se portent sur Soissons pour y aider les rois Francs à convertir leurs peuples, d'autres s'ouvrent un passage vers l'Espagne et l'Italie.

Bientôt l'Angleterre s'ébranle à son tour et, avec Boniface, court à la conversion des Saxons du Weser. Il faut lire dans *Ozanam* la description

détaillée de cet imposant mouvement combiné de la science, de la vertu et du courage, concentrés en Irlande, pour arracher les barbares à leur ignorance, les détacher des habitudes de leur vie sauvage et les amener à la civilisation.

Sacrant les rois de l'onction sainte, les missionnaires d'Irlande changèrent les tyrans Scandinaves, Goths, Lombards et Germains, en princes reconnaissant les droits de leurs peuples à n'être régis que sous la houlette du Bon Pasteur.

La *Grande Charte* qui fait l'orgueil de l'Angleterre peut s'appeler l'œuvre romaine de l'Irlande. La pierre fondamentale de la grandeur britannique, la liberté constitutionnelle sur laquelle repose la griffe du léopard d'Albion, est sortie des carrières irlandaises, au son de la harpe d'Erin, vibrant sous le souffle des moines obscurs d'Armagh.

Cette harpe, que l'Irlande la garde, qu'elle se dise ce qui est le secret des bardes morts pour la faire vibrer sur toutes les plages, et le secret aussi des terribles épreuves, de l'heure présente, fondant sur ses foyers renversés, à savoir que cette harpe est l'instrument que les fresques des catacombes représentent appuyé contre le Cœur de l'Orphée-Divin.

Le jour, où la chrétienté pleurait sur les aigles romaines culbutées du Danube jusqu'au Tibre, par les hordes barbares, — tandis que l'Orient et l'Occident râlaient sous les coups d'Attila, roi des Huns, de Genseric, chef des Vandales, de Ricimer, chef des Suèdes, d'Odoacre, chef des Hérules, venant frapper du pommeau de leur glaive à la porte du Vatican pour ébranler les os du sépulcre de Pierre, — le Christ, en *Bon Pasteur* prit sa harpe d'Erin ; il la brandit un instant, et, soudain, des accords en sortirent qui changèrent les pleurs de l'Europe en sourires, les corbeaux du Nord en colombes et les loups de l'Asie en agneaux.

Un jour viendra, lorsque la Révolution aura satanisé le globe, où le même Christ, le même Orphée-Divin attirera du fond de ses tabernacles la harpe d'Erin à son cœur. L'Irlande alors, après avoir subi longtemps de lourdes chaînes, sera appelée à l'honneur de s'asseoir sur un trône, dont les couronnes porteront les noms des peuples qui l'ont martyrisée comme puissance de Dieu.

II

L'ANGLETERRE ET L'ÉCOSSE, ET LEUR RÔLE DANS LA DIRECTION QU'ONT PRIS LES PEUPLES DU NORD PENDANT LA PÉRIODE NORMANDE JUSQU'À CROMWELL, DE 1066 À 1648.

Du XI^e jusqu'à la fin du XV^e siècle, l'existence de l'Angleterre et de l'Écosse est intimement liée à celle de la France.

Les Normands, qui ont été les facteurs de cette liaison quatre fois séculaire, méritent à notre point de vue une attention particulière. Qu'était-ce que les Normands ? C'étaient les rejetons christianisés de la plus virile des races scandinaves. C'étaient les tenants des Yarls ou ducs de Bergen et de Dalecarlie, convertis en chevaliers du Christ.

Ils formaient par rapport aux autres branches scandinaves, ce qu'était la noblesse du sang par rapport à la roture, dans l'organisation féodale, c'est-à-dire l'élite dirigeante et mouvante, les races du Nord au point de vue militaire.

Pour eux la guerre et la conquête étaient le moyen d'illustrer leur race et de rendre service à leur nation. Bien différents en cela des Saxons rapaces, qui n'étaient que de vulgaires pirates, des Angles féroces qui ne faisaient la course qu'en pillards, des Danois superbes mais dont les expéditions sanguinaires avaient pour but de s'enrichir au détriment de l'honneur le moins scrupuleux, et des autres chefs Northmens, Frisons, farouches adorateurs des idoles de Freir, de Thor et d'Odin, à Drontheim, Upsala et Stavo.

Tant que l'Angleterre et l'Écosse se trouvèrent livrées aux caprices des trois races cupides des Angles, Saxons et Danois, l'Irlande leur servit de contrepoids, ainsi que nous venons de le dire. Ce contrepoids de l'Irlande fut comme le frein salutaire jeté par le Christ-Hostie au fringant étalon d'Albion et à la pouliche sauvage d'Écosse.

Pour faire de ces deux un attelage convenable, le mors arrêtant leurs écarts, une volée de coups leur fut appliquée par les expéditions scandinaves, dans le but de dresser la pouliche et l'étalon.

L'Agneau avait résolu de faire de l'attelage d'Écosse et d'Albion, un

attelage de course triomphale, dressé de façon à faire honneur aux Océans qu'il devait assujétir à l'Europe dans la suite des âges.

Il fallait ainsi dompter cette licorne et ce léopard, qui devaient porter bien plus que les destinées d'un César à travers le Rubicon, les destinées de l'Hostie à travers le globe, avec cette devise de liberté : *Dieu et mon Droit* ! à toutes les races humaines gémissant sous l'esclavage des pirates.

N'oublions pas que jusque-là, la Mer, l'Océan, de continent à continent ne formait qu'une immense barrière inconnue, remplie de terreurs et de superstitions imaginaires.

Franchir un canal, un bras de mer, c'était tomber dans les mains d'un corsaire. Toutes les côtes avaient leurs pirates. C'était comme si les rivages eussent appartenus au démon par droit de servitude. Il y régnait sans conteste. Quant à la haute Mer, s'élancer dedans, autant valait, selon la croyance des temps, se jeter dans la gueule ouverte de l'enfer.

Nous prétendons que c'est pour cela que la volée d'étrivières, administrée à l'attelage anglo-saxon, fut donnée pendant cinq siècles, du v^e au xi^e. Cette administration, sur la droite, avait pour but de faire sentir aux deux coursiers, que leur départ devait se faire sur le *flanc gauche, tête au Nord*. Ils avaient peur de l'Océan, de la mer ténébreuse à leur gauche, et, il fallait leur mettre la tête contre l'horizon polaire, vers l'Islande et le Groenland.

C'est là qu'était leur mission. Dressés ainsi ils étaient dignes du joug *normand*. Ce joug leur apportait à traîner le char de la renommée et de la gloire, et dedans ce char, flottant au *Drapeau des Mers*, l'Hostie des Victoires.

« *L'Union Jack*, » ainsi s'appelle le fameux drapeau d'azur, qui a secoué du Pôle Nord au Pôle Sud la *Croix Rouge* accouplée d'un *X rouge* (pris par erreur pour une croix de Saint-André). *L'Union Jack*, qui a balayé la piraterie et l'esclavage de toutes les rives de l'Atlantique, du Pacifique jusqu'à l'Océan Indien, est le signe d'union des *Normands* débarquant à Pivensey, près de Hastings, le 28 septembre 1066.

CE SIGNE D'UNION avant d'être arboré par les Normands, fut-il celui d'Edouard le Confesseur, qui appela Guillaume le Conquérant en Angleterre ?

Fut-il celui qu'Ethelred et Alfred le Grand arborèrent à la bataille de Hunna ? Remonte-t-il à Oswald et à ses compagnons qui le prirent comme *signe du Pacte Conclu* avec le Très Haut dans le *Champ du Ciel*, des mains de saint Coloman apparaissant au pieux monarque au moment où pour la première fois la Croix fut élevée sur le sol de Northumbrie ?

S'il en était ainsi, et c'est probable : *le Signe Constantinien aurait passé au drapeau des Angles*, au moment précis où Alboin, chef des Lombards, abattait sur le champ de bataille d'Aquilée, l'an 570, le dernier Labarum qui ait porté en Italie le *Chrisme de Byzance*, tel qu'on le voit au Musée d'Este.

Qu'on compare le chiffre d'Union *posé* au drapeau britannique, avec le chiffre porté au Labarum Constantinien, ou qu'on le compare avec l'anagramme connu sous le nom de *Chrisme*, et porté là où l'Hostie se porte, pour révéler aux Chrétiens et voiler aux païens la présence de la Majesté régnavante Eucharistique, — et l'on sera frappé de leur identité.

L'histoire atteste que Guillaume le Conquérant partit de France avec un char de bataille, sur lequel flottait le drapeau d'Union, portant dans ses flancs l'Hostie-Sainte.

Le drapeau d'Union figura de même, portant l'Hostie, à la bataille de l'Etendard, qui consacra l'Union entre l'Ecosse et l'Angleterre sous la souveraineté Normande.

Ce drapeau appartient à l'Hostie ; c'est le signe de combat du Chrisme. L'amirauté de Saint-James fait bien d'exiger de toute flotte se croisant avec ses escadres, de saluer, d'un certain nombre de coups de canon par navire si c'est en pleine mer, et du double si c'est dans un port de guerre, l'apparition, au grand mât d'un vaisseau amiral, de ce pavillon dominateur des Océans.

Voilà le « *Dieu et mon droit* » de la Couronne Britannique. C'est la raison du serment favori de Guillaume qui fit la conquête : « *par la splendeur de Dieu !* » disait-il. Oui, par la splendeur de Dieu, il posa le drapeau Eucharistique des Mers, et il reste comme il l'a planté. Il y reste incompris c'est vrai, par ceux qui l'arborent, mais adoré par ceux qui le soutiennent, depuis Hastings jusqu'à Trafalgar, et d'Aboukir jusqu'à Suez.

C'est en vertu de la mission de ce drapeau, qu'on voit les Normands se

saisir des côtes de la France, aller en Sicile et à Naples ; les Plantagenet courir aux Croisades ; Richard, Cœur de Lion, déposer l'Étendard britannique sur le sépulcre du Christ à Jérusalem.

C'est en vertu de la mission de cet étendard, que les chevaliers de la Table Ronde jurent *sur le Saint-Graal*, et partent pour l'Islande, visitent le Groënland, et jettent sur les côtes du Labrador les missionnaires dont parlèrent à Christophe Colomb et à Cortez les Indiens et les Aztèques, comme les ayant initiés à l'arcane d'un *Dieu-Pain* qui leur serait envoyé par des hommes blancs.

L'astuce des Henri II, l'iniquité des Henri VIII, la tyrannie des Elisabeth, la cruauté des Cromwell, la faiblesse des Stuarts, l'astuce de l'hérésie anglicane passeront : le drapeau restera. Intact dans son honneur et dans sa gloire, il personnifie *Dieu et son droit* de rester et de ramener à son cœur ceux qui, par ignorance ou par scandale, ont cru pouvoir dominer *sans l'Agneau*.

III

LA HOLLANDE ET SON RÔLE DANS L'EXPANSION MARITIME DE L'ORDRE CHRÉTIEN,
DU XVII^e SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS.

D'où a surgi cette force navale qui brusquement est venue, au XVII^e siècle, barrer le passage de la Manche à l'Angleterre et à la France, et condamner leurs escadres à virer de bord, à la suite des exploits des Van Tromp, des de Ruyter, des de Witt ?

Pour le savoir, résumons le voyage d'exploration accompli par nous en compagnie de M. le comte d'Alcantara, le Promoteur de la Société belge des Fastes, qui nous a aidé à découvrir ce que nous allons relater.

Consultons l'histoire d'Amsterdam. L'écu au blason de cette ville va nous répondre : *Le commerce et l'influence maritime de la Néerlande datent de la couronne IMPÉRIALE qui couvrit les flottes d'Amsterdam de sa protection*.

C'est de Maximilien I^{er}, prince d'Orange, duc de Nassau, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, et couronné empereur germanique à Aix-la-Chapelle le 9 avril 1486, qu'Amsterdam tient privilège de porter *la couronne du Saint-Empire* à son blason, depuis que par décret rendu en son hôtel de ville, l'empereur Maximilien lui donna ce droit.

Il l'accorda, selon la Charte « *en signe de reconnaissance pour des services à lui rendus et pour d'autres raisons intimes* », que l'empereur ne jugea pas à propos de spécifier. (Pas plus qu'autrefois Urbain IV ne déclarait dans la bulle de la Fête-Dieu, les raisons *intimes* qui l'engagèrent à la promulguer).

Le langage officiel a de ces réticences : Il omet les détails personnels. Consultons Bois-le-Duc, Rotterdam et Scheveningue.

Leur influence varie selon le cours de la Meuse et du Rhin. La richesse de ces contrées dépend de la force de leurs digues, et du plus ou moins de volume d'eau que ces deux fleuves leur envoient. *L'histoire de la Hollande c'est l'histoire des Eaux*. C'est en Frise et en Groningue que l'on connaît leur histoire. Allons à Harlingen, Leuwarden et à Groningue.

Traversons le Zuyderzée, et pour charmer les loisirs du passage, relisons la vieille légende de *Stavoren*, la cité du Dieu *Stavo*, le Thor des Frisons. Elle compte à peine 700 habitants, celle qui jadis fut la résidence des rois frisons, et qui eut une importance commerciale considérable au commencement du XIII^e siècle. Voyons ce qu'en dit *Bædecker*, route 47, page 313 :

« La *veuve* d'un riche *armateur* aurait un jour chargé son *capitaine* de vaisseau de lui rapporter *ce qu'il trouverait de plus précieux*. Le capitaine lui ayant amené une cargaison de *froment*, la *veuve* aurait fait jeter le grain dans le Zuyderzée, à l'entrée du port, et c'est ainsi que ce serait produit le funeste banc de sable qui l'obstrue maintenant. »

Cette légende est facile à expliquer :

La Veuve c'est la Frise; le Capitaine, c'est le Christ; le Froment, jeté à l'entrée du port comme cargaison inutile, c'est l'Eucharistie rejetée d'ici.

Cette mer intérieure qu'entoure une ceinture interceptant le commerce n'existait pas encore. Ici coulait le Rhin (1).

Au IX^e siècle le *Froment* qui fait germer les vierges a été rejeté de ces

(1) Consultez *Descriptio Frisiae ex observationibus Adriani, deducta et incisa a Petro Harligensi*, curâ J. Camrinck, anno 1622.

Il dit textuellement qu'avant environ 1222, on ne savait rien du Zuiderzée qui est maintenant la *Mer morte* de la Frise de l'Overysel, de la Gueldre et de Hollande.

La Vlie était un bras du Rhin, formant plusieurs rivières, allant se jeter dans la mer, entre Schellink et le pays de la Vlie où se trouvait du temps des romains, le château fort dit *Flerus*.

parages et l'on n'y trouve que des temples froids, remplis de l'orgueilleuse raison, refusant la nourriture substantielle de la vie pour se confiner dans la suffisance des lumières de la mythologie du Nord.

Il faut que la Sainte-Vierge, patronne de la Frise, qui a veillé elle-même sur les châtiments à distribuer en ces contrées impénétrables à l'Évangile, *s'en mêle*. Elle aura pitié de ce peuple généreux, *mais que l'erreur a rendu ignorant des vérités religieuses*.

A la suite d'une grande inondation advenue l'an 839, le bras moyen du Rhin qui était jadis le plus fort devient un petit cours d'eau insignifiant, tandis que le Lek primitivement un canal creusé par les Romains prend les proportions considérables d'un fleuve. Cette bifurcation et la réunion ultérieure du Lek et de la Meuse vont former une île étendue et fertile appelée Betawe (Bat-au, bonne contrée, d'où a surgi le nom Batavia) tandis qu'une plaine stérile va s'étendre d'Arnhem jusqu'au Zuyderzée actuel et s'appellera Vetuwe (Vel-au, contrée stérile) (1).

L'âme de la Hollande au XI^e siècle, se compose de la forêt de Meeren, forêt immense couvrant ce qu'on appelait le comté de Hollande, bornée à droite par la Gueldre, au sud par l'Escaut, au nord et à l'ouest par la mer.

Le duché de Gueldre était le moins à l'atteinte de l'Océan.

L'an 1017, le comte de Frise s'empare de la forêt de *Meeren*. D'autre part, le comte de Hollande y construit une maison de chasse qui deviendra La Haye. (*S. Gravenhag*, Bois du Comte.)

Guillaume de Hollande qui monte sur le trône impérial en 1248, y élève le palais appelé la Cour. La Haye devient, dès lors, le centre des autorités déléguées pendant l'absence des souverains.

C'est à ce moment que le savant Eysterbach publie l'apparition de la Sainte-Vierge en Groningue. La Vierge a annoncé, dit-il, qu'à cause des outrages et des sacrilèges commis contre le Saint-Sacrement, *les Eaux vont envahir le pays, pour le châtiment des coupables*.

(1) « Le Rhin se retirera insensiblement, et se divisera en deux bras en amont d'Arnhem. Le plus fort ira couler à l'ouest vers Nimègue et prendra le nom de *Waal* qu'il conservera jusqu'à sa jonction avec la Meuse; l'autre bras beaucoup plus étroit se dirigera encore vers le Nord. Mais le *Rhin courbé* (Kromme Rhyn) se bifurquera à son tour à Utrecht en deux branches, celle de droite, le *Vecht* se jettera près de Meiden, celle de gauche, le *vieux Rhin*, près de Katwyk, dans la mer du Nord. »

(Baedeker. Hollande, p. 231-232.)

Cette apparition de la Sainte-Vierge a dû avoir lieu vers 1150.

L'an 1164, une irruption violente des eaux, à l'ancienne embouchure du Rhin, tue 100.000 hommes; la foudre et les éclairs incendient un grand nombre de maisons. Cette irruption s'appelle *le Sanct-Juliana-Vlood*. (La vague du Jour de Sainte-Julienne.)

En 1170, les eaux reviennent et commencent à former le Zuiderzée. En 1120, *Stavoren*, la résidence du Dieu-Thor est engloutie (1).

L'on reconstruit Stavo sur pilotis. La ville s'effondre une seconde fois (2).

En 1277, une tempête creuse le Dollaert, autre golfe entre Groningue et l'embouchure de l'Ems.

Le Zuyderzée et le Dollaert sont donc les punitions providentielles annoncées par la Sainte-Vierge, pour les outrages infligés à son Divin Fils sacramenté, dans cette contrée opiniâtrement attachée à l'Idole de Stavoren.

L'inflexion du Rhin vers la Zélande était destinée à enlever ce qui restait de vie en Gueldre, Overysse, Frise et Groningue.

La mer du Nord et les eaux du Rhin ont agi de concert dans cet exemplaire châtement.

Toutefois, le Christ ne veut punir ce peuple que d'une main, pour le relever de l'autre : *Groen van Prinsterer* dit que les travaux de dessèchements commencèrent au xiv^e siècle, juste au moment où le miracle d'Amsterdam se fait. A ce moment des ouvriers arrivent en si grande masse pour faire le chemin (*Heiligenweg* — voie sacrée) parcouru par le prêtre avec l'Hostie du Miracle, qu'à partir de ce moment on élève de nombreuses maisons pour loger les pèlerins. *De là Amsterdam*.

Les endiguements commencèrent alors que, du lac de Harlem jusqu'au gouffre où s'éleva Amsterdam, la vue n'embrassait qu'un marais.

La Hollande était immergée sous les eaux. Il est positif que le Miracle d'Amsterdam est venu le premier créer quelque chose au milieu de ces flots. Tous les auteurs sont unanimes sur ce point : Jusque-là Amsterdam n'était qu'un nid de pirates.

(1) Dans la Besch, d'Amsterdam, page 1183, par *Krommelin*, l'auteur dit que, le jour de la Toussaint, le Zuyderzée fut formé par l'ouragan après 1167.

(2) A la deuxième inondation, 1222, la Vlie qui n'était pas plus large qu'une rivière entre Stavoren et Eydikusen, s'agrandit tellement qu'elle engloutit Stavoren (pour la 2^e fois). — *A Smith. Geschiedenis der Provincie Groeningue* 1849.

Tandis que N.-S. posait ainsi en Hollande les fondements de la puissance Batave, les provinces de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre et du Nord-Brabant étaient travaillées par les hérésies précuratives de la Réforme : Une foule de sectes diverses s'y donnaient rendez-vous. Un peu à cause de la richesse du commerce sur les grandes voies fluviales attirant là des masses ignorantes faciles à induire en erreur, et beaucoup à cause des mauvais exemples donnés par la cupidité et l'arrogance des seigneurs de ces contrées, une décomposition putride, analogue à celle que produit l'eau stagnante dans les marais, s'empara bientôt des esprits dans cette zone que le Rhin et la Meuse fertilisaient.

Au sein de cette désorganisation, Marnix de Sainte-Aldegonde, gouverneur infidèle de la Zélande, n'eut pas de peine à se créer un parti décidé à rompre ouvertement les digues élevées par la foi catholique et le gouvernement Espagnol.

Ce fut à Genève que ce père des gueux fut *initié*, avec son frère Jean de Toulouse, aux erreurs propagées par Calvin et Théodore de Bèze. Les deux Marnix se *posèrent* à la tête du parti qui résista à l'autorité de Philippe II.

Ils sont, avec Louis de Nassau et Henri de Bréderode, les auteurs de la confédération de la Noblesse. Le premier *Compromis des Nobles*, fut signé par douze seigneurs au château de BRÉDA, appartenant au Prince d'Orange, vers 1560. Une seconde conférence eut lieu entre ces chefs et les confédérés adhérents au Compromis, à HOOGSTRAETEN. La troisième eut lieu à BRUXELLES, et entraîna un grand nombre de seigneurs belges dans les mêmes complots (1).

Pendant que ces hérésies et ces complots se nouaient, l'Océan et les Eaux du Rhin et de la Meuse firent entendre leurs voix courroucées sur ces contrées mêmes.

La vengeance des ondes fut terrible ; comme la Vierge de Frise l'avait prédit au XIII^e siècle contre l'Idole de Stavo, la Mer fut chargée de battre en brèche la Zélande contre le Compromis de *Bréda*, l'idole du Libéralisme moderne.

(1) Vie de Marnix de Ste-Aldegonde, par *Théodore Juste*, Bruxelles, 1858.

Le 13 novembre 1421, la Hollande, la Zélande et la Frise, en une nuit se trouvèrent submergées. En 1425, toute l'île de Walcheren est abîmée. En 1570, une inondation commence en Groeningue et prend la Zélande jusqu'au Danemark.

Pour se rendre compte de la situation des contrées libérales submergées du xv^e au xvi^e siècle, à cause des sacrilèges qui ont abouti au Compromis des Gueux contre le Saint-Sacrement, il est bon de diviser :

1° *A droite* : Frise, Groningue, Overijssel, sous juridiction des Evêques Westphaliens : livrées aux restes de la piraterie du Nord.

2° *Gueldre*, fief Impérial, acquis par Charles-Quint aux *Pays-Bas* : travaillé par des masses vagabondes employées aux dessèchements.

3° *A gauche* : Comté de Hollande : Amsterdam, Rotterdam, Leyde, Zélande : Séjour des seigneurs en rupture de ban avec l'Empereur.

4° *Au centre* : Province d'Utrecht séparée : Rendez-vous des Juifs et hérétiques chassés de France. Brabant septentrional, fief Impérial tenant des ducs de Brabant : demeure des seigneurs mécontents de l'Espagne.

De ces quatres contrées : le Comté de Hollande, la Zélande, la Province d'Utrecht séparée, sont devenus protestants, entraînés par Guillaume le Taciturne. La fortune de ce triste Guillaume datait de son adoption par René, prince d'Orange, en 1594. Cet acte fut ratifié par *Charles-Quint qui lui assurait la succession des Comtes de Bréda et de Chalon, deux opulentes maisons*. Les Nassau étaient sortis des nouveaux Comtes de l'Empire. *Guillaume était catholique, et il appela la France, il s'adressa à elle pour devenir Stathouder*, Charles-Quint le déclara Gouverneur, et c'est contre Philippe II, le fils du prince auquel *il devait tout*, qu'il se révolta, en se servant de la religion comme prétexte.

On le voit, sur ces contrées a passé le souffle de *félonie* : toutes questions religieuses à part, *félons* furent les dignitaires principaux qui arrachèrent ces contrées à l'Eglise Catholique et à l'Empire. Il faut être singulièrement dépourvu de sens historique pour le nier.

Le protestantisme n'a régné là, comme ailleurs, que par l'imposture des grands et le scandale des faibles.

Etonnez-vous après cela que Louis XIV ait trouvé bon d'acheter la Hollande et de corrompre la cour d'Ecosse et le cabinet d'Angleterre, pour mettre Guillaume d'Orange en possession de la couronne Britannique.

De cette façon chacun reçut l'échange de la pièce qu'il avait donnée... *fausse*, et que Dieu changea en *bonne* monnaie.

D'un côté, l'on voit les Belges devenir catholiques, et les Hollandais se déclarer protestants. Mais pour expier *son Compromis avec l'Erreur*, la Belgique se voit enlever son indépendance, pour être remise à la Hollande, formant les Pays-Bas, avec les Nassau régnants.

La Grande-Bretagne se trouve sous le sceptre *hanovrien*: Le sang anglo-saxon régi par le germain, dont il avait renié l'Empire.

Louis XIV fut battu par *la Triple Alliance*, du sang batave, anglo-saxon et germanique, qu'il comptait subjuguier.

La Belgique ne fut reconnue *libre* qu'en 1830, à la suite d'une série d'*hommages réparateurs* à l'Agneau, dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

L'Océan rentra dans ses digues, mais Anvers commença dès ce moment à ravir le commerce international de Rotterdam, Amsterdam et Flessingue.

C'est que l'Agneau, conforme à ses promesses au premier Chef Impérial de Hollande, lui avait dit dès le XIII^e siècle, ce qu'on voit au-dessous de l'Ecu du Lion batave: JE MAINTIENDRAI NASSAU: JE MAINTIENDRAI LE *droit du Pays des Eaux* (1) Nass-humide, Au-Contrée.

Contrée des Pays-Bas ou de Nassau, c'est la même chose.

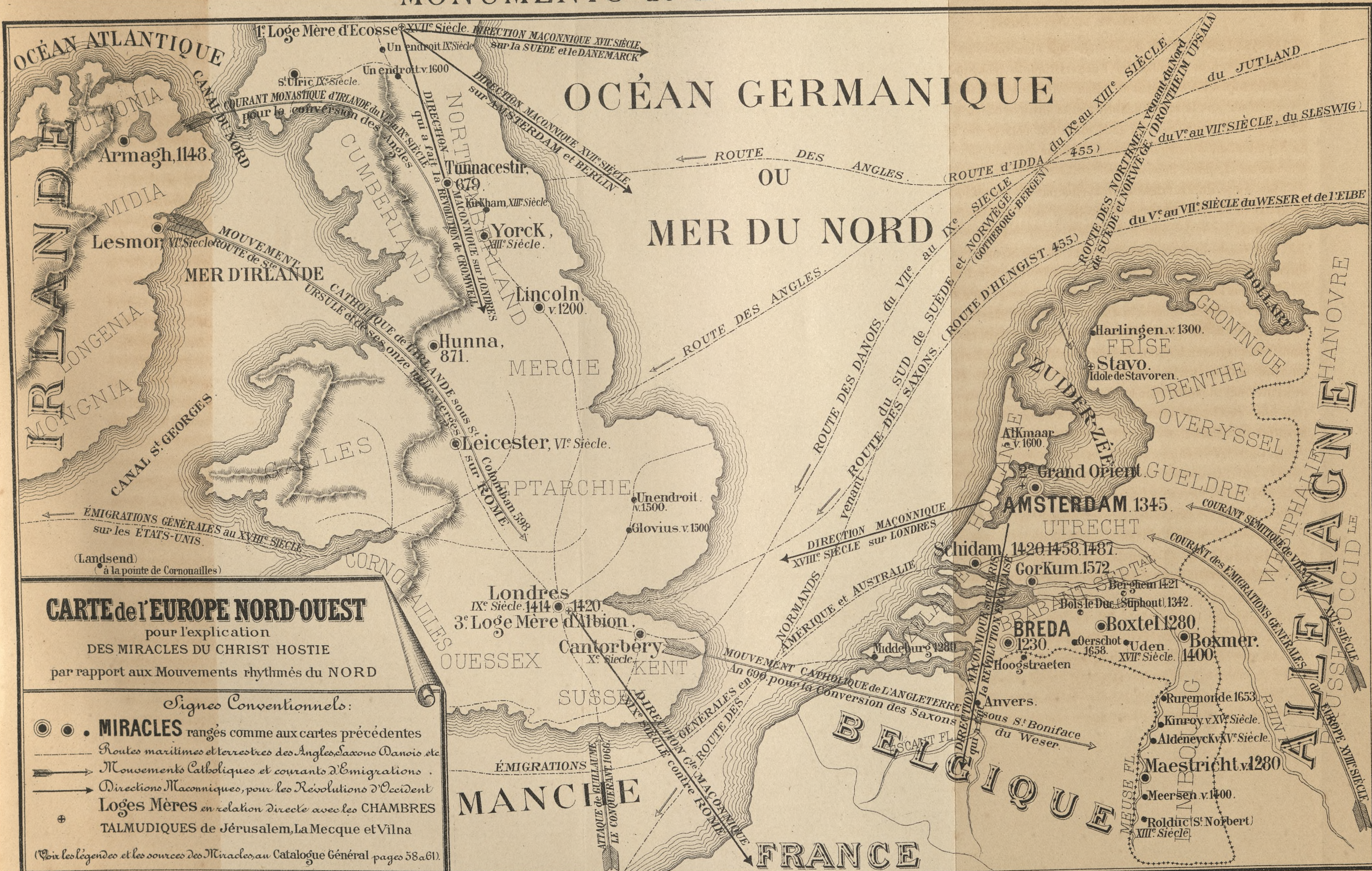
IV

LE ROLE DES MIRACLES EUCHARISTIQUES DANS LES ÉVOLUTIONS PRÉCÉDENTES DE L'IRLANDE, LA GRANDE-BRETAGNE ET LA HOLLANDE.

Nous avons, dans les chapitres précédents, établi *quand* et *comment* chacune des pièces du Nord ont *donné*, c'est-à-dire ont joué le jeu que N.-S. voulait leur imprimer dans l'ordre social du Christianisme: ainsi qu'un habile horloger compose, pour une horlogerie compliquée, *des roues* qui suspendent le mouvement, pour frapper à des instants voulus la sonorité du mécanisme.

Il reste à montrer que dans la sonorité du Catholicisme, les Miracles

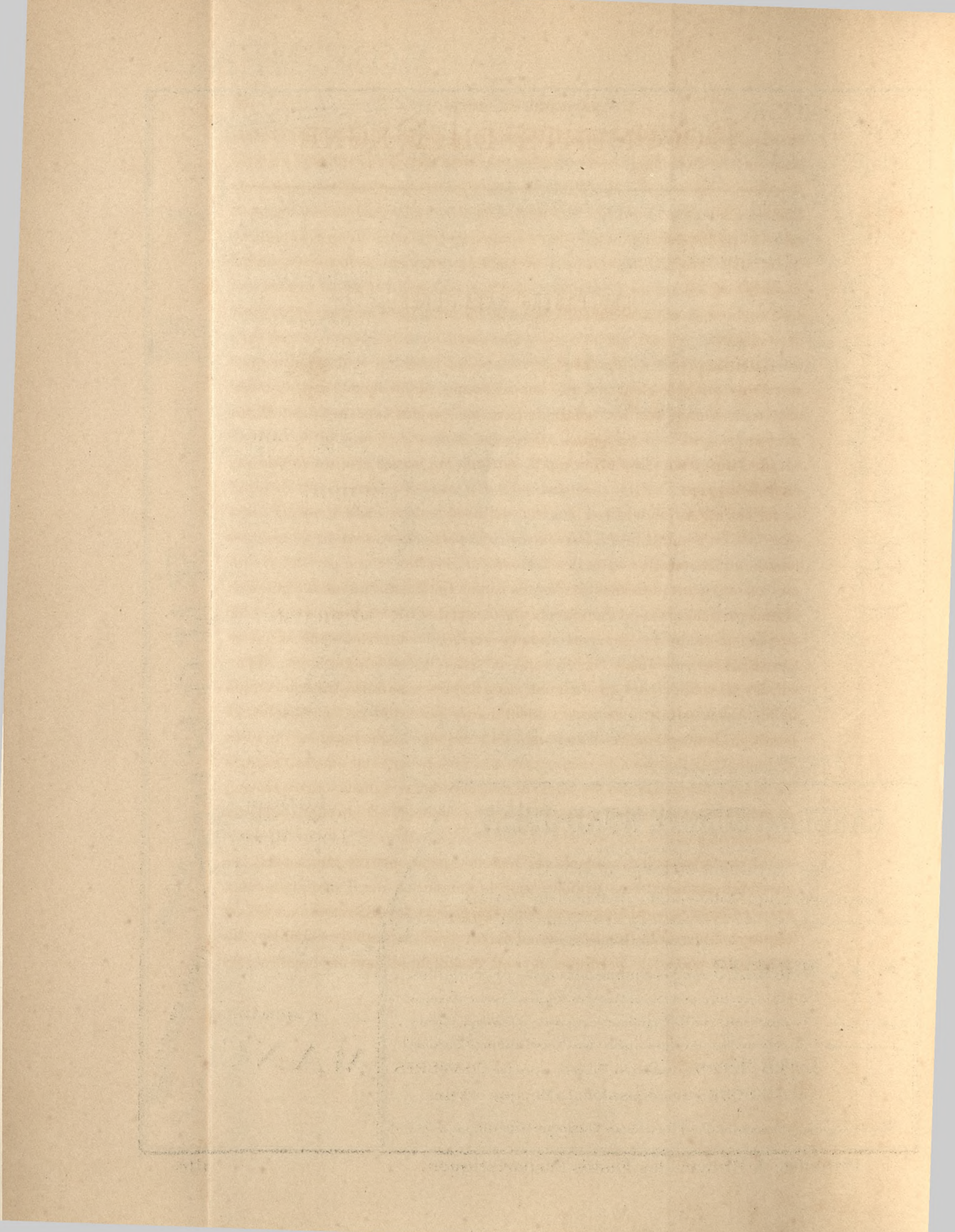
(1) Le Vœu commémoratif de cette promesse du Christ est rappelé au Vitrail des Nassau à la Cathédrale d'Anvers. Nous expliquerons *comment*, dans la prochaine livraison.



OCÉAN GERMANIQUE OU MER DU NORD

CARTE de l'EUROPE NORD-OUEST
pour l'explication
DES MIRACLES DU CHRIST HOSTIE
par rapport aux Mouvements rythmés du NORD

- Signes Conventionnels:
- ● ● **MIRACLES** rangés comme aux cartes précédentes
 - Routes maritimes et terrestres des Anglois, Saxons, Danois etc
 - Mouvements Catholiques et courants d'Emigrations
 - Directions Maconniques, pour les Révolutions d'Occident
 - ⊕ Loges Mères en relation directe avec les CHAMBRES TALMUDIQUES de Jérusalem, La Mecque et Vilna
- (Voir les légendes et les sources des Miracles, au Catalogue Général pages 58 à 61)



Eucharistiques ont eu pour but de soulever *les roues*, qui devaient frapper tour à tour les heures marquant : la liberté du Règne du Christ.

La roue a de tout temps été prise pour l'emblème de la *Puissance*.

Nous restons donc dans le vrai de l'image, en disant que les Miracles du Christ Hostie ont armé les roues ou les puissances de l'Irlande, la Grande-Bretagne et la Hollande, qui ont frappé les heures révolues pour l'arrêt, l'expansion et l'indépendance des races maritimes du Nord dans l'ordre chrétien, et nous le prouvons ainsi qu'il suit :

Voyez, s'il vous plaît, sur notre carte de l'Europe Nord-Ouest, et suivez les dates et les légendes au Catalogue général, pages 58 à 61.

PREMIÈRE PÉRIODE. LES MIRACLES D'IRLANDE POUR L'ARRÊT DES ANGLAIS.
ÉPOQUE SAXONNE DE 420 A 1066.

Regardons d'abord de près les miracles qui éclatent à *Lesmor* (Irlande), à *Leicester* (Ecosse), à *Tunnacestir* (Northumberland) 670, à *un endroit* en Frise 730, jusqu'au prodige de la bataille de *Hunna* 871, qui a créé l'indépendance de la Grande-Albion.

Ces quatre miracles ne s'opèrent qu'en faveur des grands missionnaires *irlandais* : Saint-Malachie, Saint-Colomb, et d'autres apôtres partant d'Irlande pour subjuguier au christianisme les races scandinaves dès leur débarquement sur les côtes d'Ecosse, du Northumberland et de la Frise. Il y a là évidemment la preuve que N.-S. a soutenu de cette façon l'énergie de la foi dans la race irlandaise, pour que celle-ci pût porter l'Évangile aux rois *Anglais*, qu'il s'agissait, par ce moyen, de dompter. Les Anglais devant convertir les Saxons ; les Saxons, les Danois ; les Danois, les Normands ; comme le flambeau passé de main en main à toute la chaîne scandinave.

A ce sujet, se rattache la légende de sainte Ursule, princesse *irlandaise*, envoyée en mariage, avec ses Onze mille Vierges, à un prince danois de la Grande-Bretagne. Cette légende prouve qu'il y avait union promise entre les Danois et les Irlandais, et que l'union était préméditée, de la part des princes et des moines d'Irlande, avec les princes danois, qui ne se doutaient pas du stratagème pour convertir, *par les femmes chrétiennes d'Erin*, les chefs de l'invasion scandinave : de même que

les chefs Francs avaient été convertis au moyen des Clotilde et des Radegonde.

N.-S. en révélant à sainte Ursule d'avoir à se diriger sur Rome, permit au retour qu'elle fût mise à mort avec toutes ses compagnes, près de Cologne, pour sceller par le sang irlandais de ces illustres vierges l'union que le christianisme devait opérer entre le Christ et les couronnes anglo-saxonnes.

Le prodige de la bataille de *Hunna* peut sans aucune hésitation s'attribuer aux mérites des Onze mille Vierges et de sainte Ursule, pour quiconque a lu dans l'*Histoire des Saxons*, par Bède, qui fait foi en la matière, comment cette bataille fut gagnée par Ethelred, après avoir été perdue par son frère Alfred-le-Grand.

La bataille de Hunna qui a réuni pour la première fois l'Heptarchie bretonne et qui a permis à Alfred-le-Grand d'en faire le noyau résistant de la Grande-Bretagne, cette bataille décisive était perdue. En vain Alfred, ruisselant de sang et de terreur, venait prier son frère Ethelred de sortir au combat.

Ce prince disait : J'irai *la Messe entendue*, sur le champ de bataille, *mais pas avant*. Cependant les Bretons perdaient pied, et leur déroute annonçait un désastre. La Messe entendue, Ethelred sort de sa tente, rallie les troupes d'Alfred, et les lance à la victoire.

Le trône d'Albion date de cette *Messe d'Ethelred*. Le sceptre britannique doit sa valeur au sang *irlandais* versé par sainte Ursule et ses compagnes.

Aussi voit-on, à dater du ix^e siècle, les Princes danois accuser *une singulière dévotion envers le Saint-Sacrifice de la Messe*.

Tous les miracles Eucharistiques opérés à partir de ce moment en Angleterre, tournent autour de cette dévotion favorite des chefs du Danemark

Tous ces prodiges ont *la Messe* pour but et pour seule raison, devant les principaux archevêques et évêques en relations avec les princes et les princesses d'Ecosse et d'Angleterre.

Du ix^e au XII^e siècle : les miracles, en Ecosse, l'un pour la conversion d'une princesse, et l'autre devant saint Ulric ; les miracles d'Angleterre,

à *Londres*, devant saint Dunstan, à *Canterbury* devant saint Odon, ont évidemment pour but d'ancrer dans l'esprit anglo-saxon le sentiment de la valeur de la Messe.

DEUXIÈME PÉRIODE. LES MIRACLES DE LA GRANDE BRETAGNE
POUR L'EXPANSION DES ANGLOS-SAXONS.

NORMANDS, PLANTAGENETS, TUDORS, STUARTS, DE 1066 A 1660.

Nous ne ferons que citer les miracles: *Armagh* 1148, *Norfolk* XII^e siècle, *Lincoln* v. 1200, devant saint Hugue, évêque; *Yorck* XIII^e siècle, près *Yorck*, ces deux devant saint Valène; *Londres* 1414, devant l'ambassadeur du roi Henri V; un autre miracle à *Londres* devant l'archevêque de *Canterbury*; deux endroits inconnus, dont l'un pour convertir l'hérétique Glovius; un autre endroit en *Ecosse* où le fils d'un hérétique recouvre la vue; et *Landsend* 1641. Ces miracles attestent que le Seigneur crut de temps en temps opportun de confirmer par ces prodiges la foi d'abord puissante des Princes Anglais, jusqu'au XVII^e siècle où la religion catholique s'éteignit en eux comme une lampe qui brille longtemps avant d'être étouffée par la main qui en avait allumé le feu.

Les Normands et les Plantagenets firent en effet briller la lampe de leur dévotion favorite au Saint-Sacrifice de la Messe. Il suffit de citer le reproche que faisait Saint Louis à Edouard de négliger les affaires de l'Etat pour entendre trop de Messes, ce à quoi Edouard répondait: *c'est par la Messe que je gouverne.*

Parole sublime et digne des Monarques qui bâtirent WESTMINSTER, pour être le sanctuaire de la Loi Britannique, ce qui n'a pas peu contribué à la grandeur somptuaire de la Constitution qui a le mieux résisté aux attaques de la révolution, et qui fait l'envie des peuples modernes.

Henri VIII, qui éteignit d'un revers de sa main ce qui restait de foi en Angleterre, n'avait-il pas été créé *Docteur et Défenseur de la Foi* par le Saint-Siège, pour un ouvrage où il défendait victorieusement contre Luther le sujet de la Sainte Messe? Ce n'est donc pas la foi des princes anglais qui a éteint la lampe de leur dévotion au Saint-Sacrement. Ce sont leurs passions qui ont fait l'office d'éteignoirs de la piété du peuple, qui aima plus que tout autre à voir ses princes agenouillés au pied de l'Agneau.

Nous ne connaissons pas de peuple qui ait eu une plus vive notion du règne social de N.-S., à en juger par les sommations réitérées qui furent lancées à Cromwell et à Charles II, leur intimant d'avoir à proclamer roi N.-S. Jésus-Christ en plein xvii^e siècle. C'était juste le moment où N.-S. commençait à parler de son règne social à Paray, pour le faire passer à Louis XIV.

Mentionnons trois de ces injonctions, car elles attestent la foi traditionnelle d'Ecosse et d'Angleterre, même après que les sectes eurent totalement brisé la Religion.

La première injonction fut adressée à Cromwell par un quaker, Fox, dans une entrevue et sur l'invitation même que lui en fit le Protecteur. Laissons Fox faire le récit de cette entrevue : « J'allai à White-Hall avec « un ami et nous y trouvâmes le Protecteur en compagnie du docteur « Owen, vice-chancelier d'Oxford... *L'esprit de Dieu m'agitait et j'eus la* « *force de l'engager à déposer sa couronne aux pieds de Jésus.* Plusieurs « fois je lui parlai au même effet, etc. (1). »

Deux sommations furent adressées à Charles II. L'une, présentée par un tonnelier du nom de *Venner*, produisit à Londres une forte sensation. « *Venner*, qui appartenait à la secte de la cinquième monarchie, *s'était mis* « *à la tête d'un certain nombre d'hommes déterminés, était entré dans la* « *Cité où il avait proclamé roi Jésus-Christ.* » Ce *Venner* fut pris et périt sur l'échafaud (2).

L'autre injonction à Charles II portait cette inscription : « *Déclaration* « *et attestation du véritable parti presbytérien d'Ecosse* ». Dans cet écrit, le parti presbytérien informait le peuple écossais qu'il ne voulait plus reconnaître l'autorité de Charles, et, *se mettant sous la bannière de Jésus-Christ*, il déclarait la guerre au roi, le dénonçait pour un tyran et un usurpateur (3).

Pour couper court à ces rappels formels à l'ordre, Charles II fit déclarer par sa servile Université d'Oxford, comme hérétique, *la proposition qu'il y eût d'autre pacte existant que le discours du Trône.*

(1) Voir *Angleterre*, par MM. Léon Galibert et Clément Pellé. Univers pittoresque, tome III, page 184.

(2) Ibid. tome III, page 55.

(3) Ibid. tome III, page 107.

Personne n'osa s'élever contre la bourde formidable des légistes d'Oxford. Mais le peuple britannique s'enrôla en masse, à partir de ce moment, dans les sectes qui avaient été mises hors la loi par cette déclaration digne de l'absolutisme le plus renforcé.

Les Mormons, au milieu de leurs absurdes croyances s'emparèrent, pour faire de nombreux prosélytes, de la déclaration contraire, et allèrent au Youtah avec cette proposition, (tant l'erreur a besoin, pour se produire, de se baser sur une vérité à l'ordre du jour) : *Pour obtenir le règne du Christ, notre Etat ne reconnaît d'autre pacte que le discours de l'Alliance de Dieu avec Abraham, et en fait la loi que nous imposerons au Nouveau-Monde.* (L'erreur capitale des Mormons consistait à sauter les pactes d'alliance du Christ-Hostie avec les peuples et les monarques chrétiens à travers l'histoire.)

Les Etats-Unis d'Amérique, fondés par les sectes chassées d'Angleterre sur la question du Règne social de N.-S., sont la formidable réponse à la déclaration d'Oxford.

TROISIÈME PÉRIODE. LES MIRACLES DE LA HOLLANDE POUR SON
ACTION DOMINATRICE AU XVII^e SIÈCLE.

FORMATION DE LA PUISSANCE D'AMSTERDAM DU XIII^e AU XIV^e SIÈCLE.

Les miracles de la Hollande du XIII^e au XIV^e siècle sont BURBAN (Hollande) 1220 ; BREDa, 1230 ; BOXTEL et MAESTRICHT en 1280 ; HARLINGHEN (Frise) et NIERWAART, près Breda, 1300 ; STIPHOUT, près Bois-le-Duc, 1342 ; et AMSTERDAM, 1345. Ces miracles ne sont pas posés au hasard ; ils s'échelonnent sur les croisements des grandes artères maritimes, du Nord-Brabant, Limbourg et Frise, avec les routes continentales reliant AMSTERDAM aux grandes puissances d'Occident.

Ces lieux se trouvent aux stations de garage que prennent les trains des malles anglaises dirigés de l'Inde par *Rimini, le Gothard, Maëstricht, Boxtel, Breda*, sur *Flessingue*, ou d'Orient par *Constantinople, Vienne, Bois-le-Duc, Dordrecht*, sur *Rotterdam*, où ces malles passent devant les trains rapides venant de Paris, ou de Marseille, ou de Berlin, et allant sur AMSTERDAM. Le choix stratégique est évident. Breda et Maëstricht sont

les points à fortifier, car de ces deux villes dépend tout le commerce d'Amsterdam.

Nous nous abstenons de commentaires. Nous renvoyons seulement à *la couronne posée sur l'écu d'AMSTERDAM à l'Hostie d'AMSTERDAM*, en nous appuyant sur ce qui est dit ailleurs à ce sujet, à savoir qu'AMSTERDAM *porte la couronne du Saint-Empire* de Maximilien de Hollande, en vertu de son décret de 1487, *couronne de son sacre offerte par lui à l'HOSTIE de miracles d'Amsterdam* le jour même, *avant de promulguer LE DÉCRET*. Par ce décret les flottes d'Amsterdam furent couvertes sous la sauvegarde du Saint-Empire, tandis que les flottes de Lubeck, de Hambourg et de Brême ne le furent pas. De là vient que la Compagnie des Indes-Malaises emporta le commerce interocéanique de la Ligne Hanséatique et fit tomber celle-ci à un rang secondaire.

Le privilège impérial accordé à Amsterdam était à son tour une conséquence de l'hommage lige que le premier duc de Nassau, premier prince de Hollande et Empereur germanique Guillaume de Hollande, monté sur le trône impérial en 1248, fit à l'Agneau-Eucharistique, ainsi que nous l'avons insinué à la fin du troisième chapitre.

Tout cela se tient : L'hommage-lige du fondateur des Nassau a entraîné les miracles à couvrir *Amsterdam*, et la remise de la couronne impériale à l'Hostie d'AMSTERDAM a entraîné la force maritime des Hollandais à se déployer sur la côte des Epices, pour y arrêter le Mahométisme en train d'accaparer le commerce de l'Extrême-Orient. Sans ce mouvement d'arrêt, les missionnaires catholiques n'auraient pu rallier ni la Chine, ni le Japon à la suite de François-Xavier.

L'ÉLANCEMENT DE LA PUISSANCE BATAVE DU XV^e AU XVII^e SIÈCLE,
SUR LA COURONNE BRITANNIQUE, EN VUE DE L'EXPANSION DE L'ORDRE CHRÉTIEN

Les miracles de *Boxmeer, Meerssen, Schidam, Berghem, Gorkum, Alkmaar, Oerschot, Ruremonde, Bois-le-Duc (Uden), Aldeneick, Middelbourg, Rolduc et Kinroy*, se groupent sur les artères que nous avons vues nécessaires à défendre pour couvrir Amsterdam, et aux points que commandent le passage de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse. Mais remar-

quez bien que ces miracles se groupent de manière à laisser entre eux la zone en fer à cheval qui va de Dordrecht, Utrecht, Nimègue sur la Gueldre, l'Over-Yssel, Drenthe, Groningue et Frise. N.-S. ne préserve que le Nord-Brabant, le Limbourg, d'une part, et la province de Hollande, d'autre part. Tout le reste il le laisse comme inutile pour le mouvement. C'est dans ce reste *laissé de côté* que le *compromis* a eu beau jeu pour triompher et que le Calvinisme, le Jansénisme et le Libéralisme se sont donné la main.

Il y avait dans ce jeu de la zone laissée aux sectaires un profond stratagème, qui se rattache d'une part à l'émigration des sectes chassées d'Angleterre pour créer les Etats-Unis, et d'autre part au mouvement inverse de la franc-maçonnerie qui ayant fondé son 1^{er} *Centre Satanique* occidental en Ecosse, allait prendre Amsterdam pour 2^e *Centre-Moteur*, et Londres pour 3^e *centre*, pour de là forcer, par l'Allemagne, la France à s'incliner devant la Révolution, visant la prise de Rome.

Nous avons dit que les sectes anglaises mises hors la loi par la sentence d'Oxford durent émigrer en Amérique. Ce qui partit laissa la place libre aux sectes relevant du Centre Satanique Écossais. Satan en bon capitaine avait la vue sur Amsterdam, sachant combien l'idée odinique était vulgaire chez les sémites. Les opinions d'Odin étaient florissantes (d'après Joseph) parmi les juifs depuis le siège de Titus. Il était donc facile de replacer l'*idole de Stavo*, si chère aux Scandinaves, sur les remparts bataves peuplés de juifs, pour faire d'Amsterdam, l'*Alma mater du paganisme occidental, greffé sur le maçonnisme d'Orient*. Superbe coup qui aurait réussi d'emblée, si l'affluence des sectaires trafiquants sur Amsterdam, n'eut été contre-carrée par le grand courant d'émigration, à travers la zone en question.

La zone entre Rhin et Meuse servit d'exutoire à l'Allemagne. Les masses émigrantes sortirent d'Europe par Rotterdam et Flessingue, et ne passèrent point par Amsterdam.

Le coup de Satan était manqué. Ce fut à ce moment que la couronne britannique échut aux Orange Nassau. N. S. leur accorda de régir la race anglo-saxonne, qui s'était faite l'instrument de l'expansion maritime du règne de Dieu.

CONCLUSION : N. S. a mis en jeu les éléments : le vent et les courants océaniques — plus sa puissance Eucharistique — pour préserver les peuples du Nord contre les atteintes de Satan.

Se réservant le sang du Nord pour l'envoyer saisir *les clefs maritimes des cinq continents du monde*, N. S. a fait éclater les énergies des races du Septentrion, au moment psychologique où *le règne de Dieu a été en Europe sur le point de sombrer*.

Les coups de Trafalgar à Waterloo ont été portés par *les Nassau*, dont le glaive a surgi d'hommages pareils à celui qui a fait la fortune des Hapsbourg.

Les races du Nord ne sont point perdues pour la *confession* de la force régnante du Christ.

Dès que les Etats de l'Union Scandinave viendront à découvrir l'ARCANE de leur triple alliance avec le Christ, — dans L'HOSTIE qui les maintient à l'honneur, — le grand Dragon des mers, EBLIS (1), n'aura plus qu'à choisir la plage sur laquelle il faudra qu'il échoue son règne.

Les flottes blindées et les grands cuirassés du Nord y feront une descente majestueuse. Leurs pavillons ont la mission d'éclat du *Signe Constantinien*, pour détruire les nids du Serpent et balayer son Règne de la surface des Ondes.

A DE SARACHAGA.

(1) EBLIS est le nom de *Lucifer-Baphomet*, le « Grand Architecte », ou « l'Être Suprême » d'après la Révolution.



DOCUMENTS DU RÈGNE

LES PACTES SATANIQUES

Dans un précédent article, nous avons établi que l'ordre social chrétien est fondé sur des *pactes nationaux* conclus avec le *Christ Hostie Régnant*.

Les Chartes de l'an 120 à 1220, portant la clause : *Christo Regnante*, en sont la *preuve*.

Nous allons aujourd'hui montrer qu'inversement, l'ordre social anti-chrétien, en général, et la *Révolution*, en particulier, sont basés sur des *pactes impies*, conclus entre des *puissances secrètes*, d'une part, et *Satan* de l'autre, pactes anti-sociaux, dirigés contre le Christ régnant en général, et plus particulièrement contre son règne social sur les nations.

Si l'on étudie les diverses attaques dirigées contre le règne social du Christ par les puissances occultes qui se sont établies en Occident, si l'on suit les fils conducteurs qui dirigent ces attaques avec une stratégie et une habileté consommées, on arrive bientôt à la découverte de ces pactes de perdition, pactes ténébreux de haine, de mensonge et de rage, — qui, non seulement (il faut bien le reconnaître avec confusion) ont énervé, aujourd'hui, les trois quarts des forces vives du genre humain, mais encore servent de guides aux destinées sociales de tous les peuples et rois chrétiens oublieux des anciens pactes avec le Christ.

L'origine et le texte des pactes secrets conclus avec Satan ne sont pas aussi faciles à mettre en évidence que la conclusion des Pactes nationaux avec le Christ, car, alors que ces derniers, les pactes libérateurs du Christ se jurent à la grande lumière du soleil par toute la nation assemblée, les autres, les pactes de perdition ne sont conclus que par un nombre très

restreint d'affiliés cachés honteusement dans l'ombre, et enveloppés de mystères gardés par le poignard. Le mystère maçonnique du *Pacte de sang* n'est même pas accessible aux regards des initiés du trente-deuxième degré ! Cependant, l'ombre, le mystère et le poignard ont redit au grand jour assez des iniquités qu'ils ont abritées, pour que nous puissions, sans crainte de nous tromper beaucoup, dénoncer chacun de ces pactes de l'Enfer ; déterminer leur centre moteur et leur raison d'être, raconter leur genèse, et désigner leurs rapports avec l'Infidélité, le Schisme, l'Hérésie et la Révolution. Ce n'est pas un vain esprit de curiosité, mais bien un pénible sentiment du danger à signaler qui nous guide dans cette étude. Nous y rencontrerons tous ceux que l'erreur et le mensonge ont sacrés grands hommes, ceux que la révolution exalte, ceux que leur génie malfaisant a rendus destructeurs de l'ordre politique et de la justice sociale des nations, tous ceux, en un mot, qui ont cloué leur patrie au pilori de l'apostasie, et qui ont piétiné sur l'âme de leur peuple, depuis Mahomet jusqu'à Voltaire ; nous les verrons tous liés par la haine aux pactes sataniques, les imposer par la ruse et le mensonge aux peuples arrachés à la foi, au Christ Régnant.

En vue de rendre cette étude plus claire et plus brève, nous la diviserons en quatre parties : 1° *Ce qu'est un pacte Satanique*. 2° *Quelles ont été et quelles sont les puissances secrètes évidemment liées par un pacte de sang ou de vengeance diabolique contre le Christ et le christianisme social*. 3° *Comment sont nés les pactes de perdition*. 4° *Comment les puissances secrètes coalisées sont parvenues à s'emparer de l'ordre social chrétien*, en imposant leurs divers pactes, sous la dénomination d'un *contrat social* qui menace de lier l'Europe et le monde au trône et à l'autel de Satan.

I

CE QU'EST LE PACTE SATANIQUE.

Le pouvoir national fait partie de l'héritage direct du Christ, auquel les nations ont été données ; Satan ne devrait donc y prétendre, la liberté du mal qui lui est assignée semblerait limitée de ce côté. Mais le Démon espère que toutes les nations conclueront avec lui un *pacte national*, une *convention sociale*, le déclarant ouvertement Roi. *Saint Paul et l'Apocalypse nous*

disent du règne de Satan pour les derniers temps, que ce sera une reconnaissance publique, officielle, de Satan adoré et tenu pour Roi. Il s'en approche autant que possible ; sa haine sociale a trouvé ce moyen le plus efficace pour briser les liens de toute société et nuire en même temps, à l'œuvre du Christ : l'Eglise.

A la destruction des liens des sociétés, chrétiennes ou non, Satan emploie des instruments qui sont des *puissances secrètes* ; à chacune d'elles, il assigne une action différente, mais toutes ces actions concourent au même but.

C'est entre la *Puissance secrète* et le *Démon* que se conclut et se jure par serment sur le poignard le *Pacte de sang* ou *Pacte vengeur*, dont le but caché n'est découvert qu'après l'accomplissement du crime qui scelle irrévocablement le Pacte. Les affiliés qui n'étaient, jusqu'alors, que de simples tenants du Pacte anti-social, deviennent, par le crime perpétré en vertu de ce pacte, les *servants officiels* de la puissance secrète, *ouvriers du règne de Satan* ; ils entrent, par la porte du crime, dans l'aréopage de la puissance secrète qui leur communique le pouvoir de contracter en son nom avec la Société qu'il s'agit de démembrer.

Les prérogatives et les privilèges assignés par Satan aux diverses puissances avec lesquelles il a conclu des pactes, sont proportionnels à la grandeur du crime social qui scelle le pacte vouant chacune d'elles à la guerre contre le Christ, l'Eglise et la Papauté. Le plus grand des crimes sociaux étant le *déicide*, la puissance secrète qui le maintient comme sceau de son pacte, a reçu de Satan le privilège suprême de *Pouvoir social souverain universel*, pour démembrer les nations et s'enrichir de leurs dépouilles. C'est à cette puissance secrète maîtresse que sont subordonnées les autres puissances secrètes qui agissent sous ses ordres, dans chaque nation, chacune avec les prérogatives et la stratégie déterminées par son pacte particulier.

De là, trois sortes de *pactes sataniques* conclus pour le démembrement de chaque nation :

1° PACTES DE COALITIONS SECRÈTES, liant les sectes de toutes les nations au centre de la maîtresse puissance secrète, qu'elle se nomme *Synagogue*, *Sanhèdrin*, *Cabale*, ou *Kahal*, car elle change souvent de nom, cette

puissance maîtresse et néfaste, incarnée dans les descendants des Juges d'Israël, qui proclamèrent le *déicide* du Christ utile et nécessaire au salut des nations.

2° PACTES DE MOUVEMENTS ARMÉS, conclus entre la maîtresse puissance secrète, et les chefs des nations, à mesure que celles-ci se démembrent sous l'effort des sectes.

3° PACTES DE PARTAGES entre la maîtresse puissance, les chefs prévaricateurs des nations, et les sectes, pour la répartition des biens et territoires enlevés au Christ.

Ces trois ordres de Pactes, nous les appelons *sataniques* parce qu'ils dérivent du mystère cabalistique, qui de tout temps, a égaré un certain nombre d'hommes et de groupes sociaux, avides d'obtenir puissances et richesses à l'aide des enchantements du Démon.

II

QUELLES ONT ÉTÉ ET QUELLES SONT LES PUISSANCES SECRÈTES ÉVIDEMMENT LIÉES PAR UN PACTE DE SANG OU DE VENGEANCE DIABOLIQUE CONTRE LE CHRIST ET LE CHRISTIANISME SOCIAL.

Le Démon, singe éternel du Christ, traite avec des puissances qui se sont déclarées ses servantes secrètes, et conclut avec elles des traités de sang. La guerre, l'homicide, le vol, assouvissement de la haine, de la cupidité et de l'ambition seront leur salaire; comme les honneurs, les titres et les biens que reçoivent, selon leurs mérites, les capitaines d'un conquérant.

Ces puissances secrètes, toutes liées à Satan et dirigées par lui, peuvent conclure des traités entre elles, mais ces traités d'union se jurent tous en *brandissant un poignard contre le Ciel*. C'est le signe caractéristique de tout traité satanique; là où il se produit existe un *Pacte de sang* ou de Vengeance diabolique, pour le malheur des peuples, chrétiens ou non.

Les peuples où l'Évangile n'a pas pénétré, ceux qui, par une circonstance quelconque, se sont élevés contre le Christ et son Église; ceux qui, adonnés à la matière, ne vivent que pour la jouissance ou l'ambition sanguinaire, tous les peuples en un mot, qui sont, volontairement ou non, éloignés du Christ, offrent aux forces cabalistiques des facilités de se

conjurer en pactes de sang pour leur perdition ; facilités d'autant plus grandes que ces peuples sont plus éloignés de l'Eucharistie.

On trouve dans toute l'Asie et en Afrique, spécialement dans les régions où le mahométisme s'exerce sans entraves, des sectes innombrables, agissant sous l'empire de la terreur et se reconnaissant entre elles à ce signe de ralliement du *poignard levé contre le firmament*. Leur marque caractéristique, commune à toutes, est *un triangle renversé, la pointe en bas*, dont la signification symbolique est le serment de détruire le trône de Jéhovah, en poignardant ceux qui voudraient maintenir son gouvernement sur les hommes. Les hindous s'appliquent au fer rouge cette marque sur le front, et déclarent que c'est le signe de leur sujétion à Satan ; les nègres pris pour le service des harems arabes et turcomans sont marqués de même à l'épaule, et disent que c'est le signe de l'esclavage.

La plupart de ces sectes ont un second signe spécial, le cône. Quelques archéologues ont cru y voir un symbole contre les lys, symboles eux-mêmes de la puissance royale des Francs, défenseurs du Saint-Siège Romain ; mais ce signe cabalistique était connu dès l'antiquité la plus reculée, et on le trouve encore de nos jours, au fond du Saint des saints des temples les plus infâmes des Hindoux, Egyptiens et Musulmans de certaines sectes, comme emblème du Démon divinisé de l'Impureté. C'est là que des Templiers dégénérés adoptèrent le culte de ce démon, quand leur ordre, ou du moins une partie de leur ordre, tomba dans l'apostasie à la fin des croisades.

Donc, trois signes extérieurs désignent les sectes sujettes à Satan, en même temps qu'ils indiquent leur raison d'être : le geste du poignard levé, la marque du triangle renversé, et le cône.

Ces trois signes sont l'objet d'un culte pour les sectaires ; or, pour adresser leurs offres de service, pour rendre leurs hommages ou pour prêter leurs serments, soit au poignard, soit au triangle, soit au cône, ils se tournent vers trois points de l'horizon, rigoureusement déterminés par leurs différents rites, pour chacun des lieux de la terre, de façon à ce que les regards des sectaires de Satan, en quelqu'endroit qu'ils adressent leurs sacrilèges hommages, convergent vers trois points du monde. Ces trois points sont les centres moteurs des puissances secrètes du Démon : Jérusalem, la Mecque, *peut-être* Vilna. Nous sommes sûrs des deux premiers points, le troisième

n'est que probable, car la maîtresse puissance secrète, celle qui tient ses prérogatives de la perpétration des déicides, varie de siège comme de nom.

C'est de ces trois points, en tous cas, que sont partis jadis, et partent encore de nos jours les ordres secrets des mouvements antichrétiens pour la domination du cimenterre, poignard allongé, pour l'accaparement de l'or du christianisme, temple de Jéhovah, et pour la ruine du lys, pouvoir sacré du Christ sur la France, signe de son pacte avec les Francs pour la défense de l'Eglise.

C'est en ces trois points que résident les CHAMBRES OCCULTES des pouvoirs sataniques qui aspirent à se partager le monde, l'un pour l'or, l'autre pour la haine, le troisième pour l'extermination des peuples. La guerre, l'homicide et le vol y sont savamment organisés comme moyens ; la conquête, l'esclavage des nations et l'accaparement des richesses universelles, attendues comme fruits du pacte satanique.

A quelle époque ces trois chambres occultes se sont-elles fondées ? Ont-elles reçu leurs privilèges, leur sacre satanique les unes des autres ? Se sont-elles d'abord développées isolément et sans se connaître ? N'ont-elles combiné leurs plans que plus tard, au fur et à mesure de l'extension de leur puissance ? Ce sont-là des questions auxquelles on ne pourra probablement jamais répondre ; il semble cependant certain que ces trois puissances secrètes sont *consanguines*, nées les unes des autres par des *pactes différents*, mais conclues par les mêmes éléments ; il est probable qu'elles ont développé leur action d'abord isolément, et qu'elles ne se sont conjurées ensemble que longtemps après avoir créé, organisé et concentré toutes leurs forces sectaires.

Tels sont les lieux juridiques et les lieux historiques des puissances secrètes que nous devons étudier pour reconstituer la formation des Pactes de Satan.

III

COMMENT SONT NÉS LES PACTES DE PERDITION.

A la fin du drame sublime du Calvaire, au moment où le voile du temple se déchira et où le cri de Jésus retentit « *Consumatum est* » les effets des pactes de Jérusalem et de Sichem entre la nation Juive et Dieu expirèrent.

Une mutation complète s'opéra dans les destinées sociales d'Israël. De peuple privilégié de Dieu, il devint peuple maudit chargé d'un *anathème social*, qu'il ne devait effacer, dans le cours des siècles à venir, qu'à force de labeur, de souffrance et de sang.

La ville du déicide, Jérusalem, était maudite et devait être châtiée ; le glaive de Titus s'abattit sur elle. La Judée fut abandonnée par la presque totalité des habitants, et la nation Juive fut dispersée aux quatre vents du ciel.

A Jérusalem même, il ne demeura de ses anciens possesseurs qu'un petit groupe inaccessible à la crainte de la faim, de la soif ou du fer, car une providence vengeresse veillait sur lui, et le destinait à porter la *malédiction de sa race jusqu'au satanisme*. Ce groupe se composait des descendants *directs* des juges au Sanhédrin, qui avaient prononcé l'arrêt de mort du Christ et ouvert ainsi un compte spécial au grand livre de l'Eternelle Justice. Satan prit un soin jaloux de leurs fils, pour les préparer à devenir ses aides et satellites, dans la grande revanche qu'il comptait prendre de sa défaite au Golgotha. De génération en génération, il les fit pénétrer de plus en plus en avant dans l'initiation des mystères cabalistiques, et leur confia le soin de travestir sa loi hébraïque de telle façon que les plus doctes rabbins confondissent la loi divine du Sinaï avec la loi interprétée par Satan. Le fruit de ce travail de déguisement devait être le *Code national d'Israël*, gouverné désormais par Satan, code nouveau qui devait, avec le temps, régir tous les peuples soumis à l'empire du démon. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres ; trop de hâte pouvait tout perdre ; des siècles étaient nécessaires pour donner à ces volumineux registres le ton poudreux qui convient aux grandes législations ; Satan attendit.

Cependant un événement foudroyant pour ses projets vint en hâter la mise à exécution : à Tolbiac, Jésus-Christ avait obtenu l'acclamation dans l'Hostie, et les peuples Francs avaient placé leurs royaumes et leurs lois sous le serment lige Eucharistique.

Les registres législatifs de Satan étaient complets ; la patine de deux ou trois siècles devait suffire à imposer un immense respect aux Juifs ; il ne restait plus qu'à les édicter, chose assez délicate, puisque, sans serment, sans pacte pour les consacrer, ils n'avaient pas plus de puissance décrétale

que tous les autres vieux papiers. La *chambre occulte* des fils des juges déicides conclut le pacte, prononça le serment, le tout en secret, et de Jérusalem, envoya sous forme impérative de décret, le *code nouveau* à toutes les synagogues d'Israël dispersées aux quatre coins du monde. C'était fait : le *pacte Talmudique* faisait loi désormais.

C'est ainsi qu'à partir du VI^e siècle, contre le Pacte sauveur de *Tolbiac*, se dresse et se développe le pacte satanique et de perdition du *Talmud*.

Tout Israël accepte la *loi Talmudique* comme interprétation juridique des Livres Sacrés, sans savoir que pour édicter la loi satanique, il avait fallu conclure un pacte de sang juré sur le poignard.

Le soin judicieux avec lequel Satan sait choisir les lieux où il manifeste sa haine, nous fait supposer que la chambre occulte de Jérusalem a dû conclure ce premier pacte satanique, sinon dans la salle même du festin où le Christ institua le sacrement de son alliance royale avec le genre humain, du moins aussi près que possible du Cénacle du mont Sion.

Pour que ce pacte produisit tous ses fruits, il fallait pouvoir disposer d'une armée suffisante pour démembler l'Europe selon le Code du Talmud. Or, la religion seule est assez puissante pour soulever des peuples armés ; une religion nouvelle et essentiellement guerrière était nécessaire : Mahomet vint.

On a dit de Mahomet qu'il était un imposteur. Il n'a été que le porteglaive de la chambre noire de Jérusalem, dont il n'a fait qu'exécuter les ordres fatals à l'Orient.

Le Coran n'est pas l'œuvre de ce héros des guerres de Satan, c'est la chambre talmudique, qui dans l'ombre l'a forgé comme on forge une épée : la poignée, le poids et la longueur du fer, à la mesure de la main qui doit s'en servir pour frapper. Fiers Arabes, ni Mongols belliqueux, opulents Persans, ni fougueux Tartares, sauvages Kirghises, ni Huns féroces n'eussent jamais accepté la loi servile des Juifs. Ce qu'il fallait, c'était une loi religieuse, flattant l'instinct généreux et guerrier des peuples de la Steppe et du désert, et procédant, à la fois, du Talmud qui s'impose par la ruse, et du Bouddhisme qui s'impose par la peur. Le Coran réveille les passions comme le bouddhisme et promet, avec l'astuce du Talmud, la domination par la force aveugle de la fatalité.

Promettre la domination par le fer, aux valeureux et candides vagabonds des grandes solitudes, c'était les rallier à soi, des bords de la mer Rouge jusqu'aux sommets du Thibet.

La sujétion du Coran au Talmud est clairement prouvée par ce fait que les premiers efforts de la puissance naissante de l'Islam se portèrent vers Jérusalem, et que l'armée arabe qui l'emporta d'assaut avait, pour éclaireurs et espions *dieux mille juifs d'avant-garde*.

La chambre de Jérusalem consacra deux siècles à aiguïser le Coran, puis elle le fit planter comme un coup de poignard, par Abdérame, en plein cœur de la France.

Le pacte sauveur juré par les Espagnols à *Covadonga* et l'écrasement d'Abdérame à Poitiers furent pour la chambre Talmudique, des désastres tels, qu'un second pacte leur parut seul capable de les réparer, pacte plus large, plus étendu que le premier, qui liait Israël seul, et n'engageait en rien l'Islam.

Ce deuxième pacte diabolique a dû se faire à la MECQUE, au VIII^e siècle entre les délégués de la *chambre noire de Jérusalem* et ceux de la *chambre noire de l'Islam*.

A partir de ce moment, une stratégie supérieure dirige les forces de l'Islamisme qui, jusque là, ne savait pas garder ses conquêtes ; chaque émir, bataillant au hasard, prenait d'un côté et perdait de l'autre ce que lui avait laissé son prédécesseur. Mais, à partir du VIII^e siècle, toutes les conquêtes musulmanes sont dirigées avec une unité de plan et une habileté telles, que la domination du croissant s'étend, avec la vitesse d'un cheval arabe au galop, du centre mystérieux de l'Asie, jusqu'à l'extrémité occidentale de l'immense Afrique.

La seule valeur des descendants du faux prophète ne saurait suffire à expliquer cette prodigieuse conquête. On ne peut en trouver la cause que dans le *pacte de sang* conclu entre les puissances secrètes de la Mecque et de Jérusalem, pacte satanique, qui courbait des milliers de volontés et d'efforts sous une même domination, dans un but unique, qui mettait en mouvement toutes les puissances occultes du monde, pour préparer le triomphe des armées de l'Islam, qui créait la *Cabale*, grand divan où tous les chefs musulmans venaient chercher des ordres, avant de marcher à la conquête.

Le résultat de cette conquête fut d'isoler, depuis le VIII^e siècle jusqu'au XII^e siècle, l'Europe du reste du monde, par une zone en demi-cercle, qui, partant des rives de l'Atlantique, prend toute l'Afrique du Nord, et toute l'Asie orientale, depuis l'Hindoustan jusqu'au lac Baikal. Ce demi-cercle d'isolement de l'Europe chrétienne donna au monde musulman son nom et son blason : le CROISSANT.

A chaque pacte nouveau conclu avec le Christ dans le cours des siècles, Satan oppose un nouveau pacte de sang.

A la fin du XII^e siècle, le *Pacte de Milan* est juré par les villes d'Italie, pour défendre les passages des Alpes contre l'empereur Teuton Barbe-rousse, qui fait cause commune avec le Croissant.

Aussitôt Satan suscite le pacte de la *Guzma*, attaque générale et furieuse de toutes les forces de l'Islamisme appelées des quatre coins de leur immense empire, contre le Règne du Christ en Occident.

A partir du XIII^e siècle, les différentes nations de la chrétienté, ébranlées par ce formidable assaut, sentent le besoin d'un point d'appui immuable et prêtent successivement au Christ les serments du *Rutli*, de la *Ligue du Gand*, de la *Ligue de Souabe*. Devant ces pactes sauveurs se dressent les pactes sataniques des *Vaudois*, des *Albigois*, des *pirates alliés aux Turcs*.

Aux XVI^e et XVII^e siècle, contre les serments de *Florence et de Venise* jurés pour le salut de l'Italie au Pape et à l'Hostie, se lèvent les pactes infernaux qui de la franc-maçonnerie d'Ecosse, d'Angleterre et de Prusse, ont engendré les porte-glaives de la CHAMBRE DE VILNA dont nous allons faire connaissance.

Au XVIII^e siècle, contre le *règne du Sacré-Cœur*, accepté par les empereurs d'Autriche et les rois de France, d'Espagne et du Portugal, se prononcent : le *Pacte de Wiesbade*, le *serment du Jeu-de-Paume à Versailles*, le *contrat social des droits de la Révolution*, et la *domination du Kahal*.

Ainsi, pour détruire les efforts du pacte libérateur de chaque nation avec le Christ-Hostie-Régnant, le Diable impose à ses adhérents un nouveau pacte d'extermination.

IV

COMMENT LES PUISSANCES SECRÈTES COALISÉES SE SONT EMPARÉES DE L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN, ET ONT IMPOSÉ LEURS DIVERS PACTES, SOUS LA DÉNOMINATION DU CONTRAT SOCIAL DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

En disant que les Juifs s'étaient dispersés devant le glaive de Titus, nous avons volontairement omis de signaler en quel point ils s'étaient reconstitués en corps de nation. Bien des individus, des familles et des groupes d'Israël s'éparpillèrent, à coup sûr, dans toutes les directions, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y eut un Exode du gros de la nation vers un point déterminé.

Aux premiers siècles de notre ère, les vastes contrées situées entre la forêt Hercynienne et la forêt Hyperboréenne étaient inoccupées, et parcourues seulement par des tribus sauvages et nomades; jadis, aux premiers temps de la Grèce, les eaux d'une mer intérieure ou d'un golfe profond avaient couvert ses régions, mais, dans le cours des siècles les eaux s'étaient peu à peu retirées, ne laissant d'autres témoins de leur séjour que les immenses marais de *Pinsk*, barrière infranchissable entre la Pologne et l'Ukraine. C'est vers ces déserts marécageux que la masse du peuple Juif, fuyant les vainqueurs romains, dirigea sa marche, en passant par Constantinople. Là, ils bâtirent des bourgs, des hameaux entièrement juifs, régis selon la loi d'Israël, en communication constante avec la *chambre talmudique* de Jérusalem, et, plus tard, avec le *grand divan de la Cabale*, siégeant à la Mecque. C'est aux grandes fêtes du Ramadan que les émissaires de la chambre talmudique se réunissaient à la Mecque avec les chefs de tous les peuples musulmans pour combiner et préparer ensemble les conquêtes du Croissant.

Tous les historiens de l'Orient font remarquer qu'à Constantinople passaient constamment les Juifs qui se rendaient de Volhynie à Jérusalem et *vice versa*. Ce fait est à noter; en se rappelant le mal que peut produire dans une localité un seul passant pervers, on se rendra compte de l'immensité du mal produit par le passage continu et répété, pendant des siècles, des *émissaires jurés de Satan*.

Ce passage a causé le schisme de l'empire grec, plus tard, l'éloignement de la Russie de l'obédience au Saint-Siège romain, enfin la prise de Constantinople par les Turcs. Un courant analogue, dirigé vers Alexandrie et Carthage, avait semé dans toute l'Afrique du Nord ces germes malsains d'où naquirent toutes ces innombrables sectes que le Coran réunit et arma pour enlever leur patrie au Règne du Christ.

On aurait tort de se représenter ces émissaires de la chambre talmudique de Jérusalem comme de pauvres hères, voyageant la besace au dos, le bâton à la main et la poche vide.

C'étaient de riches et illustres savants, recherchés et réclamés, à cause de leur profonde érudition, par les plus célèbres Universités. On se pressait en foule, autour des chaires qu'ils occupaient, pour y entendre les oracles de la philosophie, de la politique et du droit. On accourait de toutes parts pour applaudir les rhéteurs juifs qui, souvent, cachaient le poignard d'honneur confié à leurs services, sous le burnous arabe ou la toge romaine. La chambre talmudique qu'ils servaient leur recommandait, en effet, de s'affubler de noms tirés d'Orient ou du Latium, voire même de se faire baptiser comme chrétiens, et, grâce à ces artifices, les pauvres dupes se ruaient en foule vers les pièges tendus savamment dans les Universités d'Alexandrie, de Carthage et de Cordoue, de Leyde, de Prague et de Vilna.

Goethe a respecté la vérité historique de la ballade germanique de *Faust*, en faisant conclure le pacte entre son héros et le démon dans une Université. Mais pour montrer toute la raison de la vieille légende chrétienne qu'il a développée, Goethe aurait dû montrer le démon initiant Faust au Talmud. Le droit, la politique, la philosophie talmudiques enseignés par le grand maître en science cabalistique, eussent amené tout naturellement Faust à signer le pacte diabolique. Ainsi complété, son récit eut été l'histoire exacte de la chute de la poétique Allemagne, de la Hollande pensive, de la rêveuse Ecosse et de la pieuse Angleterre : ces quatre pauvres Marguerites séduites par le chant du Démon.

Mais c'est à VILNA que Goethe aurait dû placer la scène du Bloksberg, *la montagne du diable*.

Vilna, située au nord de l'Ukraine, sur la route de Prague à Moscou, entre des marais immenses couverts de joncs et de roseaux, et des forêts de

bouleaux et de merisiers, peuplées de renards, possédait au moyen âge une fameuse université judaïsante.

C'est au XVII^e siècle que les écoliers se dispersèrent comme une volée de moineaux, et de l'université de perdition il n'est resté que la chambre occulte intitulée le *KAHAL central*, destinée à surveiller les partants.

Mais Satan avait savamment pris ses précautions pour que son règne n'eût pas à souffrir de la persécution de son université. Depuis longtemps, les *doctores* judaïsants de Vilna avaient enseigné aux candides *auditores* des quatre langues qui suivaient leurs cours, la manière de *réformer*, selon le Code nouveau, et les écoliers, avant de se séparer, avaient signé, comme Faust, des blancs-seings, livrant les foyers d'Allemagne, de Hollande, d'Ecosse et d'Albion aux griffes des *professores* juifs. Tout était préparé avec soin, et sur ces langues réformées s'abattirent, comme un coup de hache, les religions nouvelles du protestantisme, du calvinisme, de l'anglicanisme et du jansénisme; des torrents de sang, versé au nom de ces religions libératrices, assouvirent les désirs de Satan. Le Christ avait placé devant Vilna une sentinelle fidèle et énergique pour surveiller et contenir les corps talmudiques, la catholique Pologne. Les empires chrétiens passés à l'indifférentisme écrasèrent eux-mêmes la Pologne, et brisèrent ainsi la digue protectrice de l'Europe. Aussitôt les adeptes de la chambre noire de Vilna firent leurs paquets, et chacun d'eux, après avoir payé au *Kahal* le prix d'une propriété chrétienne à sa convenance, partit pour aller s'emparer de son bien (1), et le monde se couvrit de loges maçonniques et de banques d'Israël spontanément écloses.

Ainsi, une simple chambre noire, adossée à une université, a pu transformer le Droit, la Politique, la Philosophie en ces coups de bourse et ces clameurs maçonniques par lesquels se gouvernent aujourd'hui les empires.

Le puissant génie qui a conçu cette stratégie diabolique et adopté ce plan de bataille, est effrayant; le monde entier doit être sa conquête à brève échéance, si une lutte formidable et corps à corps n'est immédiatement engagée contre lui.

(1) Voir sur les agissements du *Kahal* de Vilna. « La Russie Juive », par *Kalixt de Volsky*.

L'Allemagne, la Hollande, l'Ecosse et l'Angleterre adoptèrent d'emblée le nouvel ordre social régi par la loge et la banque, servantes, toutes deux, de Kahal de Vilna.

Les loges et les banques se multipliant, d'innombrables multitudes de chrétiens y entrèrent en innocents spectateurs, et en sortirent en victimes dépouillées par les coups de filets du Kahal ; raffles formidables exécutées en grand, avec le mouvement saccadé des croupiers de Monaco ou Wiesbade, ramenant d'un coup sec de leur gaffe fiévreuse, au bercail israélite, les piles d'or chancelantes sur le tapis vert.

C'est à Wiesbade, précisément, que fut juré le dernier pacte satanique connu. Il livrait aux juifs et aux maçons, leurs compères, le plus beau royaume du monde, la France, par un coup stratégique, qui a créé l'œuvre, objet de l'admiration des Grands Orient : la RÉVOLUTION.

L'Allemagne, la Hollande, l'Ecosse et l'Angleterre, séduites par la parole sonore et l'éloquence faussement grandiose des rhéteurs sémitiques, entraînées par leurs propres faiblesses, par leur enthousiasme même des splendeurs de la Bible, s'éprirent des Grands Orient, où elles croyaient apercevoir l'aube d'une ère de droit, de liberté et de bonheur inconnus jusqu'alors à l'humanité.

L'Espagne, l'Italie, la France, l'Autriche, la Hongrie et la Pologne avaient résisté à l'entraînement de cette faconde, et percé à jour la vaste trame de cette insanité : *le sémitisme réparateur, la lumière communiquée par Israël perversi.*

Il n'était pas facile d'abuser des nations catholiques où la sève eucharistique coulait à pleins bords du sacré Cœur du Christ-Roi. Le poignard de de la Guzma n'avait pu trouver, non plus, le défaut de la cuirasse de ces nations vouées au règne de l'Hostie.

La violence n'avait rien obtenu, la ruse échouait, mais la *conjuración* réussit.

Des Délégués des Grands Orient d'Allemagne, de Hollande, d'Ecosse et d'Angleterre s'étaient réunis à WIESBADE vers 1750, sous la présidence de WEISHAAPT pour y délibérer sur les moyens de s'emparer de la France. On choisit pour lanceurs de l'affaire à huis clos Voltaire, Diderot, Dalember, Rousseau et Mirabeau ; ils étaient faciles à gagner. La meute des

philosophes français guidée par ces grands limiers de la haine satanique, s'étaient rués sur la couronne et le trône de Saint-Louis et les avaient déchirés à belles dents, et la tourbe des imbéciles suivait, donnant de la voix derrière eux. En 1786, le parti de la meute triomphait, jusque dans les antichambres du palais de Versailles ; le moment psychologique était venu. Aussitôt Weishaupt fait rassembler le GRAND CONVENT DE WIESBADE, un grand nombre des futurs députés aux Etats Généraux de Versailles s'y présentent, et à l'issue du Congrès maçonnique, on jure *la mort du roi Louis XVI, l'Ediction du Contrat social, la Promulgation de l'œuvre Constituante* (1).

Ce que la France crut alors être l'aube d'une ère nouvelle de liberté de fraternité et de paix, fut le baiser de Satan appliqué à sa joue virginale, Les lys immaculés tombèrent de ses mains et sa couronne et ses biens furent vendus par le *Kahal* juif, comme on vend à l'encan les bijoux et les robes d'une fille de joie. Dans son humiliation, la France n'a qu'une consolation, c'est la douloureuse pensée qu'aucune nation catholique n'a osé refuser sa joue au séducteur.

Le noble peuple entré fièrement dans l'histoire l'épée à la main, au cri de *Vive le Christ*, et qui sut conquérir dans le cours des âges, le titre de soldat de Dieu, eût-il supporté cette hideuse souillure, s'il avait connu la force des pactes sociaux conclus soit avec Dieu, soit avec Satan ?

Instruire un peuple en tout, sauf en ce qui lie ses destinées sociales soit à Jésus-Roi, soit à Satan usurpateur du règne, est-ce instruire ?

Quant à nous, la droite étendue sur les pactes sociaux du Christ et foulant du pied les pactes sectaires du Diable, nous prétendons qu'une telle instruction est un *meurtre social*, un *homicide national*, dont les fauteurs auront à répondre au tribunal du règne de l'Agneau.

Le *Kahal*, maîtresse puissance secrète du sémitisme et de la franc-maçonnerie, manipulateur occulte d'un pouvoir formidable par son organisation d'accaparement satanique universel, a saisi la DOMINATION TEMPORELLE des *Etats d'Europe*, et poursuit la liquidation de la propriété et des biens acquis par les chrétiens.

(1) Voir, pour d'autres détails à ce sujet, *La lettre adressée à M. Lucien Brun, président du Comité des Jurisconsultes catholiques*, par Mgr Fava, évêque de Grenoble, publiée dans le n° du 19 novembre 1887 de la Revue : « *La Franc-maçonnerie démasquée.* »

Les actes du Kahal, publiés par M. Kalixt de Volsky (1), découvrent les gehennes d'iniquité et de banqueroute auxquelles les Etats et les peuples chrétiens se trouvent acculés, pour avoir repoussé les offres d'alliance du Sacré-Cœur.

Un jour viendra où peuples et rois, expropriés par le Kahal, auront à payer la carte forcée de leur rançon. Alors, les *Pactes Européens*, qui n'ont pas fini leur temps, devront forcément se renouer ; les temps du Sacré-Cœur seront venus, et nous verrons nations et princes acclamer les Pactes sauveurs et dresser, pour en conserver le souvenir, des pierres sacrées et des monuments augustes, que l'Eglise reviendra garder.

BARON LÉON DE MARICOURT,

Secrétaire général de la Société du Règne.

(1) Après les dossiers accablants pour la Franc-Maçonnerie et l'action des Juifs en France, publiés par Léo Taxil et Edouard Drumond, l'ouvrage intitulé « La Russie Juive » a dévoilé le rôle satanique du KAHAL, jusqu'alors totalement ignoré.

L'auteur Kalixt de Volsky y cite une série de documents émanés du *Kahal Central de Vilna* montrant comment ce tribunal secret d'Israël procède pour vendre à forfait l'exploitation de l'avoir chrétien.



Le Gérant,
X. JEVAIN.

Le Propriétaire-Directeur,
BARON ALEXIS DE SARACHAGA.

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST

L'ŒUVRE DES FASTES

LA SOCIÉTÉ DES FASTES EUCHARISTIQUES A ROME

ARRIVÉE DES DÉLÉGUÉS A ROME.

Le R. P. Sanna Solaro, S. J., vice-président de la société des Fastes d'Italie, ayant fait savoir, aux divers comités étrangers, qu'une audience avait été promise par le Saint-Père à S. E. le Cardinal Alimonda, président d'honneur de cette société, la plupart de ces centres jugèrent immédiatement utile d'envoyer des délégués spéciaux, chargés de les représenter à cette audience, en même temps qu'à une réunion préalable dont le but était de fixer les bases préliminaires des statuts définitifs de l'œuvre.

Vers les premiers jours de février, S. E. le Cardinal Alimonda, Mgr Schiapparelli, président effectif d'Italie, le R. P. Sanna Solaro, M. le comte Acquaderni, et le R. P. Vasco, se trouvaient à Rome. Le comité de France réunissait M. le comte Navarro, camérier de cape et d'épée, M. le baron de Maricourt, secrétaire général de l'Œuvre, et M. le baron de Sarachaga, propriétaire du musée de Paray. De Belgique, arrivaient M. le comte d'Alcantara, de Gand, et M. le comte de Linange Billingham, de Bruxelles. D'Espagne, étaient délégués, pour le comité de Madrid, MM. Salamero et Jeronimo Battlo, recteur du collège espagnol, et pour le centre de Valence, M. Almenar. L'Autriche était représentée par M. Schapleitner et le R. P. Kasevalter, Rédemptoriste ; le Portugal déléguait le R. P. Miguel

Ferera de Almeida, professeur à l'Université Pontificale, et le R. P. Joachim Lereina ; M. le comte de Raymond, camérier de cape et d'épée, représentait l'Angleterre ; MM. William Cluse et Joseph Mechel, recteurs dans l'Illinois, et le R. A. Pauck, de Glasgow (Amérique du Nord), représentaient les Etats-Unis ; enfin l'Equateur nous mandait deux représentants qui, malheureusement, ne purent arriver à temps, mais leur absence fut compensée par un grand pèlerinage eucharistique organisé par le centre de Cuenca, dans le but spécial d'attirer les bénédictions de Dieu sur la réunion ainsi préparée.

LA RÉUNION.

Le 16 février 1888, chez les dames de l'Adoration Perpétuelle, Via dei Giusti, 3, avait lieu la réunion, présidée par Mgr Marini, Sacriste de Sa Sainteté, au lieu et place de Mgr Schiapparelli, rappelé soudainement à Turin. S. E. le Cardinal Alimonda, ainsi que plusieurs des membres précités, avaient également dû quitter Rome quelques jours auparavant. Mgr Van Den Branden de Reeth, évêque d'Erytrée, occupait la présidence d'honneur. Parmi les assistants se trouvaient la Princesse Massimo, née Luchesi-Palli ; la Marquise Serlupi Crescenzi, M. le comte de Linange Billingham ; M^{me} de Meeus, supérieure générale des dames de l'Adoration perpétuelle ; M^{me} de Robiano et M^{me} de Bueren ; le R. P. procureur général des Augustins déchaussés ; le R. P. Charles, du couvent des Trinitaires de San Carlino ; le R. P. Battlo, le comte Navarro ; le R. P. Kannengieser, représentant le consultant général des Rédemptoristes ; Mgr de T'Serclaes, recteur du collège belge ; le R. P. Procureur des missions d'Afrique ; le R. P. Ferreira de Almeida, professeur à l'Université pontificale, les RR. PP. Portulier et Prat, de la société de Jésus, le comte de Raymond, le marquis de Veneville et le comte Gérard de Bosredant ; le R. P. Sanna Salaro, S. J. ; le comte d'Alcantara ; le baron de Maricourt, le baron de Sarachaga.

Mgr Marini, camérier participant de Sa Sainteté Léon XIII et chanoine de la basilique de Latran, ouvre la séance en déclarant qu'il a volontiers accepté de remplacer Mgr Schiapparelli, pour une réunion où doit se traiter un objet éminemment glorieux pour N.-S. J.-C. Puis, il donne la parole à M. le baron de Sarachaga.

M. de Sarachaga expose que depuis longtemps les membres de l'Œuvre des Fastes ont résolu de se réunir à Rome, pour présenter l'Œuvre au saint Siège.

A l'occasion du Jubilé de S. S. Léon XIII, un certain nombre de délégués de diverses nations ont cru devoir mettre ce projet à exécution, tel est le motif de la présente réunion.

Une partie de ces délégués ont déjà dû repartir, mais ils ont chargé d'autres personnes de les remplacer.

La parole est donnée au R. P. Sanna Solaro.

Il présente d'abord les excuses et les regrets de S. E. le Cardinal Alimonda, obligé de regagner son diocèse, du R. P. Vasco, S. J., si dévoué à notre Œuvre, de Mgr Schiapparelli; il remercie ensuite Mgr Marini d'avoir bien voulu remplacer ce dernier au fauteuil de la présidence.

M. le baron de Maricourt expose rapidement les origines de l'Œuvre, son but, et les résultats déjà obtenus à Paray-le-Monial :

« La science a fourni une grande quantité de recherches et de travaux du plus haut mérite, dont quelques uns ont été publiés par la grande revue illustrée « *Le Règne de Jésus-Christ* » ou le petit bulletin « *Le Règne social de Jésus-Christ-Hostie*. » Tous les grands miracles eucharistiques ont été étudiés avec soin; des toiles, dont quelques unes signées de noms illustres, les représentent au musée; de grandes cartes murales y indiquent, pour ainsi dire, la stratégie de l'influence sociale de l'Eucharistie sur les destinées du monde; des tableaux synoptiques, en voie d'exécution, coordonnent les Fastes de l'Eucharistie ; enfin du centre de Paray, de ce lieu béni choisi par Notre-Seigneur pour révéler aux hommes leur salut dans son divin Cœur, n'a cessé de partir l'influence, au souffle de laquelle des sociétés des Fastes Eucharistiques se sont formées sur presque toute l'étendue du vieux monde, et sont en voie de préparation sur plusieurs points du nouveau ».

Le R. P. Sanna Solaro expose l'origine et l'état de l'Œuvre en Italie : Chargé, en 1882, de conduire un groupe de 200 pèlerins italiens à travers les salles du Musée eucharistique de Paray, il a dû commencer par se le faire expliquer à lui-même, par son propriétaire, M. le baron de Sarachaga. Immédiatement frappé par la grandeur et la fécondité de l'Œuvre des Fastes, il conçut la pensée de la fonder en Italie. Encouragé et béni par

S. E. le Cardinal Alimonda, qui a bien voulu en accepter la présidence d'honneur, il a fondé en 1885, le centre de Turin, sous la présidence effective de Mgr Schiapparelli, prélat de Sa Sainteté et recteur de l'église du miracle.

L'explication de l'Œuvre faite à cette occasion par le R. P. Sanna a été publiée en italien et en français et répandue à un très grand nombre d'exemplaires. De plus, pour faire connaître l'œuvre, et recueillir les faits dont la recherche est un de ses moyens, il a entrepris, l'année dernière, un voyage de trois mois à travers toute la Péninsule. Partout, il a trouvé l'accueil le plus sympathique des évêques et du clergé, et il a recueilli d'innombrables documents eucharistiques. Il explique ensuite l'organisation de l'œuvre en Italie. Dix évêques ont déjà donné leur adhésion par écrit, beaucoup d'autres l'ont promise : un grand nombre de prélats, de religieux, d'ecclésiastiques et de laïques marquants, se sont fait inscrire parmi les membres.

M. le comte d'Alcantara prend ensuite la parole pour exposer l'origine et les travaux de l'Œuvre en Belgique :

« Il convenait que le pays favorisé des révélations faites à sainte Julienne, et qui, le premier, célébra la fête du *Corpus Domini*, fut des premiers, aussi, à fonder une société des Fastes Eucharistiques ». La fondation date du 19 novembre 1885. Les commencements furent modestes, mais des adhésions nombreuses et importantes se produisirent depuis. Une carte des miracles eucharistiques, un travail sur le culte du Saint Sacrement, un livre sur le culte dans le pays depuis son origine, ont été déjà publiés, ainsi que de remarquables poésies. L'historique des miracles eucharistiques, et aussi des hommages qui en furent la conséquence, est en voie d'exécution, de façon à montrer parallèlement les faveurs du Saint-Sacrement, et la reconnaissance des princes et des peuples : *la part de Dieu et celle des hommes*.

Puis, M. d'Alcantara expose brièvement quelques traits de l'histoire de Flandre montrant l'intervention du Christ-Hostie dans la vie nationale : les révoltes populaires étaient apaisées par la vue du Saint-Sacrement ; les incendies arrêtés par les corporaux jetés dans les flammes, usage interdit par le concile de Sellingstat ; les combattants communiaient avant la

bataille ; ou, s'ils étaient surpris par l'ennemi, comme à la journée des Eperons d'or, portaient une poignée de terre à leur bouche, le regard fixé sur l'hostie ; les comtes de Flandre, le jour de leur investiture, sonnaient eux-mêmes le bourdon, immédiatement après avoir communiqué, pour annoncer au peuple qu'ils venaient de recevoir, de l'hostie, le droit de le gouverner : « *per me reges regnant* ». Notre-Seigneur Jésus-Christ tient en ses mains la solution des problèmes sociaux ; il est bon de le rappeler, dans nos temps troublés.

M. le baron de Sarachaga expose que l'œuvre des Fastes a trouvé d'ardentes adhésions en Portugal, en Espagne et surtout dans l'Amérique latine. A l'Equateur, un nouveau mouvement commence à s'accroître en faveur des PACTES eucharistiques. C'est un signe des temps. Devant la négation des impies et l'indifférence des multitudes, l'œuvre des Fastes doit être une confession publique de la Foi dans le domaine social et national que la révolution a envahi.

L'œuvre ne vient pas avec de nouveaux principes et de nouvelles théories. Ce qu'elle défend, ce sont les principes des Docteurs de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe sur le règne social de l'Agneau ou du Christ-Hostie, ou du Christ : Sacrementé, tel qu'il est reconnu comme Roi par toute la liturgie catholique.

Ce qu'elle entend aussi, c'est rétablir le « *Sacramentum* » Romain ; le *Sacramentum*, c'est-à-dire le lien juridique, FÉDERIS : du PACTE AVEC DIEU, qui fit la force sociale du *Latium*, et lui assura l'empire sur le monde connu. Ce fut sous cet aspect que les premiers chrétiens considérèrent surtout la grandeur du banquet divin, de ce festin sans égal fait pour réunir tous les peuples et tous les Etats à la même table.

De là, le serment des princes et le serment des peuples qui firent la Chrétienté. Le *sacramentum* des Francs, des Angles, des Goths et des Lombards, ce fut l'*Hostie* et le serment prêté à Dieu dans l'*Hostie*. Comment s'en étonner lorsqu'on voit un Platon, pour donner son idée maîtresse de l'amour, comme le grand secret de la vie, l'arcane de l'existence de l'humanité, clore sa vie par un festin donné à ses disciples ? Le plus grand génie des Grecs, le disciple de Socrate, n'a rien imaginé de plus grand que cela. Il est facile de comprendre quelle valeur dut avoir le

banquet du Christ, aux yeux des peuples chrétiens, comme manifestation de son amour.

A Paray, où Notre-Seigneur a demandé de régner, on s'est occupé pendant quinze ans à préparer des matériaux pour son règne. On a pensé que, lorsqu'on aurait montré l'histoire, les sciences et les arts concourant à prouver que Notre-Seigneur a droit de régner dans l'Eucharistie, on le reconnaîtra pour Souverain sans difficulté. Déjà, à Milan, St-Charles Boromée avait taché d'arrêter les sectes par l'exposition publique des miracles.

En exposant les miracles et les hommages, et en invitant à leur recherche tous les hommes de bonne volonté, nous n'avons fait que poser les premières pierres d'un monument. Si ces pierres se dispersent, tout le travail préparatoire sera perdu ou à refaire, au prix de sacrifices considérables de temps et d'argent. Notre-Seigneur a fait des promesses à ceux qui accompliraient certains actes, tels que la célébration de la fête de son Cœur le vendredi qui suit l'octave du Saint-Sacrement, l'Heure sainte etc. Notre œuvre vise une autre demande du Sacré Cœur, celle qui est consignée dans la lettre à la Mère de Saumaise : « Fais savoir au fils aîné de mon Cœur qu'Il veut régner. »

C'est donc la *promesse sociale* que notre œuvre doit servir. La sainte Eglise a fait droit à la demande du Sacré-Cœur relative à la fête; nous, nous cherchons à mettre en lumière la partie sociale de cette demande. Nous avons pensé que les volontés sociales de Notre-Seigneur méritent une œuvre spéciale, pour faire honneur à la parole insigne : « Je Règnerai. »

Le R. P. Sanna Solaro prend de nouveau la parole pour donner une idée plus complète de la constitution et des buts spéciaux de l'œuvre; il parle en même temps des statuts, dont un premier projet, imprimé en italien et en français est distribué aux assistants. Ces statuts ne deviendront définitifs que lorsque les sociétés des Fastes des différentes nations les auront discutés et approuvés.

Il présente ensuite un très beau diplôme, véritable œuvre d'art somptueusement enluminé, dont la légende sera imprimée respectivement dans toutes les langues des peuples ayant des sociétés des Fastes Eucharistiques; les textes italiens, français et portugais sont déjà imprimés.

La séance est terminée par la prière.

L'AUDIENCE PONTIFICALE.

Le 19 février 1888 quelques membres de la société des Fastes Eucharistiques furent admis à une audience particulière du Saint-Père.

M. le Comte d'Alcantara voulut bien présenter au Souverain Pontife une adresse dont nous donnons ci-dessous un résumé :

« Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons une bénédiction spéciale pour l'œuvre des Fastes eucharistiques.

« Cette œuvre est née de la considération suivante : Parmi les promesses du Sacré Cœur à la B. Marguerite-Marie, il en est une qui dit : « Je règnerai malgré mes ennemis. »

« Nous avons cru devoir réunir à Paray-le-Monial des documents pour hâter l'avènement de ce règne social. Une bibliothèque de cinq mille volumes ayant trait au Très Saint-Sacrement a été rassemblée, et un musée d'objets d'art constitué.

« Pour assurer la perpétuité de cette œuvre et prévenir la dispersion des matériaux et documents, nous avons fondé, en divers pays, des sociétés, filles de la première association de Paray, destinées à rassembler des livres et objets d'art, pour faciliter plus tard l'histoire sociale de Notre-Seigneur au Très Saint-Sacrement dans le monde.

« Notre but est, à l'imitation de saint Charles Borromée, de raviver la foi en l'Eucharistie, par l'exposition des actes historiques de Notre-Seigneur au Très Saint-Sacrement, afin que peuples et rois reconnaissent l'immense amour que le Cœur de Jésus leur témoigne dans l'Hostie sainte.

« Nos pères recoururent au Très Saint-Sacrement dans les calamités sociales ; nous désirons faire de même dans nos temps troublés, à la veille du sanglant anniversaire de 1789.

« Notre œuvre n'est pas seulement eucharistique et sociale, elle est encore pontificale, car il est permis de dire, en ce jour de vigile glorieuse de la nomination de Votre Sainteté au siège de Pierre, que le règne social du Cœur de Jésus implique la restauration des droits des successeurs de celui auquel il a été dit que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre lui. »

En présentant cette adresse, M. le comte d'Alcantara exposait succincte-

ment, en quelques paroles chaleureuses, le but de l'œuvre ; la main paternellement posée sur la tête de M. de Sarachaga, le Très Saint-Père interrompit le Comte d'Alcantara plusieurs fois par des marques d'assentiment.

— « Etes-vous, lui demanda-t-il ensuite, le parent du d'Alcantara tué à Mentana, dont j'ai souvent vu la tombe au collège belge ? »

— Très Saint-Père, c'était mon frère.

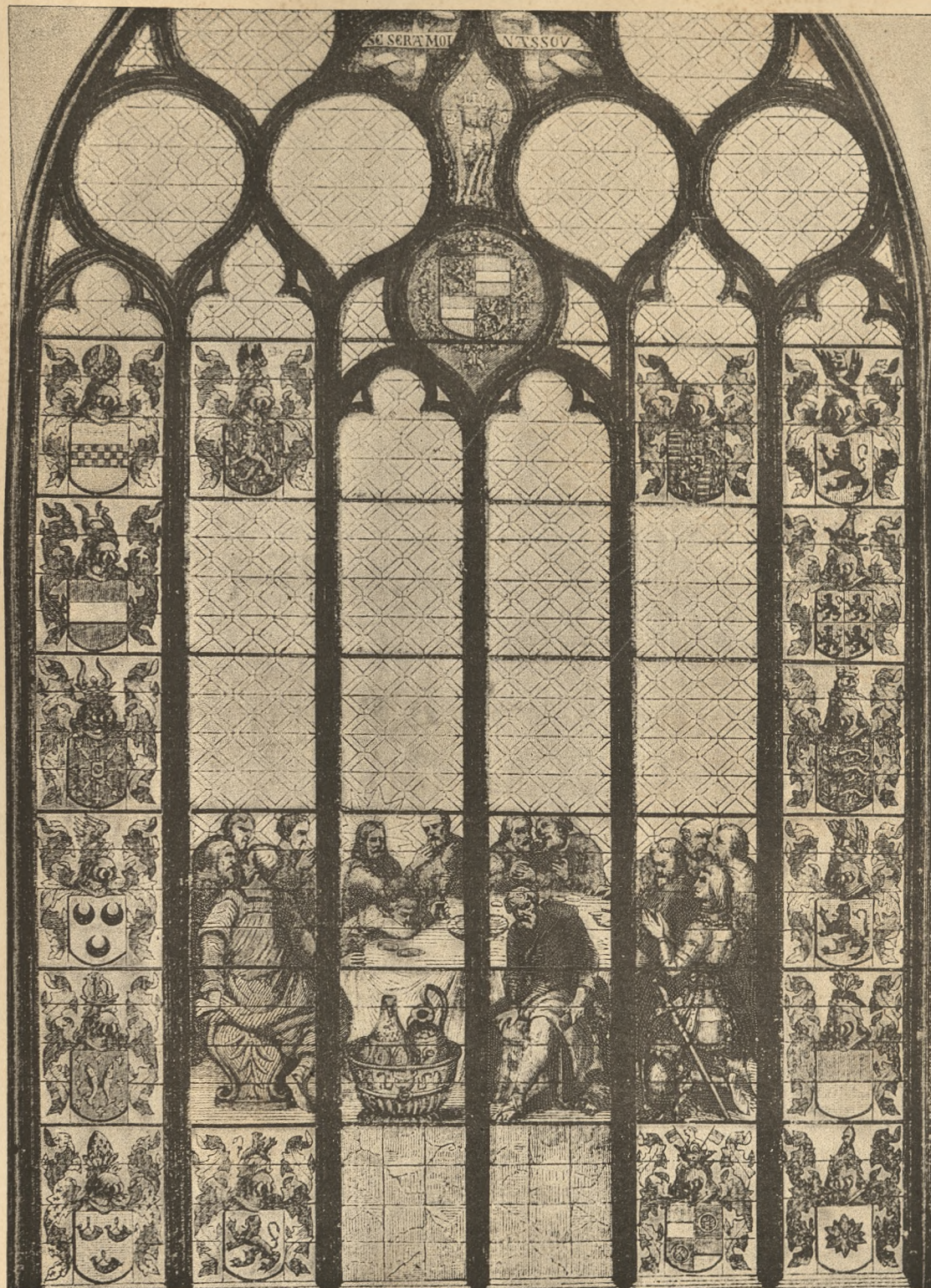
— Vous devez être fier que votre famille ait versé son sang pour l'Eglise.

— Moi aussi, Très Saint-Père, je voudrais verser tout mon sang pour l'Hostie ! »

Alors le Souverain Pontife, élevant la voix, nous dit, avec une expression de bienveillance infinie, cette précieuse parole :

« EH BIEN, TACHEZ DE RÉUSSIR ; QUANT A MOI, JE BÉNIS VOTRE ENTREPRISE. »





LE VITRAIL DES NASSAU, A LA CATHÉDRALE D'ANVERS

Peint en 1503, par Nicolas ROMBAUTS.

REPRÉSENTANT L'ACTE D'HOMMAGE DU COMTE ENGELBERT II, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS.

L'ORDRE NOUVEAU EN FRANCE

UN PRINCIPE. — UN PARTI.

ABRÉGÉ DE LA CONFÉRENCE FAITE PAR M. D'AINVAL, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES FRÈRES DE N.-D. DU SALUT, LE 27 NOVEMBRE 1887, A PARIS (1).

Le Cardinal Desprez disait fièrement un jour :

« Le Dieu fait homme, qui réside sur nos autels, tient en main la
« solution des problèmes sociaux et économiques dont les peuples et
« leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper. »

Ce principe, si magistralement posé, est-il vrai? — Pour le démontrer,
nous allons étudier les éléments qui composent l'homme complet, puis la
Société complète, et nous en déduirons la connaissance de ce qui est
indispensable à la plénitude de la Société, comme de l'individu.

I

L'HOMME COMPLET.

L'homme, par son corps, fait partie du monde des réalités visibles
et tangibles ; par son âme, il a sa place dans le monde des esprits purs.

(1) Nous croyons que tous nos lecteurs seront heureux de connaître les idées lumineuses
de cette *Conférence*, qui n'est que le préambule d'une série de travaux positifs pour
l'édification du règne social de N.-S. en France.

Cette Conférence devant se publier ailleurs, *in extenso*, nous n'en montrons ici que la
structure, et ce qu'il est indispensable d'en savoir, pour comprendre la suite des travaux
du même auteur, dont la Revue donnera incessamment d'autres fragments.

Ces travaux marquent une nouvelle *marche en avant*, que nous croyons *décisive*, en
faveur de la réalisation du *Grand'Œuvre* du Sacré-Cœur, qui sera la consécration sous
Hommage-Lige de toutes les forces sociales à la Divine Eucharistie, pour rétablir l'Union
entre les Pouvoirs de l'Eglise et des Nations, juste au moment où la Révolution croyait
à jamais avoir séparé leurs forces vitales, du *Sacrement de l'Hostie*, leur *Centre-Moteur*.

LA RÉDACTION.

Le corps est régi par trois centres d'opérations organiques : Le premier, centre nourricier de la forme générale du corps, est l'appareil visceral, transformant les éléments que lui fournit la terre et l'eau en un suc nutritif appelé *lymphe*. Le second, autre moteur, donne le mouvement intérieur à tout l'ensemble en y lançant un principe rendu vivifiant au contact de l'air : c'est le cœur, propulseur du sang. Enfin le troisième, centre de direction, est l'appareil cérébral, qui fait agir par les nerfs un fluide, éther organisé, *esprit nerveux*, procédant de la lymphe et du sang.

Eau ou lymphe, sang, esprit ou feu fluide, telle est la synthèse de l'homme physique, formé par la terre et l'eau, l'air et le principe lumineux synthèse du globe qui le porte ; et trouvant dans le soleil physique, source de chaleur d'électricité et de lumière, le roi de son corps comme de la terre.

Prenons l'âme. Nous y voyons de même trois centres d'opérations spirituelles :

Le premier, centre des facultés de connaissance et de représentation ; c'est l'intelligence, mettant en circulation *la Foi*, qui va nourrir de son suc toutes les pensées, richesse de l'esprit.

Le second, centre vital, est la puissance de l'Être, cœur de l'âme, moteur qui fait rouler à travers elle, en flots d'aspirations et de désirs, le feu de la *Charité*.

Le troisième, centre d'actions, saisit tous les besoins de l'âme, et les change en résolutions ; c'est la volonté qui fait jouer dans l'esprit l'impulsion des espoirs, fécondés par la Foi et la Charité.

Foi, Charité, Espérance.

Telle est la synthèse de l'âme, formée par les éléments que lui fournissent le Vrai, le Beau et le Bien ; et qui trouvent dans le VERBE, soleil dont « la lumière éclaire tout homme venant en ce monde » la source de Vérité, de Beauté et de Force, le roi de son âme comme de son ciel.

La première trinité se résume en une sensation d'unité qui produit le *moi animal*, la seconde en un sentiment d'unité qui engendre la

conception du *moi spirituel* ; et ces deux unités se soudant au point qui a pour organe visible le cœur, forment le *moi humain* siégeant, avec la conscience de sa liberté, entre le ciel et la terre, placé, comme dans un firmament, entre Dieu et la nature.

Mais alors le Verbe, roi du Ciel indissolublement lié au Père et au Saint-Esprit, voulant s'unir aussi à la nature, s'est soudé à un corps. Il s'est incarné ; il a formé l'Etre mystérieux, vrai Dieu et vrai homme, Jésus, que renferme l'Hostie cachée dans nos tabernacles, et il a donné la vie à ce cœur adorable qui est pour les nôtres la source de toute vie parfaitement consciente, et qui veut régner sans partage sur eux.

Donc, *Père, Verbe et Saint-Esprit*, synthèse divine, s'unissant à *Eau, Sang et Esprit*, synthèse de la création pour composer l'*Hostie : Corps, âme et Cœur du Christ-Sauveur*, tel est le vrai soleil de l'homme, son véritable roi, roi de son corps, de son âme et de son cœur.

« *Il y a, dit saint Jean, trois témoins qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'un.*

« Il y a aussi trois témoins qui rendent témoignage sur la terre : *l'esprit, l'eau et le sang, et ces trois choses ne sont qu'une* ». (Epit. I, chap. V, versets 7 et 8).

Vie matérielle dans sa forme, vie spirituelle dans son âme, vie divine dans sa conscience, telle est la synthèse de l'homme complet.

Alors il est le chrétien, reconnaissant pour roi, régnant absolument sur tout lui-même, le Christ-Hostie.

II

LA SOCIÉTÉ COMPLÈTE.

Considérons à présent la nation complète, composée de Chrétiens fervents, sujets libres du Christ-Hostie.

Comme l'homme, la nation a un corps, où nous voyons fonctionner trois centres d'opérations matérielles :

Le premier, *centre de fécondité et d'alimentation*, groupe les paysans et les ouvriers, les travailleurs, en un mot, qui lancent dans une circulation appelée commerce, tous les produits fournis par les forces naturelles ;

Le second, *centre moteur composé des riches et des industriels*, appelle à lui tous les éléments premiers et les produits fabriqués et les rend propres à donner, grâce à la circulation de l'argent, la richesse, la force et le mouvement à tout l'ensemble ;

Le troisième enfin, *centre directeur, groupant tous les inventeurs, économistes et praticiens du pays*, sert à diriger, coordonner et régulariser le mouvement intérieur, pour faire rendre au travail général sa plus grande somme d'effet, et emporte le tout dans la voix du progrès.

Ces trois fonctions, s'harmonisant dans un ensemble bien agencé, et utilisant tout ce que donne au globe le soleil, son roi naturel, produisent, dans une assemblée les représentant fidèlement, un concert d'unité qu'on appelle LE PAYS.

Comme l'homme, cette nation à une âme, où nous pouvons distinguer trois centres d'opérations immatérielles :

Un centre de fécondité spirituelle, vers lequel convergent toutes les aspirations du pays qu'on appelle les besoins sociaux, pour y être étudiées, représentées et enfin changées en affirmations pratiques ; c'est la classe des savants et des prêtres, faisant passer dans l'âme de la nation un courant de principes solides et d'idées pures, nés de la vision de la vérité, et fécondés par la foi ;

Un centre de puissance qui met en mouvement un sang vivifié au contact du sentiment de l'Idéal céleste, et qui fait courir dans l'âme les vibrations les plus énergiques. C'est la classe des nobles par le sang et l'intelligence, des artistes et des religieux, classe toujours prête à tout transformer en élans sublimes, à se sacrifier pour les causes les plus belles, à jeter partout, au moyen de chefs-d'œuvre, l'amour de la Beauté idéale et divine qui annoblit les hommes ;

Un centre de direction d'où partent ces fortes impulsions qui font marcher la nation d'un pas régulier dans la voie que Dieu lui a assignée. Ce sont les magistrats et les pasteurs d'âmes, portant dans leurs mains les commandements de Dieu et de l'Eglise, et menant le troupeau entier vers un but, objet de ses espérances.

Et le tout s'unifie dans une assemblée vénérable où se perpétuent les souvenirs de toutes les gloires du passé, où sont représentées toutes les

illustrations présentes ; où sont élaborés tous les projets grandioses qui rempliront l'avenir, véritable âme de la nation, éclairée, régie et réchauffée par ce soleil immatériel, vérité, voie, et vie des peuples comme des individus, qui est le Verbe, et produisant cette conception sereine et calme d'unité qu'on appelle : LA PATRIE.

Alors, l'assemblée qui représente tous les intérêts matériels du pays, et celle qui fixe le but de toutes les aspirations généreuses, s'unissent à leur tour pour former en un point l'incarnation de l'idée de Patrie, le MOI NATIONAL, ayant au-dessus de lui, pour soleil et pour roi, le cœur même de l'incarnation divine, de JÉSUS.

C'est donc encore dans le CHRIST-HOSTIE que nous *trouvons, pour une nation chrétienne, le roi des corps, des âmes et des cœurs, le roi au point de vue matériel, spirituel et moral, le roi qui revêt, suivant son bon plaisir, tel homme, telle famille ou telle assemblée, de son principe d'autorité, de sa majesté et de sa sagesse.*

Voilà le type de la création complète et parfaite. Du jour où le Christ est venu arborer son étendard, la Croix, sur un sol, ce n'est plus une législation purement humaine qui doit y parler en maîtresse aux citoyens ; c'est la loi Éternelle, la loi Divine que proclame l'Eglise ; et la nation qui ne s'y soumet pas, à moins qu'elle ne soit soutenue par Dieu pour l'accomplissement de desseins spéciaux, voit bientôt s'introduire en elle des germes de mort. C'est l'histoire de la fin des peuples payens.

Qu'arrive-t-il lorsque, tout à coup, une nation chrétienne refuse de reconnaître la souveraineté absolue du Christ ? Dans l'âme nationale, la foi, la charité, l'espérance qui sont les éléments de sa vie, ne circulant plus que difficilement, elle devient semblable à un navire qui a perdu sa boussole... battue en brèche par les docteurs de l'athéisme et les pontifes de la franc-maçonnerie, livrée à tous les hasards et jetée d'écueil en écueil, ce n'est bientôt plus qu'une épave sur laquelle l'ennemi séculaire du Christ, le Juif, pose la main, pour vicier le sang noble de la nation et neutraliser son cœur. Les deniers de Judas pèsent sur la conscience de la nation renégate ; son parlement infécond, ballotté au souffle de vains mots, n'est plus qu'une cohue. Le peuple travailleur, privé d'espérances certaines, avide de foi et d'amour, lance ses regards de tous côtés et s'accroche au premier

venu ; l'hystérie sociale s'empare de lui, et le jette, haletant, à genoux devant un César quelconque, et l'âme du pays finit un jour par s'évanouir dans la fumée des canons ennemis.

Oui, le principe posé par le cardinal Desprez est vrai. Tout le démontre, sciences naturelles, philosophie, théologie, économie politique ou sociale, histoire, études des peuples, législation comparée, en un mot, tout ce que l'homme peut arriver à connaître, conduit à la vérification de ce principe : *le Dieu fait homme qui réside sur nos autels est le Roi des rois, le souverain de toutes les nations, le seul maître capable de donner aux peuples comme aux individus la vie, la paix et le bonheur !*

C'est là le principe social par excellence ; en dehors de lui, il n'y a que confusion et désolation.

III

CE QUI EST INDISPENSABLE POUR QUE LA SOCIÉTÉ COMME L'INDIVIDU PARVIENNENT A LEUR PLÉNITUDE.

Si vous doutiez encore de ce que je viens de vous démontrer, vous n'auriez qu'à jeter les yeux autour de vous. Cette nation au cœur rendu insensible par la juiverie, démoralisée, ruinée, tyrannisée par les sociétés secrètes, gâtée, pourrie par la maladie des pots de vin, affolée, sans conscience, sans loi, sans principe d'autorité respecté, mais, hélas ! c'est la France à l'heure présente, et qui sait si demain, son âme, qui n'agit plus que par simple présence, ne disparaîtra pas sous les coups des nations ennemies ?

Pour la sauver, proclamons-le bien haut, *il faut que Jésus-Hostie redeviennne roi chez elle. Lui seul a la vie et la donne : par Lui seul les sociétés comme les individus peuvent vivre.*

Un jour, ainsi que l'établissent des documents trouvés, il y a deux ans, à la bibliothèque vaticane, Jeanne d'Arc demanda à Charles VII de lui faire un présent ; aussitôt cette demande fut accordée. Jeanne ne demanda rien moins que le royaume de France. Le roi, étonné, réfléchit, mais confirma le présent. Alors Jeanne, après avoir fait faire par les quatre secrétaires du roi une charte dont il fut donnée lecture solennelle, livra

par devant les mêmes notaires, au Dieu tout puissant, ce royaume qu'elle venait de recevoir en don, puis, au bout d'un instant, avertit Charles VII au nom de Dieu et fit ensuite dresser de tout un acte solennel. (Abbé Perneau, panégyrique de Jeanne d'Arc à Reims, 1887).

La France appartient donc bien au Christ ; c'est, par conséquent, lui seul qui pourra la sauver ! Et qui sait (serait-ce une vaine espérance ?) si la proclamation *ex cathedra* de la sainteté de notre Jeanne, ne marquera pas aussi l'instant de la rentrée triomphale de notre véritable Roi, du souverain seul légitime, dans l'âme de notre patrie ?

Il faut que chacun de nous, Français, vrais patriotes, nous refusions individuellement le PACTE DE TOLBIAC.

Puisque tout nous manque, puisque nous n'avons plus de véritable centre national, puisque l'on ne peut se décider à faire des programmes où tout ce qui touche de loin à la Juiverie, à la Franc-maçonnerie, à la Révolution, soit laissé de côté, *allons au tabernacle où réside le Seigneur des seigneurs, le roi légitime duquel Clovis, Charlemagne, saint Louis, n'ont été que les lieutenants, et auquel Jeanne d'Arc a donné la France.*

Etablissons son règne en nous et autour de nous ; faisons-en notre chef véritable, ne prenons conseil que de lui, *formons autour de lui UN PARTI POLITIQUE NOUVEAU, CELUI DU CHRIST-HOSTIE, toujours roi, puisqu'il n'a jamais abdiqué, le parti ou la ligue du rétablissement de son règne social.* Sans doute, nous ne formerons d'abord que des phalanges perdues au milieu de la masse ennemie, mais qu'avons-nous à craindre ? ne sommes-nous pas sûrs de vaincre, si nous le voulons, puisque le *Christ est avec nous ?*

Un jour, nous serons étonnés de voir subitement reparaître notre vrai roi, qui, après avoir chassé devant lui la horde des vendeurs du Temple et la légion des démons qui nous possèdent, nous désignera celui qu'il investira de son autorité pour replacer la France à la tête des nations.

Unissons-nous, soyons le parti du Christ-Hostie, que le rétablissement de son règne soit notre politique, notre but social, l'objet de nos efforts constants. Que le règne de l'Homme-Dieu arrive et s'étende sur notre âme, sur notre vie privée, sur notre famille, au milieu de l'atelier et du chantier ; travaillons-y dans la mesure de nos moyens et de nos

forces ; souffrons en silence, sacrifions-nous chaque jour ; offrons à notre Roi, pour le salut de la France, nos tribulations, nos peines, nos misères, les injures reçues, les sarcasmes essayés, les éclaboussures de boue tombées sur nous, et un jour nous aurons, j'en suis sûr, le légitime orgueil de pouvoir dire : « Nous avons sauvé la Patrie ».

Alors, le drapeau de la France, qu'on a trainé dans la boue, dans la lie et dans le sang, purifié par les Images saintes des Cœurs de Jésus et de Marie, groupera autour de lui tous les peuples chrétiens vraiment frères, et dans la basilique qui s'élève dans ce cœur du monde qu'on appelle PARIS, se lira, à la face du monde, non plus les droits de l'homme se faisant Dieu, mais les droits de Dieu fait homme, le code de la véritable Liberté, de la sereine Egalité et de la chaude Fraternité des sujets du Christ, tous enfants de Dieu. Et qui sait, si à cette même heure, cette tour gigantesque qui se monte sur le champ du Dieu de la guerre, ne servira pas de support et de trône, du haut duquel le Christ-Roi bénira sa capitale, lieu de réunion de toutes les nations. Alors, retentira de nouveau ce cri qui fit palpiter d'aise l'Eglise naissante, ce cri que poussèrent nos intrépides ancêtres en agitant leurs framées et leurs francisques sur le champ de bataille de Tolbiac : « Vive le Christ, qui aime les Francs ! »

Si peu nombreux que nous soyons, nous représentons la vraie France, nous qui possédons, en définitive, son cœur et son âme ; proclamons socialement et individuellement le Christ-Roi.

Comme on l'a fait à Tolbiac, à Covadonga, à Lugo, à Milan, au Rutli, à Gand, à Florence, à Venise, jurons serment lige au Christ-Hostie. A la France qui court aux abîmes, il faut un sauveur, un guide, un chef : tournons-nous vers le tabernacle et crions : « VIVE JÉSUS-CHRIST-HOSTIE ! »

MILLON DE LA MORLIÈRE D'AINVAL.



L'ORDRE NOUVEAU EN AMÉRIQUE

LE PACTE DE QUITO

ou

LA CONSÉCRATION NATIONALE DE L'ÉQUATEUR AU TRÈS SAINT
CŒUR DE JÉSUS (1).

La philosophie athée et insensée du siècle dernier en vint à déclarer, dans la soif de tout matérialiser, que la société humaine était l'œuvre du hasard, puisqu'elle tirait son origine d'une convention contradictoire et imaginaire que l'on nomme *Contrat social*. Mais si Dieu permet qu'une vérité soit niée, c'est pour la faire briller ensuite d'une splendeur nouvelle et plus vive; de même le soleil levant nous paraît plus radieux après les ténèbres de la nuit, que si nous jouissions toujours de la lumière, sans nuages ni crépuscule du soir. Aux affirmations de la foi sont venues aujourd'hui s'ajouter les démonstrations de la raison et de l'histoire, et toutes se réunissent pour nous apprendre que Dieu est l'unique créateur des sociétés comme des individus. Bien loin de découvrir la torche destructive des matérialistes et de l'athée à la base des nations, c'est la pierre consacrée d'un autel que nous trouvons toujours comme première fondation, et pivot sur lequel s'élèvent tous les peuples, du présent et du passé.

La sagesse infinie, qui n'a rien fait sans nombre, poids et mesure; qui tient le compte des cheveux de notre tête et des instants que doit durer la vie d'un infusoire, ne pouvait avoir abandonné dédaigneusement cet ouvrage le plus merveilleux de la main divine, *au moins dans l'ordre naturel*: l'existence et le développement des peuples. Bien au contraire, la magnificence du Très-Haut ne resplendit en aucune chose plus que dans

(1) Article traduit de l'espagnol, paru dans la Revue: « *La Republica del Sagrado Corazon.* » Quito 1887.

la formation des nations, et dans la voie providentielle que chacune d'elle tient à travers les siècles pour marcher à la destinée et obéir à la vocation que le doigt de son Créateur lui a désignée sur le grand tableau de l'Histoire. Ce que nous trouvons invariablement à l'origine de tous les peuples, et même de toutes les grandes époques de l'humanité, c'est toujours un acte extraordinaire de foi, ou quelque sacrifice héroïque, en récompense duquel Dieu a tiré des ténèbres du chaos ou des abîmes du néant, une famille ou un peuple qu'il établit comme souche d'une race ou germe de nations.

La base de toutes les relations entre le Créateur est toujours le sacrifice, c'est-à-dire, l'abandon complet et volontaire que fait la créature à son Dieu de tout ce qu'elle possède. Bien que tous les êtres, en effet, appartiennent déjà à Dieu par le fait même de leur création, néanmoins, les créatures raisonnables, étant douées de la liberté, peuvent, si elles le veulent, criminellement méconnaître cette dépendance forcée et rompre ainsi les doux liens d'amour qui les attachent à leur Créateur. Dieu lui-même ne se complait pas autant dans la formation de ses créatures, que dans la reconnaissance libre et spontanée avec laquelle elles se réfugient dans le cœur aimant et paternel qui vient de leur donner la vie. L'Écriture appelle l'homme *Initium aliquod creaturæ*, en ce sens que la seconde formation complémentaire de son être dépend de sa volonté et de sa fidèle coopération aux dons du ciel. L'individu, comme aussi la société, reçoivent de Dieu, à leur création, l'être et les éléments indispensables de l'existence ; mais ils n'atteindront leur perfection dernière que par leurs propres efforts, secondés certainement par la vertu d'en haut. Et proportionnellement à la générosité avec laquelle la créature accomplira ce premier sacrifice en s'abandonnant reconnaissante aux mains de son Créateur, les grâces qu'elle recevra seront plus abondantes, ses destinées plus grandes. Cet échange mutuel de sacrifices et de récompenses nous est présenté dans les Saints Livres sous forme d'un pacte ou d'une alliance. La religion elle-même, ce double lien qui nous attache au divin principe dont nous procédons, qu'est-elle, sinon une alliance entre Dieu et les hommes ? Qu'est-ce que le péché, sinon une infraction à cette alliance divine, à ce pacte éternel ? Quand le Seigneur se plaint de son peuple, ce qu'il

lui jette au visage, c'est la violation de son pacte : *Peccavit Israël, prævaricatus est pactum meum. Pactum meum irritum fecit.*

Au commencement, Dieu a conclu ce pacte avec l'humanité tout entière en disant à Adam : « mange si tu veux, des fruits de tous les arbres du paradis, sois en le maître et seigneur absolu, mais c'est à une condition, c'est que tu offriras un sacrifice à la domination souveraine et à la puissance infinie qui m'appartiennent sur tous les êtres : ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car si tu en manges un jour, tu mourras infailliblement. » L'homme pécha, et le péché originel n'est autre chose que la marque d'ignominie que ce pacte divin, réduit en cendres, a imprimé sur nos fronts. Cependant la miséricorde divine, abusée mais non vaincue par le péché, au moment même de maudire l'homme pour sa perfidie, lui promet un sauveur qui réhabilitera sa descendance, et cette divine promesse de la Rédemption fût la base de la religion à l'ombre de laquelle le monde a vécu deux mille ans.

Lorsque Dieu, irrité de la corruption universelle, résolut d'anéantir l'homme à la surface de la terre, il se souvint de la promesse qu'il avait faite à Adam, et il sauva une famille avec laquelle, sur les ruines récentes du déluge, il conclut un nouveau pacte. En ordonnant à Noé de construire l'arche, le Seigneur lui avait dit : « *Ecce ego adducam aquas diluvii super terram.... universa quæ in terra sunt consumentur, ponamque fœdus meum tecum.* Voici que je vais inonder la terre d'un déluge d'eau mais je concluerai mon alliance avec toi ». Et Dieu conclut en effet cette alliance, quand le patriarche lui eut offert un holocauste sur le premier autel dressé sur la terre purifiée par les eaux du déluge. Le joyeux arc-en-ciel, que le soleil dessine comme une guirlande de fleurs sur les nuages, est le signe de cette alliance. C'est ainsi que Dieu a établi l'humanité sur la terre : avec un pacte, avec un autel, avec un sacrifice. Voyons maintenant comment le Seigneur s'est constitué un peuple, en le séparant du reste des nations.

Un autel, un sacrifice, un pacte forment l'origine de ce peuple, qui devait s'appeler le « *choisi* ; » Dieu ordonne à Abraham d'immoler le fils de la promesse sur le sommet d'une montagne. Le patriarche obéit ; mais Dieu arrête son bras armé du couteau du sacrifice, et le récompense par cette magnifique promesse : « j'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, qu'en

récompense de ce que tu as fait, et parce que tu n'as pas épargné ton fils unique par amour pour moi, je te remplirai de bénédictions, et je multiplierai tes descendants comme les étoiles du ciel et comme les grains de sable des rivages de la mer ; ta postérité possédera les villes de tes ennemis et toutes les nations de la terre seront bénies dans un de tes descendants, parce que tu as obéi à ma voix. » Le Très-Haut renouvela ce pacte avec Isaac et Jacob, puis, par l'intermédiaire de Moïse, avec les douze tribus. En outre de cette alliance contractée avec tout le peuple, deux autres furent conclues avec les principales familles d'Israël, destinées à devenir comme deux candélabres dans la maison du Seigneur. La première est appelée, par le prophète Malachie, le *Pacte de Lévi*, *Pactum Levi*. Dieu accorda le sacerdoce à cette tribu en récompense du zèle qu'elle mit à châtier le culte du Veau d'or au pied du Sinaï. C'est pourquoi Moïse détermine ainsi la base des grandeurs de cette tribu : « Ceux-ci, Seigneur, obéiront à tes commandements et garderont ton pacte inviolable ; quand tu seras irrité, ils offriront l'encens et l'holocauste sur ton autel, *Hi pactum tuum servaverunt...Ponent thymiamam in furore tuo, et holocaustum super altare tuum* ».

Après la famille sacerdotale vient la famille royale, dont les destinées grandioses sont aussi l'accomplissement des promesses réitérées faites par Dieu à cette maison, en vertu du pacte conclu avec David, souche choisie des rois de Juda. David mérita les bénédictions du Seigneur parce que « Il jura et fit vœu au Dieu de Jacob, disant : Je ne me mettrai pas à l'abri de ma maison ; je ne me reposerai pas sur ma couche ; je ne fermerai pas mes yeux et n'abaisserai pas mes paupières ; je ne pencherai pas mon front jusqu'à ce que j'aie une habitation pour le Seigneur, un tabernacle pour le Dieu de Jacob. »

Et voici les magnifiques récompenses que le Seigneur promet à son zèle. « Le Seigneur jura cette promesse qu'il ne rétractera pas : Je mettrai tes descendants sur ton trône, si tes fils sont fidèles à mon alliance, (*Si custodierint filii tui testamentum meum*) et aux préceptes que je leur enseignerai, leurs fils occuperont ton trône pour toujours, car le Seigneur a choisi Sion pour lui, il l'a élu pour sa demeure en disant : Voici pour toujours le lieu de mon repos ; je demeurerai ici, car c'est le lieu que je me suis choisi. » Dans toutes les alliances du Seigneur, nous voyons toujours

intervenir, comme fondations des bénédictions du Ciel, un autel et un sacrifice; parce que le sacrifice est la base des relations de la créature avec le Créateur.

Mais l'autel et les sacrifices de l'antique alliance disparurent le jour où, dans la plénitude des temps, le Fils de Dieu, le désiré des collines éternelles, conclut, avec toutes les nations de la terre représentées par les douze apôtres, ce pacte magnifique et nouveau : « Jésus prit le pain et le bénit et le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ». Et prenant le calice, il rendit grâces et le leur donna en disant : « Buvez-en tous, car c'est mon sang qui sera le sceau de la nouvelle alliance, et qui sera répandu pour beaucoup pour la rémission des péchés. »

En parlant de ce passage de l'Évangile, Cornélius à Lapide dit : « Ce n'est pas sur la Croix, mais bien dans la dernière Cène, en instituant l'Eucharistie, que le Christ a conclu et scellé son testament et son pacte avec l'Église. Tous les apôtres étaient là présents, délégués et représentants de l'Église; le Christ était libre, bien que près de mourir, et il y avait une victime et du sang, avec lequel se scellent habituellement les alliances. »

Depuis lors, les nations, comme les individus qui veulent entrer dans le sein de l'Église et participer aux destinées grandioses et éternelles qui lui ont été promises, doivent manger de ce Corps et boire de ce Sang et entrer ainsi dans le pacte de la nouvelle Alliance. Le christianisme est la clef de l'énigme de l'histoire universelle. Toutes les nations sont la propriété du Christ, son héritage. Ecoutez ce qu'Il dit Lui-même par la bouche de ses prophètes : « Le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils. Je t'ai engendré aujourd'hui même. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et j'étendrai ta domination jusqu'aux extrémités de la terre. » La vocation suprême des nations est, et a toujours été, de glorifier le Christ : avant sa venue, en lui préparant la voie, depuis, en étendant son règne sur le monde. L'entrée des nations au sein de l'Église catholique, implique la ratification, pour leur part, du Pacte divin de la nouvelle Alliance.

Le jour où un peuple s'assied à la table Eucharistique et trempe ses lèvres dans le sang du nouveau et éternel Testament, est le jour où il se lie à ce Pacte et entre au festin solennel et perpétuel de la communion chrétienne.

A la veille d'effrayantes catastrophes, ou le jour de grands cataclysmes sociaux ; quand les peuples semblent prêts à s'engouffrer dans le néant dont ils sont sortis, leurs voix repentantes et suppliantes s'élèvent vers le Seigneur, comme le bienheureux arc-en-ciel sur les ruines du déluge ; alors son bras tout puissant arrache le peuple pénitent de l'orifice de l'abîme, et, lui donnant une seconde fois la vie, il conclut un pacte avec lui, et le fait entrer dans le Paradis de la civilisation chrétienne. Toutes les grandes nations datent leur existence d'une journée célèbre en laquelle une poignée d'hommes vaillants, miraculeusement échappés au naufrage de leur race ou près d'y périr, ont fait à Dieu un serment solennel qui, donnant à leur peuple une vie nouvelle, l'a fait sortir radieux du tombeau. La France à Tolbiac, l'Espagne à Covadonga, ont conclu avec le Seigneur un pacte, base de leurs destinées et origine de leurs grandeurs.

Voici un autre grand fait, semblable aux précédents, et comme eux origine d'une nation célèbre dans les actes de l'histoire. Saint Oswald, prince héritier du royaume de Northumbrie, voyant son peuple agoniser sous l'étreinte des Bretons victorieux, n'hésite pas à entreprendre de reconquérir son pays. Il réunit une petite troupe composée en grande partie des princes de son lignage. La veille du combat décisif, le jeune guerrier plante, de ses propres mains, une grande croix de bois sur la hauteur qu'il occupe, près d'un fragment de l'antique muraille romaine élevée contre les invasions des Pictes. C'était la première fois que la croix s'élevait sur le sol d'Albion. Oswald et ses compagnons se prosternent devant et prient le Seigneur des armées de leur accorder la victoire. La même nuit, l'abbé Saint Colomban apparaît au pieux monarque et lui dit : « Marche au combat dès l'aube ; j'ai obtenu de Dieu la victoire pour toi, tu vaincras et tu règneras. » Au sortir de ce songe mystérieux, le prince fit part de sa vision aux guerriers Anglo-Saxons, encore païens, qui s'étaient joints à lui. Tous promirent de se faire baptiser comme lui, qui était déjà chrétien, s'ils revenaient victorieux du combat. Ils remportèrent en effet la victoire et le Pacte conclu avec le Très-Haut dans le *champ du ciel*, (nom donné depuis lors à ce lieu), fonda pour toujours la monarchie Anglo-Saxonne.

Ces alliances de la terre avec le ciel, constituent le vrai pacte social des peuples, l'impérissable constitution des nations qu'il ne faut pas cher-

cher sur une feuille de papier fragile, réduite en cendres par le premier tumulte révolutionnaire, mais bien sur le piédestal de granit où le Tout-Puissant assied les Etats prédestinés à une grande mission dans l'histoire. C'est ainsi que se sont formées les plus célèbres nations de la civilisation chrétienne ; à chacune desquelles le Seigneur a assigné, dès son origine, l'œuvre providentielle qui, fidèlement accomplie, devait être leur couronne de gloire, ou négligée, une marque d'infamie. Heureux les peuples qui se conforment exactement au pacte conclu avec leur Dieu ! Malheur aux ingrats, aux perfides qui, au comble des prospérités, oublient la main bienfaisante qui les a tirés du néant et fait asseoir sur le trône royal de la vérité et de l'amour !

II

Le grand crime de notre siècle, qui restera dans l'histoire comme une tache ineffaçable d'opprobre, est l'apostasie universelle des Nations. Formées lentement et avec une tendresse maternelle par les soins de l'Eglise, sitôt qu'elles se sont vues au sommet de la civilisation, toutes ont oublié, avec une noire ingratitude, leur mère et protectrice, et se sont traitreusement révoltées contre Dieu et son Christ. La société, comme société, et les gouvernements, en tant que gouvernements, ont publiquement renié le christianisme et ont proclamé l'athéisme politique, principe sauveur de la civilisation moderne. Les pactes anciens, conclus avec Dieu par les nations primitives, ont été scandaleusement mis en oubli ou perfidement rompus. Ecoutez les cris de douleur qui des ruines accumulées par la révolution, s'élèvent vers le ciel : « Maintenant, oh mon Dieu ! Pourquoi dois-je parler de défections. Mon cœur se serre, à la pensée que la terre chrétienne est devenue terre des infidèles et patrie de l'infidélité. Oh peuples d'Europe ! Pourquoi avez-vous rompu l'Alliance ? Lorsque vous vieilliez sur Jésus-Christ et son tabernacle, du fond de ce même tabernacle, Jésus-Christ ne veillait-il pas sur vous ? Au déclin de ce dix-neuvième siècle, je cherche autour du tabernacle de l'Alliance et de l'Eglise ; je cherche la Chrétienté, garde des nations ; mais les nations ne gardent plus rien, la Chrétienté a disparu. » (1)

(1) *Les Nations Frémissantes*, par l'abbé Leman.

Mais non, le christianisme ne disparaîtra que lorsque disparaîtra le monde, sombrant comme un navire en perdition dans les vagues de feu du dernier déluge, quand le dernier des prêtres élèvera la dernière hostie de sacrifice aux pâles lueurs du soleil agonisant.

Oui, le monde doit durer encore ; ne craignez rien ; voyez, au milieu du firmament, sur la pesante nuée d'orage brille, de nouveau le signe de l'Alliance, l'arc-en-ciel de paix.

Le même Dieu qui, au sommet de l'Ararat et sur les cimes du Cénacle, a conclu ces anciens pactes sauveurs de l'humanité, se présente aujourd'hui au centre de l'Amérique, au sommet des Andes pour signer avec les nations le pacte qui doit les renouveler. La petite république de l'Equateur est, cette fois, le nouvel Israël, la nation choisie, puisque la première entre toutes, elle est accourue à l'appel divin, pour conclure la seule alliance qui puisse préserver les peuples du déluge de sang de la Révolution.

Le *Pacte de Quito*, tel est le nom sous lequel l'histoire doit rappeler aux générations futures le fait en tous points singulier et extraordinaire de la consécration nationale de l'Equateur au Sacré-Cœur de Jésus, confirmée solennellement au Congrès Eucharistique de cette capitale, fait que nous croyons de la plus haute importance, non seulement pour notre république ou pour l'Amérique, mais encore pour les intérêts catholiques du monde entier.

Le cours du monde, la nature des persécutions qui s'élèvent aujourd'hui contre la foi, les efforts de l'impiété, le zèle des sociétés secrètes, les inventions modernes de l'industrie, l'effervescence des sciences, et surtout les enseignements souverains du Maître infaillible de la vérité, le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout nous apprend que la question vitale dont dépend aujourd'hui le sort du monde est celle-ci : *La souveraineté sociale du Christ et de son Eglise*. Donc, n'en doutons pas, l'événement extraordinaire et magnifique, qui se prépare, est la soumission des nations au Christ Roi et à l'Eglise Reine. Heureux le peuple qui devance tous les autres et arrive le premier à offrir le tribut de ses hommages au Roi immortel des siècles ! Une fleur nouvelle va s'épanouir sur l'arbre divin de la Rédemption ; c'est la manifestation solennelle de la vertu toute puissante du christianisme pour la régénération sociale des nations. Jusqu'à présent, ce sont les individus qui sont venus, comme individus, tremper

leurs lèvres altérées dans le sang vivifiant du calvaire, aujourd'hui, ce sont les nations qui sont appelées à s'asseoir comme nations, au banquet Eucharistique.

Attendez un moment et vous verrez des nations entières, encore enveloppées du linceuil de la mort, sortir du sépulcre, à la douce voix de l'ami de Lazare. Le monde, hier chrétien, est incrédule aujourd'hui, faites que cet incrédule mette sa main dans la plaie d'amour du Cœur divin, et vous le verrez tomber à genoux aux pieds du Christ, s'écriant avec des sanglots comme l'incrédule Thomas : « *Mon Seigneur et mon Dieu !* »

Ce magnifique triomphe du Christ Roi sur les nations n'est pas seulement une espérance, mais bien un fait qui commence à s'accomplir. Le grain de sénevé, d'où doit germer l'arbre puissant du Règne du Christ est déjà semé, la bienheureuse terre qui l'a reçu dans son sein est la république de l'Equateur. C'est un autre monde, un monde entièrement nouveau que nous préparons l'avenir. Parlant de la consécration de ce pays au Sacré-Cœur de Jésus, un écrivain notable s'écrie « Depuis les temps bibliques, c'est à peine si l'on trouve l'exemple d'une consécration si complète, si solennelle de tout un peuple, faite par le pouvoir public (1). » Un autre écrivain observe que c'est un fait si grand, si extraordinaire, qu'il est difficile d'en trouver un analogue dans l'histoire (2).

Nous croyons, en effet, que ce fait extraordinaire a été ménagé à dessein par la divine Providence, comme la première parole du nouveau pacte que le Très Haut veut conclure avec toutes les nations. Une étude attentive de l'histoire religieuse de l'Equateur nous convaincra de cette vérité ; voyons en aujourd'hui au moins quelques points capitaux.

Il y avait peu de temps que la croix avait été plantée pour la première fois sur notre sol ; à l'ombre bienfaisante de cet arbre de vie, la nation qui devait un jour s'appeler République de l'Equateur, commençait à croître, vigoureuse et prospère ; mais hélas ! la corruption des mœurs souleva les colères du ciel à tel point, qu'on put craindre de voir la nation naissante ensevelie dans son berceau. C'est en 1645 que l'antique province de Quito

(1) M. E. de Villedieu.

(2) M. le Baron de Maricourt.

fut bouleversée par une série de terribles tremblements de terre. Le châti-
ment frappa d'abord la ville de Riobamba, qui fut ensevelie sous les décom-
bres par une secousse imprévue. A ces désastres se joignit une épidémie
môrtelle qui menaçait de semer la désolation dans tout le pays. Mais alors
vivait l'illustre Marie-Anne de Jésus qui, dans un élan d'héroïsme sublime
s'offrit, au lieu de sa patrie, en victime à la justice irritée du Seigneur.
« Mon Dieu ! s'écria l'illustre vierge, je t'offre ma vie, sauve ma patrie ! »
Le Seigneur accepta ce sacrifice ; la victime fut immolée, et l'Equateur
sauvé. Ce pacte sublime fut la véritable origine de la nation équatorienne.
Le ciel même sembla le montrer par un prodige aussi rare que beau. Peu
de jours après la mort de la grande héroïne, on vit, avec surprise, qu'au
milieu de son jardin, avait crû un lys que personne n'avait planté, et on
reconnut en l'arrachant, que la fleur blanche s'était formée du sang original
de Marie-Anne, répandu dans ses rigoureuses pénitences, et déposé là par
permission divine. Ce lys était le symbole de la candeur de la vierge, et le
bel emblème de la *République du Sacré-Cœur*, qui devait dans le cours
des temps surgir de ce sang innocent et pur.

Deux siècles après, cette république était déjà fondée ; mais hélas ! un
nouveau tremblement de terre menaçait de la précipiter dans les abîmes
de la mort. Des révolutions terribles et incessantes secouaient impitoyable-
ment, comme de funestes tremblements de terre, le berceau de la répu-
blique naissante. Mais arrive l'heureuse année de 1850 et Marie-Anne de
Jésus monte sur les autels, d'où elle renouvelle avec le ciel ce pacte pour
lequel elle a offert sa vie, et l'Equateur est sauvé.

Peu après paraît, sur la scène politique, le grand Garcia Moreno, dû
précisément aux prières de la bienheureuse Marie-Anne de Jésus ; comme
premier magistrat de la république, il la consacre officiellement au Sacré-
Cœur, d'accord avec tous les prélats de l'Eglise équatorienne qui, réunis
pour le troisième concile provincial de Quito, avaient été les premiers à
présenter cette offrande au Seigneur. Cependant, cette consécration n'était
encore qu'un acte officiel ; le 21 juin 1886, toute la république de l'Equa-
teur, réunie en congrès Eucharistique, ratifia la consécration officielle et la
compléta en la rendant nationale, c'est-à-dire que la nation toute entière
s'offrit comme un seul homme, au divin Cœur de Jésus. Ainsi fut conclu et

achevé le pacte de Quito, cette sublime alliance de notre République avec le ciel. Ce pacte auguste, commencé par une vierge, continué par nos pontifes, perfectionné par nos magistrats et complété par la nation, offre tous les caractères des anciens pactes bibliques. Nous y voyons, en effet, d'une part, la promesse du peuple, de l'autre, la protection manifeste du Ciel; nous y voyons un autel, et le sang qui a scellé chacune des pages de ce pacte. Après l'alliance de 1645, l'immolation de Marie-Anne de Jésus; après la consécration de la République au Sacré-Cœur, la mort presque simultanée du premier de nos magistrats et du premier de nos pontifes. Après le congrès Eucharistique... C'est le secret de Dieu, mais si le Seigneur a accepté cette dernière oblation, ce n'est pas une victime individuelle, mais bien une victime sociale qui devra répandre son sang sur l'autel du sacrifice.

III

Devant cette série de faits préparés avec amour par la divine Providence, qui pourrait douter que l'Equateur a été vraiment choisi pour être la République du Sacré-Cœur! Que ce bienheureux pays soit fidèle à la très haute mission que le ciel lui a confiée, et le Seigneur fera des choses si grandes et si merveilleuses avec lui, que toutes les nations seront obligées de confesser que Jésus-Christ est vraiment Fils de Dieu et seul Sauveur du monde.

« *Vive le Sacré Cœur de Jésus, souverain Seigneur de la République de l'Equateur. Je jure fidélité éternelle à son règne social!* » Ce cri solennel, poussé par toute la nation, au Congrès Eucharistique de Quito, est comme le sceau de l'alliance conclue entre le Sacré-Cœur de Jésus et la République de l'Equateur. Qu'elle soit donc exacte à remplir les saintes obligations qu'elle a contractées envers le souverain Seigneur de toutes les nations, et elle recevra du ciel, des grâces si singulières et si grandes, que l'Equateur sera bientôt l'objet de l'envie des autres peuples. Dieu est fidèle, sa parole est éternelle, le ciel et la terre passeront avant qu'il ait négligé d'accomplir la moindre partie de ses innombrables promesses. Le sort de cet heureux pays est absolument assuré du côté du ciel; mais l'est-il également du côté de la terre? L'Equateur sera-t-il fidèle aux pactes conclus

avec le Très-Haut ? Cette nation doit, pour cela, remplir deux devoirs. Le premier est de se préserver elle-même de la perte de la foi et de la corruption des mœurs, puisque c'est à la seule condition d'être toujours un lys de pureté qu'elle aura le droit de s'appeler la République du Sacré-Cœur. Le second de ses devoirs est l'apostolat de la dévotion au Sacré-Cœur ; car c'est une loi invariable, pour les individus comme pour les peuples, d'avoir à multiplier les grâces reçues du Seigneur. La graine qui n'est pas semée se perd ; le talent qu'on ne fait pas fructifier se dissipe.

Ces devoirs sacrés imposés par le *Pacte de Quito* sont obligatoires, d'abord pour l'épiscopat et le clergé de l'Equateur qui, de même que la famille sacerdotale de Lévi dans l'ancien Testament, doivent être les gardiens de l'Alliance conclue avec le divin Cœur. Ils sont obligatoires, en second lieu, pour le pouvoir public de l'Equateur, qui, de même que la famille royale de David, doit fidèlement remplir les obligations contractées avec le ciel. Ils sont obligatoires enfin, pour toute la nation qui, semblable à l'ancien peuple choisi, a juré fidélité éternelle au souverain Seigneur de la République.

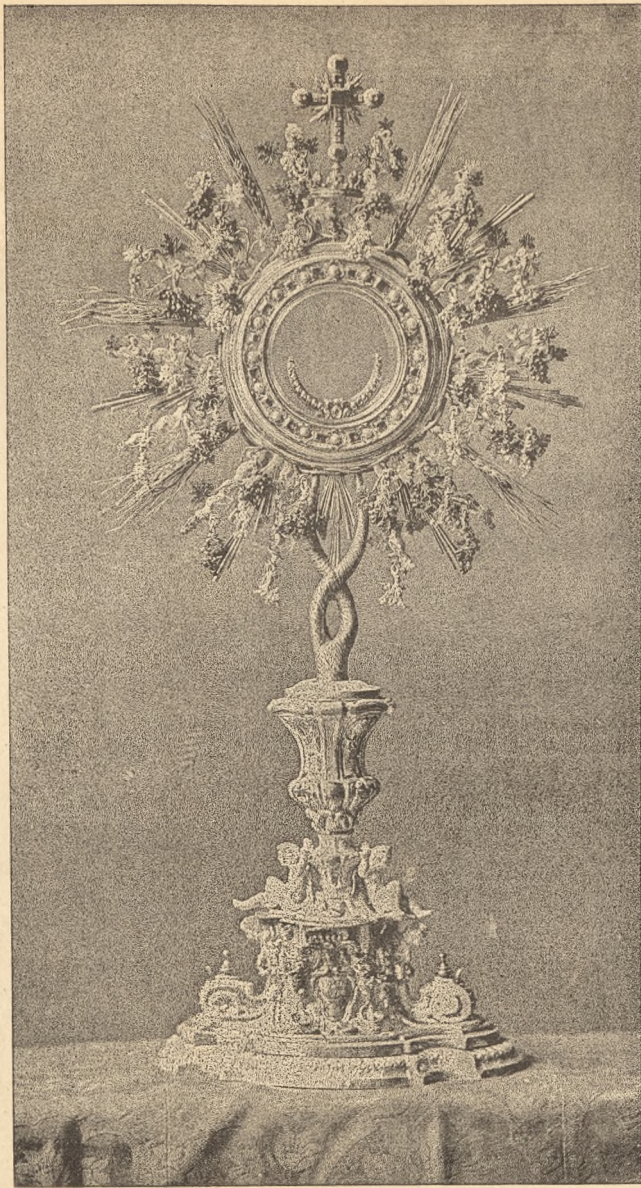
Que l'Equateur soit fidèle aux promesses de son pacte, et son apparition dans l'atmosphère orageuse de l'histoire moderne, ressemblera à la vision sublime de saint Jean à Patmos : « Je vis un ange qui volait au milieu du ciel, portant l'Évangile éternel, pour l'annoncer à tous ceux qui restaient sur terre, à toutes les nations, toutes les tribus, toutes les langues et tous les peuples, criant à haute voix : « Craignez le Seigneur et rendez-lui honneur et gloire ; car voici venue l'heure de sa justice. »

D. JOSÉ JULIO MATOVELLE, *Prêtre.*

Pour traduction :

L. DE MARICOURT.





XVII^e SIÈCLE. — HAUTEUR 0^m70.
20 Diamants à la Lunette; 64 Pierres précieuses au Soleil.



XVIII^e SIÈCLE. — HAUTEUR 1^m15.
4270 Pierres précieuses reparties sur le Soleil.

LES OSTENSOIRS DU TRÉSOR DE MONZA

D'après des photographies prises avec permission du vénérable Chapitre de la Basilique.

Similigr. Petit. Paris.

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE

HISTOIRE MONUMENTALE

LES OSTENSOIRS DU TRÉSOR DE MONZA.

L'histoire de l'ostensoir n'est pas encore faite. Elle n'est qu'ébauchée dans l'ouvrage du chanoine Corblet sur les sacrements (1). Pour l'entreprendre, il faudrait, non seulement avoir beaucoup lu, mais surtout peut-être avoir vu davantage. Les livres, qui fournissent de nombreux éléments assurément, sont insuffisants. Les monuments, quoique clair-semés, offrent, à mon avis, une mine qui n'a été jusqu'ici qu'incomplètement explorée. Rien n'est à négliger pour un travail d'ensemble que j'appelle de tous mes vœux.

En attendant cette monographie, qui comblera une lacune dans la série archéo-liturgique des vases sacrés d'autrefois, je vais en écrire un chapitre, pour deux raisons : l'inédit d'abord, qui a toujours tant d'attrait pour les amateurs ; puis la pratique, car il y a là quelques bonnes pensées à recueillir pour l'industrie contemporaine.

La collégiale de Monza (archidiocèse de Milan), possède, dans son remarquable trésor, quatre ostensoirs qui datent des xv^e, xvii^e et xviii^e siècles, c'est-à-dire qu'ils correspondent à deux types bien distincts dont il est essentiel de produire de notables spécimens.

M. de Farcy m'écrit d'Angers : « Je possède deux reliquaires du xv^e siècle, en forme de tourelles hexagonales, avec petites ouvertures sur chaque face, garnies de verre dans l'un et de corne dans l'autre. Je suppose que ce sont des ostensoirs.

« Sur le premier, en cuivre doré, la toiture s'enlève. Le pied est à six

(1) *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du Sacrement de l'Eucharistie*, t. II, p. 315-335.

lobes, comme certains pieds de calice. Sur trois des pans sont ciselés des feuillages et sur les trois autres, est rapportée une médaille en argent, estampillée au nom de Jésus, dans une auréole à rayons droits et flamboyants, YHS. La hauteur totale est de 0,34.

« Le second a le pied rond, orné de feuillages fortement repoussés et burinés, avec écussons sur les deux faces. Ces écussons découpés à sept pans, portent l'un, un chevron, l'autre, mi-partie un chevron et fascé de quatre pièces, avec une aigle en chef. Cette forme est tout à fait italienne. Le nœud est rond, ainsi que le support. La partie supérieure est hexagonale et s'enlève à volonté. Ses ouvertures flamboyantes sont aveugles. Enfin la flèche, gravée en pierres de taille, se termine par un bouquet de feuillages à jour, d'où sort une petite boule. La hauteur est de 0,55. J'imagine qu'on plaçait l'hostie sur le plateau du support, dans une boîte ou custode de cristal, d'or ou d'argent, car il n'y a pas d'appendice pour recevoir un croissant et la plaque horizontale semble indiquer qu'on pouvait poser quelque chose dessus. Les clochetons d'angles ne sont pas beaux.

« L'exécution n'est pas merveilleuse, mais la forme est rare, je crois, et, d'ailleurs, ces reliquaires sont bien complets. »

I

Le plus ancien ostensor est une monstrance (1), en argent repoussé, doré par endroits : on l'a transformée en reliquaire, depuis qu'on a cessé de l'employer pour l'exposition du Saint Sacrement. Sa hauteur est de 0,44 et sa largeur au pied, de 0,15.

Le pied est découpé en six lobes ou pans dont chacun affecte la forme d'une accolade. La tranche sur laquelle il s'appuie est ajourée. Sur chaque lobe se répète ce triple motif d'ornementation : deux écussons accolés ou d'alliance, c'est-à-dire du mari et de la femme ; un mufle de lion mâchant un anneau mobile, qui a pu porter des clochettes, comme à la coupe de Théodelinde ; enfin des rinceaux gravés qui tapissent le fond. Les écussons sont ogivés et rapportés par plaques découpées qui s'adaptent à un cadre.

(1) Ce mot répond à *monstrantia* des inventaires et à *tabernaculum* de la liturgie.

« Le mot *soleil* date du XVII^e siècle, celui d'*ostensor* de la fin du XVIII^e seulement » (*Rev. de l'art Chrét.*, t. XVIII, p. 83).

En avant, ils sont remplacés par la scène de l'Annonciation, qui, ici, fait songer à cette antienne liturgique : *Ave, verum corpus, natum de Maria Virgine*. Le corps du Christ, dans l'Eucharistie, est le même que celui qui prit naissance dans le sein de Marie. La vierge de Nazareth est assise devant un pupitre, dans l'attitude d'une lecture pieuse ; l'ange Gabriel lui parle respectueusement à genoux, les ailes baissées et les mains croisées sur la poitrine. Les deux personnages sont nimbés.

La tige, pour s'harmoniser avec son support, est également hexagonale. Chaque pan est décoré d'un fenestrage gothique flanqué de clochetons.

De larges feuilles soutiennent la thèque, dont le fond est doré et où l'on remarque encore l'attache de la lunette qui mettait l'hostie en évidence. Le verre qui la protégeait était cylindrique et maintenu par une petite balustrade, percée de quatre feuilles et couronnée d'une dentelle de trèfles.

Quatre contreforts à pinacles, portés sur des consoles feuillagées, forment autour du cristal quatre baies rectangulaires, dans lesquelles s'inscrit un cintre et qu'accostent des flammes aux écoinçons. Le couvercle pyramidal, qui s'élanche de cette vigoureuse armature, comprend : d'abord, une balustrade où les clochetons alternent avec des gâbles flamboyants et fleurronnés ; puis, en retrait, de hauts pignons, terminés par des croix et séparés par des clochetons ; ensuite, un pyramidion, sur les flancs duquel descendent des rayons flamboyants, image de la grâce céleste ; mais, pour amortissement, un bouquet de feuilles, sur lequel apparaît saint Jean-Baptiste, debout et montrant l'Agneau divin. Là encore le précurseur, dont la présence est motivée par le vocable de l'église à qui appartient le vase sacré, semble dire, en attirant les regards des fidèles sur le pain vivant, *panis vivus* : Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.

La monstrance de Monza, conçue dans le goût gothique à son déclin, doit dater de la fin du xv^e siècle. Son style est lourd et son exécution peu soignée ; ce double défaut est racheté par l'élégance de la forme (1).

(1) J'ai noté à la villa Mirabello, dans le parc de la villa royale de Monza, une monstrance en cuivre gravé, repoussé et doré, qui doit remonter à l'épiscopat de St-Charles. Pied, nœud et thèque sont circulaires. Quatre colonnes appuyées sur des têtes d'anges, soutiennent le tube de cristal et deux chapiteaux servent de base aux quatre statuettes de la foi, de l'espérance, de la charité et de la religion. Cette dernière est semblable à la seconde des vertus théologiques. De la coupole terminale émerge le Christ ressuscitant, qui semble dire : *« Ego sum resurrectio et vita, qui credit in me etiam si mortuus fuerit vivet »* (S. JOANN., XI, 25)

II

Le second ostensor (1), très riche par la matière et d'une grande originalité comme conception, a dû être exécuté dans les dernières années du xvii^e siècle. Sa hauteur est de 0,68 et sa largeur au soleil de 0,35. Le métal employé à sa fabrication est l'argent doré, avivé par d'éblouissantes gemmes.

Deux inscriptions, gravées sur le pied, l'une en avant, l'autre en arrière, proclament le Fils de Dieu, *vraie vigne et froment des élus* ; c'est, en effet, sous les deux substances du vin et du pain, produits par ces deux plantes, qu'il se donne en nourriture et breuvage à ceux qu'il a rachetés par sa mort et vivifiés par le sacrement de l'Eucharistie.

EGO	FRVMEN
SVM	TVM
VITIS	ELECT
VERA (2)	ORVM. (2 bis)

La sphère, *sfera*, comme on dit en Italie, a l'aspect du soleil, avec ses rayons droits et flamboyants, auxquels se mêlent des épis dorés ; aux rayons s'accrochent des pampres dorés et des grappes de raisins, formées de grenats et de perles (3). Le contour intérieur de la sphère est lui-même garni de roses en filigrane d'or, avec perle au cœur, qui alternent avec huit rubis et huit émeraudes ; au revers, c'est simplement un semis de perles et de rubis.

La lunette, pour honorer l'Eucharistie, n'est pas unie, comme on le

J'extraits d'une lettre de M. Aguilhon, chapelain du roi d'Italie, ces utiles renseignements : « Nos ostensoirs ambrosiens s'écartent tout à fait des ostensoirs romains. La liturgie de St-Ambroise ne connaît pas le soleil. Elle expose la sainte hostie dans des édicules, exhausés par un support ou pied semblable à celui du calice et surmontés d'une coupole arrondie, qui porte à son sommet ou une croix ou le Christ sortant du sépulcre. La coupole est mobile et sert de couvercle ; l'hostie se dresse au milieu sur un croissant d'or, fixé à une tablette de même métal et se renferme dans un tube de cristal qui retombe d'en haut ».

(1) « Le mot *ostensor* date du xviii^e siècle, celui de *soleil* du xvii^e » (*Rev. de l'Art chrét.*, t. xxxii, p. 180).

(2) S. Joann, xv, 1.

(2 bis) Zach., ix, 17.

(3) Ekkhard, dans le *Chronicon universale*, raconte que parmi les merveilles, *mirabilia*, vues par Alexandre, il y avait des raisins formés de pierres précieuses : « *botros ex lapidibus pretiosis* » (Pertz, *Monum. German. historic.*, t. viii, p. 71). Le rêve du légendaire est devenu une réalité à Monza.

fait généralement par inadvertance, puisque c'est elle qui porte la sainte hostie, mais rehaussée, des deux côtés, d'une rivière de diamants qu'entrecouperont quatre rubis.

La croix terminale est agrémentée, au centre, d'une chrysolithe entourée de diamants et d'émeraudes ; aux extrémités, de rubis et d'émeraudes enchâssés dans des roses d'or (1).

Le choix des gemmes n'est pas indifférent en soi, car il tient un langage expressif. Le diamant par sa blancheur symbolise la foi, qui doit être immaculée ; l'espérance, pleine de verdure et de sève, est figurée par l'émeraude ; enfin, la charité est ardente comme le rubis, parce qu'elle est embrasée par l'amour divin. Ce triple symbole nous avertit donc que nous devons *croire et espérer* en Dieu, qu'il faut, en plus, *l'aimer* par dessus toutes choses pour jouir au ciel de la joie des *élus*.

III

Le XVIII^e siècle a produit les deux autres ostensoirs. Le troisième, haut de 0,59 et large de 0,31, ne mérite d'être signalé que par son soleil entouré de têtes d'anges et d'un cercle de rubis, par son pied exhaussé de quatre consoles et sa terminaison en baldaquin simulant l'étoffe. Ce pied est une innovation malheureuse, car l'ostensoir doit, comme le calice, reposer tout entier et directement sur le corporal ; les supports ne conviennent, sur l'autel, qu'aux ustensiles liturgiques, par exemple les chandeliers, et non aux vases sacrés. On oublie trop de nos jours cette règle élémentaire. En revanche, le baldaquin ou dais, inconnu dans nos contrées, est un signe d'honneur et de majesté qui sied parfaitement à Celui que l'Écriture nomme le roi des rois, *rex regum et dominus dominantium* (2) ; j'en recommande volontiers l'emploi à nos artistes contemporains (3). Naturellement, les têtes d'anges font penser au pain des anges, *panis angelicus*, *panem angelorum manducavit homo*, suivant les textes liturgiques, qui ont toujours eu une si grande part dans l'ornementation de l'orfèvrerie d'église.

(1) « La duchesse de Savoie, fille de Henri IV donna (à Sainte Geneviève de Paris), une croix d'or, ornée de sept turquoises d'une grosseur extraordinaire, qui fut employée à l'ornementation d'un ostensoir » *Rev. arch.* 3^e sér., t. VIII, p. 187.

(2) Apocalypse, XIX, 16.

(3) Le baldaquin a son équivalent, parmi nous, dans la couronne. C'était l'usage avant la Révolution, usage qui s'est maintenu en plusieurs diocèses, de couronner l'ostensoir

IV

Le dernier ostensor est destiné à l'exposition solennelle ; aussi mesure-t-il 1^m 14 de hauteur, 0,34 de largeur au pied et 0,50 au soleil. Il est en argent, doré par parties, repoussé et ciselé.

Sur le pied sont figurés le sacrifice d'Abraham, l'échelle mystérieuse de Jacob qui met le ciel en communication avec la terre, et le sommeil symbolique d'Elie (1) ; au nœud, le pélican, qui donne son sang pour ses trois petits, et, à la base du soleil, l'Agneau apocalyptique, couché sur le livre aux sept sceaux. Cette iconographie est pauvre, car, originairement, le pélican signifia la *rédemption*, la *purification* et non la nourriture par le sang ; mais dès le xvii^e siècle, une substitution d'idée avait été faite ; de plus, si le sacrifice d'Abraham et la réfection d'Elie sont des figures connues et autorisées, l'échelle de Jacob n'a ici qu'une application indirecte qui convient aussi bien à la prière et aux sacrements ; enfin, l'Agneau n'a de signification qu'autant qu'il montre le Christ toujours vivant quoiqu'immolé, *stantem tanquam occisum* (2).

Au milieu des rayons, voici trois autres scènes bibliques : le sacrifice d'Abel, qui est celui de l'agneau sans tache, premier né du troupeau ; la rencontre de Melchisédech et d'Abraham, où le grand prêtre offre le pain et le vin (3) ; la récolte de la manne qui tombe miraculeusement du ciel pour nourrir les hébreux dans le désert.

Une vigne, imitée au naturel, court à la partie inférieure de la sphère, des raisins en rubis pendent à ses branches prolongées en épis.

Deux anges, aux ailes volantes, soutiennent le baldaquin que surmonte une croix en rubis.

A l'intérieur, la lunette disparaît sous une riche et légère ornementation

comme on pratiquait à Montbrison : « Une couronne que l'on posait sur la croix de l'ostensor, toute enrichie de diamants. Au milieu était un solitaire taillé en poire, de la plus belle eau, que l'on estimait 15.000 livres ». (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, p. 158).

(1) « *Respexit Elias ad caput suum subcinericium panem, qui surgens comedit et bibit et ambulavit in fortudine cibi illius usque ad montem Dei* ». (*Répons de l'off. du Saint-Sacrement*).

(2) Apocalypse, v, 6.

(3) « *Sacerdos in æternum, Christus Dominus secundum ordinem Melchisedech panem et vinum obtulit* ». (*Antienne de l'off. du Saint-Sacrement*).

de rinceaux, où l'éclat du diamant se mêle à celui des rubis et des émeraudes.

Le chiffre des pierres précieuses monte à 1270 : ce sont principalement des saphirs et des rubis, auxquels se joignent quelques émeraudes et topazes, plus deux belles améthystes et, en avant de la lunette, une aigle marine d'un grand prix. N'était cette profusion de gemmes qui éblouit, cet ostensor serait plutôt à blâmer qu'à louer, car sa hauteur est insolite, mais sa richesse déconcerte, non moins que l'effet qu'il doit produire, quand il brille au milieu d'un foyer de lumière. L'aberration fut, à l'époque, générale et non locale ; médiocre excuse, toutefois (1).

V

Jetons un regard, comme terme de comparaison, sur six ostensoirs français : « Plus, un beau soleil d'or émaillé, enrichi de plusieurs pierres précieuses. Il pèse, dit-on, quarante-quatre marcs d'or, comprises les pièces séparées, que l'on destine, suivant le devis ci-après, à composer le pied. M. Claude Largentier, XLV^e abbé de Clairvaux, en 1640, a fait faire le dit soleil, et ses armes sont dessus : il est terminé, par un pélican et par une croix. Les pièces séparées ont été conservées dans une boîte cachetée jusqu'au temps de dom Robert Gassot, XLVIII^e abbé, attendant toujours, dit-on, qu'on put trouver un ouvrier assez habile pour réunir toutes ces pièces et en faire le pied dudit soleil, selon le devis ci-après ; mais ce dernier abbé les a diverties à un autre usage. Feu Pierre Bouchu, XLII^e abbé, envoya ces pièces à M. Pijart, orfèvre, frère de M. Pijard, prieur de Claux des Roziers.

« *Nota.* Devis et dessin du soleil, quant au pied, que M. l'abbé de Clairvaux (dom Pierre Bouchu, XLII^e abbé)... par M. Pierre Pijard, orfèvre en cette ville de Paris, demeurant à l'enseigne de l'Homme. Ce dessin est tel, que la base du soleil sera faite en faite triangulaire, de la longueur et largeur du pied qui a été montré à M. Pijard ; de hauteur

(1) M. Mantz appelle l'orfèvrerie de cette époque « surchargée et déclamatoire » (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XI, p. 122). Le président de Brosses écrivait vers 1740 : « Les Italiens nous reprochent... que... nos boîtes d'or sont contournées et recontournées, comme si nous avions perdu l'usage du rond et du carré ; que nos ornements deviennent du dernier baroque : cela est vrai ».

compétente et proportionnée, en même forme qu'est ledit, si ce n'est qu'il se trouve à propos de le faire déborder, auquel ouvrage ne pourra être employé au plus que la quantité de cent marcs d'argent. Il faudra prendre garde qu'à la base dudit triangle, tout autour, y soit gardé quelque demi-pouce d'espace, plat et uni, pour y mettre les inscriptions que l'on prétend y mettre. Laquelle base sera composée de trois montagnes, proportionnées au pied qui est entre les mains dudit Pijard; lesquelles montagnes seront toutes divisées par quelque espace de petits vallons, qui seront faits à l'union de telle sorte que la poussière ou ordure ne puisse facilement s'y attacher ou du moins, quand il y en aura, qu'elle soit facile à nettoyer, sur les trois montagnes en sera élevée, une quatrième qui sera au milieu d'icelles et comme icelle appuyée sourdiviante en façon que, comme dit est, qu'il n'y ait ni antre ni caverne qui puisse retenir la poudre et empêcher qu'elle ne puisse être facilement nettoyée. Une desdites montagnes basses doit regarder le devant et les deux autres de part et d'autre, un peu de côté et par derrière de distance égale, chacune desquelles sera divisée en trois parties et sera la partie du milieu de chaque montagne resserrée, celle de devant, au milieu, un peu plus grande à cause de l'histoire qui s'y doit représenter, qui est un peu plus ample que celles qui seront de chaque côté. La première montagne, d'un côté, Hélie dormant sous un génévrier au bas de la montagne, avec un ange qui le touche de la main et l'excite, avec un pain cuit sous la cendre et un vase plein d'eau; au milieu, le sacrifice d'Abraham; de l'autre côté, Melchisédech offrant le pain et le vin à Dieu au bas de la montagne, et son serviteur qui lui livre le pain et le vin. La seconde montagne, au milieu, contiendra l'histoire de Moïse exaltant le serpent dans le désert, lequel Moïse sera au côté droit de la montagne, élevant le bras gauche et les mains en haut, montrant du doigt la voix et le serpent et serrant en la droite une baguette, regardant les blessés et les morts qui seront représentés du moins dix ou douze, en diverses postures, épars et sans ordre, comme leur voulant dire qu'ils aient à regarder le serpent d'airain; au côté droit d'icelle, la manne tombant du ciel, avec diverses tentes et personnes en diverses postures, les unes ramassant la manne dans des sacs, les autres dans des boisseaux, les autres dans des paniers ou cages; à l'autre côté sera Moïse cornu, avec sa verge, touchant le rocher, duquel

il fait sortir de l'eau. La troisième montagne sera un jardin d'olives, où les trois apôtres endormis, tout au bas de la montagne ; Notre Seigneur montant en haut, où l'ange lui apparaît avec le calice et le sacrement, le confortant, au milieu, Notre-Seigneur, avec ses apôtres, nourrissant et rassasiant cinq mille hommes avec cinq pains.

« Inscriptions desdites montagnes : *Montes in circuitu ejus et dominus in circuitu populi sui. — Erit preparatus mons domini in vertice montium. — Mons Dei mons pinguis, ut quid suspicamini montes coagulatos. — Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo, etenim dominus habitabit in finem. — Fac sicut tibi in monte monstratum est. — Et ambulavit in fortitudine cibi illius usque ad montem Dei Oreb.* Fin du devis. » (Labore, *Le trésor de Clairvaux*, p. 46-49, invent. de 1741).

Le troisième ostensor, haut de cinq pieds au moins et en argent doré, fut donné à Notre-Dame de Paris par le chanoine Antoine de la Porte, en 1708. « Ce monument est composé d'un ange qui soutient une espèce de table en cul-de-lampe, sur laquelle est placé l'Agneau pascal, qui se repose sur le livre mystérieux de l'Apocalypse, fermé aux sept sceaux ; au-dessus est une grande gloire chargée autour de rayons et de têtes de chérubins..., et, au milieu de la gloire, est un double cristal de roche, en forme de boîte..., dans laquelle est un croissant d'or pour mettre la sainte hostie. Au-dessous on aperçoit quatre vieillards qui adorent, dans la frayeur et le tremblement, Jésus-Christ présent dans l'auguste mystère de nos autels ». (*Curiosités de l'église de Paris*). C'était l'œuvre à la fois de Cotte le père, qui en avait donné le dessin ; du sculpteur Bertrand, qui en avait fait le modèle et de l'orfèvre Claude Ballin, qui l'exécuta.

En 1718, Thomas Germain, architecte et orfèvre, fit, pour la cathédrale de Paris, un soleil d'argent. « Des épis de blé et des grappes de raisins — les deux formes visibles de l'Eucharistie — supportaient l'ostensor ; la gloire qui l'entourait était faite de rayons et de nuages et décorée de têtes de chérubins ». (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XI, p. 118).

« C'est à lui que le régent confia l'exécution du soleil qui fut donné à la cathédrale de Reims, en 1722, à l'occasion du sacre du jeune roi. Cette pièce n'avait pas moins de trois pieds huit pouces de hauteur. Au pied s'agenouillaient deux anges, l'un offrant à Dieu l'épée royale, l'autre présen-

tant la couronne. Toute la partie supérieure était un amalgame incohérent de rayons, de têtes ailées, d'épis de blé et de grappes de raisin... La critique réprouverait aujourd'hui ces compositions fastueuses, mais on en jugeait autrement sous Louis XV. Les figures qui ornaient le soleil de Reims parurent aux meilleurs connaisseurs *vivantes et d'un sçavant goût de dessin* ; on trouva les nuages transparents, les rayons lumineux ». (*Ibid.*)

Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, mort en 1676, inséra cette clause dans son testament : « Je donne aussi (à mon église cathédrale) le soleil vermeil doré, enrichi de perles, de diamants et d'amétistes, avec le sépulcre de vermeil doré, couvert et entouré de pierres fines, afin que le Très Saint-Sacrement de l'autel y puisse être exposé avec plus de pompe durant son octave et jusques au lendemain, d'une manière fort convenable au mystère et à la cérémonie que l'Église observe ». (Briard, *Hist. de l'Église Santone*, t. II, p. 417).

Le 20 juin 1792, fut dressé l'inventaire de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de Saint-Médard, à Dijon. On y voit : « Le grand ostensor d'argent, dont les rayons sont dorés, ornés de diamants et pierres fines; il y a une croix de cristal de roche qui y est attachée; une couronne de vermeil qui est portée par deux anges de la gloire; une gloire composée d'anges, chérubins et nuages qui servent de couronnement; elle est en bois argenté, c'est un beau modèle sculpté par Dubois, il devait être exécuté en argent. Au-dessus de la lunette de l'ostensor était une croix composée de cinq gros diamants et quatre petits, et autour de cette même lunette, disposés dans l'ordre suivant, en allant de droite à gauche : un gros diamant, quatre moyens et quatre petits, un gros diamant et sept moyens, une émeraude et huit entourages de diamants, une grosse topaze et au-dessous un beau grenat, une émeraude et sept entourages de diamants, un gros diamant, quatre moyens et quatre petits; au col du pélican est attachée une croix d'or émaillée de rouge, qui est celle de l'ordre du Christ, enfin un gros diamant avec un entouragement de dix petits. » (*Mém. de la Commiss. des antiq. de la Côte-d'Or*, t. IX, p. 67-68.)

X. BARBIER DE MONTAULT,

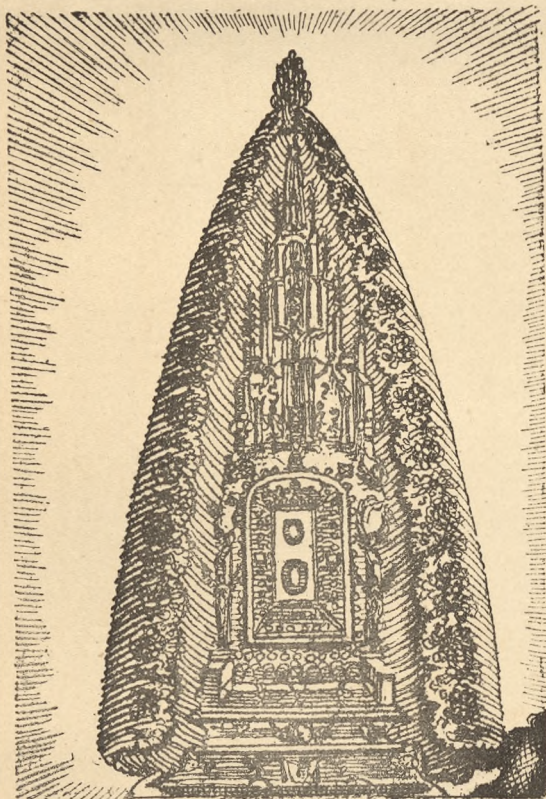
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

JOHN E. RAND

THE MEMORIALS OF JOHN E. RAND, CHIEF OF THE BUREAU OF THE LAND OFFICE, 1847-1887

MONUMENTS DE L'EUCHARISTIE

Pl. LXXXVII^e



Reliquaire en 1678.

Tiré de l'ouvrage de ESCHENLOHER :
Medicus Eucharistico Augustanus.



Reliquaire en 1799.

Extrait d'une gravure du temps
et conforme aux ouvrages du XVIII^e siècle.



Reliquaire actuel.

D'après la gravure moderne
servant au pèlerinage.

LES RELIQUAIRES DE L'HOSTIE MIRACULEUSE D'AUGSBOURG

TELS QU'ON LES A REPRODUITS, DEPUIS LE XVII^e SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS.

Similigr: Petit: Paris.

MONUMENTS DU RÈGNE

LE VITRAIL DES NASSAU, A LA CATHÉDRALE D'ANVERS

(Explication de la planche LXXXV^e, à la page 72).

En passant dernièrement par Anvers, de retour de notre voyage d'exploration en Hollande, il nous fut donné d'admirer à loisir la cathédrale, véritable écrin de ce que les arts ont produit de plus saisissant pour l'histoire sociale et nationale des Flandres.

De toute la splendeur des hommages entassés sous les voûtes de ce merveilleux édifice, avant le sac funeste advenu vers 1550, sous la régence de Marguerite de Parme, première régente des Pays-Bas, sous Philippe II, un glorieux témoin est resté : c'est le mémorable vitrail des Nassau, dont nous donnons aujourd'hui une fidèle reproduction.

Ce n'est peut-être pas sans une secrète intention providentielle que ce monument est resté là, intact à sa place, pour venir nous apprendre ce que notre temps a le plus besoin de savoir, ce qu'il importe le plus, à notre époque, de comprendre, c'est-à-dire que la force et la liberté de l'Etat et du prince sont partout adhérents aux hommages liges portés, par le pouvoir et le chef d'Etat, au Christ-Hostie, en tant que Roi des rois, à l'Agneau victime, en tant qu'Ethnarque régnant au Tabernacle.

C'est là, disons-nous, ce que notre époque a le plus besoin de savoir ; tout le reste, notre civilisation le sait ou le soupçonne. Elle a conquis la science, ou est en train de conquérir le savoir nécessaire à la vie sociale, dans toutes les autres sphères de l'intelligence ; oui sur toutes les autres sphères sociales, sur toutes, excepté sur la sphère politique des *hommages*

liges, d'où découlent la puissance des gouvernements, le rang des nations et le prestige des dynasties.

Ce n'est donc pas sans un certain frémissement de joie et d'enthousiasme que, nous dirigeant vers la Majesté du Saint-Sacrement, tout contre cet autel où la sainte réserve de l'illustre cathédrale se garde respectueusement dans un Tabernacle recouvert de lames d'or et représentant l'*Arche d'Alliance d'Israël*, nos yeux se fixèrent sur l'acte d'hommage du comte Engelbert II, gouverneur général des Pays-Bas, acte reproduit en ex-voto sous la forme d'un vitrail, connu sous le nom de « vitrail des Nassau », de l'an 1503.

A la vue de la double rangée d'écussons des tenants *pour Nassau*, groupés autour de la Cène du Christ, aux pieds duquel se voit le Burggrave d'Anvers, Stathouder de Brabant et gouverneur général des Pays-Bas : les deux genoux en terre et les deux mains jointes, dans l'attitude consacrée pour l'hommage lige devant l'Agneau des siècles, — nos premières impressions furent celles-ci :

Ce vitrail contient le secret de l'histoire des Pays-Bas, et des Nassau en particulier; — C'est une réminiscence du bas-relief du tombeau de Clovis. — La devise « *Je maintiendrai* » à l'écu de Hollande se rattache ici non pas aux Nassau, mais à une promesse traditionnelle de l'Agneau, envers les Nassau, en vertu de l'acte d'hommage rappelé dans cet ex-voto.

Forcés de rentrer en France, nous nous promîmes de serrer de près ces trois questions. Nous écrivîmes à ce sujet au R. P. Schoutens, Récollet, directeur du *Messenger de St-François d'Assise*, et secrétaire de la Société belge des Fastes, qui nous répondit : « Vous demandez ce qui est dit de ce vitrail dans l'ouvrage traitant des objets d'art de la cathédrale d'Anvers, voici ce que je copie textuellement :

« Vitrail représentant la Cène. A droite, le comte Engelbert II de Nassau, « Burggrave d'Anvers, Stathouder de Brabant, gouverneur général des Pays-Bas « sous l'empereur Maximilien I^{er}. Dans la partie supérieure du vitrail, les armoiries « entourées du collier de la Toison d'or et la devise adoptée par Engelbert II :

CE SERA MOI NASSAU.

« Des deux côtés du Vitrail, les seize quartiers du comte, placés à la manière « hollandaise :

Nassau,	Daelenbroek. Heinsberg.
de la Marck,	Juliers,
Vianden,	Voerne,
Clèves,	Angleterre,
Polanen,	Solms,
Salm,	Falkenstein. Mauzenberg,
Hoorn,	Lippe,
Fauquemont,	Falckenstein.

« Ce vitrail, peint en 1503, par Nicolas Rombauts, est un don du comte Engelbert II. »

« Voilà tout ce que l'ouvrage dit par rapport au vitrail. »

Ces données sont bien sobres de détails, et surtout sur l'acte principal de l'hommage lige, en lui-même. Mais tâchons d'y voir un peu plus clair.

Et d'abord, relevons du texte que nous venons de transcrire, ce fait : qu'Engelbert II gouvernait *sous l'empereur Maximilien I^{er}, sous ce même prince qui, à l'égard de l'Hostie d'Amsterdam, a fait les éclatants hommages relatés dans notre précédent numéro* (1).

Il en résulte qu'Engelbert II a renouvelé à Anvers et pour les Pays-Bas, l'acte d'hommage que son Suzerain venait de faire à Amsterdam et au nom de l'Empire.

L'hommage du lieutenant de l'Empire pour les Pays-Bas s'est effectué sous les voûtes de la cathédrale d'Anvers, environ 50 ans avant le sac, précurseur fatal du Compromis de Bréda.

Sans nous préoccuper des intentions du donateur du vitrail, ni de la valeur artistique de cet Ex-Voto, allons droit au but qui nous intéresse. Le donateur a associé tous ses tenants à l'hommage-lige officiel dont il a cru devoir perpétuer ostensiblement le souvenir par ce vitrail, pour la connaissance du peuple Anversois.

Était-ce l'œuvre d'une adroite politique, ou le résultat d'une piété instruite, ou la manœuvre d'un gouvernement aux abois, nous laissons aux chercheurs le choix de ces trois hypothèses. Quant à nous, nous prenons la tangente que voici :

Quiconque a vu le bas-relief au fronton du célèbre mausolée de

(1) Voir planche 83, à la page 24, et planche 82, à la page 18; texte aux pages 20, 22, 34 et 46. Janvier 1888.

Clovis (dont la reproduction se trouve dans la collection de l'Univers Pittoresque, *Allemagne, I, planche 34°*, page 94), doit se rappeler que Clovis y est représenté aux pieds du Christ, au moment où le Seigneur institua le *Sacrement de la Nouvelle Alliance*, le *Sacramentum Fœderis* Romain et Catholique, le *Juge Sacrificium* des peuples de la Chrétienté sous l'Empire du Christ régnant en chef (1).

Engelbert a voulu non pas se représenter lui-même faisant l'hommage-lige, comme un nouveau Clovis ; mais rappeler l'acte d'hommage du fondateur de la maison des Nassau, de son ancêtre inspiré des traditions vénérées du serment de Clovis ; l'acte d'investiture de Guillaume I^{er} de Hollande monté sur le trône impérial en 1248.

Le Burgrave d'Anvers, représenté dans le vitrail, porte en effet l'armure et le scimier du burgrave féodal du XIII^e siècle, et non pas le galant accoutrement d'un gouverneur civil du XVI^e siècle.

L'écu en tête au dessus de cette Cène est celui d'Engelbert II ; et autour de son écu se rangent les 16 *quartiers* de ses hommes-liges ou des tenants pour son comté d'Anvers. *Mais sur sa couronne à lui, comte du Saint-Empire, plane une Main bénissante, au dessus de laquelle se déroule la devise du premier Burgrave : « Ce sera moi Nassau ! »*

Ce vitrail veut donc dire, dans le bref langage héraldique : « Cet ex-voto atteste ici que le comte Engelbert, en qualité de comte d'Empire, suivi de ses tenants, a devant cet autel renouvelé au Seigneur Jésus-Christ au Saint-Sacrement, ici présent, l'hommage-lige que les chefs d'Anvers lui ont de tout temps prêté, comme lors de l'élévation du premier Burgrave au trône du Saint-Empire. Ainsi que la couronne de ce Comté

(1) Dans l'ouvrage intitulé : *Della Santissima Eucaristia Orazioni XXX*, di Giovanni Rho, Roma 1657, in 4°, 531 pages nous lisons à cet effet :

« Denys l'Aréopagite appelle l'Eucharistie, en grec *Telen Teletôn*, qu'il ne faut pas traduire SACRAMENTUM *Sacramentorum*, mais *Sacrificium Sacrificiorum*, et il l'apprit de Platon, qui appelle ainsi les sacrifices publics et solennels que l'on célébrait non pas pour une raison privée, mais POUR LE SALUT DE LA CITÉ OU DE LA RÉPUBLIQUE. Le sacrement comme sacrement ne sert que pour celui qui le reçoit dignement, puisque la nourriture ne nourrit que qui la prend. Mais cette HOSTIE DIVINE, premièrement Sacrifice avant d'être Sacrement, vers qui ne porte-t-elle pas son rayon bienfaisant ? — Non est qui se abscondet a calore ejus. Elle sert à tous. Et après avoir servi à ce tout, elle se donne entière à nous : passant de l'usage de sacrifice à l'état de Sacrement.

« Ne trouvez-vous pas que c'est une grande chose de plus. » (page 43).

fut dès lors posée sous la sauvegarde directe de la Main divine, ainsi les fiefs des Nassau se considèrent liés, seulement entre eux, en vertu du serment de leur chef. »

Or, la formule du serment de plusieurs empereurs germaniques commence par ces termes : *Je maintiendrai (les prérogatives... telles et telles de la Sainte Eglise Catholique et du Souverain Pontife Romain)*. (1)

De là, sans doute, que les Nassau prirent ces deux mots sacramentels « *Je maintiendrai* » pour devise à leurs armes, pour accuser leur droit direct à l'Empire (2).

Mais alors pourquoi Engelbert a-t-il fait mettre au lieu de la fameuse devise de sa famille, au haut du vitrail cette autre devise : « *Ce sera moi Nassau.* »

La seule réponse que nous puissions donner : c'est que ce fut là le mot du serment, prononcé par le Burgrave Guillaume, lors de son sacre, « *Ce sera moi Nassau qui maintiendrai, etc.* »

De l'agencement des blasons à ce vitrail, il résulte une chose bien grave, et c'est que contrairement aux idées aujourd'hui régnantes : *le sacre est la consécration d'un serment-lige qui confère aux dynasties et aux Etats des libertés tout autrement efficaces et durables que le suffrage, direct ou indirect, universel ou restreint, des multitudes.*

C'est en vertu de leur Serment-Lige à l'Agneau que les Chevaliers de Nassau ont gouverné Anvers, la belliqueuse, du XIII^e au XVI^e siècle ; et que leurs burgraves ont mené cette cité, devenue depuis, la pacifique et l'heureuse, à l'opulence écrasante, dont l'Europe entière est jalouse à cette heure.

(1) Nous avons à ce sujet consulté dans la Bibliothèque Vaticane, le *codex 873, p. 287, Biblioth. Vat. Urbin.* intitulé : *Imperatorum Juramenta Summis Pontificibus exhibita* ; où se trouvent les formules de serment : *Othonis IV.* anno 1209, *Innocent III* : *Frederici II, Honorici III* ; *Rodulphi Austriae*, 1273, *Gregor. X* ; *Willehlmi 1249* (Note Guillaume I de Hollande-Nassau dont il s'agit dans le vitrail d'Anvers) ; *Innocent IV* ; *Alberti I*, 1299 *Bonifacio VIII* ; *Henric VII*, 1312, *Clement. V* ; *Caroli IV*, 1347 ; *Clément. VI*.

Les formules du serment varient selon les circonstances et les besoins des temps, dans le serment d'Othon IV, on voit ajouté, à la clause pour l'élection des prélats, un article *super eradicando aut hæreticæ pravitatis errore auxilium dabimus, it operam efficacem* ; Henri VI jure dans son serment à Clément V de faire l'extermination des hérésies.

(2) La devise servait, comme on le sait, de cri de ralliement pour tous les tenants du suzerain.

En vain, en dehors de ce serment, garantie sans égale du *bon gouvernement*, on croirait pouvoir conduire un peuple, à un autre sentier que celui de l'apostasie, de la misère et du déshonneur.

Alexis DE SARACHAGA.

LES RELIQUAIRES DE L'HOSTIE D'AUGSBOURG

(Explication de la planche XXXVII, à la page 102.)

Il nous a paru utile de rapprocher sur la même planche les reliquaires de l'Hostie Miraculeuse d'Augsbourg.

Nous aurions préféré pouvoir offrir la reproduction exacte des deux reliquaires, renfermés l'un dans l'autre, où se gardent les espèces ensanglantées de cette merveilleuse Hostie. Mais vu des difficultés insurmontables pour le moment, nous devons nous borner à ne donner qu'une idée approximative de ces deux monuments somptueux, d'après les dessins successifs qui ont paru depuis 1678 jusqu'à nos jours.

L'Hostie d'Augsbourg se garde, nous venons de le dire, dans deux reliquaires, renfermés l'un en l'autre.

Le reliquaire primitif, environ du XIII^e siècle, bijou d'une élégance exquise et d'une finesse de travail qui en fait un chef-d'œuvre, a été renfermé, depuis le XVIII^e siècle, dans un second reliquaire étincelant de pierreries, donné par la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, à l'occasion de son mariage avec Louis XVI.

Le premier reliquaire est celui que l'on voit dans notre planche à gauche; le second est celui représenté à droite.

Sur ces reliquaires, une pièce d'étoffe richement brodée attire invinciblement les regards, car sous ses plis réside la Majesté de Celui que l'Allemagne entière appelle : *Le grand Dieu des Miracles* : DER WUNDERGOTT.

LE PREMIER RELIQUAIRE. — D'après le dessin minuscule fait en 1678,

mais que nous avons agrandi pour qu'on pût mieux en saisir les contours, l'on voit que le reliquaire du XIII^e siècle a la forme très accusée d'un siège triomphal ou d'un trône. Il est surmonté d'un *velum*, d'une grande beauté, qui le recouvre en forme de dais. C'est *le siège du Roi des Rois, et du Maître des Mondes*.

Il semblerait que ce siège convenait assez pour figurer la capitale d'Augsbourg, lorsqu'elle était l'auguste demeure des Empereurs sacrés à Monza, le centre des exploits de l'Allemagne catholique et féodale, la tête sociale des peuples d'Occident.

LE SECOND RELIQUAIRE. — Le reliquaire actuel qui contient dans ses flancs le premier, figure des anges en adoration gardant le trône miraculeux, sur lequel plane la colombe du Saint-Esprit. *La couronne Impériale Germanique* est placée au sommet de ce trône; le Père Éternel la fixe lui-même sur le siège de son Fils. Puis vient le dais surmonté de la couronne de Marie-Antoinette, fille de l'Empereur François I^{er}.

LA COURONNE IMPÉRIALE POSÉE SUR L'HOSTIE D'AUGSBOURG. — Un dessin du reliquaire ancien, datant de 1799, que nous avons reproduit *au milieu* de notre planche, nous assure de la réalité de ce fait incontestable : A une époque que nous ne pouvons pas préciser, un Empereur a donné la couronne du Saint-Empire resplendissante de brillants, qui a été suspendue au sommet de l'ancien reliquaire, sous un dais un peu plus évasé, sur lequel scintillait une couronne d'impératrice, également en brillants. Tout le reliquaire, à cette époque, s'est soudainement vu couvert de colliers ruisselants de pierres précieuses.

L'artiste qui a composé le reliquaire de Marie-Antoinette s'est donc basé sur un fait historique, pour se permettre de poser la couronne Impériale Germanique qui y figure.

Pour nous, ce fait est très important :

Après la couronne de Maximilien de Nassau, vouée à l'Hostie d'Amsterdam, après la couronne de Louis XIII vouée à l'Hostie de Dijon, un Empereur des Hapsbourg a voué la couronne d'Autriche à l'Hostie d'Augsbourg.

Serait-ce à l'approche de 1789 que l'Autriche a crû opportun de se garer par cet hommage secret rendu au Dieu des batailles? ou était-ce déjà sous les coups de Louis XIV que l'Autriche menacée plaça son Empire sous la sauvegarde du Dieu des Victoires?

Nous n'en savons rien. Mais ce que nous osons dire, c'est qu'à un moment de suprême danger, l'Autriche a fait hommage au Grand Dieu des Miracles.

Rappelons-nous bien que toutes les *Couronnes régnantes* ont fait ou feront tôt ou tard, de gré ou de force, le même hommage.

C'est une *loi existante, et à jamais subsistante*. Le mausolée de l'empereur défunt à Charlottenbourg, de Guillaume le Victorieux, est aussi là pour le redire :

« Cet édifice dorique s'élève au fond d'une longue allée; la porte s'ouvre au milieu de colonnes, très belles, apportées, croit-on, de l'Orient à Rome, de Rome en Pologne, et de là à Charlottenbourg.

« Au-dessus de l'autel se trouve l'image du roi Frédéric-Guillaume et de la reine Louise, *présentant leur couronne* au CHRIST.

« Cette image est un chef-d'œuvre.

« C'est dans ce mausolée, attendant au manoir historique des Hohenzolern, où a voulu être inhumé le vieil empereur, *c'est là qu'au pied de cet autel, il alla prier le jour de la déclaration de guerre en 1870.* » (1)

Alexis de SARACHAGA.

(1) « *La Croix* », du 13 mars 1888.

LA CARTE EUCHARISTIQUE D'ITALIE

(Planche LXXXVIII*)

A la veille de la cessation de cette Revue, qui comme nous l'avons dit ne devait durer que SIX ANS, et *n'ayant plus par conséquent que deux fascicules* (outre le présent d'avril) *pour finir* le RECUEIL DU RÈGNE, — l'abondance des matières nous empêche de donner suite à notre idée de commenter cette carte, comme les précédentes.

Les lecteurs qui ont bien voulu s'intéresser à ces études, suppléeront aisément à cette lacune. Ils constateront qu'en Italie les miracles se portent *sur les voies romaines*.

Les idées émises ont eu pour but de provoquer les travaux que nos Sociétés des Fastes entreprendront, nous l'espérons de grand cœur, pour la gloire de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-HOSTIE.

A. DE S.



MIRACLES NON POSÉS SUR CETTE CARTE

Endroits connus :	Endroits inconnus :
Rumelle, 536,	Prodiges de l'an
Crotone, 578.	(pour l'Italie) 360, v.600, 900,
M ^t Corvin, v. 1200.	1250, v.1274, 1274, v 1280,
Salzano, (dioc. Treviso) 1557.	1284, 5 Mir. en 1290 ;
Spello, (Ombrie), 1582.	(Sicile) 1300, 1317 ;
Brussia, 1600.	(Italie) 1317 1347 1399,
Nicosie, (Sicile), 1600.	2 Mir. en 1400 6 Mir. en 1500 ;
Aléria, 1650.	(Sicile) 3 Mir. en 1580 ;
M ^{te} Falisco, 1670.	(Italie) 9 Mir. en 1600,
	4 Mir. de 1600 à 1602.

CARTE d'ITALIE

montrant le rôle
DES MIRACLES DU CHRIST HOSTIE
pour la défense de la PÉNINSULE ROMAINE

Signes Conventionnels :

- ● ● **MIRACLES** rangés comme aux cartes précédentes
 - → → Fleches de Mouvements Armés
 - Routes Générales d'Invasions
- (Voir les légendes et les sources des Miracles au Catalogue Général pages 17 à 20)

R CETTE CARTE

Indrois incrois

iges de l'ar

1245-1305/200 900

1274 1274 v 1200

2411 en 1290

1200 1217

1217 1217 1217 1239

1200 1217 en 1208

1203 1217 en 1200

1200 1217

1200 1217

PIRE

TOMAN

CRECE

E

CARTE d'ITALIE

montant le rôle

DES MIRACLES DU CHRIST HOSTIE

pour le dévotion de la PENINSULE ROMAINE

1200 1217

MIRACLES rangés comme miracles précédentes

1200 1217

1200 1217

1200 1217

1200 1217

DOCUMENTS DU RÈGNE

LE CARTULAIRE DE LA CLAUSE : « REGNANTE CHRISTO »

SECOND ARTICLE (1)

Il est de foi que le Christ est le Maître du monde et le Roi des Rois. Son Père lui a remis son héritage. Le Christ n'a plus de conquêtes à faire. Qui sont ceux qui ne sont pas soumis à son empire? les sauvages et les révoltés. En montant au ciel, au jour de son Ascension, le Christ a mis en sûreté sa personne et tous ses biens. Il porte ses titres; ils sont incontestables. Ses ennemis auront beau se remuer: ils ne peuvent rien contre sa gloire. Du haut du ciel, qui est son trône, il règne sur l'univers. Il fait tourner tout à la gloire de son nom et au bonheur de ses élus. Ses ennemis, malgré eux, travaillent pour son profit. Sans doute, le mal qu'ils font, retombe sur eux-mêmes; mais, dans le fait, même dans la réalisation de leurs plus noirs complots, on dirait qu'ils auraient fait un pacte avec le Sauveur du genre humain (2).

Mais, qu'on le remarque bien, outre le ciel, il est un trône occupé avec non moins de complaisance par notre Roi des Rois: c'est le trône eucharistique. Il est de foi que le Christ de la terre est le même que le Christ du ciel: il est de foi que le Christ règne au ciel dans son Humanité glorifiée, à la droite du Père: il est de foi que le Christ règne avec la même puissance sous les voiles mystérieux du sacrement eucharistique. Sans jamais déposer son sceptre, mais en voilant seulement les rayons de sa Divinité, ce beau Roi de gloire veut demeurer en terre, ce Dieu, épris de l'homme,

(1) Voir le premier article, octobre 87, page 300.

(2) Tiré de l'ouvrage du même auteur: *La Victoire du Christ*, page 65. En vente chez l'auteur. (Franco, 1 25.)

veut ne faire qu'un avec ses amis, pour en former autant de Rois semblables à lui et dignes de son royaume éternel. Et même, si mes faibles yeux essayent de comparer le trône du ciel de mon divin Roi avec le trône de la terre, je me sens porté à donner la préférence à ce dernier. Il y a plus de gloire au ciel ; mais ici on dirait qu'il y a plus d'amour. Plus le Christ s'abaisse et se cache, plus il est beau et grand, dit saint Augustin, plus il mérite notre adoration. Ici, c'est un Roi dans l'action, un Dieu à l'œuvre, un Roi victime, qui distribue des couronnes en se distribuant lui-même. Le Roi du Tabernacle a un règne plein de force et de douceur. Tout attire puissamment dans cette Majesté cachée, qui se sacrifie et qui se donne.

C'est bien cela, pendant que les Anges et les Saints au ciel jettent leur couronne devant le trône de l'Agneau, les Rois de la terre, les vrais Rois s'en viennent avec orgueil courber leur sceptre devant le Trône de l'Hostie. Les armées célestes inclinent leur amour : les armées chrétiennes inclinent leur épée. Toute la foule des Bienheureux, Anges et Saints, l'adorent à l'unanimité : ici-bas, toute la foule des vrais chrétiens rivalisent de zèle et de dévouement.

Les siècles chrétiens ont vécu de l'adoration du Christ-Roi. Les siècles chrétiens ont vécu de l'amour de l'Hostie, j'entends dire et de l'amour de l'Hostie pour eux et de leur amour pour l'Hostie. C'était un fleuve de bienfaits qui coulait sur eux du tabernacle entr'ouvert, et un fleuve d'actions de grâces qui remontait de leur cœur à Jésus-Eucharistie. C'était, entre eux et le Christ, une sublime, une divine rivalité d'amour. Les peuples vivaient de l'Hostie. J'ose le dire, ils en vivent encore.

Mais le démon, l'ennemi du Christ et des hommes, a conçu un plan qu'il exécute depuis des siècles, qui consiste à *dénouer* le Christ, « *solvere christum*, » à l'anéantir, comme il a toujours essayé. De cette fois, son plan est précis, ses moyens d'action effrayants. Il veut dénouer le Christ, le dénouer de la société. C'est là que le Christ règne avec le plus d'éclat, c'est là qu'il a le plus d'influence. Il veut le détrôner, non pas du ciel, c'est impossible ; pas même du tabernacle, ce n'est pas facile. Il est ancré dans les âmes qui le veulent comme leur vie. Mais c'est de la société qu'il veut le chasser, comme si la société pouvait se

passer de son Maître. Pour en arriver là, Satan a fait disparaître, tant qu'il a pu, les preuves qui attestent que les siècles passés ont tous abrité la faiblesse de leurs peuples respectifs sous le sceptre d'amour du Dieu-Hostie. Ces preuves étaient comme les titres d'acceptation de la royauté sociale du Christ. Que le démon, dans une certaine mesure, ait accompli son plan destructeur, c'est malheureusement un fait qu'il est impossible de nier. Même il a réussi plus qu'on ne se l'imagine. En voici une preuve. Il n'est pas rare de trouver des catholiques qui n'admettent même pas le fait pour le passé, ni le droit pour le présent de cette Royauté sociale du Christ, dont le fait est de foi et dont la reconnaissance est libre, mais si nécessaire. Voici une autre preuve. Le Pape est détrôné, et pas un peuple ne se lève pour lui rendre ses états. Ici, les bras des peuples les plus beaux et les plus forts n'ont plus de vigueur, leur cœur plus de courage. Il n'y a plus de beauté dans la victoire que des enfants remporteraient, en mettant en déroute les ennemis de leur père. Ces lauriers-là n'ont plus d'attraits. On ne voit plus le Christ dans le Pape. On ne sait plus que le Pape doit porter sa couronne. On ne sait plus que le Pape doit être Roi, et non sujet. Voici enfin une troisième preuve. Le Christ est chassé de partout, on l'essaye du moins, surtout de l'âme des enfants qu'il aime comme la prunelle de ses yeux et qui composent l'achat le plus précieux, payé avec son sang divin, versé sans mesure sur le Calvaire, et c'est à peine aujourd'hui, si, au lieu de lui donner, en juste retour, son sang en protestation, on lui donne quelques paroles, faites pour ne rien compromettre, mais aussi incapables de rien sauver.

Cependant la Contre-Révolution, véritable, intelligente, sincère, dévouée, agit à l'heure actuelle. Il est temps. Il faut reconnaître les droits du Christ. Il faut rendre à l'Hostie ses droits, sous peine de mort pour les individus, surtout pour les peuples.

Il y a, en dehors du travail de la grâce, qui opère sans le mérite de l'homme ou de la société et qui s'obtient par la prière des chrétiens dont l'âme est vivante devant Dieu, il y a un travail purement humain, qui n'est pas à dédaigner, puisqu'il est l'aide de Dieu. « *Dei adjutores sumus* » c'est celui qui peut produire la conviction dans l'esprit bien disposé des chrétiens militants de nos jours.

Voilà l'œuvre de Paray, dont on va comprendre de plus en plus l'importance. Ses documents sont authentiques : elle ne combat qu'avec les armes de la vérité.

Le démon n'a pas détruit tous les titres constatant ici-bas la Royauté sociale du Christ : bien loin de là. L'article de notre cher confrère dans un numéro précédent le prouve suffisamment. Continuons donc à les recueillir avec avidité. Ils doivent être partout : dans les Actes des martyrs, la Vie des saints, les Conciles, les Actes des Souverains Pontifes, les écrits des Pères et des Docteurs, les Actes des ordres religieux, les Actes des rois chrétiens, enfin, dans les chartes, où les peuples chrétiens exprimaient en même temps et leur charité et leur foi.

Pour aujourd'hui nous nous bornerons aux clauses tirées de l'ouvrage de *Blondel* sur la question, du *Capitulaire des rois de France*, par Etienne Baluze (1677) et de la *Collection des Constitutions Impériales*, par Melchior Goldast (1713).

L'historien Blondel, dans son livre intitulé *De formulæ Regnante Christo in veterum monumentis usu* (1646), traite il est vrai la question, mais c'est dans un autre but. Cependant, avec l'esprit judicieux et la critique sévère qui le distinguent, il est bien entré dans le sujet qui nous occupe. Ainsi il prouve que ce fut de tout temps que cette formule fut employée, c'est-à-dire depuis les premiers âges du christianisme jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Il affirme, comme une vérité reconnue de tous, que cela s'est toujours fait librement, de plein gré, sans qu'il y ait eu une loi qui en fit un devoir : ce qui est fort précieux dans le cas présent. Enfin, il donne une explication du sens de la formule.

Nous voudrions pouvoir donner son texte dans son entier : la traduction reproduira difficilement la précision et l'énergie des expressions latines. Voici donc ce qu'il dit à la page 371 :

« Il y en a qui, marchant à la suite soit de Mediavilla, soit de Squer-
 « rerus, se sont fausement mis dans la tête que la formule « *Regnante*
 « *Christo* » est entrée dans nos usages, au moment de l'excommunication
 « des Princes qui forcément ne l'employaient pas. Il y en a d'autres qui
 « eurent la sottise de croire qu'elle était destinée à désigner l'antiquité des
 « familles et que les chartes portaient les mots « *Regnante Christo* » dans

« le but unique de faire savoir à la postérité que les ancêtres de ceux qui
 « avaient apposé leur signature, existaient avant la Passion du Christ et
 « avant la Rédemption qu'elle nous a méritée. Jean Tilius, homme d'un
 « jugement très sûr et d'un rare talent, s'élève contre ce sens absurde
 « (*Hypomnematum tract. i. p. 8.*) et nous montre clairement que cette
 « phrase était employée dans un autre but. Mais, quand il vient nous dire
 « qu'elle est équivalente à cette autre employée communément *Anno gra-*
 « *tiae*, ou *Incarnationis*, je ne peux pas l'admettre, d'autant plus que très
 « souvent nous lisons sur les mêmes chartes *Dominicæ Incarnationis an-*
 « *num*, et bientôt après, la célèbre formule « *Regnante Christo* ». Cet emploi
 « simultané montre donc évidemment que cette dernière est mise dans un
 « tout autre but que voici :

« Les Païens les plus pervers, uniquement guidés par le sentiment de
 « la nature, et de la nature corrompue, reconnaissaient et protestaient
 « que Jupiter était le principe de tout, que tout était plein de Jupiter, que
 « les rois eux-mêmes n'étaient Rois que parce que Jupiter leur communi-
 « quait son empire. De même donc, si l'on a employé la formule ci-dessus
 « entre chrétiens, c'était afin de bien fixer dans notre mémoire cette grande
 « vérité : tout ici-bas relève du Règne du Christ, tout est régi par le Christ,
 « tout doit tendre au Christ. Les Rois eux-mêmes, Maîtres de la terre sous
 « son sceptre, doivent bénir l'heureuse dépendance et le saint esclavage
 « dans lesquels ils doivent vivre vis-à-vis de lui, aussi bien que leurs peu-
 « ples. Ils doivent s'estimer heureux de se reconnaître avec leurs propres
 « sujets les humbles sujets de ce Roi suprême. Si on les met en comparaison
 « avec lui, leur règne n'est qu'un règne précaire, qu'un règne d'un moment ;
 « ou plutôt, ils n'ont dans les mains que l'ombre d'un règne et non un règne
 « véritable. S'agit-il pour eux de s'élever plus haut et de commander au
 « loin, en dehors de la très étroite et très abjecte partie du monde (qui est
 « le marchepied du Trône du Seigneur) qu'ils ne peuvent occuper que par
 « fraction infime, il ne leur est même pas permis de remuer le bout du doigt.

Voilà pourquoi ces différentes formules : « *Regnante in perpetuum*,
 « *Regnante in caelis*, *Regnante in universum mundum Domino nostro*
 « *Jesu Christo*.

« Son souverain empire sur tout l'univers, et principalement sur

« l'Eglise, impliquée présentement et jusqu'à la fin des temps dans une
 « guerre à outrance contre les Principautés et les Puissances, contre les
 « Princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits
 « de malice répandus dans l'air, non-seulement il est impossible aux Rois
 « impies et persécuteurs de le renverser, mais encore il leur est absolument
 « impossible d'échapper à sa main toute-puissante. Voilà encore ce qu'insi-
 « nuent assez clairement un grand nombre d'autres clauses insérées dans
 « les chartes avant le règne de Constantin, celles-ci par exemple et bien
 « d'autres semblables : *Sub Decio Imperatore et Lupo Duce. regnante*
 « *Domino nostro Jesu Christo — Valeriano IV et Gallieno II Coss, apud*
 « *nos autem regnante Christo Domino nostro, etc. Imperante Diocletiano,*
 « *in nos autem regnante Domino, etc. — Imp. Diocletiano et Maximiano*
 « *impiis et nefariis hominibus, in nobis autem regnante Domino nostro,*
 « *etc.*

« Ainsi, tous ceux qui adorèrent le Roi céleste et lui rendirent le culte
 « qui lui est dû, montrèrent bien, en opposant à leurs actes publics la
 « clause de gloire « *Regnante Christo* », qu'ils n'y étaient tenus par aucune
 « loi, puisque maintes et maintes fois, dans des actes que nous avons sous
 « les yeux, ils employent, à leur gré, d'autres formules, comme celles-ci
 « par exemple : *Per Christum Dominum nostrum, etc. — In Christo*
 « *Domino nostro, etc. — In Christi nomine feliciter, etc. — Præstante aut*
 « *largiente Domino nostro, etc. — Gratia Domini nostri Jesu Christi, etc.*
 « — *Ad laudem Domini nostri Jesu Christi, etc.*

« Mais quand ils jugèrent à propos d'inscrire la glorieuse formule
 « *Regnante Christo* », afin d'éloigner d'eux jusqu'au moindre soupçon d'être
 « du nombre des infidèles, des apostats et de ceux qui vivent en dehors de
 « la paix et de la communion de l'Eglise, ou bien, s'ils portaient la couron-
 « ne, d'avoir perdu tout droit au trône et de n'être plus des Rois, mais des
 « ex-rois « *Non Reges, Sed ex-Reges* » (ce que l'on a vu dernièrement), il
 « leur est arrivé bien des fois d'inscrire soigneusement eux-mêmes, avec la
 « formule, les noms et les années du règne des Princes les plus cruels et les
 « plus ennemis du nom chrétien, et ils attestaient alors que, pour le reste,
 « ils le laissaient à la discrétion du secrétaire, qui employait le style qu'il
 « voulait. »

Il est difficile de désirer quelque chose de plus précis et de plus fort. Rien n'est mieux fait pour nous donner l'intelligence de cette clause illustre et nous exciter à la rechercher.

L'ABBÉ SACHET,
Onzain (Loir-et-Cher.)

Voici maintenant les monuments :

I

DE LA VIE DE SAINT MARC

An. 64. — *Repositus est in parte orientali, dormivitque beatissimus Evangelista primus Domini Nostri Jesu Christi martyr, apud Alexandriam Ægypti; die quæ est apud Romanos 7. Kal. Maiarum; juxta Hebræos autem 18. Imperante Caio, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est, etc.*

II

D'UNE AUTRE VIE DE SAINT MARC

An. 64. — *B. Marcus Evangelista, primus Christi martyr, etc. Imperante Claudio Nerone Cæsare; nobis autem Christianis imperante Domino Nostro Jesu Christo, cui, etc...*

III

DU MARTYRE DE SAINT PROCESSUS

Sous Néron.

An. 65. — *Plexi sunt Processus et Martinianus 6. Nonas Julias, viâ Aureliâ; ubi etiam præstantur beneficia eorum usque in hodiernum diem, regnante Domino Deo atque Salvatore nostro Jesu Christo, etc.*

IV

DU MARTYRE de SAINT APOLLINAIRE DE RAVENNE

Ad jul. 23.

An. 79. — *Passus est Apolinaris sub Vespasiano Augusto 10 kal. Augusti, regnante Deo et Domino nostro Jesu Christo, cum Patre, etc.*

V

DU MARTYRE DE SAINT PONIUS. *Ad. Febr. I.*

An. 117. *Hæc acta sunt Julio Asiæ Proconsule, Proclo et Quintilliano Magistratum gerentibus, consule tertium Messio Quinto Trajano Decio; et Grato secundum Trajano Decio Augusto ante 4. Idus Martias more Romanorum, Asiæ autem more, nonis mensis 11; die sabbati, hora 10 : ut nos autem loquimur, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui, etc.*

VI

DU MARTYRE DES FILS DE SAINTE SYMPHOROSE

Sub Hadriano Jul. 18.

An. 119. — Eorum corpora requiescunt in viâ Tiburtinâ miliario ab urbe 8. *regnante Domino nostro Jesu Christo.*

VII

DU MARTYRE DE SAINT FAUSTIN ET AUTRES

Sub Hadriano ad Februar. 15.

An. 119. — Consummata est gloriosissima eorum passio sub die 15. kal. Martii. *regnante Domino nostro Jesu Christo...*

VIII

DU PSEUDO-ABDIAS

An. 150. — Est passus venerabilis et sanctus Dei Andreas Apostolus, apud Achaïam in civitate Patris, sub Ægeate Proconsule, pridie kal. Decembris, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

IX

DU MARTYRE DE SAINTE GLYCÉRIE

Ad Maii 10.

An. 161. — Martyrium obiit s. Glyceria una cum Laodicio, Antonino Imp, et Sabino Præsidente, in nobis autem *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

X

DU MARTYRE DES TROIS JUMEAUX

Sub Marco ad Januar 17.

An. 180. — Inventio sanctorum corporum tergemorum, vel dedicatio ipsius Basillæ est colenda 14. Kal. octobris, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui etc.

XI

DU MARTYRE DE SAINT BÉNIGNE

Sub Marco.

An. 180. — Acta sunt hæc, circa Sanctum Benignum presbyterum. Kal. Novembris, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XII

DU MARTYRE DES SAINTS ANDRÉ, PAUL, etc.

Ad Maii, 15.

An. 251. — Acta sunt hæc Idib. Maii Decio Imperatore, optimo Proconsule; *regnante Domino nostro Jesu Christo.*

XIII
DES ACTES DES MARTYRS

Ad. Jun. 3.

An. 251. — Passi sunt beatiss. Martyres Pergentinus et Laurentinus, Aretii, 3. Nonas Junii sub Decio Imp. *regnante Domino nostro Jesu Christo.*

XIV
DU MARTYRE DE SAINT CYRILLE

Ad Jul. 10.

An. 251. — Spiritum reddidit Cyrillus 6. Idus Julii sub Decio Imp. et Lucio Duce, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XV
DU MARTYRE DE SAINT ETIENNE, PAPE

Ad Augusti 2.

An. 260. — Coadunata Eeclesia Christianorum, ordinaverunt in locum B. Stephani, Sixtum natione Græcum, patria atheniensem, Episcopum 9. Kal. sept. Valeriano IV, et Gallieno II Coss, apud nos autem *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XVI
DU MARTYRE DE SAINT AUSONE ECOLISMENSIS

Ad jun XI

An. 268. — Passus est Beatiss. Ausonius Martyr die XI Junii, Gallieno imperante *regnante verò Domino nostro Jesu Christo in sæcula sæculorum. Amen.*

XVII
DU MARTYRE DE SAINT PAUL ET DE SAINTE JULIENNE

Sub Aureliano. Augusti 17.

An. 270. — Cum dies illuxisset, exierunt Christiani et martyrum corpora curantes, sumptuosè in pace condiderunt; *regnante Domino nostro Jesu Christo cum quo*, etc.

XVIII
DU MÉMORIAL DES SAINTS. LIB. 2. C. II.

An. 273. — Morte ac sepulturà manerent Pomposa et Columba, *regnante Domino nostro Jesu Christo in sæcula sæculorum. Amen.*

XIX
DU MARTYRE DES SAINTS CLAUDE, ASTERIUS ET NÉON

Ad. Augusti. 23.

An. 284. — Passi sunt sancti martyres, apud Ægeam, sub Lyssa Præsïde, 10 kal. septembris, Augusto et Aristobulo Coss *Regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XX

DU MARTYRE DE SAINT ALEXANDRE DE LYON

Sub Marco April. 24.

An. 290. — Non ambigamus vera esse, quæ et audita, et visa semper diximus et manifestamus *regnante Domino nostro Jesu Christo*, etc.

XXI

DU MARTYRE DE SAINT ALEXANDRE ET DE SAINTE ANTONINE

Sub Diocletiano. Maii. 3.

An. 290. — Martyrium compleverunt sancti martyres, Alexander et Antonina, 5. nonas maii hora 9 die sabbato *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXII

DU MARTYRE DE SAINT ACACE

Sub Diocletiano Maii. 8.

An. 290. — Funus ipsius Acacii curaverunt, eo in loco qui Stamius appellatur, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXIII

DU MARTYRE DES SAINTS PRIMUS ET FÉLICIEN

Sub Diocletiano. Jun. 9.

An. 290. — Dies natalis sanctorum martyrum incidit in 5. Idus Junii *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXIV

DU MARTYRE DE SAINT VITE

Sub Diocletiano Junii. 15.

An. 290. — Passus est sanctus Vitus, cum sanctis Modesto et Crescentia 17, Kal. Junii *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXV

DU MARTYRE DE SAINT LUPERCIUS

Sub Diocletiano Jun. 28.

An. 290. — Jubeo te extrâ civitatem, Helisonam, ab apparitoribus duci et capitalem subire sententiam : die 4. Kal. Juliarum *regnante Domino nostro Jesu Christo unâ cum Patre*, etc.

XXXVI

DU MARTYRE DE SAINT PLATON

Sub Diocletiano. ad Jul. 22.

An. 290. — Consummatus fuit sanctus et gloriosus Christi martyr, Plato beatissimus, mensis novembris 18, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXVII

DU MARTYRE DE SAINT MEMMIUS

Sub Diocletiano Aug. 5.

An. 290. — Continuò pristinam recipiunt sanctitatem *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXVIII

DU MARTYRE DE SAINTE SUZANNE

Sub Diocletiano. Augusti. 11.

An. 290. — Factum est hoc Romæ in regione Sexta apud vicum Mamurri, ante Sallustii forum : *regnante in universo mundo Domino nostro Jesu Christo* cum patre, etc.

XXIX

DU MARTYRE DES SAINTS FÉLIX ET ADAUCTUS

Sub Diocletiano. Augusti. 30.

An. 290. - Passi sunt sancti martyres 3. Kal. Septembris *regnante Domino nostro Jesu Christo sine fine. Amen.*

XXX

DU MARTYRE DE SAINT FIRMIN

Sub Diocletiano. Septemb. 30.

An. 290. Sub die Kal. septemb. feliciter a sæculo migravit *regnante Domino nostro Jesu Christo* qui cum, etc.

XXXI

DU MARTYRE DE SAINT DOMNINUS.

Sub Diocletiano. Octob. 9.

An. 290. — Decollatus est Sanctus Dominus 7 Idus octobris ; *regnante Domino nostro Jesu Christo* cum suo Patre. etc.

XXXII

DU MARTYRE DE SAINTE SOTERIS.

Ad Maii 12.

An. 292. — Passa est sacratissima virgo Soteris, nobili genere orta, Diocletiano IX, et Maximiano VIII, Coss. *Regnante Domino Nostro Jesu Christo*, cui cum, etc.

XXXIII

DU MARTYRE DE SAINTE EPICTÈTE.

Ad Julii. 8.

An. 292. — Pertulerunt martyrium, sancti atque athletæ Christi, Epictetus presbyter, et Astyon monachus in Almyridensium civitate, 8. die Julii ; temporibus

Diocletiani Tyranni, sub Duce Latroniano, *secundum nos vero regnante in cælis Jesu Christo Salvatore nostro*, quem decet, etc.

XXXIV

DU MARTYRE DE SAINT ATHÉNOGÈNE

Ad Jul. 17.

An. 292. — Decertarunt ii sancti Imperante Diocletiano, *in nos autem regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXXV

DU MARTYRE DE SAINT EUPLIUS.

Ad Augusti. 11.

An. 292. — Euplii martyrium, et sancta confessio completa est, XI die mensis Augusti, Impp. Diocletiano et Maximiano impiis et nefariis hominibus, *innobis autem regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

XXXVI

DU MARTYRE DE SAINT FERRÉOL.

An. 304. — Facta sunt hæc circa sanctos Dei Ferreolum presbyterum et Ferrucium diaconum 16. Kal. Julii. *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui est honor, etc.

XXXVII

DU MARTYRE DE SAINT HILDUIN AREOPAGITICA.

9 Octob.

An. 304. — Cum tyrannico principatu miserabiliter vitam (ut par erat) amisit Domitianus *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui etc.

XXXVIII

DU MARTYRE DE SAINT CALIXTE.

Sub Alexandro Octob. 14.

An. 304. — Asterii corpus inventum est in Ostia, et à quibusdam Christianis sepultum, in eadem civitate Ostiensi 14. Kal. Novembris in pace; *regnante Domino nostro Jesu Christo qui vivit*, etc.

XXXIX

DU MARTYR DE SAINT THÉODORE.

ad Novemb. 9.

An. 304. — Consummatus fuit S. Martyr Christi Theodorus, Februarii mensis 17. imperante Maximiano tyranno, *in nos autem regnante Domino nostro Jesu Christo*. cui, etc.

XL

DU MARTYRE DE SAINTE ANISIE

Ad Decemb. 30.

An. 307. — Hæc sustinuit sancta, Imperante Maximiano, *in nos vero regnante in infinita sæcula, Christo Jesu Domino nostro, cum quo, etc.*

XLI

DU MARTYRE DE SAINT PIERRE AULONENSIS

Ad Januar. 3.

An. 310. — Martyrizatus est apud Aulonem civitatem 3. Nonas Januariæ sub Maximiano Imperatore *regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

XLII

DES ACTES DES QUARANTE MARTYRS.

Ad Mart. 9.

An. 320. — Passi sunt XL Martyrs 7. Idus Martii Licinio Imperatore, imo verò *Domino nostro Jesu Christo regnante, cui, etc.*

XLIII

DU MARTYRE DE SAINT DENYS, *auctore Methodio.*

An. 350. — Εἴπαθον οὖν οἱ μακάριοι μάρτυρες τοῦ Χριστοῦ, Διονύσιος, Ρούστικος καὶ Ελευθέριος, ἐβδόμῃ κληκνῶν ὑπὸ θριτοῦ ἐπὶ Δομειτιανοῦ βασιλέως, ἐν τοῖς μέρεσι τῆς Γαλιλαίας, καὶ Πιρρήτιος πόλεως. βασιλεύοντος τοῦ Κυρίου ἡμῶν, Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἀμὲν τοῦ Πατρὸς, etc.

XLIV

DU MARTYR DES SAINTS SISINNIUS ET ALEXANDRE

Maii. 29.

An. 402. — Acta sunt sub die 4 kal. Junias *regnante Domino nostro Jesu Christo in sæcula sæculorum, amen.*

XLV

DE LA VIE DE SAINT MARCEL DE PARIS.

An. 420. — Migravit ad Christum die Kal. Novemb. *regnante Domino nostro Jesu Christo, cui, etc.*

XLVI

DE LA VIE DE SAINT CAPRASIIUS LIRINENSIS,

Juin. 1.

An. 430. — Ibi sepultus est *regnante Domino nostro Jesu Christo in sæcula sæculorum. Amen.*

Caprasii vitam pro nostræ modulo virtutis imitemur; *regnante Domino nostro Jesu Christo* in sæcula sæculorum. Amen.

XLVII

DE LA VIE DE SAINT HILAIRE D'ARLES

Maii. 5.

An. 449. — Me ejus suffragium muniat, sed suis patrociniis meritum sacerdotis in illâ examinatione tremenda faciat invenire; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui est, etc.

XLVIII

DE L'HISTOIRE DE RORICO, *Lib. 4.*

An. 512. — Sepultus est Clodoveus in basilicâ Sancti Petri, quam ipse construxerat, anno 30 regni sui, *Domino Jesu Christo regnante in perpetuum*, cui, etc.

XLIX

DU MARTYRE DE SAINT PLACIDE

ad Octob. 5.

An. 541. — Passus est Beatiss. Placidus, etc. sub sævissimo rege Abdala et duce Mamucha, 13. anno Justiniani Imp. apud Messanam Siciliæ civitatem, 3. Nonas octobris, *regnante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit*, etc.

L

DE LA VIE DE SAINT SIFFROY CARPENTORACTENSIS

Novemb. 27.

An. 550. — Sepultus est in Basilica quam ipse construxit, in nomine Sanctæ Trinitatis, ubi beneficia ejus exuberant usque iu hodiernum diem; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

LI

DE LA VIE DE SAINT WAAST

ad Augusti 5.

An. 570. — *Auxiliante nobis Rege æterno Domino nostro Jesu Christo*, qui, etc.

LII

DE LA VIE DE SAINT GERMAIN DE PARIS

Maii 28.

An. 576. — Victor evolavit ad cælos, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

LIII

DU III^e CONCILE DE TOLÈDE

Cerà 627, Maii 8.

An. 589. — Sint accepta in cælo et in terrâ quæcumque in hanc fidem

accipiuntur; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, cum Patre et Spiritu Sancto, est gloria in sæcula sæculorum.

LIV

DU MARTYR DE SAINT DÉsirÉ.

Feb. 11. et Mart. 23.

An. 590. — Passus est Beatiss. Desiderius Ecclesiæ Viennensis Episcopus, temporibus Theodoricæ Burgundionum Regis, factione Brunehildis incestuosissimæ reginæ, iniquitati illius consentientibus et faventibus Bethane, Ephane, et Gasifredo Comitibus : dies passionis illius celebris habetur 10 Kal. Junii, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, qui cum Patre, etc.

LV

DU CONCILE DE BARCELONE

An. 599. — Cum *Duce Domino nostro Jesu Christo* die Kal. novemb. anno feliciter 14. regni Christianissimi et piissimi domini Reccaredi Regis, Tarraconensis provinciæ Episcopi in urbem Barcinonensem, in Ecclesia sanctæ crucis fuissent congregati, hoc sancta Synodus statuere elegit.

LVI

DE LA NOUVELLE COLLECTION DE FORMULES *très anciennes, faite par Baluze.*

AD TESTAMENTUM FACIENDUM

An. 600. — *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo.* Anno illo illius Regis sub die XII Kalendarum illarum, feria illa, indictione illa, ego ille...

LVII

DE LA VIE DE SAINT AICHARD GEMMETICENSIS

An. 608. — Spiritum cælo reddidit 17 kal. Octobris, *regnante Salvatore et Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

LVIII

DE LA VIE DE SAINT COLOMBAN. *novemb. 21.*

An. 615. — Reliquiæ sancti Columbani eo in loco conditæ habentur, ubi etiam miraculis pollent, *Præsule Christo*, etc.

LIX

DES FORMULES DU MOINE MARCOUF, *Livre II, quomodo in uno volumine testamentum duarum personarum condatur,*

An. 620. *Regnante in perpetuo Domino nostro Jesu Christo*, loco illo, anno illo, regnante illo Rege, sub die illo, ego ille et conjux mea illa sanâ mente integroque consilio...

LX

DES FORMULES ANCIENNES DU MOINE MARCOUF, *Cessio ad Ecclesiam à novo ædificatam.*

An. 620. — *Regnante Domino Jesu Christo in perpetuum, ego ille Episcopus. Omnibus non habetur incognitum...*

LXI

DES FORMULES DE MARCOUF, *autre édition, donnée par Frédéric Lindenbrog.*
ALIO MODO QUALITER TESTAMENTUM QUIS FACIAT.

An. 620. — *Regnante in perpetuò Domino nostro Jesu Christo, anno illo illius Regis, sub die illius mensis, ferià illà, indictione illà, ego ille filius illius sanà mente integroque consilio...*

LXII

DES ACTES DE MODOALD TREVIR. *qui anno circiter 630. Concilio Rhemensi subscripsit.*

An. 630. — *Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis 630. a venerabili Thietmaro, hujus nominis secundo, successione autem sexto ejusdem loci Abbate, anno ordinationis ejus 27; regnante Domino nostro Jesu Christo, cum Patre, etc.*

LXIII

DE LA VIE DE SAINT CUNIBERT DE COLOGNE, *novemb. 12.*

An. 650. — *Positum est Corpus S. Cuniberti cum magnâ gloriâ in ecclesiâ sancti Clementis, quam ipse construxerat; regnante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit, etc.*

LXIV

DE LA VIE DE SAINTE AMELBERGE

An. 650. — *Obdormivit in Domino Christi famula Amalberga 6. Idus Julii, regnante eodem Domino nostro Jesu Christo, unâ cum Patre, etc.*

LXV

DU CONCILE D'HERFORD, *septemb. 24.*

An. 673. — *In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, regnante in perpetuum ac gubernante Ecclesiam suam eodem Domino nostro Jesu Christo; placuit convenire nos juxtâ morem canonum venerabilium, tractaturos de necessariis Ecclesiæ negotiis; Convenimus autem die 24. Mensis sept. indict. 1. in loco qui dicitur Herudford, etc.*

LXVI

DE LA VIE DE SAINT LAMBERT

An. 698. — *Cæsus est martyr eximius 15 kal: octobris, regnante Deo vivo et vero in sæcula sæculorum. Amen.*

LXVII

DE LA VIE DE SAINTE LANDRADE

An. 700. — Obiit sanctissima Landrada, non minus martyr quàm virgo, 8 Idus Julii, virginibus exemplar sufficientissimum, et omnibus bonis imitabile propositum; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

LXVIII

DE LA VIE DE SAINT WINOC

An. 717. — Obiit 8. Idus novembris, atque in prædio, quod jam supra Varomholt appellari, humatus est, *regnante in perpetuum Domino nostro* diximus *Jesu Christo*, cui, etc.

LXIX

DE LA VIE DE SAINT VULFRAN, *Martii. 20.*

An. 710. — Miraculis coruscant (tumuli), *præsule Christo*, cui est cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria.

LXX

DE LA VIE DE SAINT HUBERT, *novemb. 3.*

An. 730. — Obiit 8. Idus novembris — Interfluxit spatium à primà usque ad secundam translationem annorum circiter 75, *regnante Domino nostro Jesu Christo*.

LXXI

Ex CONCILIO CLOVESHIVIENSI, *sept. 1.*

An. 747. — *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo*, qui cuncta Patris imperio ac pariter Sancti Spiritus gratiâ vivificante, disponit; hæc quæ subter habentur synodalia gesta septembris mensis initio prope loca quæ vocantur Clobeshoas peracta sunt, etc.

LXXII

DE LA VIE DE SAINT EMÉRAND DE RATISBONNE, *septemb. 22.*

An. 750. — *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo*, qui sanguine suo servos suos liberare dignatus est, etc.

LXXIII

DE LA LETTRE DE CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE AU PAPE ADRIEN

De Concilio per Imperatorem celebrando super controversiâ de cultu Imaginum exortâ.

An. 758. — *Qui à Domino nostro Jesu Christo vero Deo nostro suscipiunt sive Imperii dignitatem, sive Principalis Sacerdotii honorem*, debent quæ illi placita sunt et cogitare et curare, et *creditos sibi ab illo populos secundum ejus voluntatem regere et gubernare....*

LXXIV

DES LECTURES ANCIENNES DE CANISIUS. CHARTA VABRENSIS

An. 772. — *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo*, in anno verò XXII regni religiosissimi Ducis Tassillonis gentis Boiariorum sub die Consule, quod erat 2 kal, Octobris, atque anno ab Incarnatione Dominicâ 772. Indict. XI.

LXXV

DU PRÉAMBULE DU CODE CAROLIN

An. 791. — *Regnante in perpetuum Domino et Salvatore nostro Jesu Christo*, anno Incarn. ejusdem Domini nostri 791. Carolus Excellent. etc.

LXXVI

DE LA CHARTE DE SAINT AUBIN VEROLAM

An. 793. — *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum*. Decet igitur Regalis, etc. Scripta est hæc chartula anno Dom. Incarnat. 793. indict. 3, anno vero Offani Regis Merciorum 33. in loco celebri qui dicitur Celcyth, præsentî synodali conventu testibusque infrâ nominatis confirmata, Data Deo regnante in perpetuum.

LXXVII

DE L'EDIT DE CHARLEMAGNE SUR LA SAINTE TRINITÉ ET LA FOI CATHOLIQUE

Publié au Concile de Francfort en 794.

An. 794. — ... Mortuus est ergo Dei filius secundum Scripturas, juxta id quod mori poterat, resurrexit tertiâ die, ascendit in cælum, sedet ad dexteram Dei Patris, manente eâ naturâ carnis, in quâ natus et passus est, in quâ etiam resurrexit. Non enim exinanita est humanitatis substantia, sed glorificata, in æternum cum Deitate mansura. *Acceptâ ergo à Patre potestate omnium que in cælo sunt et in terrâ....*

LXXVIII

D'UNE AUTRE CHARTE DE SAINT AUBIN

An. 795. — *Regnante in perpetuum Deo et Domino Jesu Christo*. Licet per totum ubique, etc., perscripta est autem hujus donationis chartula anno Dom. incarnat. 795. indict. 5. et regni Offani 35. sub 4. Non, Maias in loco, etc.

LXXIX

DE L'EDIT DE CHARLEMAGNE, ROI DES FRANCS ET DES GERMAINS

Sur la discipline ecclésiastique et le devoir des Evêques.

An. 796. — *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum*. Ego Carolus gratiâ Dei ejusque misericordiâ donante, Rex et Rector regni Francorum

LXXX

EX CONCILIO II° GLOVESHIVIENSI

An. 800. — *Regnante in perpetuum Deo et Domino nostro Jesu Christo*, ego Athelardus largâ omnipotentis gratiâ Dei annuente Dorobernensis Ecclesiæ Metropo-

litanus, cum præstantissimo Rege nostro Cenulfo convocans universos provinciales Episcopos nostros, etc.

LXXXI

DE LA VIE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE. *Theganus ab initio.*

An. 813. — *Regnante Domino nostro Jesu Christo, anno incar. ejus 813, qui est annus, etc.*

LXXXII

DE LA VIE DE CHARLEMAGNE, *per monachum Egois mensem.*

An. 815. — *Regnavit gloriosissimus Ludovicus pro eo; regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

LXXXIII

DU SYNODE DE CELICYTH

An. 816. — *Regnante ac gubernante Deo et Domino nostro Jesu Christo, qui dispensat orbem terrarum in æquitate, quiq; cælum et omnem creaturam suâ virtute penetravit, necnon cuncta Patris imperio ac pariter Sancti Spiritûs gratiâ sursum atque deorsum mirabilem in modum perficit atque discernit, et eodem Domino donante anno Dominicæ incarnationis 816. Indict. 9. hæc synodus congregata fuerat die 6. kal. Augusti, in loco famoso qui dicitur Celicyth, præsidente verò Wlfredo Archiepiscopo, etc.*

LXXXIV

DE LA VIE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

An. 820. — *Rege regum, et Domino dominantium disponente et ordinante ac auxiliante Ludovicus Rex Francorum omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ sui que regni fidelibus, etc. Actum Aquis-Grani palatio, anno 7 imperii Ludovici piissimi Augusti, Indict. 13. kal. maii, etc.*

LXXXV

EX III^o CONCILIO CLOVESHIVIENSI

An. 825. — *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo, qui mundi Monarchiam suâ semper virtute gubernat in æternum, Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi 824, Indict. autem 2. regnante Beornwulfo rege Merciorum, factum est pontificale et Synodale Conciliabulum, in loco qui dicitur Clafeshoas, præsidente ibi Rege præfato, ac venerando viro Wulfrido Archiepiscopo, etc.*

LXXXVI

DE LA TRANSLATION DE SAINT MARC

An. 831. — *Marci gloriosa translatio celebratur pridie Kal. Febr. regnante Domino Jesu Christo, cui, etc.*

LXXXVII

DU MÉMORIAL DES SAINTS. *Cap. 1.*

An. 850. — *In nomine Domini, Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo, anno incarnationis 850. æræ 888. Consulatus autem Habdarragman. 29. etc.*

LXXXVIII

DU MÊME MÉMORIAL DES SAINTS. *Cap. 6.*

An. 852. — Die quâ sanctus decedit, Paulus (id est 8 Kal. Augusti feriâ 7 æra quæ supra) occubuit; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, qui, etc.

Ibidem cap. 10 : Ad æternam immortalitatem perducti sunt Felix Georgius Sabigotho, 6 Kal. Augusti æra 890. *regnante Domino nostro Jesu Christo*, in sæcula sæculorum. Amen.

LXXXIX

DU PRÉAMBULE DES ACTES DU SYNODE DE SOISSONS

An. 853. — *Regnante in sempiternum Domino Deo universorum*, anno incarnationis ejusdem Domini Dei nostri Jesu Christi : 853.....

XC

EX CONCILIO VINTONIENSI

An. 855. — *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum*, dum in nostris temporibus, bellorum incendia et direptiones opum nostrarum, necnon et vastantium crudelissimas deprædationes hostium barbarorum Paganarumque gentium, multiplices tribulationes, ad affligendum usque ad interneconem, cernimus, tempora incumbere periculosa; quamobrem ego Ethelwlfus Rex occidentalium Saxonum, cum concilio Episcoporum ac Principum meorum, consilium salubre atque uniforme remedium affirmavi, etc.

XCI

DU MARTYRE DES SAINTS RUDÉRIC ET SALOMON

An. 857. — Consummaverunt beati Martyres (Rudericus et Salomon) agonem suum 3. Idus Martias, æra 895. *regnante Domino nostro Jesu Christo*, in sæcula sæculorum. Amen.

XCII

EX II^o CONCILIO TRICASSINO, *Joanne VIII Papa præsentè celebrato.*

An. 878. — *Regnante Domino nostro Jesu Christo per infinita sæcula* anno incarnationis ejus 878, Indictione xi, 3. Idus Augusti; Actio prima in ecclesiâ sancti Petri Tricassina, dum Dominus Joannes summus Pontifex et universalis Papa romanæ urbis, pro quibusdam oppressionibus ecclesiarum in partes Galliarum devenisset, etc.

XCIII

DU MARTYRE DE SAINT PÉLAGE

An. 922. — Beatissimus Pelagius ætate circiter 13. et semis, passus est annorum, Corduba (ut dictum est) in civitate, Habderragman rege imperante, die videlicet Dominicâ 6. Kal. Julias, æra 963. *regnante Domino nostro Jesu Christo*, qui vivit, etc.

XCIV

DE LA VIE DE GUILLAUME GEMMETICENSIS, APPELÉ CALCULUS

Lib. 3 cap. 12

An. 943. — Complevit sacratissimus Dux Willelmus vitæ suæ cursum 13. Kal.

Januarii, rege Ludovico regnum Francorum tenente, anno Dominicæ Incarnationis 943. *regnante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit, etc.*

XCV

DUDO EPIGRAMMATE AD RUDOLFUM COMITEM

An. 943. — Sit tibi summus honor, *Christo regnante per ævum.*

XCVI

DE LA VIE DE SAINT ROMUALD

An. 980. — Obiit vir beatissimus 13. Kal. Juliarum *regnante Domino nostro Jesu Christo cum Patre, etc.*

XCVII

DE LA VIE DE SAINTE IDA, ÉPOUSE DU COMTE EGBERT. *Ad sept. 4.*

An. 980. — Facta sunt hæc anno Dominicæ incarnationis 980. 6. Kal. Decembris die feria 4. Indict. 8. Imperante victoriosissimo Cæsare Ottone, anno ex quo cum felicis memoriæ seniore Augusto, genitore suo, regnare cœpit 20, ex quo Augustalem Monarchiam solus obtinuit, anno 8; *super omnia regnante æterno principe Domino nostro Jesu Christo, cujus, etc.*

XCVIII

DE LA VIE DE SAINT MAIEUL DE CLUNY

An. 994. — Dormivit cum patribus suis, 5. Iduum Maiiarum feria 6; sepultusque est in basilicâ B. Petri, ubi ejus sanctissimis meritis multa præstantur beneficia, *regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo, cui est, etc.*

XCIX

DE GUILLAUME GEMMETICENSIS. *Lib. 4, Cap. 20.*

An. 996. — Obiit apud Piscanum Richardus dux primus, flentibus populis, gaudentibus Angelis. 996. Anno ab incarn. Domini, *regnante eodem Jesu Christo Domino nostro, etc.*

C

DE LA CHRONIQUE HILDENSHEIMENSE.

An. 1015. — Privilegia jussit inscribere firmata, vel sigillo suæ auctoritatis et roborata, Apost. jure Romani pontificis, ut essent illorum firmata, *regnante Christo Rege Regum in æternum, et ultrâ.*

CI

DE LA MÊME CHRONIQUE.

An. 1022. — Hoc fiat verum *Christo regnante per ævum.*

CII

DE LA CHARTE HASPRENSIS.

An. 1023. — *Principi æternitatis Domino nostro Jesu Christo, cui soli cum Patre et Spiritu Sancto, singularis est æternitas, omnipotentia et incommu-*

tabilitas; sit lux perennis, gloria; qui commutat temporum tempora, et sæculorum disponit medicamina, solus vivit et regnat, virtute Deifica, ego Leduinus Abbas, etc. Actum Redonis mense Januario in octava Epiphaniæ Indict. 6. regnante serenissimo Rege Francorum Roberto, anno Imperii sui 28.

CIII

DU CARTULAIRE DE L'ÉGLISE D'URGEL. — *Notitia judicati pro Ermengando Episcopo Urgellensi adversus Durandum Abbatem Sanctæ Cæciliæ.*

An. 1024. — *Domino nostro perpetim regnante Jesu Christo*, anno siquidem ejus trabeacionis post millesimum XXIV, serenissimi quoque Roberti Francorum Regis XXIX, ob determinationem, etc.

CIV

DE GUILLAUME GEMMETICENSIS. *Lib. 5, Cap. 17.*

An. 1026. — 1026, Anno ab incarn. Domini hominem exuit (Richardus II) viam ingrediens universæ carnis, *regnante eodem Jesu Christo Domino nostro*, etc.

CV

DU MÊME, *Lib. 6, Cap. 13.*

An. 1031. — Sepultus est Robertus II in Basilica S. Mariæ, à suis intra mænia Micenæ civitatis; *regnante Domino nostro Jesu Christo*, etc.

CVI

DE LA VIE DE SAINTE CUNÉGONDE.

An. 1040. — Transiit anno Dominicæ incarnationis 1040. Indictione 8, quinto Nonas Martii, *regnante in æternum qui dicitur Corona Virginum Domino nostro Jesu Christo.*

CVII

DE LA VIE DE SAINT DOMINIQUE.

An. 1050. — Obiit B. Dominicus pridie Idus octobris, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, qui cum Patre, etc.

CVIII

DE LA VIE DE SAINT ROBERT, ABBÉ.

An. 1051. — Sepultus est in casâ Dei novâ, quam ipse ædificaverat. 8 kal. maii *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

CIX

DE LA CHARTE MOISSIACENSIS.

An. 1062. — *Jesu Christo Domino nostro regnante* cum æterno Patre et Spiritu Sancto, ejusdem Domini nostri Incarnationis anno 1062. pridie Iduum Januariarum, ego Hunaldus, etc.

CX

DE LA CHARTE STABULENSIS.

An. 1067. — Acta sunt hæc anno incarn. Dominicæ 1067. Indict. 8. kal. sept. Henrico IV, Imp. Tiethuinna Leodicensium præsule, Thiederico Stabulensi præsentente, *Domino autem per secula regnante.*

CXI

DE LA CHARTE AUSCIENSIS. *In Caput : Novit ille.*

An. 1080. — Anno Domini 1080 regnante Philippo et *insuper Domino nostro Jesu Christo.*

CXII

DU CONCILE DE MAYENCE.

In causâ Caroli Constantiensis Episcopi. Aug. 15.

An. 1081. — *Imperante super omnia æternaliter Regum Rege, Domino nostro Jesu Christo, et sub eo regnante temporaliter serenissimo* Heinrico rege hujus nominis 4; venerabili quoque Sigefrido Moguntinæ Ecclesiæ Primate et Apostolicæ Sedis Legato, aurigante currum Dei anno jam 12. Qui tuncolvebatur annus incarnationi Verbi 1071. 8 Indict., etc. — Et ad finem. Acta sunt hæc apud Moguntiam Metropolim Orientalis Franciæ, anno ab incarn. Dom. 1071. Ind. 8. 18 Septemb. regnante Sereniss. Heinrico Rege hujus nominis 4. Anno regni ejus 13. Ordinationis vero ejusdem 17 apud Moguntiam vero præsulante Reverendiss. primate Sifrido, anno ordinationis ejus 12; *super omnia autem regnante Domino nostro Jesu Christo, etc.*

CXIII

CHARTE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

An. 1085. — Fuit ista donatio facta anno ab Incarnationis Domini 1081; sed 1085, firmata, *Christo regnante in cælis*, Philippo rege Francorum sceptrum tenente, Stephano Henrico suprâ dicto sub patre suo Theobaldo consulatum suum optime regente; et Domino Girardo supradictæ Sanctæ Mariæ Charitatis, priore, et fundatore loci; Philippo Trecensi Episcopo existente, et sanctè et strenuissimè regente.

CXIV

DE GUILLAUME GEMMETICENSIS. *Lib. 7. Cap. 44.*

An. 1087. — Decessit Rex ferè sexagenarius, anno Ducatus in Normanniâ 52, porro regni sui in Angliâ 20; incarnationis autem Domini 1087, *regnante eodem Domino nostro Jesu Christo cum æterno Patre, etc.*

CXV

CHARTA HERIMANNI METENSIS, *de Translatione S. Clementis.*

An. 1090. — Anno incarnati Verbi 1090. Indict. 13, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, Imperante Henrico III Cæsare Romanorum nobilissimo, Monarchiam autem regni tenente Duce Theodorico Comite Folmaro, etc.

CXVI

CHARTE D'IDA, COMTESSE DE BOLOGNE

En faveur du nouveau monastère d'Habelinghen.

An. 1097. — Factum est autem hoc incarn. Domini anno 1096, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, anno etiam profectionis Christianorum contra Pagans Hierusalem.

CXVII

DE PIERRE TUDEBODE. *Lib. 3, de Hierosolymit. itinere.*

An. 1099. — Martyrizati fuerunt omnes isti (Rainoldus Porchetus miles et alii) in unâ die, portantes in cælum candidas stolas, ante Deum pro cujus nomine feliciter hæc passi sunt, *regnante Domino Deo nostro* cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. — Et lib. 5. ad finem. Sciant hoc bellum factum esse, 19. Kal, septembris, in Vigilia Sanctissimæ Dei Genitricis Mariæ, anno ab incarnatione Domini 1099, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui est honor et gloria per omnia sæcula sæculorum. Amen.

CXVIII

VITA TIEMONIS SALISBURGENSIUM ARCHIEPISCOPI IN PALDESTINA PASSI

An. 1101. — Passus est B. Martyr Christi Tyemo 4. Kal. Octob., *regnante Domino nostro Jesu Christo*, qui cum Patre, etc.

CXIX

CHARTE DE TOUL

An. 1111. — Acta sunt hæc Tulli in Synodo generali in majore Ecclesia S. Protomartyris Stephani, anno ab incarnatione Domini 1111, ordinationis vero nostræ 4. Indict. Epacta 9 concurrente 6. Imperante Henrico IV, *regnante Domino nostro Jesu Christo feliciter*. Amen.

CXX

LE PAPE PASCAL A L'EMPEREUR HENRI

En lui donnant la communion le jour de son couronnement.

An. 1111. — Domine Imperator Henrice, Corpus Domini natum ex Maria Virgine, passum in cruce pro nobis, sicut sancta catholica tenet Ecclesia, damus tibi in confirmationem veræ pacis et concordie inter me et te. Amen.

Anno Verbi Incarnati IIII, hoc confirmatum est in Basilica sancti Petri, XVI Kal. Martii *Regnante in cælis Domino nostro Jesu Christo* cum Patre æterno et Spiritu Sancto. Amen.

CXXI

DE LA VIE DE ROBERT ARBRISSEL, PAR BAUDOIN DE DOLE

An. 1116. — In condigno sepultum mausoleo Ludovico in Francia regnante, Paschale urbis Romæ Papatum administrante, *Domino autem Jesu Christo Imperante*.

CXXII

DU PRIVILÈGE ACCORDÉ PAR PASCAL II. *de Investituris.*

An. 1117. — Anno Verbi incarnati M. CXVII hoc confirmatum est in Basilica Sancti Petri 16. Kal. Martii, *regnante in cælis Domino nostro Jesu Christo* cum Patre æterno et Spiritu Sancto. Amen.

CXXIII

CHARTE DE SIMON, EVÊQUE DE NOYON

In gratiam Humolariensium

An. 1133. — Actum ap. S. Quintinum anno Incarnat. Verbi 1133. Indict. 11, D. Simone Pontificante, Ludovico Rege Imperante. *Domino autem Jesu Christo ad nutum suum omnia disponente.*

CXXIV

CHARTE D'ARIA

An. 1169. — Actum hoc anno Verbi Incarnati 1169. Kal. Augusti, per manum Roberti Cancellarii Flandriæ et Arieusis Ecclesiæ præpositi, regnante Ludovico Francorum, *imperante semper Domini nostro Jesu Christo.*

CXXV

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC A L'EMPEREUR EMMANUEL PORPHYROGÉNÈTE

An. 1177. — Fridericus divinâ favente gratiâ, inclytus triumphator, Romanorum Imperator, a Deo coronatus, *sublimis in Christo...* sicut ille Rex Regum, a quo omnis protestas, Romanum Imperium, caput totius orbis constituit, ita etiam sedem Romanæ Ecclesiæ omnium Ecclesiarum unicam matrem, dominam, magistrumque ordinavit, quod utique duorum numero gladiatorum signavit, quos dixit orbi sufficere ipse auctor fidei christianæ.

CXXVI

DE LA VIE D'ANTHELME, *Belicensium Episcopi.*

An. 1178. — Spiritum Domino reddidit 6. Kal. Julii anno ætatis suæ amplius 70, Episcopatus vero 15. *Ipsò regnante, cujus regnum non habet finem, Domino nostro Jesu Christo, cui, etc.*

CXXVII

BAUDOIN, EMPEREUR DE CONSTANTINOPE A L'EMPEREUR OTHON.

An. 1204. — Nos interim Soldano Babylonæ, terræ sanctæ impio detentori præmissimus Nuntios nostros, qui *ex parte Regis Summi Jesu Christi Nazareni* et servorum ejus, dicti videlicet Imperatoris et nostrâ æqualiter, debeant intimare quod devotionem populi christiani incredulæ genti suæ, Deo donante, in proximo proponamus ostendere...

CXXVIII

DE LA VIE D'ETIENNE, *Episcopi Diensium.*

An. 1213. — Conditus est in Ecclesiâ Beatiss. Mariæ sponsæ suæ, quem admodum ipse jusserat, *regnante Domino nostro Jesu Christo, cui, etc.*

CXXIX

JACQUES DE VITRY. LETTRE A JEAN DE NIVELLE

An. 1219. — Nonis Novembris, *Salvatore mundi regnante*, Domino Petro Albanensi Episcopo Apostolicæ Sedis Legato solerter vigilante, anno gratiæ 1219, capta est Damiata, etc.

CXXX

JACQUES DE VITRY. HISTOIRE D'ORIENT, *Lib. 3.*

An. 1240. — Nonis Novembris; *Salvatore mundi regnante*, et Domino Albanens Episcopo Apostolicæ sedis Legatione fungente solerter et vigilanter; capta est civitas Damiatæ absque deditione, etc.

CXXXI

UNE EPITAPHE SUR UNE SÉPULTURE

Canonici Sancti Petri de Tabernà Scriptiuncula. April.

An. 1250. — April. ad cælorum regna transivit Belascutus et juxtâ altare Sancti Petri Apostoli sepultus, etc, *imperante Domino nostro Jesu Christo*, qui vivit, etc.

CXXXII

CHARTE D'ALPHONSE, ROI DE CASTILLE, DES ARCHIVES DE BURGOS.

An. 1254. — Factum apud Toletum, *Regnante Christo*, 10 Kal. Maii, æra 1292, d est anno 1254.

CXXXIII

DE GUILLAUME GEMMETICENSIS, *Lib. I. Cap. II.*

An. 1270. — Francia respiravit, etc, propitiata *pissimi Christi clementia cum Patre et Spiritu Sancto mundum ineffabiliter regentis per sæcula.*

CXXXIV

DE LA VIE DU PRIEUR JEAN BRIDLINGTONIÆ, *ad Octobris 10.*

An. 1379. — Obiit vir Sanctissimus anno a partu Virginis 1379, *regnante Domino nostro Jesu Christo*, cui, etc.

CXXXV

FRATER N. MEDIAVILLA, *Morlanensis Franciscanorum Sodalit*

An. 1472. — Et mourut a la prise de la cité de Damiete en l'an 1098 *Règnant Jesus Christ...*

CXXXVI

DE LA PRÉFACE DE BALUZE

Au 7^e Livre des Capitulaires des rois de France

An. 1677. — *Dominante per sæcula infinita, omnium Dominatore, Christo Salvatore nostro, creatore universæ creaturæ...*

Le Gérant,
X. JEVAIN.

Le Propriétaire-Directeur,
Baron ALEXIS DE SARACHAGA.

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST

L'ŒUVRE DES FASTES A ROME

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

A L'INSTITUTION INTERNATIONALE DES FASTES EUCHARISTIQUES

Texte latin :

DILECTO FILIO JOANNI MARIA SANNA
SOLARO, E SOCIETATE JESU.

LEO P. P. XIII

De Societate, quam a **Fastis**
Eucharisticis nuncupant, sextum
jam annum in oppido PARAY-
LE-MONIAL instituta, plura nu-
per, nec sane iniucunda ad audien-
dum accepimus.

Hoc enim illa se velle profite-
tur, conferre operam ad tuendum

Traduction :

A NOTRE CHER FILS JEAN-MARIE SANNA
SOLARO, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

LÉON PAPE, XIII^e DU NOM

Nous avons appris dernièrement,
et non pas sans plaisir, bien des dé-
tails concernant une Société, dite des
Fastes Eucharistiques, établie déjà
depuis six ans dans la ville de
PARAY-LE-MONIAL.

En effet, cette Société fait profession
de vouloir employer ses soins à main-

Christi Domini in civitatibus imperium; eamque ob causam sodales ejus Augustum Eucharistiae Sacramentum illustrandum diligentissime curant, conquisitis undique ea de re monumentis litterarum atque artium.

Propositum per se sane excel-
lens : quid enim fieri sanctius
queat, quam eniti ut ad obse-
quium Dei gentes vocentur, ma-
ximi atque altissimi contempla-
tione miraculi, cujus virtute *uni-
cuique fidelium Christus semet-
ipsum per mysteria commiscet?*
Idemque his valde accommoda-
tum temporibus cum in iis ipsis,
qui catholico gloriantur nomine,
tam multi sint, quorum evagan-
tes in aliena studia animos rerum
sanctissimarum cepit oblivio.

Collaudandos igitur censemus
eos, quorum consilio operâque So-
cietas vestra vel primum evaluit,
vel incrementa accepit : nomina-
tim vero Alexii Sarachaga pro-
banda liberalitas est; nec dissimili
modo positum a Stephano
d'Alcantara itemque abs te ipso
in eadem Societate propaganda
commendabile studium.

Interea que coelestium mune-

tenir dans les Etats l'Empire du Christ,
notre Seigneur; et c'est pour cela que
ses associés apportent la plus grande
diligence à mettre en éclatante lumière
l'Auguste Sacrement de l'Eucharistie, en
se procurant partout les monuments des
lettres et des arts, qui tendent à ce but.

Entreprise assurément excellente par
elle-même : car que peut-on faire de
plus saint que de s'efforcer d'appeler les
nations au service de Dieu, par la con-
templation du plus grand et du plus
sublime miracle, en vertu duquel *le
Christ vient à travers les mystères
s'unir lui-même avec chacun des fidè-
les?* Entreprise grandement appropriée
aussi à l'époque actuelle, où, parmi
ceux-là mêmes qui se parent du titre de
catholiques, il en est un si grand nom-
bre, dont l'esprit se répandant parmi tant
d'autres études, en sont venus jusqu'à
oublier les choses les plus saintes.

Nous pensons donc qu'il y a lieu de
louer les hommes qui, par leurs conseils
et leurs soins, ont donné d'abord de la
consistance à votre Société, ou qui lui
ont procuré ses accroissements; et nom-
mément Nous louons les libéralités
d'Alexis de Sarachaga, ainsi que le
zèle particulier qu'Etienne d'Alcantara
et vous-même avez mis à propager la
suscrite Société.

En attendant, comme gage des fa-

rum auspiciem vobismetipsis, et quotquot eodem in instituto vobiscum elaborant, apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die XVI aprilis an. MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri undecimo.

LEO PP. XIII.

Concordat cum originali.

Taurini, die 23 maii 1888.

C. BARTH. ROETTI PROV. J.

veurs célestes, Nous accordons avec tendresse dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous-mêmes et à tous ceux qui travaillent avec vous à la même Institution.

Donné à Rome, près saint Pierre, le 16^e jour d'avril de l'année 1888, de notre Pontificat, la onzième.

LÉON PAPE, XIII^e.

Certifié conforme à l'original.

Turin, le 23 mai 1888.

C. BARTH. ROETTI, PROV. G.

L'HOMMAGE UNIVERSEL D'ADORATION

PORTÉ AU TRONE SOCIAL DE L'AGNEAU

PAR TOUTES LES NATIONS ET LEURS CHEFS A L'EXPOSITION VATICANE

I

Au moment où Notre-Seigneur Jésus-Christ est socialement détroné dans toutes les nations de la terre, la République de l'Equateur exceptée, Il vient de recevoir au Vatican, un hommage d'adoration, tel que l'histoire des dix-sept siècles de christianisme n'en offre pas d'exemple comparable.

« Jamais l'Hostie sainte, s'écrie un écrivain catholique, ne s'est élevée sur les représentants de tant de races, de tant de familles et de tant de nations. Là se trouvent l'Orient et l'Occident; là, l'évêque qui pontifie sous

les nefs grandioses de la cathédrale gothique, et celui qui bénit son troupeau sous la tente mobile en poil de chameau ; celui dont les cantiques sont accompagnés par le grondement majestueux des chutes du Niagara, et celui qui médite, au fond des forêts de l'Océanie, aux moyens d'arracher à la barbarie des tribus nombreuses, qui seront demain des nations civilisées..... Tous les peuples sont là, différents de langage, de mœurs, de costumes, mais tous adressant à Dieu les mêmes paroles, l'adorant avec les mêmes cérémonies, et ployant les genoux devant la croix qui brille au-dessus de la tête du Pontife immortel.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est servi des fêtes du Jubilé sacerdotal de son vicaire, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, pour montrer d'une façon surprenante et adorable que, malgré la honteuse et presque générale apostasie des pouvoirs politiques du monde, il *régne* sur toutes les nations et sur les princes, fidèles, dissidents et infidèles, couvrant d'un juste opprobre ceux qui se sont obstinés à méconnaître sa souveraineté, que l'univers entier proclame.

« N'est-ce pas à *Jésus-Christ lui-même* que sont offerts tous les hommages et les dons magnifiques présentés à son délégué sur la terre, le Pontife romain ? Le czar de Russie, l'empereur protestant d'Allemagne, la reine d'Angleterre, impératrice des Indes, le roi de Grèce, le sultan de Turquie, le kédive d'Égypte, le shah de Perse, l'empereur de la Chine, le mikado du Japon, Ménélik II, roi de Choa (Abyssinie) ; les présidents des Républiques d'Amérique et d'Europe, tous les empereurs et rois catholiques, les corps de noblesse, les ordres religieux et militaires, les magistrats des cantons catholiques, mixtes ou protestants de la Suisse, les Universités, les congrégations religieuses, les écrivains catholiques et les millions de fidèles qui se sont associés en esprit et ont concouru par leurs offrandes à cette fête sans pareille, tous ont *acclamé* de la façon la plus solennelle et la plus splendide *la souveraineté sociale du Rédempteur de l'Humanité*.

« Jamais, jusqu'à ce jour, aucune religion du monde n'a provoqué un plébiscite aussi grandiose, aussi glorieux ; jamais pouvoir humain n'en obtiendra un semblable (1). »

(1) « EL BIEN » Revue Espagnole de Grenade, Año XXII. Enero.

Le vaillant et éloquent rédacteur de l'excellente revue à laquelle nous empruntons ces lignes, M. l'abbé Gras y Granollers, chanoine de Grenade, a parfaitement compris et défini le sens de la manifestation du Vatican ; c'est le plébiscite de la souveraineté sociale du Christ. *Plébiscite de tous les âges* : les grossiers outils de pierre des temps antiques le proclament comme les merveilles de l'industrie moderne. *Plébiscite de tous les lieux* : les sombres mers glaciales, aux longues nuits, le disent par les ossements de leurs cétacés gigantesques, comme les cieus des tropiques, par leurs oiseaux merveilleux, encore éblouissants du reflet de leur lumière. *Plébiscite de toutes les classes* : les bijoux des empereurs et des rois le crient comme les humbles offrandes des pauvres. *Plébiscite de toute la hiérarchie intellectuelle de l'humanité* : manifesté par l'œuvre de l'artiste en renom et par le misérable instrument qui assure au sauvage sa subsistance précaire. *Plébiscite, même de toutes les religions* : les hideux fétiches des nègres, les monstrueuses idoles du Pérou et de l'Extrême-Orient le confessent, inclinés sous la croix victorieuse qui brille partout.

C'est un même cri de l'humanité toute entière, qui s'élève de la civilisation naissante ou décrépite, comme de la barbarie ; des terres ensoleillées par le rayonnement de l'Hostie, des terres reléguées dans la nuit de l'idolâtrie et des terres apostates ; des foyers de l'industrie fiévreuse et des vastes solitudes endormies dans le calme du désert ; des sombres et luxuriantes forêts vierges, et des rochers arides perdus dans l'immensité des océans : « *Hommage et gloire au Christ-Roi !* »

Le monde entier qui se sent mourir, faute d'une autorité souveraine qu'il a méconnue ou reniée, éprouvait, peut-être même à son insu, le besoin de cette acclamation ; il était prêt et attendait. Aussi, au premier signal donné par un Comité composé de *l'élite de la Jeunesse catholique de l'Université de Bologne*, et ayant à sa tête un fervent Président, doué d'un génie supérieur, un de ces hommes que la Providence tient en réserve pour l'accomplissement de ses plus grands desseins, M. le Commandeur comte Aquaderni, de Bologne, le monde se leva, et l'exposition du Vatican fut organisée.

Vienne, maintenant, la fameuse Exposition de 1889 ! Si Dieu lui permet de s'ouvrir, qu'elle allume, en l'honneur de la Révolution, ses hauts

fourneaux ; qu'elle chauffe ses chaudières à grande pression ; que pour exalter l'orgueil humain, ses puissantes machines ronflent, et que ses lourds pistons oscillent et fonctionnent, aucune des pulsations du cœur de l'humanité ne vibrera à l'unisson des forces qu'elle dévoilera. Le char révolutionnaire comptait sur ces forces pour lui imprimer une impulsion nouvelle : une pierre a été placée sur son chemin, qui, tôt ou tard, la fera culbuter. Cette pierre est l'EXPOSITION VATICANE.

Les loges, dans leur profonde intelligence du mal, ont compris mieux encore peut-être que les catholiques, le danger que cette manifestation fait courir à leurs sectes infernales ; de Paris à Vilna, et de Vilna à Tombouctou, à travers le monde rénégat, juif ou musulman, elles ont frémi au souffle de paix qui passe sur le monde.

Car les nations qui se sont rencontrées au Vatican, se sont reconnues sœurs, dans le vasselage et sous le sceptre du même Roi et seul souverain réel, le Christ, aux pieds duquel elles venaient ensemble déposer leurs hommages. Elles ne se sont pas encore donné l'accolade, et l'avenir est le secret de Dieu ; mais le frémissement d'armes prêtes à frapper qui naguère parcourait le vieux monde, du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, s'est soudain apaisé.

L'hommage rendu au vicair de Celui par qui les princes règnent, est la porte de la Paix, la porte par laquelle doit arriver d'*En Haut* cette pacification universelle dont la société a besoin pour ne pas périr.

Puisse le monde comprendre ce bienfait et s'en montrer reconnaissant, en envoyant de tous les points représentés au Vatican, c'est-à-dire de tous les points où a paru le signe de la croix, une adresse de félicitation au COMITÉ PROMOTEUR, qui a ouvert *la porte de la Paix*.

Puissent des instances être faites auprès de S. S. Léon XIII, pour que cette porte de salut reste ouverte, par la conservation des objets qui sont les hommages du monde au Christ-Hostie-Roi !

Ces hommages, sans cesse multipliés, fourniraient bientôt au Vatican, une galerie somptuaire des Fastes de l'Hostie, une salle du trône de l'Agneau Vainqueur, dans laquelle toutes les nations et toutes les forces sociales de l'humanité, réunies sous sa domination, se donneraient pour toujours l'accolade de respect et d'amour, le baiser de paix.

II

Nous n'avons certes pas la prétention de donner à nos lecteurs un aperçu, si rapide soit-il, de toutes les merveilles qui ont frappé et ébloui nos regards au cours de nos nombreuses visites à l'Exposition du Vatican ; nous nous contenterons de signaler quelques objets, surtout parmi ceux dont le symbolisme se rapporte plus directement à l'objet de notre Société des Fastes Eucharistiques, sans nous restreindre à suivre un ordre méthodique.

Nous avons donc particulièrement remarqué :

— Un *ostensoir* en argent, style du XIII^e siècle. Forme et ciselure admirables ; don de l'évêché de Scopusio (Hongrie).

— *Antependium et étole*. Broderie d'or sur tulle d'or ; symbolisme eucharistique remarquable. Magnifique *tête de Christ*, de grandeur naturelle. Les rayons du nimbe sont les sept dons du Saint-Esprit. Ces trois objets, offerts par la ville de Catane.

— *Grand vase en porcelaine* bleu de roi, supporté par six lions dorés. Sujet : Léon XIII recevant du Christ la force de l'Hostie. Estechi inv. et sulp. Monaco.

— *Chasuble* travaillée et offerte par S. M. l'Impératrice d'Autriche, reine de Hongrie, or sur fond blanc, croix en perles et couleurs ; au centre, le Christ tenant l'Hostie.

— *Tabernacle* à six pans, style XIV^e siècle. Cuivre repoussé, doré et émaillé. Le motif principal d'ornementation est une treille de vigne. Charmante exécution. Don du comte de Robiano (Tournay).

— *Bannière du Saint Sang*. L'ampoule surmontée de la couronne donnée par la régente Isabelle, est entre deux anges adorant, et entourée de la légende : *Sanguis P salva nos*. Don de Bruges.

— *Tabernacle en bois doré*, style du XV^e siècle. A l'intérieur, deux anges en adoration devant le Saint-Sacrement « *Ecce panis angelorum.* » A l'extérieur, rideau de satin blanc brodé de lions et de dragons, avec l'inscription : « *Apprehendit draconem et ligavit eum.* » Don de l'Institut de l'Adoration perpétuelle du diocèse de Malines.

— *Tableau* : S. S. Léon XIII en adoration devant Notre-Seigneur qui découvre son Divin Cœur. A ses côtés, la Sainte Vierge et saint Joseph ;

devant lui, saint Pierre et saint Paul ; sur les côtés du tableau, saint Thomas d'Aquin, saint François d'Assise, saint Ignace et sainte Thérèse. Don du diocèse de Madrid.

— Autre *tableau* : Au centre, l'Hostie surgissant du ciboire posé sur le livre à sept sceaux ; au-dessus, la croix avec l'inscription : « *Et super hanc Petram edificabo Ecclesiam meam.* » Au-dessous, la tiare et les clefs « *Tu es Petrus.* » Le fond du tableau est une mer orageuse sur laquelle flotte une barque dirigée par Léon XIII. Au premier plan, les chaînes de saint Pierre, couchées sur un parterre de pensées. Don du diocèse de Madrid.

— Autre *tableau*, remarquable d'exécution : communion d'une religieuse ; signé Alejandro Ferrant, Fichermans.

— Autre *tableau* : magnifique représentation du Sacré Cœur, en grandeur naturelle. Du cœur de Notre-Seigneur s'échappe un rayon qui vient éclairer le monde, placé dans sa main gauche. Don de l'auteur, M^{lle} Cécile Donnier, de Paray-le-Monial.

— *Exposition complète*, par tableaux, portraits, symboles, listes de noms et photographies, de l'œuvre de l'Expiation Universelle. Outre l'intérêt spécial de cette œuvre *Anglo-Américaine*, dont le but est d'expier les outrages faits au Saint-Sacrement, cette exposition est remarquable comme disposition. Un seul coup d'œil embrasse tout ce qui concerne l'œuvre : but, statuts, fondateurs, membres, etc.

— Dans la section allemande :

— *Tableau* n° 490. Saint Thomas d'Aquin devant le Saint-Sacrement, apporté par des anges. Sur une banderolle : « *Lauda Sion Salvatorem, lauda Duceem.* » Don du diocèse de Mayence.

— *Autel de Mainhart* : don de Würtzbourg.

— *Autel avec baldaquin*, composé de magnifiques broderies du style gothique le plus pur ; don de Ratisbonne.

— *Ostensoir* superbe (n° 350, vitrine 18). Don du dioc. de Fribourg-Brisgau.

Autre *Ostensoir* remarquable, (vitr. 20. 2. v. III). Don de Munich.

Dans la section française :

— *Ostensoir* du diocèse de Nancy (vitrine 30).

Pyxide en argent, du III^e S. (vitr. 77). Don de S. E. le card. Lavigerie.

— *Groupe en bronze* : St Elzéar et Ste-Delphine de Sabran. Don du duc de Sabran.

— *Chasuble* : Donnée par la ville de Lyon.

Crosse pastorale : véritable merveille ; dessin d'Armand Caillat. Les nations portent triomphalement la croix. Don de Mgr de Moulins.

Dans la section italienne :

Majolique : La messe miraculeuse de Bolsène. A. Penna. Oreste Cappo. Architt.

— *Copie du tableau* de Claudio Coelle (à l'Escorial, Espagne), connu sous le nom de *Sacra forma*. Charles II d'Autriche, roi d'Espagne, obtient du Saint-Père sa bénédiction et l'absolution de l'excommunication qu'il craint d'avoir encourue pour la violation des immunités ecclésiastiques commises par ses ministres. Copie réduite faite sur l'original en 1837 par le chev. Riccardo Buelli y Juan, de Carthagène, offerte à S.S. par la marquise Mathilde Ridolfi Strozzi, veuve Buelli, de Florence, demeurant à Montepulciano.

Dans la section suisse :

Chasuble : Anges recueillant le saint sang. Don d'Einsiedelu.

Dans la section américaine :

— *Tableau* : S^{te} Rose de Lima s'offrant au Sacré-Cœur et à la Sainte-Vierge pour le salut de Rome.

Dans la galerie des Souverains :

— *Calice* à clochettes, en or massif. Du Roi et de la Reine de Portugal.

— *Évangélique* du roi de Saxe ; la couverture représente l'adoration de l'Agneau.

— *Croix* de la Colombie, formée de 340 diamants, dont un de 16 carats.

Parmi les dons offerts par la Maison du Pape :

— *Ostensoir* (Vitrine 21). Don de la secrétairie des Brefs.

— *Baiser de paix* (Même vitr.) Don des chapelains et chierici segreti.

— *Croix pastorale* à triple branches, du Souverain Pasteur. Ce ravissant bijou, buriné à l'emporte-pièce, et exquis de finesse comme ciselé, est offert par le comité international des Ordres Equestres pontificaux.

Citons encore, parmi les offrandes des ordres de noblesse, les deux ciboires d'argent bruni, ciselés à froid, dons de la noblesse de Hongrie.

Enfin, la société du Règne du Christ ne saurait parcourir l'Exposition du Vatican sans signaler l'admirable *don offert par la République de l'Equateur*, cette lettre du grand Garcia Moreno à Pie IX, entamée par le poignard des assassins et trempée de son sang. La dernière pensée terrestre du héros américain était dirigée vers le Vatican; elle y arrive marquée du sang de son martyr, sceau inviolable et sacré du PACTE conclu entre la *république du Sacré-Cœur*, qu'il a fondée, et le *Règne social du Christ*.

III

M. le Commandeur comte Jean Aquaderni, président de la commission promotrice des noces d'or de S. S. Léon XIII, a bien voulu nous demander de lui désigner les objets d'art qui nous ont paru les plus intéressants, à l'exposition vaticane.

Faire un choix parmi tant de chefs-d'œuvre était une tâche délicate. La seule installation des innombrables objets offerts a coûté un million au trésor pontifical, ce qui peut donner une idée de leur nombre et de leur importance. Quant à leur mérite artistique, on peut le déduire de cette appréciation formulée par les orfèvres de Rome, juges émérites, sur les bijoux exposés : « Nous ne saurions faire aussi bien, aucun artiste ne voudrait s'astreindre à une telle perfection, dans un but commercial. »

Nous avons donc apporté le soin le plus minutieux à l'examen qui nous était demandé, nous sommes revenus plus de vingt fois étudier une à une toutes ces merveilles, et, nous le déclarons sans hésiter, celles que nous venons de citer nous ont paru, au point de vue des Fastes de l'Eucharistie, les plus remarquables entre toutes.

La Merveilleuse EXPOSITION VATICANE vient de se clore. Notre tâche se bornait à cette simple appréciation sur ces trésors.

Mais entre tant de purs chefs-d'œuvre d'après leur mérite social et religieux, parmi la multitude d'objets exposés, on nous permettra de désigner les trois que l'attention du public semble avoir d'avance indiqué *pour la plus haute récompense*, car ils sont *l'expression parfaite*

de la pensée même de cette exposition, c'est-à-dire, de l'HOMMAGE UNIVERSEL RENDU A L'AGNEAU RÉGNANT, à l'occasion du Jubilé Eucharistique de ce grand docteur, de cet incomparable homme d'Etat qui est son vicaire sur la terre, S. S. Léon XIII.

Les trois objets qui ont été les plus remarquables sont : 1° Le tableau du SACRÉ-CŒUR-ROI, de M^{lle} Cécile Donnier, de Paray-le-Monial; 2° LA PYXIDE, de S. E. le Cardinal Lavigerie; 3° La merveilleuse CROSSE de Mgr de Moulins.

Nous avons demandé les motifs de la préférence de la part du public :

Le premier grand prix convient au tableau que M^{lle} Cécile Donnier, peintre à Paray-le-Monial, a composé et exécuté exprès pour l'offrir à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, parce que, en dehors de son mérite artistique, ce tableau : « *Le Sacré-CŒUR-ROI éclairant le monde et le vivifiant de son esprit* », — résume à lui seul l'Exposition.

Voyez en effet, nous a-t-on dit, la disposition des rayons lumineux qui, émanés du Sacré-Cœur, viennent frapper un point spécial du monde (ROME), pour se répandre ensuite sur le globe : la sagesse de Léon XIII, ses lumières augustes puisées à la Majesté du Cœur même de Jésus-Roi, éclairent le monde entier, et toutes les nations, hérétiques, infidèles ou schismatiques reconnaissent sa puissance et en ressentent les bienfaits. Le vicaire de Jésus-Christ, dépouillé de son royaume temporel, en ce temps exceptionnel, est à coup sûr le plus grand des rois, puisque tous lui offrent leurs hommages, ainsi que tous les peuples, jusqu'aux plus reculés. C'est le Jubilé, c'est la source d'où ont jailli toutes ces splendeurs que représente ce tableau ; c'est le SACRÉ-CŒUR RÉGNANT !

En 1689, le Sacré Cœur a dit à Paray : « JE RÉGNERAI MALGRÉ MES ENNEMIS » Et avant 1889, cette date fatidique que porte, sans doute, un chapitre du grand-livre des nations, cette parole s'incarnant en Léon XIII, a remué les peuples et les rois : tous, sans exception, se sont inclinés devant cette parole vitale sortie de la prison du *Grand victorieux du Globe*.

Attribuer le premier prix à ce tableau, serait-ce donc glorifier Léon XIII? — Il nous a été dit : c'est poser sur son front auguste la tiare du règne social du Sacré-Cœur. C'est faire de ce Lion des Papes, l'instau-

rateur du Règne social universel de l'Agneau ; c'est lui donner la palme des Pacificateurs, germée et développée dans le rayonnement même du Sacré-Cœur, et cueillie dans la cité de son amour.

Le second grand prix convient-il à la pyxide en argent de S. E. Mgr Lavigerie, à cause de son grand intérêt archéologique et symbolique ? — On nous a répondu : C'est encore le règne social du Sacré-Cœur, reconnu, représenté et proclamé dès le III^e siècle par les martyrs d'Afrique. C'est la couronne en tête, comme roi, que l'Agneau dominateur, debout sur la colline (du Vatican) déverse des torrents de lumière et de grâces, vers les quatre points cardinaux du monde.

Enfin, le troisième grand prix devrait être attribué à l'admirable crosse pastorale de Mgr de Dreux-Brézé, parce que, nous a-t-on fait observer, l'artiste de Lyon, *la cité* tout spécialement *vouée par Marie au Sacré-Cœur*, a merveilleusement représenté, sous la volute du Bon-Pasteur, le triomphe de la croix portée par tous les continents agenouillés.

A tous les objets que nous avons désignés plus haut, et à une foule d'autres, on pourrait désirer de voir appendues des médailles d'honneur avec la mention : « *Objets primés et destinés à la salle des Fastes de l'Agneau, au musée du règne du Sacré-Cœur, au Vatican.* »

Mais c'est le triomphe des grands prix, nous a-t-on répété, qui conviendrait au tableau, au coffret, à la crosse, triomphe qui, des objets, rejaillirait sur ceux qui les ont offerts, et sur la fraction de l'humanité qu'ils représentent.

Plusieurs personnes interrogées à cet égard, nous ont écrit :

« Le triomphe, d'abord, à l'image ROYALE du Sacré-Cœur. C'est à cette auguste image traitée avec ce respect, dites-le bien haut, que sont attachés *par NOTRE-SEIGNEUR lui-même, les promesses spéciales de la pacification générale des foyers, des familles, des ateliers, des partis, des Etats.*

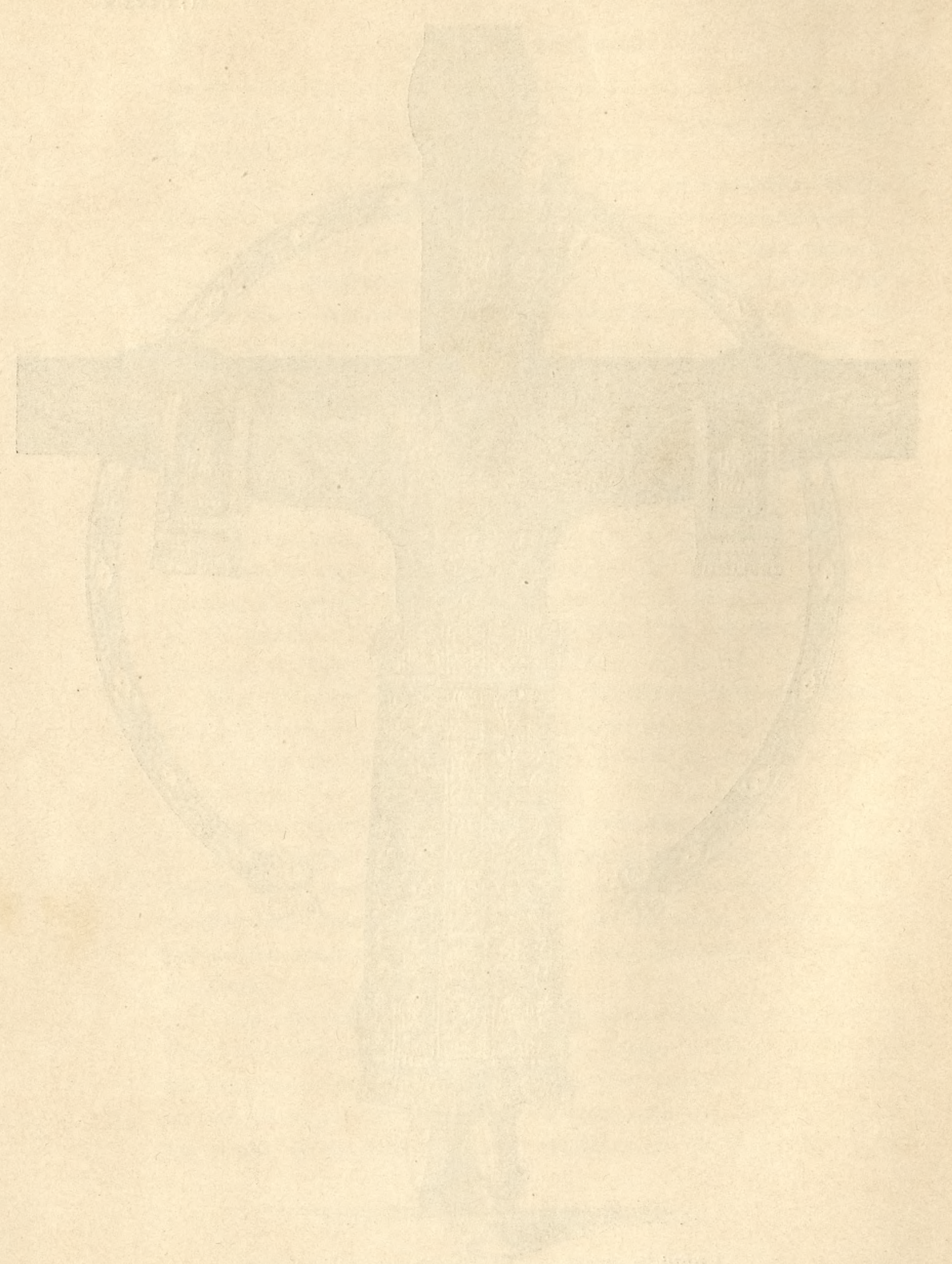
« En cette œuvre d'une modeste et éminente artiste qu'on couronne la vierge, l'épouse, la mère, la religieuse, la femme chrétienne, en un mot, qui, sous toutes les latitudes et dans toutes les conditions, est la *cheville ouvrière de la paix sociale et internationale* ; elle qui, de ses mains, de son temps, de ses prières, de ses souffrances et de son cœur et en



LE SAINT VOULT, ou CHRIST-RÉGNANT

GARDÉ A LA CATHÉDRALE DE LUCQUES, DEPUIS L'AN 782.

MONUMENTS DE L'ÉGLISE



LE SAINT-YOHN DE BAPTISTE
DANS LA CATHÉDRALE DE LONDRES

l'honneur de la Vierge-Immaculée, élève tous les âges jusqu'au cœur du Bon-PASTEUR.

« Le triomphe, ensuite, à la pyxide. Qu'on proclame ainsi : que c'est *aux minces parois du ciboire* que Dieu a attaché *le salut social du monde, le salut des générations ouvrières, industrielles, commerçantes et guerrières, si menacées par la révolution de tous les temps.*

« Qu'on couronne sur ce don des généreux apôtres de la mystérieuse Afrique, l'ardeur du prêtre, du confesseur de la foi, du martyr, qui, sous tous les climats *sacrifie* son repos, son bonheur terrestre et sa vie pour l'avènement de ce règne social du Christ, qu'il annonce et attend avec amour. Qu'on rende honneur ainsi, en même temps, au Sacré-Collège d'où sort la Papauté.

« Le triomphe, enfin, à la crosse. C'est l'instrument dont la Providence se sert pour gouverner tous les peuples, de manière à rassembler toutes les multitudes en un seul troupeau, sous la houlette d'un seul Pasteur. Qu'on honore ainsi le bâton de l'Épiscopat tout entier, cette lumière qui ne vacille jamais, ce phare lumineux de toute vérité, et, par cela même, de toute liberté. »

« Messieurs de la COMMISSION PROMOTRICE, la catholicité tout entière a les yeux sur vous et attend votre décision, prête à l'acclamer avec l'enthousiasme qu'a soulevé le merveilleux et providentiel succès de votre œuvre saintement grandiose. Du haut de votre puissance et de votre prestige, jetez au monde attentif, avec la proclamation des trois prix que nous vous demandons humblement, la reconnaissance publique de ces trois vérités :

— « LE SACRÉ-CŒUR RÉGNANT, *c'est la PAIX SOCIALE.*

— « L'HOSTIE SAINTE DU CIBOIRE, *c'est le SALUT DU MONDE.*

— « SOUS LA CROSSE DE L'ÉPISCOPAT *se trouvent TOUTE VÉRITÉ ET TOUTE LIBERTÉ* ».

LA DÉLÉGATION DU « RÉGNE »
A L'EXPOSITION VATICANE.

L'ORDRE NOUVEAU EN FRANCE

UNE LOI

(ABRÉGÉ DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE M. D'AINVAL, DONNÉE A PARIS, A L'ASSEMBLÉE
DES FRÈRES DE N.-D. DU SALUT, LE 22 JANVIER 1888).

Dans notre dernier entretien, je me suis efforcé de vous prouver LE PRINCIPE FONDAMENTAL sur lequel doit s'appuyer toute Société humaine pour être complète, ou tout au moins pour avoir la solide conviction qu'elle marche d'un pas égal et assuré vers sa plénitude (1).

Définir ce principe général : LA ROYAUTE ABSOLUE DU CHRIST-HOSTIE ; vous désigner ensuite son but : la reconstitution, le salut, la gloire de notre patrie, au moyen du rétablissement en nous et autour de nous du règne social du Christ-Hostie, tel est le résumé de notre dernière causerie.

Mais, comment, partant du principe, parviendrons-nous à atteindre le but signalé ? Comment arriverons-nous à faire régner en nous et autour de nous, ce roi qui semble rester inactif et vouloir se dissimuler derrière une faiblesse sans égale ? Quelles lois absolument et indiscutablement vraies devons-nous observer pour être sûrs que l'état social, ainsi établi par nous, ne sera pas un nouvel essai de gouvernement, une utopie, et coïncidera bien avec celui que veut notre Seigneur et Roi. — Voici ce que je vais chercher aujourd'hui avec vous.

I

Rappelez-vous bien comment je vous ai défini l'homme complet ! C'est une créature composée d'un *corps*, dont toutes les parties sont liées de manière à produire une sensation d'unité qui est le moi animal ; d'une *âme*

(1) Voir l'article : *Un Principe — Un Parti* ; page 73, avril 88.

trouvant en elle une conception vivante d'unité, qui est le moi spirituel ; ces deux unités se soudant en un point, ayant pour organe physique le *cœur*, où siège, dans la plénitude de sa conscience et de sa liberté, le *moi humain*.

Le soleil, source de lumière, de chaleur et d'électricité, roi de la terre matérielle, est aussi le roi, ou plutôt l'image du roi de son corps : c'est le *verbe de son corps*. Le *verbe spirituel*, principe de vrai, de beau et de bien, soleil de son ciel immatériel, est le *roi de son âme* ; enfin, le *Verbe s'unissant à la nature, en un point qui est le Cœur de Jésus*, DIEU INCARNÉ, comme l'âme s'unit au corps dans l'homme en un point qui est le cœur, âme incarnée, DONNE POUR SOLEIL ET ROI DES CONSCIENCES ET DES CŒURS, LE CŒUR MÊME DE J.-C. HOSTIE.

Partons de là.

Bien des fois, sans doute, vous vous êtes trouvés dans la campagne, pendant une belle matinée d'été, au moment où le soleil se lève.

A l'horizon un astre radieux monte, sortant d'un embrasement général ; il lance au loin devant lui une multitude de flèches barbelées de lumière ; tout s'éveille ; tout chante ; tout s'agite ; tout est heureux ! On sent que c'est le roi de la nature qui apparaît dans sa majesté souriante, et chacun se presse pour jouir de ces moments de bonheur, pendant lesquels un souverain bienfaisant et fécondant verse à flots les richesses de son amour. Rien n'est beau comme ce spectacle, et il semble qu'aucune splendeur ici-bas ne puisse être comparée à celle qui rayonne du front de ce roi : Epoux de la Terre, au moment de son lever.

Cependant abaissez vos regards sur cette touffe de gazon qui verdit, le bord de la route ; là, vos yeux sont soudain surpris de trouver une merveille nouvelle : c'est une simple goutte d'eau déposée sur le cœur d'or d'une pâquerette, timide et blanche fleur aux pétales rougissants. — Mais, quel éclat ! quels jeux de lumière ! quels rayonnements de feux colorés ! quelle gerbe d'irrisation ! c'est un diamant d'une pureté incomparable que le ciel a déposé, vers le matin, sur cette frêle créature, et que l'astre immense ne dédaigne pas de venir visiter, pour le transformer en une nouvelle source d'éblouissements et de splendeurs. — Cette petite goutte de rosée, que le soleil, en s'y mirant change en une étoile resplen-

dissante, lançant comme celui qu'elle reflète, des rayons sur tout ce qui l'entoure, est l'image d'une conscience humaine absolument pure, de l'âme d'une timide et première communicante, réfléchissant toute la beauté et toute la splendeur du Roi du ciel et de la terre, de l'Époux des âmes, du cœur enflammé de Jésus-Hostie.

Prenons à présent, dans un des fossés fangeux du chemin une goutte de cette eau bourbeuse qui y croupit, et déposons-la sur la même pâquerette. Voyons-nous les mêmes effets se produire? Le soleil vient bien encore éclairer cette petite boule, et y jeter le reflet de son ciel; il darde bien sur elle ses rayons les plus acérés, mais aucun ne pénètre; tous s'émeussent à la surface. — Au lieu de la miniature de l'astre-roi, de la perle pure jetant autour d'elle des feux éblouissants, nous n'apercevons qu'un point brillant qui paraît, si l'on s'approche très près de lui, occuper le centre d'un ensemble de figures bizarres, réflexion de tous les objets environnants, et d'images anamorphosées, caricatures profanatrices de la création; rien de beau ni d'harmonieux ne s'y découvre; tout, au contraire, y est ridicule et grotesque. C'est l'image d'une conscience souillée, où le Christ ne peut établir son règne, et que l'esprit impur remplit, par le péché, d'ignominies et de pourritures.

Le soleil des âmes lance aussi sur elle ses plus chauds rayons; il frappe sans relâche à la surface de ce cœur insensible pour y exciter le mouvement vital; il jette même encore sur cette masse boueuse, comme un manteau d'azur, le reflet de son Idéal, mais au lieu d'une splendeur répondant à la sienne et d'une image irisée rendant son cœur tout heureux, il n'aperçoit qu'une déformation de sa beauté. Lui, infini, il se change en un point néant! il se voit au milieu de figures épouvantables, produites par la profanation de tous les chefs-d'œuvre répandus par Lui autour de l'homme, et il lui semble alors être le centre directeur d'une danse de démons horribles.

Oui, notre roi, soleil, qui pour ne pas brûler nos yeux trop délicats éteint ses ardeurs derrière l'apparence d'une feuille de pain, derrière l'ombre que projette sur Lui la nature passant entre Lui et nous, notre Jésus éclaire toutes nos consciences chrétiennes sans exception! Chacune d'elles, entendez-le bien, reçoit l'action du Christ-Sauveteur! Chacune porte

en elle une image, un reflet de cet astre splendide. Mais dans les unes, Jésus se voit resplendissant, glorieux, transfiguré, beau d'une beauté indicible, presque adorable. Sainte Thérèse, ayant eu un jour la vision d'une âme sans tache, s'écrie qu'elle l'aurait adorée si elle ne s'était souvenue du véritable et unique objet de nos adorations ; dans d'autres âmes au contraire, ne trouvant de Lui qu'une déformation hideuse, d'après la même sainte, le Crucifié ne peut que se rappeler la lie détestable qu'il but dans son agonie, les tortures de son âme, de son cœur, de son être entier durant sa Passion, ses souffrances, ses derniers gémissements durant son sacrifice sur le Calvaire, et il pleure de nouveau.

Ce que je vous dis là est positif ; ce n'est pas un songe de mysticisme ; c'est une loi réelle. — Comme chaque goutte de rosée ou d'eau fangeuse porte, quand le soleil agit sur elle, l'image d'un astre ou resplendissant, ou réduit à rien ; de même chaque homme dont l'âme a été plongée par le baptême dans l'Océan de pureté, voit un jour s'avancer, portée par un messager de l'Esprit de Dieu, une forme idéale, une conception immaculée, vers laquelle sa conscience et son cœur se sentent attirés. — Alors, au contact de cette conception et de cette âme naît un verbe, à qui le moi humain veut se donner pour le réaliser en Lui et par Lui. — Mais cette réalisation, ce verbe fait chair, sera ou une créature ayant la vie divine en elle, si le contact a été virginal, ou une créature vide, factice, virtuelle et impure, si le contact a été souillé par le souffle de l'esprit satanique.

Cette loi est ce qu'on pourrait appeler LA LOI D'ACTION DU CHRIST-ROI ou Jésus sur le Christ sujet ou chrétien. — Ce que notre roi veut, c'est la réalisation d'une image parfaite qu'il voit dans son père, et qui, fécondée dans notre âme, par l'Esprit divin, formulée et vivifiée par notre conscience, enfin personnifiée dans notre corps, pourra être aimée par Lui, en nous, comme nous devons l'aimer en son Père et en Lui. — L'effet de cette loi, est d'unir chacun de nos cœurs, au cœur infiniment aimable d'un roi avide d'aimer et se faire aimer infiniment.

Or, s'il est vrai que le chrétien ne peut, quoi qu'il fasse, échapper toujours à l'action directe de son Souverain, il n'en est pas moins vrai aussi qu'il peut offrir aux rayons du Foyer d'amour, une âme ou pure ou souillée, une conscience ou limpide comme un diamant, ou pleine d'éléments

putrides, un cœur épris d'idéal et d'amour pur, ou rempli seulement d'un feu matériel. Ainsi, en face du principe d'action ou de volonté du Roi se dresse le principe de liberté du sujet.

Oui, affirmons-le, chaque chrétien voit s'élever un jour ou l'autre, au moins une fois dans sa vie, serait-ce à cet instant dernier, inconnu de tous, où la liberté va cesser par la mort, la folie, ou l'abandon de Dieu, une conception immaculée que l'Esprit-Saint veut féconder. C'est à ce moment décisif que le moi humain se concentrant en son cœur et dans sa conscience, doit prononcer si son âme s'unira, par cette conception virginale, à l'Esprit-Saint, ou à l'Esprit du mal par une conception négative de la première, que lui suggère, soit l'égoïsme charnel de volupté, soit l'égoïsme spirituel, ou orgueil, soit l'égoïsme, atrophie du cœur ou avarice. Alors, suivant le choix, l'être entier est obligé de se donner à la conception qu'il a préférée, et une union s'établit : *mariage* suivi dans un cas de la naissance d'un verbe vivant, et d'une *fusion* tellement intime du Roi et du sujet, que ce dernier, malgré le sentiment qu'il a de son néant, est poussé par sa Toute-Puissance qui palpite en Lui à se déclarer Souverain et Bienheureux ; — dans l'autre cas, d'un vide épouvantable, d'un silence écrasant de mort, et d'une répulsion si forte entre le créateur et la créature, que celle-ci, fuyant vers le néant sans jamais pouvoir sortir de l'être, se sent, harcelée par une horreur d'elle-même indescriptible, rongée par une haine atroce, et brûlée par une décomposition obscure et sourde de ses éléments.

Il faut qu'il y ait choix, puis don : l'indifférence est impossible. — C'est la loi du don de soi-même à l'idée active, que notre Roi veut nous imposer, ou à la vision creuse, inverse de l'idée précédente. C'EST LA LOI DU SACRIFICE.

Nous sacrifier, c'est-à-dire nous donner sans réserve, et sans mesure à l'idée que le Roi absolu place un jour en nous, telle est la loi qui détermine, et fixe les conditions même de notre vie intérieure et du progrès de cette vie vers la perfection.

L'idée forme, suivant les différences que le Roi lui assigne, des individus à conceptions différentes ; mais la loi reste la même : il n'y a que la manière de la traduire qui varie suivant les personnes ; chacun de nous

doit se sacrifier à la réalisation du type idéal que le Christ veut vivifier en Lui. Voilà la loi générale de la vie complète du chrétien, petit ou grand, ouvrier ou maître, ignorant ou homme de génie.

Mais si nous devons ainsi nous appliquer à exécuter en nous la loi du Maître, et si nous nous sentons unis alors à Lui par un amour bien réel, si, en un mot, nous nous sommes donnés en entier, âme, cœur et corps à ce qu'il veut de nous, ne devons-nous pas chercher aussi à reproduire autour de nous l'union qui existe dans sa pensée entre les diverses conceptions qu'il projette autour de Lui?

N'éloignerons-nous pas des âmes qui nous entourent les causes de viciation? et ne combattons-nous pas avec les armes mises par Dieu entre nos mains, pour empêcher l'Esprit mauvais de jeter sa bave immonde dans les cœurs de nos enfants, de nos parents, de nos amis, de nos frères, de nos serviteurs, de nos concitoyens? Evidemment oui?

Donc, à côté de la loi du don de soi-même à une conception que l'on doit aimer par-dessus toutes les autres, apparaît la loi du don de soi-même, dans les limites finies par la première loi, à la conception du prochain, pour l'aider dans la mesure des forces et des moyens que l'on possède, à la réaliser, et à produire ainsi l'union et l'harmonie que nous voyons exister dans notre Soleil-Roi, entre tous les rayons qu'il envoie.

Cette seconde loi détermine et fixe les conditions de la vie sociale de chaque groupement de chrétiens, et du progrès de cette vie vers la perfection.

Ainsi donc deux lois qui peuvent se condenser en une seule : « *Se donner entièrement à son Roi pour exécuter en soi, et faire exécuter par les autres SA VOLONTÉ, qui s'exprime en chacun par l'idée d'une loi générale et d'une loi individuelle.* »

En s'y soumettant, on est sûr d'arriver au règne social que le Christ veut établir ici-bas.

C'est la vraie LOI du Souverain, LOI unique, indépendante des temps, des lieux, des situations, des accidents, des inégalités, des constitutions, et en dehors de laquelle il n'y a ni unité possible, ni pouvoir stable, ni vie réelle.

C'est LA LOI DU SACRIFICE A UNE CONCEPTION IDÉALE ET IMMACULÉE.

II

Cette loi du sacrifice est la marque distinctive de tout ce qu'a façonné l'Artiste divin ! elle est comme le sceau qu'il a imprimé sur toutes les œuvres sorties de ses mains ou inspirées par Lui, et on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que là où il n'y a pas eu sacrifice, il n'y a pas eu non plus présence d'une idée rendue pure et puissante, par la volonté du Verbe Créateur du grand sacrifice.

Par contre, c'est de la Loi du sacrifice rigoureusement exécutée que naît toujours, à l'aide d'un être sacrifié devenant Créateur, un verbe puissant, sa gloire, sa vie, son image parfaite, la cause de ses immortelles jouissances.

Vérifions, en effet, cette Loi par quelques exemples pris dans l'histoire de l'Humanité.

Commençons par la première et la plus parfaite de toutes les créatures, Marie.

Le type de la beauté incréée faite créature corporelle. Cette conception se présente à Marie ; elle donne son corps vierge, et de ce second sacrifice, de cette union mystérieuse entre la créature et le Créateur, naît le corps du Verbe-incarné, du Beau spirituel réalisé matériellement.

Mais l'homme avait péché : son cœur s'était détaché de la vision de la Beauté-suprême ; — en punition il devait mourir, c'est-à-dire cesser de sentir battre son cœur. — Jésus en s'incarnant voulut mourir : Aussi cette conception s'imposant à Marie, elle dut lui donner son cœur : ne la voyez-vous pas dès la naissance de son enfant, dès sa circoncision, souffrir dans son cœur de mère ? ne voyez-vous pas plus tard cette mère sublime, se tenir debout au pied de la Croix, comme un sacrificateur ? Que fait-elle ? elle offre à sa conception idéale le sacrifice de son cœur, broyé de douleur et torturé d'angoisses, puis s'évanouit. — Mais de ce nouveau don, il est sorti le Verbe divin, le Beau transfiguré et palpitant, Vainqueur de la mort et désormais Roi de l'univers spirituel, de l'univers naturel et de l'univers moral.

Ce n'était pas encore assez ! Elle, immaculée dans sa conception et dans sa vie, devait encore sacrifier ce qui lui restait : sa vie, même après de longs jours de désirs et d'attentes. — Elle meurt ; mais, voyez, cette dernière

immolation consommée, les cieux s'entrouvrent, les deux créations, ciel et terre, tressaillent de joie : leur reine apparaît dans toute sa splendeur et sa beauté ; le Fils du Dieu vivant, son Jésus, sa conception rêvée par elle depuis le premier instant de son existence est là sous ses yeux, roi, beau, sans rival, et il la couronne de gloire. Un *Magnificat* éternel commence en son honneur et désormais Elle ne s'appellera plus que l'Immaculée-Conception, la mère du Pur Amour.

Prenons à présent des hommes dont les noms font vibrer le cœur de l'humanité.

Voici d'abord un homme de génie ! Dieu veut qu'il épelle le premier devant ses semblables une nouvelle page du grand-livre de la création. — Une conception grandiose s'empare de lui, le transporte, saisit toutes ses facultés, le domine en un mot. — Il vit désormais de l'espérance que sa chère pensée, prenant enfin corps par son travail, sera admirée de tous comme de lui-même ; il croit, funeste illusion ! que tout son siècle va venir se prosterner devant son idole, et lui vouer un culte comme à une déesse ! — Mais il ne sait donc pas que la souveraineté de son œuvre, de son Verbe, fils de sa pensée pure ne peut être que le prix même de son sacrifice ! — Malheur à lui s'il se laissait séduire par le démon de l'ambition et de l'avarice. Dieu lui demanderait un compte terrible de l'idée qu'il aurait vendue. — Mais non, il résiste ; il n'écoute pas le tentateur ; il le force même à adorer sa pensée, venue de Dieu ; il lutte ; il s'épuise de travail ; il trouve, enfin ! — Hélas ! on ne le croit pas, on se moque de lui, on le tourne en dérision, et il est obligé, pour ne pas laisser salir sa conception par des mains impures, de mourir de misère, de honte et de chagrin, triste, abandonné, mendiant ou fou, — c'est fini ; mais alors de son tombeau sort une voix qui le nomme, et ce Verbe fait tressaillir l'humanité et engendre sa conviction dans tous les esprits.

C'est l'histoire des Képler, des Papin, et en général de tous ceux qui ont eu le terrible privilège de lire les premiers quelque nouveau feuillet de la Bible de Dieu.

Voici un autre homme ! Touché par une idée sublime, il ne trouve plus la terre qu'il connaît assez vaste : il discerne là-bas, au fond des océans, une conception sereine qui s'élève au-dessus des brouillards de

l'horizon comme l'étoile de la mer. — Cette vision l'appelle : Il part ; rien ne l'arrête : il sait que son idée vient de Dieu, et il va, malgré les objections, les révoltes, les désespoirs, et les incertitudes ; il va toujours, sûr qu'un moment viendra où de la hune de son vaisseau, on lui criera : « Terre ! » — Il découvre, en effet, une terre nouvelle ! Son idée triomphe, mais lui ? non. — Car il faut encore, pour qu'il soit sacré grand homme, qu'il ait fait à sa conception le sacrifice de tout lui-même : il faut qu'il revienne de ces contrées qui lui doivent, pour ainsi dire, l'existence, chargé de fers par ceux-mêmes qu'il a enrichis ; il faut qu'il meure dans un cachot, méconnu, abreuvé du fiel de l'ingratitude. Ce n'est qu'à ce prix, Christophe Colomb, que ton nom aura le droit d'être salué par l'humanité comme celui d'un de ses bienfaiteurs, et peut-être un jour par l'Eglise, comme celui d'un de ses saints.

Voyez encore ! des hommes ont trouvé déposé par Dieu dans leur cœur le germe d'une conception : celle de la fraternité universelle des âmes dans l'amour de Jésus-Christ : ils ont palpité en sentant grandir en eux cette ineffable pensée : un besoin indéfinissable d'aimer l'univers entier s'est emparé d'eux ; ils ont cherché ; ils ont découvert la loi du sacrifice, et, sans hésiter, ils se sont sacrifiés au Dieu d'amour qui les embrasait. L'un d'eux s'est vendu et s'est fait esclave pour racheter quelques-uns de ses frères prisonniers ; un autre a abandonné richesses, honneurs, famille, tranquillité, pour aller faire la conquête du monde au nom de Jésus-Christ ; un troisième a jeté aux pieds du Divin Maître sa volonté, son activité, son intelligence avec sa liberté pour se faire la chose de Dieu, et de ces sacrifices sont sortis saint Vincent de Paul, saint François-Xavier, saint Ignace de Loyola !

Et toi, nation, France de Clovis, de Charlemagne, de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc, ne voit-on pas à l'origine de ta formation un chef qui te donne sans réserve au Fils de Sa Conception Immaculée, pour te sacrer Souveraine à jamais des nations ? Ne voit-on pas un empereur rêver pour toi une Conception de grandeur universelle et te vouer au service de l'Eglise, épouse du Christ ? Ne voit-on pas un roi, type du monarque saint, juste, puissant et courageux, rêver pour toi encore cette même grandeur de Mission et te donner à l'Humanité pour la défendre par tes sacrifices,

ton sang et tes larmes contre les ennemis du Christ ? Ne voit-on pas toujours cette même Conception, passer de main en main, comme un flambeau allumé à l'origine par Rémy ; comme une flamme, souvent vacillante et fumeuse, parfois bien pâle, mais brûlant toujours et se ravivant au contact de l'amour du Christ et de sa souffrance expiatrice ; comme une étoile posée sur ton front pour éclairer ta marche et celle des nations vers un Roi que ton cœur pressent et désire ? Que de sacrifices, que d'immolations de toi, royauté commandant aux descendants des intrépides Gaulois, et des invincibles Francs, monarchie d'un peuple qui ne sait et ne veut obéir que par amour ; que de larmes et de sang versés pour une Conception toujours et malgré tout sans tache comme les lys ! Pour elle, il y a des rois qui se font tuer ! pour elle, il y a des rois qui pleurent dans des prisons ! pour elle, il y a des rois qui meurent sur la terre étrangère, sur l'échafaud ou dans l'exil ! Pour elle, et afin de lui conserver sa pureté, sa sérénité, sa blancheur incomparable, il y a eu un roi (et c'est le dernier) qui a préféré passer sa vie entière sur un sol qui ne lui appartenait pas, aux portes de son héritage ; se sacrifier sans une plainte, sans une faiblesse, et descendre dans le tombeau, incarnation majestueuse de cette pensée sublime, grandiose, belle entre toutes qui s'appelle la Royauté française, que de jeter au drapeau qui la représentait une goutte de lie ou de sang.

Mais aussi, voyez de ce tombeau, après cette Conception immaculée qui est venue s'affirmer à Lourdes, sur le sol de France ; après ce don de cette nation au cœur du Sacrifié qui bat à Paray-le-Monial, au centre même de la France ; après ce vœu qui fait grandir, dans la capitale de la France, ce qui sera le diadème de cette ville, un jour capitale et reine du monde entier ; à côté de cette grandeur de Souveraineté paternelle qui s'élève à Rome avec une majesté extra-terrestre, les yeux tournés vers la France, voyez surgir une royauté incomparable : celle du Roi Éternel des hommes et des nations, celle de Jésus-Hostie, Fils du Lys sans tache.

Pauvre France, tu ne sais obéir que par amour ! On veut te dérober ce qui a fait ta vie jusqu'ici, l'amour du Pur, du Beau, du désintéressement. On veut pourrir ton sang par le luxe et la jouissance, immobiliser ton cœur par l'égoïsme.

Mais la loi de ton être s'y oppose : il faut que tu aimes ; c'est par

amour que tu as toujours agi ; tu as encore soif de dévouement et d'immolation ; tu as faim de Beau, de Vrai et de Bien.

Aussi, c'est bien à dessein que Madeleine, la pécheresse par amour, est venue pleurer, puis mourir sur le sol de France. A notre patrie, il sera aussi beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé ; et quand viendra le jour où, revoyant enfin la vraie Lumière, elle retrouvera son légitime Souverain, Celui qu'elle cherche partout, Celui qui n'a jamais abdiqué depuis le pacte de Tolbiac et de Reims, le Christ-Hostie, le Roi d'Amour, dans un élan d'enthousiasme et de repentir, elle ira se jeter à ses pieds, en murmurant : « Seigneur ! je t'aime ! pardon, je me donne à toi toute entière ! »

C'est alors que redevenant la nation des grands gestes de Dieu, et brandissant aux feux splendides du Soleil Levant la vieille francisque de Clovis, elle s'écriera : « *O mon Roi, O Dieu de Clotilde, de Geneviève, de Blanche, de Jeanne d'Arc, donne-moi la Victoire, et l'Humanité est à toi !* »

Oui, mes amis, se sacrifier « a une conception pure que Dieu met dans « l'âme, comme le germe d'un Verbe tout-puissant ! Sacrifice à l'idéal, à « la pureté, à l'immaculée, au virginal, sacrifice de tout l'être, au Beau, « au Vrai ou au Bien, » ainsi parlent tous ceux qui, de la mort, dernier terme de leur sacrifice, se sont réveillés maîtres de l'humanité par leur intelligence, leur cœur, ou leurs œuvres.

III

Enfin, jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de la Chrétienté. Depuis la naissance de Notre-Seigneur, les sociétés humaines sont au commencement de leur cinquième journée. L'humanité entreprend sa cinquième étape !

Comme de simples formes flottantes dans un chaos, sur lequel plane l'Esprit seul d'UN DIEU INCONNU, ainsi nous apparaissent les nations avant la descente du Verbe, annonçant la vraie lumière des peuples ! — Avec Jésus se lève la première aurore, chassant devant elle les ténèbres du paganisme. — Depuis ce moment, que voyons-nous ?

La lumière qui s'est levée sur Bethléem et le calvaire, se couche une

première fois au milieu des sanglantes rougeurs de l'ère des martyrs, après la solennelle affirmation de l'existence du christianisme par Constantin.

Alors commence la nuit des barbares, nouveau chaos, au sein duquel cependant, la parole de Dieu, par l'Eglise travaille à la formation des sociétés civiles et spirituelles, unies toutes deux par le pouvoir de la papauté, comme le firmament sert de lien entre le ciel et la terre.

Le second jour se lève sur Clovis, premier chef sacré pour l'Eglise, voit la lutte du christianisme et du mahométisme, et l'écrasement de l'Arabe à Poitiers, puis se termine dans les splendeurs du génie de Charlemagne, sacré empereur à Rome par le pape Léon III.

Nouvelle nuit, celle de la féodalité, pendant laquelle, dans le silence, et l'ombre, malgré des guerres atroces se prépare, sous la direction de la papauté, la formation des royaumes et des républiques.

Puis le troisième jour apparaît avec Hugues Capet, point de départ de la monarchie la plus grande de la chrétienté : — Ce jour éclaire le mouvement général des croisades, qui pendant deux cents ans a arrêté la marche en avant du Turc, et permis aux peuples du Danube de se former pour servir à leur tours de barrières humaines, contre les flots des musulmans, lorsque l'Europe aura besoin de travailler à son propre développement : — il finit avec saint Louis, type du roi chrétien de peuples encore barbares, tandis que les lueurs du couchant, font resplendir comme elles le feu sur les roses de nos cathédrales gothiques, l'épanouissement de toutes les beautés du moyen âge.

Nuit encore, celle de Philippe-le-Bel, et des Albigeois, celle de la révolte du satanisme contre les principes des souverainetés pontificales et royales : nuit des schismes, des jacqueries, des guerres sans merci, pendant laquelle l'Eglise, avec une persévérance miraculeuse, travaille au groupement des peuples autour de deux principes, dégagés de toutes incertitudes, LE PAPE, et LE ROI, REFLET DU PAPE.

Aussi bientôt surgit, sur Jeanne d'Arc et Catherine de Sienne, avec Léon X, un soleil rayonnant de beauté et de splendeur. C'est le quatrième jour : jour magnifique à son lever, jour ardent et terrible, vers son midi, car il éclaire alors les scènes fratricides des guerres de religion ; jour enfin éblouissant, au moment où l'astre se couchant, avec le siècle de Louis XIV,

rival du siècle de Léon X, lance à profusion des milliers de gerbes irriguées sur toutes les productions les plus belles, les plus majestueuses, et les plus riantes de l'esprit humain.

Mais avant de finir, ce jour a entendu une parole de promesse, celle d'une royauté future surpassant en puissance la majesté du roi-soleil lui-même : elle est faite à une femme, pendant de Jeanne d'Arc et de Catherine, à une humble vierge d'une petite cité de France, PARAY-LE-MONIAL ! Oui, mes amis, *il y a deux cents ans*, EN 1689, *Jésus révélait* à la Bienheureuse Marguerite-Marie *les ardeurs sociales de son Cœur Divin*.

Et à présent, où en sommes-nous ? Nous sortons d'une nuit terrible ; les ténèbres nous entourent encore : notre terre vient de rouler sa face vers l'opposé de son vrai soleil ; — mais nous sentons ce que l'humanité porte dans ses flancs, comme une espérance, une conception nouvelle jetée en elle par la Parole divine. Nous aspirons après les formes pures et libres de gouvernement : nous rêvons autre chose que des rois de chair. — Mais voyez l'Eglise, elle nous lance, pour nous éclairer, sur notre route couverte d'ombres, le dogme de l'Immaculée-Conception, le *Syllabus*, l'Infaillibilité, la constitution chrétienne des Etats ! — Depuis cent ans et plus, elle prépare pour nous, au milieu des cauchemars qui nous assaillent, de nos luttes, de nos incertitudes, de nos courses après des songes creux, l'avènement d'une royauté universelle et la proclamation d'un principe social catholique, autour duquel s'agiteront et graviteront tous les peuples libres, tous les cœurs unis dans une splendide vision de fraternité, tous les esprits volontairement soumis, tous images vivantes de conceptions pures, bénies de Dieu comme l'œuvre et créations du cinquième jour.

Et quelle sera cette royauté ? — CELLE DE JÉSUS, ROI DES CŒURS, DES AMES, ET DES CORPS, ROI DES INDIVIDUS ET DES NATIONS, PRÉSENT RÉELLEMENT DANS L'HOSTIE *blanche et sereine, comme l'Immaculée-Conception dont il est le fils, pure comme les lys, emblèmes jusqu'ici de nos royautés humaines*. — Et quel sera le principe social catholique, base des constitutions ? *La reconnaissance de la souveraineté universelle de la Papauté, souveraineté qui ne sera que le reflet de la ROYAUTE DE JÉSUS-HOSTIE*.

Ne voyons-nous pas, dans notre firmament briller à Lourdes l'étoile du matin, Marie ; puis plus à l'horizon, l'étoile des Mages, Léon XIII,

guidant les peuples indécis vers un Dieu qu'ils cherchent depuis longtemps? La cinquième aurore de l'humanité va se lever et chasser à coups de dards, partis du cœur adorable du Roi des rois, les ténèbres de l'athéisme et les fausses clartés des théories révolutionnaires et franc-maçonnnes. Nous n'en sommes qu'à l'aube; mais l'aurore remplira la fin de ce siècle des immenses rougeurs, sanglantes peut-être, d'un embrasement général d'amour, et de ce siècle, mourant dans le sacrifice de tout ce qu'il a aimé et adoré, sortira, avec l'affirmation de la royauté sociale de Jésus-Hostie et du Pape, reflet de Jésus, la proclamation de la grandeur incomparable de notre XIX^e siècle.

Oui, telle est la conception que rêvent nos temps, assoiffés de liberté, et de cette charité qui nivèle les grands et les petits pour en faire des frères! — Oui, telle est la conception que poursuit depuis près de deux cents ans la France, lui sacrifiant pour la réaliser son âme, son sang, son or, son esprit, sa liberté même, conception qu'elle aime sans la distinguer encore bien nettement!

C'est la conception de *l'Union de toutes les patries dans l'amour d'un Roi unique*, Roi de notre patrie céleste, encore voilée, comme Lui-même, — le voile derrière une apparence, — et dans *l'obéissance, librement acceptée, à un roi UNIQUE DE NOTRE TERRE*, représentant visible du Roi des Cieux.

Ah! Napoléon, ce grand homme, auquel Dieu avait peut-être dévolu la mission de diriger son siècle dans sa vraie voie, et d'être comme une étoile s'élevant de la mer, pour indiquer aux nations la route de Rome, lui qui n'a pas su sacrifier son orgueil et son amour de domination à cette conception, lui qui même a osé la toucher de sa main profane, pour s'en emparer, lui qui, en expiation de ce crime, est allé à St-Hélène, payer par un sacrifice involontaire mais généreusement accepté, le don même de son génie, Napoléon, dis-je, avait proclamé *cette conception de la ROYAUTE DU CHRIST PAR L'AMOUR*. — Ecoutez-le: « Jésus-Christ, dit-il, veut l'amour
« des hommes, c'est-à-dire ce qu'il est le plus difficile au monde d'obtenir,
« ce qu'un sage demande vainement à quelques disciples, un père à ses
« enfants, une épouse à son époux, un frère à son frère, en un mot le
« cœur; c'est là ce qu'il veut pour lui; il l'exige absolument et il réussit

« tout de suite. J'en conclus sa divinité..... Aussi le plus grand
 « miracle du Christ, sans contredit, c'est le règne de la charité. — Lui
 « seul est parvenu à élever le cœur des hommes jusqu'à l'invisible, *jusqu'au*
 « SACRIFICE *du temps; lui seul, en créant cette immolation, a créé un*
 « *lien entre le ciel et la terre.* Tous ceux qui croient sincèrement en
 « lui ressentent cet amour véritable, surnaturel, supérieur; phénomène
 « inexplicable, impossible à la raison et aux forces de l'homme; feu sacré
 « donné à la terre par ce malheureux Prométhée, dont le temps, ce grand
 « destructeur ne peut ni user la force, ni limiter la durée... Moi,
 « Napoléon, c'est ce que j'admire davantage, parce que j'y ai pensé souvent,
 « et c'est ce qui me prouve absolument la divinité du Christ. »

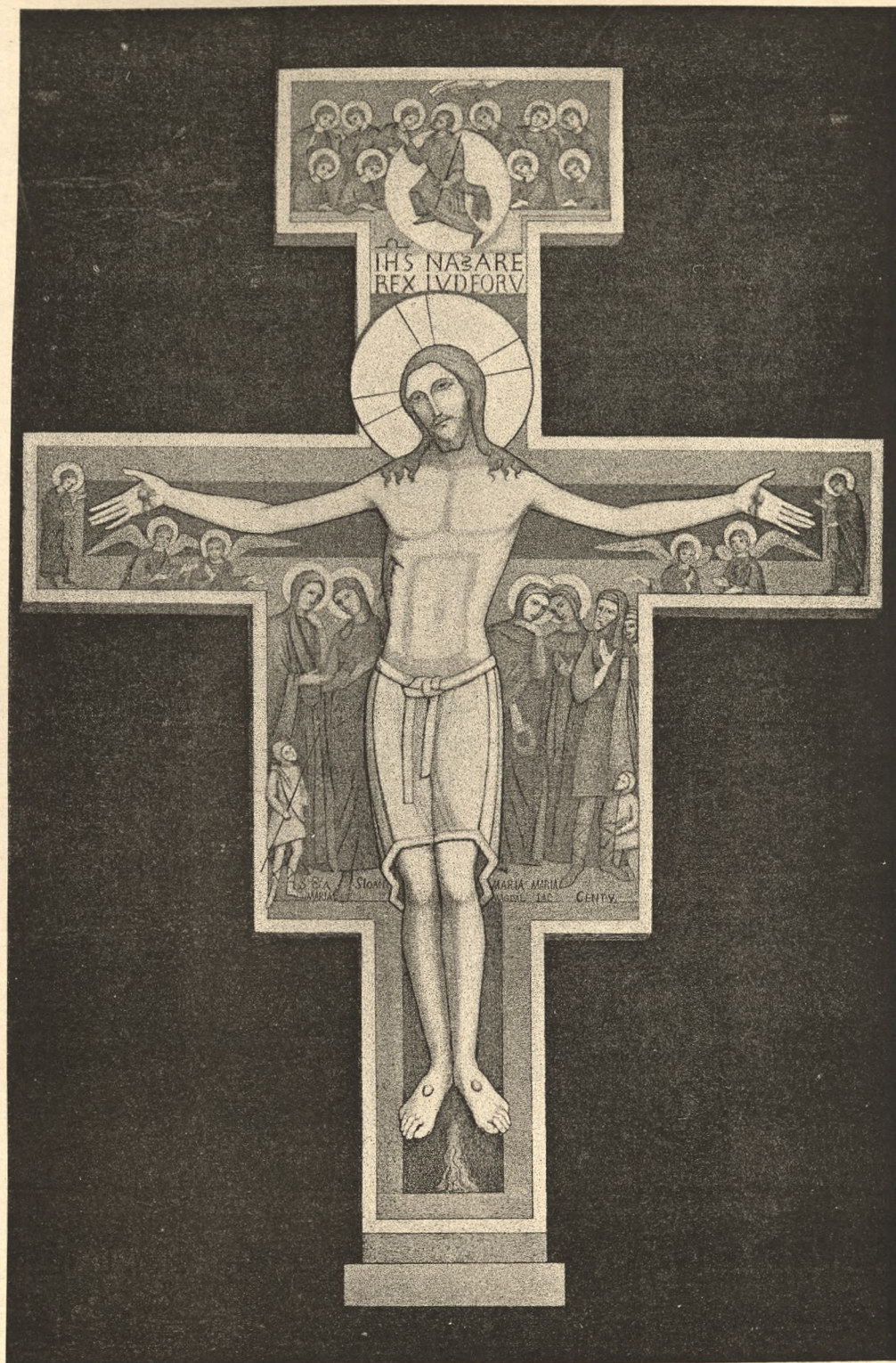
Cette dernière affirmation, qui renferme le sacrifice à Jésus de l'orgueil le plus puissant de son siècle, a peut-être valu au mourant de St-Hélène, la couronne impérissable qu'il avait rêvée ici-bas.

Où allons-nous? Où nous conduit bon gré, mal gré, à coups de révolutions, le Souverain des peuples? — *Au règne de son Hostie*, de cette faiblesse sur laquelle le prêtre, en la présentant aux fidèles, prononce ces paroles : « VOICI L'AGNEAU DE DIEU. — VOICI LE CORPS DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST! » — C'est au règne de l'Agneau que nous allons à grands pas, règne qu'il partagera avec son Epouse bien-aimée, resplendissante, dans la figure de la Papauté, des beautés d'un Epoux qui voudra encore rester voilé, jusqu'à ce que tous les temps aient été accomplis.

Voilà la conception entière! Voilà l'espérance de nos temps. — Marchons donc vers elle! et pour la posséder, et la réaliser, *sacrifions* comme nous le crient les grands hommes, les grands génies, les grands artistes, les bienfaiteurs de l'humanité, les saints, les vaillants, les nations puissantes, les siècles illustres, tous les précurseurs, *sacrifions* comme nous l'a montré notre Jésus, *sacrifions* notre être entier, nos opinions, nos préférences, nos habitudes, notre vie de chaque jour, avec ses peines et ses tribulations, notre orgueil, notre luxe, notre avarice, notre égoïsme, tout ce que nous avons jusqu'ici adoré; *sacrifions*, comme Clovis à Reims, nos idoles SUR L'AUTEL DU DIEU VIVANT, — et nous aurons la joie de voir nos sacrifices engendrer le triomphe! Nous reverrons notre chère patrie se placer de nouveau à la tête des nations, pour étendre, *ense et cruce*, par

MONUMENTS DE L'EUCCHARISTIE

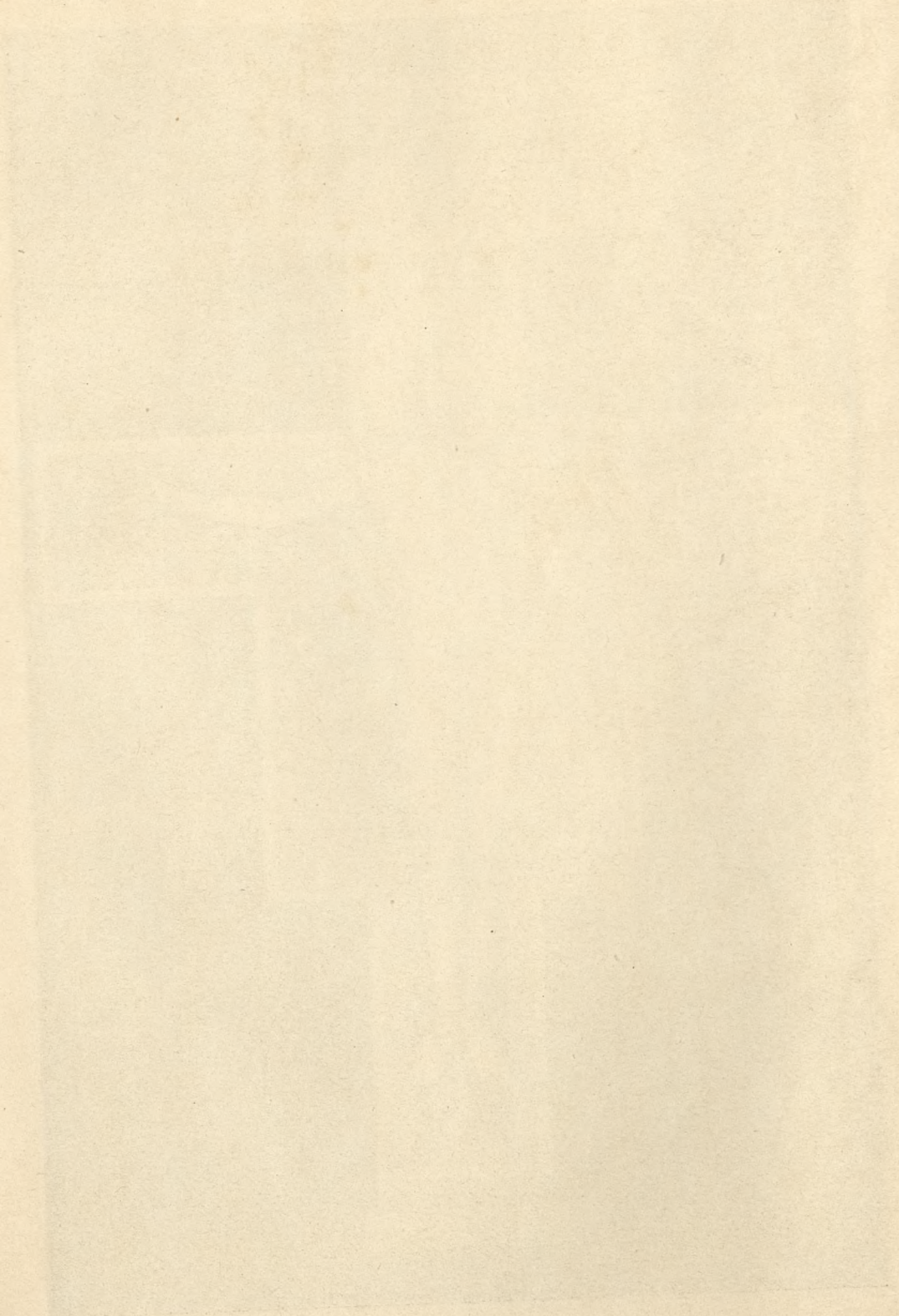
Pl: XC^e



LE CHRIST QUI A PARLÉ A SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Similigrav. Petit. Paris.

STATIONERS' HALL, LONDON.



PRINTED BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD., BUNGAY, SUFFOLK.

1952

l'épée et par la croix, sur la terre entière, le règne de son roi, l'Agneau sans tache, et nous serons sûrs de posséder plus tard, dans les provinces de cette patrie céleste, objet de nos espérances dernières, le royaume qui nous est promis et de recevoir la couronne éternelle qui nous attend.

Amis, que chacun de nous donc *se sacrifie*, suivant ses forces et ses moyens, *pour accomplir en lui et faire accomplir autour de lui, la Volonté de son Roi ; c'est à dire pour établir* LE RÈGNE DU CHRIST-HOSTIE !

MILLON DE LA MORLIÈRE D'AINVAL.



HISTOIRE MONUMENTALE

LE MEILLEUR GOUVERNEMENT

PREMIÈRE PARTIE

Description des fresques d'Ambroise Lorenzetti, peintre siennois, né en..., mort en 1338. (De Vasari, annoté par GAETANO MILANESI, tome I^{er}, Florence, 1878, page 524, et du Commentaire sur sa vie, page 527 ibid).

LES PEINTURES ALLÉGORIQUES DE LA SALLE DES « NEUF » A L'HÔTEL-DE-VILLE DE SIENNE.

Vers la fin du XIII^e siècle, et pendant le cours du XIV^e, parut un genre de peinture qui eut une vogue immense et universelle. C'était la représentation de personnages allégoriques accompagnés de symboles particuliers, et destinés à mettre en lumière des préceptes salutaires de morale et de civisme.

Les magistrats voyaient sur la décoration des murailles la personification du code des lois propres à régler l'administration de la justice, et le peuple y trouvait les enseignements les plus utiles et les plus convenables pour le guider dans la vie sociale, et lui mettre au cœur le saint amour de la justice et de la patrie. On cite comme exemple de peintures allégoriques, celles de Giotto, dans la chapelle des Scrodegni, à Padoue, et au Palais des Podestat à Florence ; celles de la chapelle dite l'oratoire des Espagnols, à Sainte-Marie-Nouvelle, attribuées à Simon de Martino, le Siennois, et à Taddeo Gaddi, les compositions poétiques du

même Taddeo Gaddi à l'ancien tribunal de commerce, et beaucoup d'autres. Mais nous n'hésitons pas à affirmer que parmi tous les peintres de cette époque, le plus savant, le plus complet et le plus excellent en ce genre a été Ambroise Lorenzetti. Il nous a laissé dans la salle « des Neuf » ou de la Paix, à l'Hôtel-de-Ville de Sienne, le plus splendide exemple de ce genre de peinture ; c'est à la fois le plus beau comme composition, et le plus riche en images figurées de scènes morales, civiles et politiques. Toutes ces peintures s'inspirent de la doctrine d'Aristote, si goûtée à cette époque. Lorenzetti dut l'étudier à fond et s'en imprégner l'esprit, lorsqu'il fut chargé de décorer les murailles de la salle où siégeaient les magistrats qui gouvernaient alors Sienne. Il s'est appliqué à présenter aux regards et à l'âme de nos concitoyens, par des usages sensibles, tous les enseignements de vertu morale les plus propres à apaiser et à diriger leurs esprits, toujours troublés par la colère et les haines de parti, en leur inspirant des sentiments de paix et de commisération. Les temps étaient fort tristes, et Lorenzetti savait à quel point les concitoyens avaient besoin de connaître la science du meilleur gouvernement et d'apprendre que la prospérité d'un peuple s'obtient par le règne de la Justice, d'où naissent la paix, la concorde et leurs bienfaits résultats.

Choisi en 1337, par les neuf gouverneurs de Sienne pour décorer la salle de leurs séances, Lorenzetti en couvrit les murailles de trois grandes et poétiques compositions dans lesquelles il représentait : la Justice, puis la Concorde et la Paix, unies aux vertus sur lesquelles elles règnent et s'appuient ; l'état intérieur et extérieur d'une cité soumise à un mauvais gouvernement ; enfin, les effets désastreux qui en résultent pour les peuples.

PREMIÈRE PAROI. — Le visiteur voit d'abord, à sa gauche, la figure de la JUSTICE entourée de l'inscription : « *Diligite Justitiam qui judicatis terram.* » (Liv. de la Sagesse). C'est une femme vêtue en deuil, couronne en tête, assise majestueusement sur un trône d'or ; elle lève les yeux et regarde la SAGESSE qui se tient au-dessus d'elle, un livre à la main gauche et de la droite portant des balances dont la Justice, les bras étendus, tient entre ses doigts les plateaux en équilibre. Du plateau droit de la balance sort un petit génie ailé ; deux hommes sont agenouillés devant lui ; le

génie pose une couronne au front de l'un de ces hommes et tranche la tête de l'autre avec une épée ; c'est la Justice distributive (*distributiva*). Le génie de l'autre plateau offre une lance et une épée à l'un des deux hommes agenouillés devant lui, et à l'autre de l'argent dans un coffret ; c'est la Justice commutative (*commutativa*). Sous la figure de la Justice est assise une femme richement vêtue et couronnée, sur les genoux de laquelle est posé un rabot à deux manches sur lequel est écrit : CONCORDIA. Elle tient en mains les deux cordes fixées aux plateaux de la balance ; ces cordes passent par les mains de vingt-quatre personnages, placées deux par deux, sur le même plan que la Concorde, et représentant les citoyens fermement attachés au gouvernement.

Vers la droite de la paroi, et sur la même place que la Justice est un grand vieillard à barbe blanche, grave et sévère, majestueusement assis sur un siège plus élevé que celui des autres personnages. Un diadème royal ceint son front, et sur ses larges épaules est un manteau noir sous lequel paraît un vêtement blanc tout brodé d'or et chargé de pierres précieuses et de perles. De la main droite, il brandit un long spectre auquel vont s'attacher les extrémités des deux cordes qui ont passé par les mains des vingt-quatre personnages ; dans la main gauche, il tient *un petit bouclier rond* (1) sur lequel est représentée la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, et deux anges agenouillés, tenant des candélabres, avec cette inscription : *Salvet Virgo senam veterum quam signat amenam*. La couleur blanche et noire des vêtements de ce personnage est celle de la balance héraldique de la commune de Sienne ; la représentation et la légende du petit bouclier sont celles de l'ancien sceau de la république ; la louve allaitant deux enfants est l'emblème de Sienne, colonie romaine ; enfin le monogramme C. S. C. C. V. (*Comune senarum cum civilibus virtutibus*) est écrit autour de la tête du personnage ; on peut donc affirmer que le peintre a voulu personnifier par ce vieillard le gouvernement ou la commune de Sienne. (2)

(1) C'est sur ce bouclier rond, ou roue de puissance, que nous attirerons les regards du lecteur dans notre prochain article. Un grand énigme, l'arcane de la Puissance du meilleur gouvernement y est attaché. (A. de S.)

(2) Le gouvernement de Sienne se voit ainsi figuré sur la couverture d'un livre de

Sur la tête du gouvernement de Sienne sont les trois vertus théologiques : la Foi (*Fides*), l'Espérance (*Spes*) et la Charité (*Caritas*).

Dans le même ordre, et sur le même plan que le gouvernement, suivent les sept vertus civiles, chacune avec son emblème propre. La première, à droite du gouvernement, est la Paix (*Pax*), jeune femme charmante, vêtue de blanc, sans ceinture, qui repose mollement son beau corps sur un coussin masquant une cuirasse; la tête, couronnée d'olivier, est soutenue par le coude droit; la main gauche tient une branche d'olivier; elle foule aux pieds un casque et un bouclier.

Auprès d'elle est assise la Force (*Fortitudo*), femme couronnée soutenant une colonne de la main droite, de la gauche un bouclier.

Puis vient la Prudence (*Prudentia*) sous les traits d'une femme âgée, le visage sévère, la tête couverte d'un voile blanc par-dessus la couronne; de la main droite, elle montre une urne qu'elle tient de la gauche et sur laquelle est écrit : *pretiratum, preens futurum*. Trois autres vertus sont assises à gauche du gouvernement. La première est la magnanimité (*Magnanimitas*), femme couronnée, portant une tiare de la main droite et, sur les genoux, un bassin plein de pièces d'argent.

Puis vient la Tempérance (*Temperantia*), jeune femme vêtue d'un grand manteau vert, indiquant, de la main gauche, un tablier qu'elle tient de la droite.

La troisième vertu est la Justice (*Justitia*). Elle est couronnée; une autre couronne est dans sa main gauche; de la droite, elle tient une épée et une tête coupée. Cette figure représente la *Justice qui châtie*, l'autre représente la Justice en général, ou *Justice civile*.

Sous ces trois vertus, et en pendant des vingt-quatre personnages qui vont de la Justice au gouvernement de Sienne, Lorenzetti a placé des prisonniers de guerre, l'offrande des tributs, des taxes et des hommages féodaux.

On y voit deux personnages, agenouillés devant le Gouvernement, lui offrir un château, puis, quelques malfaiteurs, un capuchon sur les yeux et

contrats des douanes de la commune de Sienne, en 1343, avec le même petit écu, sceau de la ville, sous le patronage de la Sainte Vierge, avec le même monogramme C. S. C. V. entourant sa tête.

les mains liées derrière le dos. Une file de cavaliers, couverts de fer et lance au poing, est rangée aux côtés du Gouvernement. Ces hommes d'armes signifient que les forces morales, qui sont les vertus, ne suffisent pas au gouvernement des états. Elles les guident et les soutiennent dans la voie du bien, mais la force matérielle est nécessaire aussi, pour empêcher les malintentionnés de nuire, pour dompter et punir les perturbateurs de l'ordre public.

Sous cette première composition, le nom du peintre est écrit ainsi :

AMBROSIUS LAURENTII HIC PINXIT UTRISQUE.

Sous la figure de la Concorde, une autre inscription est tracée, pour expliquer le sens de ces peintures :

*Cette sainte vertu, là ou elle règne
Amène à l'union un grand nombre d'esprits
Et ceux-ci rassemblés dans ce but
Par leur seigneur, se font un bien commun.
Celui-ci pour gouverner son état a soin
De ne jamais détourner ses regards
De la splendeur des visages
Des vertus qui l'entourent.
C'est pour cela qu'on lui porte en triomphe
Les cens, les tributs, la suzeraineté des terres.
C'est ainsi que sans guerre
Sont obtenus tous les bienfaits civils
L'utile, le nécessaire et l'agréable.*

SECONDE PAROI. Le peintre a voulu représenter, sur cette seconde paroi, la vie intime de la cité, les arts, les métiers, les trafics qui s'y exercent ; les productions, les occupations et les industries de la campagne, en un mot, l'existence citadine et rustique, telles qu'elles doivent être sous le règne bienfaisant de la Paix et de la Concorde.

La moitié de cette paroi représente donc l'intérieur d'une ville peuleuse, la pittoresque Siennese, à coup sûr, comme le prouvent deux grands palais garnis de tours, les maisons construites en briques polies, et la vue du Dôme, placés à l'angle de la composition. Ses boutiques sont pleines de gens

occupés chacun à son métier ; au milieu passe un cortège nuptial ; la jeune épouse enguirlandée et vêtue de rouge, parcourt la ville sur un cheval blanc accompagnée de cavaliers de pages et de jongleurs, à pied et à cheval. Derrière le cortège, neuf enfants, dans de charmantes attitudes, dansent gracieusement en rond, en se tenant par la main ; l'un d'entre eux est au milieu du rond et guide la danse en chantant et jouant du tambourin.

L'autre moitié de la paroi est consacrée par l'artiste à la représentation de la vie rustique ; il figure les travaux et les divertissements de la campagne, la culture et les produits des champs. Le fond du paysage est parsemé de maisons et de collines cultivées ; on y laboure, on y sème, on y moissonne, on y ramasse. Plus près, un jeune homme escorté de son fauconnier, d'autres serviteurs et d'une meute, sort de la ville pour aller à la chasse ; au dessous, d'autres chasseurs tendent leurs filets ou préparent leurs arbalètes contre les oiseaux et les animaux sauvages. Des paysans poussent devant eux vers la ville, sur la route qui y conduit, leurs bêtes de somme chargées de grains et de blé.

Tout ce tableau représente les occupations, travaux et négoes terrestres de la cité. Pour figurer aussi le commerce maritime, à l'extrémité de cette même composition, sur un promontoire qui domine la mer, sont représentés Talansone et son port, dont les Siennois espéraient faire un riche et florissant entrepôt. En haut de cette paroi est une figure ailée représentant la Sécurité (*Securitas*). D'une main, elle tient un gibet auquel est pendu un criminel, de l'autre, un cartouche où est tracée l'inscription suivante :

*Que tout homme libre chemine sans crainte,
Que chacun travaille et sème
Tant que la commune maintiendra le règne de cette femme
Qui a retiré tout pouvoir aux coupables.*

Une autre légende rimée court tout le long du bas de la composition :

*Tournez les yeux et regardez celle
Qui est ici figurée, vous qui gouvernez,
Son excellence a mérité la couronne :
Chacun, par elle, jouit de ses droits.*

*Voyez tous les biens qui viennent d'elle
 Et combien douce et tranquille est l'existence
 De la cité qui sert
 Cette vertu resplendissante entre toutes.
 Elle garde et défend
 Nourrit et rassasie qui l'honore.
 Sa lumière fait éclore
 Les mérites des bons
 Et l'application de justes châtimens aux méchants.*

TROISIÈME PAROI. Sur cette troisième et dernière paroi sont représentés les lamentables et funestes résultats de la tyrannie ou d'un mauvais gouvernement, pour faire contraste aux bienfaits du bon gouvernement exprimés dans la composition que nous venons de décrire.

Celle-ci est occupée tout entière par la représentation d'une ville, avec ses maisons et ses tours. Hors de la ville, sept personnages sont assis sur un siège élevé. La figure du milieu est la plus grande ; elle représente la Tyrannie (*Tyrannia*). Elle est hideuse, cornue, louche, deux défenses lui sortent de la bouche ; son corps est revêtu d'une armure de fer, et ses épaules d'un manteau couleur de sang ; de la main droite elle tient un poignard, et de la gauche une coupe empoisonnée. Un bouc est étendu à ses pieds et la regarde. Sur la tête de la Tyrannie sont l'Avarice (*Avaritia*), l'Orgueil (*Superbia*) et la Vaine-Gloire (*Vana-Gloria*). L'avarice, pâle et décharnée, tient un croc à la main droite et étreint un coffret de la gauche. L'orgueil est ailée ; deux cornes rouges arment sa tête, son front est ceint d'une bandelette blanche ; sa droite tient une épée, et la gauche s'appuie sur un joug. Sous les traits d'une charmante et gracieuse jeune fille, la tête enguirlandée, somptueusement vêtue et toute resplendissante de pierreries, voici la Vaine-Gloire, qui tient dans sa main droite un miroir où elle se regarde avec complaisance, et dans sa gauche une flèche.

Les six personnages qui entourent la tyrannie sont les vices, dignes ministres de ce monstre. Le premier vice est la Cruauté (*Crudelitas*) figurée par un homme maigre et hideux, portant une longue barbe, noire et inculte ; il tient un enfant par le cou et lui montre un serpent. Vient ensuite la

Trahison (*Proditio*) ; c'est un homme imberbe, d'apparence débonnaire, vêtu d'une longue toge noire. Il tient sur ses genoux un dragon recouvert d'une peau d'agneau. La Fraude (*Fraus*) est aussi représentée sous une figure humaine, mais sous ses longs vêtements paraissent ses pieds velus et armés de griffes ; des griffes remplacent aussi ses mains, et ses épaules sont munies d'ailes de chauve-souris.

Trois autres vices siègent à gauche de la Tyrannie : La Fureur (*Furor*) représentée par un être qui a la tête d'un sanglier, le corps d'un homme, les pieds d'un cheval et la queue d'un loup ; il est armé d'une pierre et d'un couteau. La Division (*Divisio*) paraît sous les traits d'un personnage assis, couvert d'un vêtement mi-partie noir et blanc, sur le blanc est écrit le mot *oui*, et *non* sur le noir. Il partage, avec une scie, un billot de bois.

La dernière de ces figures est la Guerre ; tout entière couverte de ses armes, le heaume en tête, elle brandit une épée d'une main, et de l'autre se couvre d'un bouclier autour duquel est écrit : *Guerra*.

Aux pieds de la tyrannie est étendue une femme, les cheveux déliés et en désordre, les pieds et les mains nus et enchaînés, elle pleure et se désole. C'est la Justice (*Justitia*) à qui les ennemis ont arraché ses balances pour les fausser et les détruire. Plus loin, deux ribauds volent à une femme ses vêtements ; plus près, un homme meurt sous le fer de deux scélérats.

Cette composition, par laquelle Lorenzetti a voulu représenter l'état d'une ville gouvernée par la tyrannie, occupe la moitié de la muraille. Auprès de la pauvre Justice foulée aux pieds et outragée, un cartouche porte cette inscription rimée :

*Où la justice est enchaînée
Nul ne s'occupe du bien commun,
Nul n'agit dans le sens droit ;
Mais la tyrannie doit triompher
Et celle-ci, pour accomplir ses iniquités
S'allie, de volonté et d'action
A la nature immonde
Des vices qui lui sont ici réunis.*

*Elle chasse quiconque est disposé au bien
Et attire près d'elle tous les mal intentionnés.*

*Elle défend toujours
Qui viole ou dérobe, ou hait la paix ;
C'est pourquoi toute sa terre reste toujours inculte.*

L'autre moitié de cette paroi, sur laquelle étaient représentés les effets de la tyrannie sur l'état extérieur de la cité, est presque entièrement effacée; c'est à grand-peine qu'on peut distinguer des châteaux détruits et livrés aux flammes, des hommes d'armes courant, fer en main, désoler et brûler les campagnes; partout des scènes de deuil et de sang. Au milieu du sommet de cette muraille paraît une figure horrible et décharnée; à demi nue, une épée dégainée à la main, elle se tient en l'air au-dessus des portes de la ville qu'elle semble garder. C'est la Peur (*Timor*). Elle tient un cartouche où sont inscrits ces vers :

*Pour avoir voulu le bien de cette terre
La justice est soumise à la tyrannie.
C'est pourquoi sur ce chemin
Personne ne passe sans danger de mort,
Car on vole en dehors et en dedans des portes.*

Une autre inscription explique la composition tout entière. Bien que la chute de l'endroit ait détruit un vers et demi du début, l'inscription explique encore parfaitement ce que l'artiste a voulu signaler par ces allégories.

*..... et pour résultat ;
Le péril est grand, où règne la tyrannie
Guerre, rapines, trahisons, tromperies
Preignent tout pouvoir sur elle.
Que chacun applique son esprit et son intelligence
A se maintenir toujours sous la domination de la justice
Pour éviter d'aussi grands désastres,
En renversant les tyrans ;
Que quiconque voudra la troubler soit, pour sa peine*

*Expulsé et abandonné
Ainsi que ses partisans ;
Fortifions-la par notre paix.*

Pour compléter ces compositions, l'artiste a voulu y joindre les sept arts libéraux, ou le *trivium* et le *quadrivium*, dans lesquels se résumait, on peut le dire, toute la science de son époque. Il les a donc peints sur le socle ou la base des deux premières murailles où sont représentés le gouvernement de Sienne, et les résultats de la Paix et de la Concorde. Dans de petites alvéoles peintes en grisaille, sept figurines représentant d'abord : la Grammaire (*Gramatica*), la Dialectique (*Dialectica*) et l'Arithmétique (aujourd'hui effacée), puis viennent la Géométrie (*Geometria*), la Musique (*Musica*), l'Astrologie (*Astrologia*), et la Philosophie (*Philosophia*.)

En pendant aux sept sciences, sur la base de la paroi où est symbolisée la Tyrannie et ses vices, l'artiste a peint les plus célèbres des tyrans et des hommes cruels, en inscrivant le nom de chacun d'eux sous son image. Mais de cette représentation, il ne subsiste qu'un seul personnage, NÉRON, et un autre, dont la peinture est presque entièrement effacée, et dont il ne reste que les lettres ANT..., peut-être était-ce *Antiochus*.

(A suivre.)

Nous venons de donner la parole au savant *Gaetano Milanesi*, le continuateur de *Vasari*. M. de Maricourt a bien voulu nous faire la traduction *littérale* du texte italien. D'après la description qu'on vient de lire, l'œuvre de Lorenzetti est de celles qui font de l'Italie l'*Alma Mater* de l'art politique chrétien. Sienne vient de nous ouvrir les portes de son Hôtel de Justice, sur lequel plane encore *le Chrisme de l'Agneau vainqueur, le signe du Dieu des Armées*. Nous ne sortirons pas de ses portes sans avoir pris connaissance de l'arcane *attaché au bouclier* du grand vieillard qui siège ici pour LE MEILLEUR. GOUVERNEMENT. Le bouclier va nous expliquer pourquoi *Léon XIII* devait surgir de Sienne. Pourquoi le Docteur de la Constitution chrétienne des Etats devait venir de la cité justicière, qui posséda pour armes à son écu, l'arcane du MEILLEUR GOUVERNEMENT.

A. DE S.

MONUMENTS DU RÈGNE

LES CHRISTS COURONNÉS

(Explication des planches du présent numéro)

M. le chanoine Chabau a traité dans cette Revue, plusieurs fois, de CHRIST portant les insignes de MAJESTÉ ROYALE. Notre éminent collaborateur est en ce moment occupé à parachever un ouvrage de sa plume qui va paraître incessamment, et que nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler, car c'est un travail *qui comptera*. Voici son nom : « *Les Pèlerinages de Notre-Dame dans la Haute-Auvergne.* »

Cet ouvrage d'une importance extrême pour la démonstration de la marche qu'a suivie la Sainte Vierge, REINE D'Auvergne et de France, *en vue de remettre la couronne de l'Empire au CHRIST-HOSTIE, ROI DES FRANCS*, a empêché son auteur de poursuivre dans notre recueil ses intéressantes investigations sur le Culte à Jésus-Roi.

Nous sommes forcés de livrer les monuments complémentaires sur ce sujet, sans avoir le temps ni l'espace pour les décrire. C'est une lacune qui pourra se combler dans l'organe de l'Institut des Fastes, faisant suite au Règne. Indiquons donc sommairement les monuments de nos *Planches*.

1° Le CHRIST, Roi de Lucques, ou « *Saint Voult* », (Planche LXXXIX^e, à la page 150), qui se vénère dans la cathédrale de la ville de Lucques, est assurément le vestige le plus *sacré* et le plus *auguste* du Culte public dû à la Royauté sociale et internationale du CHRIST, Notre Seigneur JÉSUS-HOSTIE, vivant et régnant, et en tant *qu'Agneau*, effaçant les péchés des sociétés et des hommes.



L'ARCANE DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

Tableau au Musée Eucharistique de Paray.

Ecce Agnus Dei, qui tollit peccata Mundi, miserere nobis Deus Israel! — C'est à ce cri que, depuis l'an 782, l'Eglise et l'Etat de Lucques se prosternent devant cette effigie du Seigneur, sculptée, dit-on, par Nicodème, d'un arbre du mont des Oliviers ou de l'Agonie.

Devant cet auguste crucifix, arrivé sur les côtes de Ligurie dans des conditions stupéfiantes, précuratives de celles du transfert de la *Casa Santa* sur la rivière d'Ancône, la tradition orientale dit que la Sainte Vierge s'était de son vivant agenouillée, à Jérusalem, pour revêtir le corps du Seigneur d'une tunique et mettre au front de cette image une couronne royale ; tunique et couronne tissées et brodées originairement de ses mains.

Il est si foncièrement *naturel* qu'une mère parfaite ait voulu ainsi *la première* signaler la dignité sociale souveraine de son Fils à ses enfants, que la tradition sur ce fait doit être respectée, et tenue, de leur part, incontestablement pour plus que probable.

Quoi qu'il en soit cependant de cette version *très honorable*, d'une tunique et couronne *royales* venant de Marie, et disparues ensuite on ne sait comment, de cette très sainte Image ; l'on peut, sans se tromper, saluer devant Elle *le Culte social et royal* rendu, dès le berceau du Christianisme jusqu'à nos temps, au Christ-Hostie, Régnant, du bois de l'autel, c'est-à-dire du mont d'agonie du sacrifice de la Messe.

Le « Saint Voult » est inséparable de la table d'autel où a lieu le sacrifice divin du Roi des Lucquois : Un calice en argent a été fixé à cet autel, l'an 1200 par l'évêque Paganello, et il y reste au pied du crucifix, pour y jeter l'obole des fidèles pour la rémission de leurs péchés ; et l'Indulgence ne se gagne, dit le décret de la Congrégation appendu auprès, qu'à condition de baiser l'autel. »

Preuve évidente que le culte du *Crucifié* se rattache là, non pas à la croix ou à son effigie, mais à l'autel dont la croix n'est que l'emblème, et par conséquent au SEIGNEUR de cette croix et de cet autel.

Du XIII^e siècle sont la merveilleuse tunique et les sandales qu'il faut voir de près pour en comprendre la valeur. Une couronne, une ceinture et un collier furent les gages laissés après les hommages-liges rendus à ce *Christ* à la même époque.

Mais ces trois insignes gothiques ayant disparu, on les remplaça au

XVII^e siècle par des insignes du même genre, de la Renaissance, *gages nouveaux d'actes publics et officiels de Ligéité.*

Pour d'autres détails, nous renvoyons aux monographies italiennes de MM. le chanoine *Almerico Guerra* et l'archiprêtre *Luigi-Larini*, ouvrages qui édifieront complètement ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître toute la partie du *Culte royal* rendu au » *Saint-Voult.* »

On y verra comment le *Culte-Royal* dû à Jésus-Hostie reconnu *Roi de Jérusalem* par Nicodème, est devenu l'apanage des *pays Lucquois*; comment de là, ce *Culte Royal* s'est transmis aux *Rois d'Espagne et de France par les ambassadeurs des Lucquois*; comment la Basilique de Saint Denys a été le lieu où, dès l'époque des croisades, les rois de France firent donner le culte OFFICIEL à cette sainte image.

Tout cela est fort utile à connaître de nos temps, où la dignité *Royale* de Notre-Seigneur est singulièrement prise pour *un hors-d'œuvre, non constitutionnel, pour quantité négligeable dans l'organisme des Etats.*

II^o LE CRUCIFIX QUI A PARLÉ A SAINT FRANÇOIS D'ASSISE. (Planche xc^o, à la page 166). — Quoique ce crucifix n'ait jamais été en réalité *couronné officiellement* comme le précédent, nous le rangeons parmi les derniers vestiges existant des CHRIST-HOSTIE COURONNÉS du Moyen-Age, à cause de la scène de Résurrection qui figure au-dessus de la tablette portant le titre *officiel* de Jésus : « *Jesus Nazarenus, Rex Judeorum.* »

Cette scène de résurrection, est en effet, un *hommage votif* signalant l'espèce de couronne fixée à ce crucifix d'Assise, la confession publique du culte rendu à la royauté du Christ Notre-Seigneur *ressuscité.*

Le Crucifix qui a parlé à saint François, c'est le *Christ de Résurrection*, mystiquement égorgé sur l'autel auquel appartenait *ce crucifix-la, et non un autre.*

C'est le Vainqueur de la Mort qui s'est penché de cette Image vers l'Amant de la Pauvreté, et qui *de ce trône lui a livré le Secret Royal*, que le saint s'est empressé de communiquer au monde, DANS SES TROIS LETTRES ENCYCLIQUES, où il conjure les autorités de prendre garde au *Roi des rois outragé dans ses tabernacles.*

Oui, ce sont ces trois LETTRES de saint François adressées à tout le clergé, à toutes les autorités, à tous les *Tenant charge civile ou religieuse,*

dans le monde entier, qui sont la proclamation formelle du *Secret Royal du CHRIST-D'ASSISE*.

Le *Secret du Christ-Hostie-Roi à Assise*, c'est la répercution du secret du même Roi à Liège, disant à sainte Julienne : « *Le monde va périr à cause des outrages sanglants infligés à Mon Sacrement.* »

C'est le même *Secret Royal* livré à saint Bernard, qu'à sainte Thérèse, qu'à la Bienheureuse Marguerite-Marie, c'est toujours de *Son Sacrement de règne outragé* que N. S. parle à ses Saints, et dont ceux-ci parlent au monde.

III° L'ARCANE DE L'ORDRE FRANCISCAIN (Planche XCI, à la page 176). — Le tableau de piété du XVIII^e siècle, que possède le Musée de Paray, et qui y figure sous ce titre dans la nouvelle *Salle des Pactes*, où se réunissent les monuments attestant le *Règne politique du Sacré-Cœur*, ce petit tableau, très précieux, est un dernier souvenir légué par un sculpteur et peintre franciscain à son monastère des environs de Naples. C'est un touchant travail que ce vieux cadre doré représentant *Trois Aigles (les Aigles de Rome?)* étendant leurs ailes pour défendre l'*Arcane de l'Ordre Franciscain*, au moment où la Révolution chassait du pays l'Ordre Mendiant, et du couvent l'artiste de la Calabre. La composition du tableau renfermé dans ce cadre est magistrale. *Le Christ, le CHRIST D'ASSISE*, crucifié, *vivant*, est cloué sur un mât qui ressemble fort au Grand-Etendard du Crucifix *qui a parlé à saint François*. Le *Labarum Franciscain* est *tenu*, escorté, c'est-à-dire à pour garde d'honneur : saint François à droite, et sainte Claire à sénestre. Ainsi le *Labarum Constantinien*, dont l'effigie se trouve sur une médaille antique, est *tenu*, à droite et sénestre, identiquement par deux Chevaliers Grand-Gardes du signe sacré de Byzance. — Il y a ici réminiscence évidente, et savamment calculée : Du sommet de la hampe du *Labarum*, la tablette *vide*, d'où le titre *royal* de Jésus a été *publiquement rayé*, nous le dit. On a rayé le titre *Souverain* du SEIGNEUR des Armes Franciscaines.

L'Ordre Franciscain demandera réparation de ce sanglant affront, infligé au *Roi de Jérusalem*. — Quel est ce Roi dont on a osé toucher le *Labarum*, et lui enlever son titre à l'hommage-lige des Nations ? — Cela est dit à sa *couronne*, qui émerge du haut de sa tablette, dont on a arraché le *titre d'honneur*. La *Couronne* au sommet du *Labarum Franciscain*, c'est L'ALLIANCE EUCHARISTIQUE de la Cène du *CHRIST-HOSTIE* avec les vivants.

C'est à la défense de cette Couronne du CHRIST-HOSTIE que l'Ordre des Frères Franciscains devra ses victoires. L'Ordre Mendiant, sous ce Labarum et cette Alliance, refoulera les puissances ennemies du Seigneur et leur fera rendre gorge. Pour les faire plier, l'Ordre mettra le pied sur la boule du monde comme son chef François, et comme sainte Claire, l'ostensoir levé, foudroiera les révoltés et les dispersera comme de la paille.

Voilà assurément ce que veut dire ce tableau, minuscule, mais qui cache une vérité.

IV° LA MÉDAILLE DE L'ŒUVRE DE ST-PAUL. (Planche XCII°, à la page 184). — M. le Chanoine Schorderet, Directeur général de l'Apostolat Catholique par la Presse, vient d'honorer le Musée de Paray, du don de la 3° Médaille grand module frappée à l'occasion du Jubilé de S. S. le Pape Léon XIII. La première de ces grandes Médailles a été offerte à Sa Sainteté, la deuxième au gouvernement de Fribourg, la troisième au Musée Eucharistique à Paray. — Nous devons à cet effet rendre grâce à l'éminent Créateur d'une Œuvre monumentale aussi grandiose que l'est « l'Œuvre de St-Paul », fixée désormais dans l'airain par *cette Médaille*, due au burin émérite de M. Borrel.

Au dire des experts, l'exécution parachevée de cette Médaille la range parmi les plus belles pièces sorties de la Monnaie de Paris.

Nous qui avons eu le plaisir d'entendre M. Schorderet nous expliquer la portée théologique et morale *du Dogme entier de St-Paul* représenté sur les deux faces de cette monnaie, nous n'hésitons pas à dire qu'*aucune pièce numismatique* n'égale celle-ci en profondeur et en éclat de VÉRITÉ.

C'est la Monnaie de L'ALLIANCE DU RÈGNE DU SACRÉ-CŒUR avec le genre humain, que porteront à leur cou tous les esclaves rédimés du joug de la mauvaise presse, nous l'espérons, dès l'an 1889 !

Lorsqu'un esclave dans le monde antique était *affranchi*, on lui donnait *le signe de délivrance*. Ce signe était une monnaie *Impériale* frappée à cet effet, que l'affranchi pendait à son cou. Les colliers des Ordres militaires prennent leur origine de cette source. Porter le *collier de l'Empereur ou du Roi*, c'est être affranchi *totalelement* d'un joug subalterne.

Il est évident qu'aucun joug plus monstrueux ni plus infâme n'a existé dans le cours des siècles, n'a existé de comparable à celui qu'exerce de nos temps la mauvaise presse dans le monde entier. Délivrer nos temps de ce

joug d'autant plus formidable, que les assujettis ne se doutent pas de sa satanique pesanteur, c'était une idée qui devait se faire jour à *Fribourg*, la forteresse de La Liberté, *Frei-Burg*, le dernier mamelon d'où le règne social officiel du Christ-Hostie, en Europe, n'a pu être enlevé par l'ennemi du Sacré-Cœur.

Et c'est une âme sacerdotale qui pouvait seule incarner cette idée libératrice, qui, grâce à son zèle, devait enserrer le monde actuel dans ses mailles. Le pêcheur de nations qu'était St-Paul, a trouvé dans M. Schorderet un bras pour lancer le filet gigantesque de l'Œuvre apostolique par la Presse.

Le moment de retirer les poissons de l'Océan de perdition, est venu.

Leur signe de Délivrance est frappé, en l'honneur du 8 Décembre 1888. L'Immaculée Conception fera appendre au cou de ses sujets *affranchis*, du joug de la presse mauvaise, la *Médaille Impériale du Règne du Sacré-Cœur*.

Voici sa légende :

LE NOM DE SAINT PAUL a été donné à cette médaille parce qu'elle est une exposition vivante et abrégée des épîtres du grand Apôtre et de sa doctrine : 1, sur Dieu, — 2, sur la création, — 3, sur l'élevation surnaturelle, — 4, sur la chute et l'Incarnation Rédemptrice, — 5, sur l'Eglise continuant l'œuvre divine de la Rédemption, — 6, aidée par les Institution religieuses ; tout cela pour le salut : — 7, de l'individu, — 8, des familles, — 9, des nations, et ainsi — 10, ramener **tout** à Dieu, selon le mot de saint Paul : *Tout est à vous, vous êtes au Christ, le Christ à Dieu, afin que Dieu soit tout en tous.* A. et Ω.

1. On a donné à la médaille la forme ronde, parce que Dieu peut être comparé à un cercle (Pascal), ou, mieux encore, à une *sphère* (infinie) dont le centre « charité » est toujours (éternité), partout (immensité), absolument (être absolu), et dont la limite n'est jamais, nulle part, absolument pas (*ens a se. EST, Il est.*) « Je suis Celui qui suis. » L'Être est son nom : EST. — Dieu est un en trois personnes. Le Père est représenté par l'ŒIL, contemplant le Verbe incarné Rédempteur, parce que le Père est appelé *Père des lumières* de qui descend tout don parfait. — Le Fils, Verbe Incarné Rédempteur, Agneau de Dieu immolé par amour, et victorieux de la mort, contemplant le Père : DIEU DE DIEU, LUMIÈRE DE LUMIÈRE, VRAI DIEU DE VRAI DIEU. Le *Saint-Esprit*, amour personnel infini du Père et du Fils, est représenté par une colombe (forme sous laquelle il s'est révélé au baptême de JÉSUS-CHRIST), tenant la couronne de la royauté de JÉSUS-CHRIST, car c'est le Saint-Esprit qui glorifiera le Verbe incarné. « Lorsque sera venu le Paraclet que je vous « enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage « de moi... » — « Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il « vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il « recevra ce qui est à moi, et vous l'annoncera. » (S. JEAN, XV, 26 ; XVI, 14-15.)

2. *La Création* est représentée par les archanges *saint Michel* et *saint Gabriel*; — par *saint Paul* qui est homme (l'homme est l'abrégé de toute la création), redissant à l'Aréopage son discours : *In Ipso (Deo) vivimus et movemur et sumus*, et prêchant le Verbe fait Homme, JÉSUS-CHRIST et JÉSUS-CHRIST crucifié et crucifiant (II), aimant et aimé (XIII), ressuscité et ressuscitant (VI); et par la Bienheureuse *Marguerite-Marie* adorant dans l'extase le Sacré-Cœur de JÉSUS-CHRIST, avec tous les élus de Dieu.

3. *L'Élévation surnaturelle* est représentée par les lignes supérieures de la Croix, où se voit la Colombe qui porte la couronne de JÉSUS-CHRIST. Sur les bras de cette même Croix se rencontrent les archanges saints Michel et Gabriel, sauvés pour avoir adoré, c'est-à-dire obéi au Verbe devant se faire Homme et non Ange.

4. *L'Incarnation Rédemptrice* est symbolisée par cette grande, noble et belle Croix sur laquelle JÉSUS-CHRIST est mort par amour; et, ressuscité, Il interpelle sans cesse pour nous DIEU son Père dans l'unité du Saint-Esprit. L'artiste a su donner au CHRIST JÉSUS cette triple expression de souffrance, d'amour et de résurrection. — (Voir les IV chapitres de l'admirable Epître aux Colossiens qui chantent ce mystère d'amour de l'Incarnation Rédemptrice et nous tracent nos devoirs d'hommes et de chrétiens.)

5. *L'Eglise* continuant l'œuvre de l'Incarnation Rédemptrice, et gardant sous le sceau de l'Infaillibilité le mystère de JÉSUS-CHRIST-HOSTIE et des Sacrements, est représentée par les clefs de Pierre sur lesquelles reposent le calice et l'Hostie (sainte Messe, sainte Communion, Tabernacle, Sacrements, Liturgie.)

6. *Les institutions religieuses*, organes auxiliaires fidèles de l'Eglise, sont indiquées par la petite hostie reposant sur le monde au pied du calice et sous les clefs du Pontife infaillible, en signe d'obéissance absolue au Vicaire de JÉSUS-CHRIST : hosties vivantes, saintes, plaisant à DIEU, unies ainsi à JÉSUS-CHRIST, raisonnable servitude (obéissance, amour perfection. FIDES (II), — CHARITAS (XIII), — SPES (VI). (Voir au verso de la Médaille.)

Enfin, sous le monde, l'Enfer, le terrible Enfer séparé de l'Eglise des élus, séparant de JÉSUS-CHRIST, de DIEU, hélas! pour une Eternité, tous ceux qui n'ont pas voulu de la miséricordieuse Rédemption : salut ou damnation des individus; salut ou ruine des familles et des nations; — divorce éternel de Dieu.

La très sainte Vierge Marie est comme sur la croix, mystiquement crucifiée avec JÉSUS-CHRIST en son cœur immaculé, Mère de Compassion, Co-Rédemptrice. — De même que JÉSUS-CHRIST, Marie est représentée avec cette triple note de souffrance, d'amour et de résurrection : Notre-Dame des Sept-Douleurs (la Salette, marteau et tenailles); Cœur immaculé de Marie, Mère de JÉSUS-CHRIST (Lourdes); Marie élevée au Ciel (Assomption. — Pontmain)? — La sainte Vierge est environnée de la vénération de saint Jean-Baptiste et du silence contemplatif de saint Joseph.

Le chiffre II indique le chapitre II de l'épître aux Philippiens (CROIX); — XIII, le chap. XIII de la première épître aux Corinthiens (CHARITÉ); — VI, le chap. VI de la deuxième épître aux Corinthiens (ESPOIR); — XI, le chapitre XI de la première épître aux Corinthiens (EUCARISTIE); — XII, le chapitre XII de l'épître aux Romains (JÉSUS-CHRIST-HOSTIE en nous). (V. ces chap. au verso.)

Ces chapitres II, XIII, VI, répondent à ces trois notes de souffrance, d'amour et de résurrection qui nous unissent à JÉSUS-CHRIST crucifié et crucifiant, aimant et aimé, ressuscité et ressuscitant.

Aux pieds de la sainte Vierge, le purgatoire et ces paroles : *Mater misericordiae*, indiquent la miséricorde de Marie pour le salut des hommes et le soulagement des âmes sauvées déjà, mais encore dans les flammes du purgatoire. C'est une sainte pensée que de prier pour les morts.

Enfin une couronne d'épines enlaçant des cœurs (symbole de la charité), et sur ces cœurs les heures de l'horloge de la Passion, nous apprennent que tout est là : *Amour, sacrifice, espérance*, en attendant la couronne éternelle et sans épines que le bon Dieu réserve à tous ceux qui auront bien combattu.

Envoi gratis de la notice et de l'image de la Médaille à tous ceux qui en feront la demande en l'accompagnant d'un timbre-poste de 15 c. — S'adresser à Paris, au Secrétariat de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Lille, 51, ou Librairie de l'Œuvre, 6, rue Cassette ; ou à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 36. — A l'une ou à l'autre de ces adresses sont reçus les dons pour l'Œuvre de Saint-Paul (Apostolat par la Presse).

« Quant à tous ceux qui vraiment et de tout cœur veulent voir fleurir la religion et la société défendues par le génie et par la Presse, que ceux-là protègent de leurs libéralités la fécondité de la Presse et du génie, chacun proportionnant ses largesses à sa fortune. LES SOLDATS DE LA PRESSE ONT UN ABSOLU BESOIN DE CES SECOURS, sans lesquels leurs travaux n'auraient pas de fruits, ou n'auraient que des fruits incertains ou chétifs. Dans cette œuvre, si quelques vexations attendent Nos fils dévoués, s'il leur faut soutenir le combat, qu'ils osent descendre dans l'arène. » (*Extrait de l'encyclique de Léon XIII aux Cardinaux, Archevêques et Evêques d'Italie*).

Telle est la légende de la médaille de saint Paul, qui restera la *monnaie capitale de notre siècle*.

Elle accuse le retour aux meilleures traditions du *culte social dû au Divin Crucifié*, DES CHRIST COURONNÉS D'ASSISE ET DE LUCQUES.

Elle proclame en plus, *couronné par l'Esprit-Saint*, LE SACRÉ-CŒUR DU CHRIST-HOSTIE, le *triomphateur du XIX^e siècle*.

ALEXIS DE SARACHAGA.

DOCUMENTS DU RÈGNE

LA CHEVALERIE ET SON ROLE DANS L'ORDRE SOCIAL

Déblayant les scories amassées par les siècles, nous avons découvert les substructions cachées, mais inébranlables, sur lesquelles les sociétés naissantes ont assis leur édifice social.

Ce sont les PACTES, colonnes d'honneur sur lesquelles l'Occident proclamant le Christ Roi, avait, avec l'Eglise, solidement édifié le merveilleux édifice de la *Chrétienté disparue* ; ou piloris d'infamie, sur lesquels l'Orient reconnaissant Satan pour chef, est venu dresser, avec la synagogue, le temple hideux de la *Révolution triomphante*.

Nous avons démontré que ces colonnes, ensevelies dans les ruines de la chrétienté, sont toujours debout, intactes de la base au sommet ; aucun effort n'a pu les ébranler ; telles le Christ les posa, telles on les retrouve : elles peuvent servir de nouveau, sans aucun danger, pour l'édifice chrétien de l'avenir.

Mais qui donc osera bâtir sur ces colonnes saintes, en face des piloris de la synagogue triomphante ? Appuyés contre elles, nous serions assez forts pour étreindre, comme Samson, ces piliers d'infamie, les secouer et renverser le temple de Satan sur le pavé de l'Eglise de Dieu ; mais, faibles comme nous le sommes, comment parvenir à prendre un point d'appui sur ces colonnes de salut, à travers les masses profondes, serrées et compactes comme les grains de sable de la mer, qui se pressent autour des piliers de Satan ? La force de Samson n'est plus, où la retrouver ?

Ces colonnes et ces piliers ne reposent pas directement sur le sol, fût-il de l'argile la plus compacte. Pour les asseoir d'une façon inébranlable, le

MONUMENTS DE L'EUCCHARISTIE

Pl : XCII^o



LA MÉDAILLE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

FRAPPÉE A L'OCCASION DU JUBILÉ DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE LÉON XIII.

(Dimension du Grand Module)

Similigr. Pet. Paris

grand constructeur en a noyé la base dans un massif de maçonnerie formé d'un ciment *sui generis*, qui fait adhérer au support les masses résistantes de l'argile et en chasse les éléments délétères, aqueux ou acides. Ce fort massif qui maintient droit pilier ou colonne, malgré toutes les secousses, c'est *l'esprit chevaleresque*, et le ciment qui le compose c'est *l'Ordre de chevalerie*.

Ceci posé, nous allons démontrer trois propositions :

1° *C'est l'esprit chevaleresque qui donne au Pacte sa force de résistance ;*

2° *C'est l'Ordre de chevalerie qui donne à la Société le degré de sa puissance ;*

3° *L'Ordre social, pour progresser, se porte vers la chevalerie.*

Puis nous étudierons l'avenir de la Chevalerie, et l'opinion du monde actuel à son sujet.

I

C'EST L'ESPRIT CHEVALERESQUE QUI DONNE AU PACTE SA FORCE DE RÉSISTANCE.

Nous avons vu comment ont été faits les Pactes. Ils engagent des chefs de société vis-à-vis de ces sociétés, par un serment-lige au Dieu-Hostie, ou au diable. — Il n'y a pas de terme milieu, car toutes les sociétés s'étaient données à Satan, le Christ les a rachetées au prix de son sang ; elles ne peuvent essayer de se soustraire à sa domination qu'en retombant sous le joug infernal.

Si le chef a juré le serment-lige au Christ-Hostie, il tient son droit et son pouvoir des forces du Christ, et la société, dès lors, est tenue de servir ce chef *sous le droit divin de la Victime du Calvaire*.

Si, au contraire, le chef a prêté le serment-lige au diable, il tient son pouvoir de forces de Satan, et la société est dès lors obligée de servir ce chef *sous le droit fatal du serpent Déicide*. Nous nous réservons de traiter, en un article spécial, cette grave question ; nous ne nous occuperons, aujourd'hui, que des *adhérents*, des *tenants* du Pacte.

Les tenants d'un Pacte sont ceux qui maintiennent le serment-lige du chef et ses conséquences, envers et contre toute force opposée.

Ainsi, dans le pacte des Francs, les quatre GASTS des cantons de Schwytz, de Souabe, de Salzbourg et du Rhin, chargés de proposer le serment-lige des

nations franques aux rois Clovis, Childebert et Clotaire, étaient les *adhérents*, les *tenants* du Pacte, les *gardiens* et les *défenseurs* de la foi jurée ; c'étaient les émissaires de la chevalerie des tribus franques.

Ils n'assistaient pas par simple courtoisie au serment-lige des Rois Francs à Tolbiac ou à Reims ; ils y étaient à titre de *délégués officiels* de la Confédération, chargés de recevoir le serment-lige et d'en transmettre la teneur aux mâs. Cette délégation leur imposait le devoir de maintenir *per fas et nefas* la virtualité du Pacte juré en leur présence.

C'étaient les *Porte-glaives* de ce serment, les premiers chevaliers chrétiens qui paraissent dans notre histoire.

La chevalerie n'est autre chose, en effet, que l'ensemble des *tenants* du serment-lige, sous l'obédience des porte-glaives de ce serment.

La mission de la chevalerie dans le christianisme est tracée par cette définition. Mais elle apparaît longtemps avant le christianisme. Sans étudier l'histoire de son rôle dans les peuples antiques, constatons que son essence qui la révèle dès l'origine des sociétés, c'est la *fidélité à la foi jurée*.

Chevalier est celui qui professe sa fidélité à la foi sociale, dès qu'il l'a jurée ; *Porte-glaive* est celui qui reçoit le serment de fidélité et qui oblige les tenants sous ses ordres à la garde de la foi sociale jurée ; telle est la structure primordiale de toute chevalerie.

C'est AU DRAPEAU *que se jure la foi sociale* ; le drapeau est le signe et le gage de fidélité de toute chevalerie ; c'est de la fidélité au drapeau de son chef que dépend l'honneur du chevalier, car le drapeau c'est l'âme vivante de la nation ; tout son honneur vibre dans ses plis, car les emblèmes qu'il porte, c'est la force, la sève et la vie de la Patrie.

Le rôle d'une nation dans l'histoire du monde ne commence qu'avec les *emblèmes sacrés* posés à son premier drapeau ; ce drapeau levé, elle vit et combat pour les emblèmes de son existence ; quand elle ne peut plus soutenir, les armes à la main, ces emblèmes, l'esprit chevaleresque y dépérit, et le rôle de la nation est fini : elle disparaît bientôt du monde, quand les emblèmes sacrés tombent de son dernier drapeau, pour n'être pas relevés de vive force.

La garde des emblèmes du drapeau appartient à la chevalerie. Ces emblèmes comprennent un écu, ou champ, des pièces symboliques, et une

marque de puissance variée selon la dignité qui arbore l'étendard. Ni l'écu, ni les pièces symboliques, ni la marque de puissance ne sont facultatifs : écus, pièces et marque ne sont acquis et maintenus au drapeau que par l'effusion du sang. Les villes et cantons qui n'ont pas encore combattu portent un écu vide ; les drapeaux à pièces symboliques ont reçu le baptême du sang, et ceux-là se rangent, au combat, autour du drapeau sanglant lui-même, qui porte les emblèmes complets de la nation *avec la marque sacrée de LA PLUS HAUTE PUISSANCE*. Celui-là, c'est le Grand-Etendard national. Sous ses plis, marche le roi, ou prince chef de guerre ; autour de lui se range la garde de l'étendard, élite de la chevalerie. Chaque corps de troupe a son pennon, portant simplement la marque sacrée de la nation, entouré de chevaliers chargés d'appuyer le grand étendard et de faire exécuter les ordres du prince. Tel est, au combat, le rôle de la chevalerie : toute son action est liée au drapeau.

Nous avons dit que la marque sacrée du drapeau n'est pas facultative, ni choisie par le caprice du hasard. *Elle est le signe sacré du Pacte du prince avec les nations placées sous son commandement, en vertu du serment-lige qu'il a prêté devant l'armée. Cette marque n'est pas choisie par le prince ou le chef qui a juré le Pacte, mais par la puissance suprême à laquelle les nations ont voué leurs forces.* Les nations ne reçoivent donc les marques distinctives de leurs grands étendards qu'après avoir voué leurs forces à une divinité qui, par un *signe visible*, confère à la nation sa *marque sacrée*. Cette marque est essentiellement et exclusivement *nationale*. Les peuples confédérés ne lèvent pas de grand-étendard ; seule la chevalerie a cet honneur. C'est elle qui a levé les grands-étendards de Constantin, de Clovis, de Pélagé, de Charlemagne, de Guillaume le Conquérant, de saint Etienne, de saint Louis, de saint Marc. Les grands-étendards levés par la chevalerie chrétienne restèrent arborés tant qu'elle resta fidèle au serment-lige juré à l'Agneau, et c'est elle qui maintint les nations dans l'observance des Pactes sauveurs. Mais quand la chevalerie chrétienne perdit la foi au serment-lige, elle rendit son épée à Satan, et les nations tombèrent aussitôt sous le joug des pactes diaboliques.

Le pacte national a pour signe visible le drapeau national, qui porte les marques données à la nation par la divinité contractante au pacte elle-même ;

la garde du drapeau et, par conséquent, du Pacte dont il est le signe, est confiée à la chevalerie ; c'est donc la chevalerie qui donne au Pacte la force de résistance : Un pacte, sans chevalerie pour le maintenir, est donc un contrat qui n'est pas en vigueur.

II

C'EST LA CHEVALERIE QUI DONNE AUX SOCIÉTÉS
LE DEGRÉ DE LEUR PUISSANCE.

Dans les jeunes et fortes sociétés chrétiennes, la chevalerie, intimement liée au régime féodal, était partie intégrante de l'organisation constitutionnelle et vitale des peuples ; elle embrassait toute la portion militante et, conjointement avec le clergé, toute la classe gouvernante et dirigeante des nations. C'était, à la fois, la tête et le bras du corps social, dont le clergé était l'âme et le peuple le cœur. Une heure désastreuse de notre histoire, admirablement racontée par Joinville, nous présente un tableau saisissant et complet. Le roi saint Louis, épuisé par la maladie et une longue journée de bataille, est étendu presque évanoui sur le sol d'une petite rue de village arabe ; sa tête repose sur les genoux d'une bourgeoise de Paris. Dans une maison voisine des prêtres chantent le *miserere*, et Geoffroy de Sergines, *li bon chevalier*, faisant bondir son cheval d'un bout à l'autre de la ruelle encombrée de cadavres, combat comme un lion, et refoule, de son épée sanglante, les sarrasins victorieux. « *Aussi comme le bon vallet deffend le hanap son seigneur des mouches (1).* » *Quel superbe souffle chevaleresque ! Quel admirable respect pour la foi jurée, pour la religion du serment éclate à chacune de ces pages sorties de la plume d'un chevalier de cœur et de fait.* Toute la société chevaleresque est là : le clergé appelant Dieu à l'aide, la royauté appuyée sur le peuple, la chevalerie qui combat et meurt pour le Christ, le Roi, son lieutenant, et la Patrie, son fief.

Mais l'organisation de la chevalerie, comme celle de la féodalité, varie presque à l'infini, dans ses détails, d'un point à un autre ; quelques règles invariables lui sont communes d'un bout à l'autre de la chrétienté ; ces règles ont été codifiées dans les statuts des ordres chevaleresques propre-

(1) Histoire de saint-Louis, par Joinville.

ment dits, c'est pourquoi nous employerons souvent au cours de cette étude, le mot *ordre chevaleresque*, pour désigner l'ensemble de la chevalerie, dont ces ordres sont l'expression la plus nette et la plus complète.

Après avoir vu le rôle de la chevalerie par rapport aux *Pactes* conclus par un ensemble de sociétés vouées à la divinité qu'elles *servent sous hommage*, nous allons montrer que la chevalerie, en maintenant la vigueur du Pacte par l'hommage-lige que cet ordre soutient, assure aux sociétés leur plus haut degré de puissance.

La chevalerie, c'est la religion sociale du serment-lige. Cette ligéité enchaîne tous ses membres dans un engrenage *d'hommages* à faire de l'inférieur au supérieur, et de *services* à rendre du supérieur à l'inférieur.

L'hommage de l'inférieur au supérieur crée la *dignité hiérarchique*. Le service du supérieur à l'inférieur crée la *puissance hiérarchique*.

C'est-à-dire que la *dignité*, en chevalerie, dépend, pour chaque membre, des *forces de l'hommage* qu'il peut présenter, tandis que la *puissance* dépend des *forces de service* que le chef peut rendre à la communauté. Un chevalier a une dignité équivalente à *l'hommage* des forces qu'il représente, tandis que celui qui reçoit l'hommage reçoit une *puissance* équivalente aux services qu'il peut rendre aux forces du chevalier.

La puissance du chef, par conséquent, de l'ordre, va donc s'accroissant sans cesse avec la dignité de ses inférieurs dont il reçoit l'hommage, et, par suite de la chaîne continue d'hommages qui monte de degré en degré toute l'échelle de la hiérarchie chevaleresque et des services qui la redescend du sommet à la base ; chaque hommage nouveau rendu à la base de la hiérarchie la fait remonter toute entière, et élève d'un degré la puissance de l'ordre.

Donc, un ordre chevaleresque traversant des siècles, fidèle à la religion sociale de son serment, c'est-à-dire au Pacte social dont il est né, emmagasinant, en vertu du lien d'hommage comme en vertu du lien de service, toutes les forces qui, une à une, viendront s'assujettir à lui par cet hommage, finira par absorber toutes les forces vives des sociétés environnantes, marchant au gré de leur caprice et sans lien de mutualité. Un jour viendra forcément où toutes les forces vives de cette société, qui les gaspille, seront entre les mains de l'ordre chevaleresque, qui les retient, et la société elle-

même se trouvera, sans s'en apercevoir, soumise à la hiérarchie de cet ordre chevaleresque.

Chaque nation aura donc le degré de puissance que l'ordre chevaleresque lui aura conquis, en vertu du Pacte qu'il maintient, et les nations elles-mêmes se trouveront hiérarchisées entre elles, d'après la vigueur des ordres chevaleresques qui les auront plus ou moins pénétrées du lien d'hommage et du lien de service.

Mais que la chevalerie, au contraire, brise le Pacte qui était la raison de son double lien d'hommage et de service : toute la hiérarchie des forces sociales se trouvera détruite du même coup, et la nation, sous le Pacte brisé, se verra démembrée au profit des ennemis de ce Pacte.

Telle est la cause principale de la désorganisation sociale dans laquelle agonisent les nations catholiques.

Chacune d'elles avait reçu, en vertu de son pacte de fondation, une chevalerie dont la mission était de sauvegarder les liens d'hommage et de service stipulés à son berceau ; et chacune d'elles avait obtenu, par cette chevalerie, son degré de puissance hiérarchique dans la chrétienté. Mais la chevalerie de ces nations ayant failli à la religion de son serment, les soutiens de l'ordre hiérarchique se sont brisés, et les nations sont tombées dans l'anarchie absolue.

La Révolution n'a fait qu'aggraver la situation, mais la cause principale du bouleversement social, *c'est la faillite aux liens d'hommage et de service à l'AGNEAU, liens jurés par les chevaleries qui en étaient les mainteneurs, tandis que les sectes protestantes, schismatiques, hérétiques, infidèles et payennes, ont maintenu leurs liens d'hommage et de service contre le Christ-Eucharistique. Ces derniers liens jurés en poignardant l'Hostie, par les Puissances secrètes des ordres chevaleresques sataniques.*

C'est là, et non pas ailleurs, que git le haut-mal de notre temps. Ne pas le voir là, c'est être atteint soi-même du haut mal de l'apostasie sociale des Etats, qui est la cause de leur ruine.

III

COMMENT L'ORDRE SOCIAL, POUR PROGRESSER, SE PORTE VERS LA CHEVALERIE.

Les sociologues indiquent *la famille, la propriété, et l'économie* ou la

richesse des groupes associés, comme les trois bases des sociétés. C'est une erreur. Etant données autant de familles qu'on voudra, possédant toutes les propriétés du globe, partagées en groupes associés les mieux ordonnés, pourvus de richesses indéfinies, on n'aura pas encore même l'embryon d'un Etat.

L'Etat se fonde sur le *Pacte*, la *chevalerie* et la *ligne de gouvernement*, ou mission inhérente au développement de chaque peuple, selon ses forces hiérarchiques.

L'Histoire l'affirme. La Prusse et la Russie, c'est le *Pacte Teutonique*, soutenu par les chevaliers Teutons. La Pologne et l'Autriche, c'est le *Pacte de Souabe*, maintenu par les chevaliers de Saint-Jean et leur ligne de gouvernement. Le Portugal est né du *Pacte de Braga*, soutenu par les chevaliers du Christ, dont la politique s'est tourné spécialement vers les entreprises maritimes.

Au berceau de chaque nation, on trouve ainsi, à côté du Pacte initial et fondamental, objet de nos précédents articles, une chevalerie, sinon aussi régulièrement organisée que les ordres militaires et religieux cités ci-dessus, du moins soumise aux lois générales de toute chevalerie, maintenant le Pacte par une inviolable fidélité au serment-lige, et conquérant, glaive en main, la puissance hiérarchique de l'Etat fondé par ce Pacte.

Tout Etat, chrétien ou non, ami ou ennemi de l'Eglise, se crée à l'image de l'Eglise, qui n'est elle-même que l'image de la cité de Dieu.

L'Eglise se fonde sur la pierre du Christ-Hostie, progresse par sa hiérarchie, et évolue sur la ligne de gouvernement du Saint-Siège. L'Etat chrétien de même. L'Etat anti-chrétien aussi, mais il est fondé sur le pouvoir laissé au *singe de Dieu*, Satan, progresse par sa hiérarchie et suit sa ligne de conduite.

L'Eglise, c'est chose reconnue, a la source principale de ses forces dans ses ordres religieux. De même l'Etat tire ses forces principales de sa chevalerie.

Ce que les ordres religieux sont pour l'Eglise, les ordres chevaleresques le sont pour l'Etat.

L'ordre chevaleresque, régulièrement constitué, comme l'ont été les ordres militaires, obéit aux mêmes principes, a les mêmes cadres d'organi-

sation et la même structure intime que l'ordre religieux. Il comprend : un *chapitre* dirigeant, une *confrérie* obéissante, et une *corporation* (ou tiers-ordre) soumise à toute épreuve, d'après des statuts imposés à tous les adhérents. C'est sur cette fixité de la règle que le chapitre *gouverne*, que la confrérie *exécute* les ordres, et que la corporation *transmet* les mouvements de l'ordre aux groupes en dehors de son sein.

C'est la rigidité des statuts qui accumule les forces sociales autour d'un ordre fidèle à sa mission ; c'est ce qui *enlève* l'ordre et lui donne sa force d'expansion.

Dans la chevalerie non régulièrement organisée, mais hiérarchisée par la féodalité, comme elle le fut pendant la majeure partie du moyen-âge, cette constitution et ces statuts existaient et vivaient, sans être rédigés ni codifiés. Ce n'était pas sur le parchemin qu'ils étaient écrits, mais dans le cœur de la chevalerie ; et quand, plus tard, les fondateurs des grands ordres militaires et religieux durent écrire leurs règles, ils n'eurent qu'à donner une forme invariable aux lois que la chevalerie observait depuis longtemps, à son insu peut-être, en y ajoutant les préceptes afférents à la mission spéciale de chaque ordre.

De tous temps, la chevalerie a été hiérarchisée. Or, ce sont les forces hiérarchisées qui, seules, comptent *positivement* dans l'Etat. Les autres forces ne viennent que comme appoint *négalif*, incapable d'ébranlement. La chevalerie est la machine électrique qui donne à l'Etat sa tension et sa charge de commotion.

Les peuples chrétiens ne s'y sont jamais trompés ; ils savaient que les commotions salutaires qui faisaient bondir les Etats aux glorieux combats, aux croisades, partout où l'honneur de Dieu et de la patrie était en jeu, venaient des assises chevaleresques, qui provoquaient, ordonnaient les élans généreux des nations et les transformaient en victoires.

L'ordre social, pour progresser, a donc besoin de l'esprit chevaleresque, et se porte toujours du côté où la chevalerie lui dit : *Marche !*

IV

L'AVENIR DE LA CHEVALERIE ET LE PRESENTIMENT DU MONDE.

Nos lecteurs ont, sans doute été surpris de nous entendre parler comme

nous l'avons fait de l'esprit chevaleresque, de son rôle prépondérant dans l'Etat, de sa force vitale et d'expansion.

Ils le seront moins, lorsqu'ils se seront imbus des principes de cet état de dévouement et de sacrifice à *la foi jurée sous serment et acte permanent de service-lige. Sub Ense et Cruce*, à la Croix et à la Bannière, *comme aux époques* : où l'honneur ne fut pas au plaisir, mais à la peine ; *pro Patria et Deo* : où, pour Dieu et sa Patrie *se donner*, c'était gagner une victoire ou périr.

C'est dans cette abnégation totale, ce dévouement sans borne, que gisait la force secrète et le levier de la chevalerie d'action ou de combat.

Tout en respectant sincèrement les récompenses honorifiques méritées, nous déclarons que ce qu'on appelle la chevalerie de nos jours, celle des rubans, n'a de commun avec notre sujet qu'un vain nom.

L'antique chevalerie chrétienne, hiérarchisée par la féodalité, celle que le Christ a suscitée au berceau des sociétés, pour confier à son honneur la garde de la foi jurée aux Pactes fondamentaux, à l'ombre desquels elle devait fonder les nations avec son sang et son épée, s'est virtuellement éteinte dans le cours des âges, *par suite de l'oubli du serment-lige et du Pacte national avec l'AGNEAU, qu'elle avait mission de garder*. Ils se sont éteints aussi, dans le même oubli, les ordres militaires et religieux que la rigidité d'une règle monastique avait maintenus plus longtemps, au moins de nom.

Mais la Révolution a menti, comme elle ment en toutes choses, quand elle a prétendu avoir aboli les ordres chevaleresques. Elle n'a effacé, seulement, que les derniers vains et faibles vestiges des ordres chevaleresques *chrétiens*. Quant aux ordres chevaleresques *anti-chrétiens*, ils n'ont cessé de subsister librement :

La Franc-Maçonnerie n'est qu'un vaste réseau d'ORDRES CHEVALERESQUES, coalisés avec les ORDRES DE CHEVALERIE DE TOUT L'ISLAM, sous la présidence DES PUISSANCES SECRÈTES, indiquées dans notre article sur les « PACTES SATANIQUES », pour empêcher le règne social du Christ de s'étendre sur le monde. En imposant par ses chevaliers-liges le pacte maçonnique aux Etats, Satan prétend les empêcher de renouveler, au moins ouvertement, les anciens pactes avec l'Agneau.

Telle est l'économie du plan Talmudique.

Mais, de nos temps, pour répondre aux défis de Satan, Notre-Seigneur a fait jurer à ciel ouvert, dans le nouveau monde, le *Pacte de Quito* et dans l'ancien le *Serment de Fribourg*.

Autour des anciens pactes, et pour les garder, le Christ avait fait surgir la chevalerie : nul doute que pour garder dans l'un et l'autre monde l'*acte du Pacte et l'acte du Serment-lige à son Cœur*, il ne ressuscite des ordres de cette chevalerie chrétienne dont l'esprit est resté vivant en quelques âmes d'élites, de cette chevalerie catholique, morte avec la fin de sa mission, mais qui doit ressusciter, avec le début d'une mission semblable et nouvelle.

Non, le rôle des ordres chevaleresques chrétiens et catholiques n'est pas terminé. Ce sont des accumulateurs de forces qui commencent à imprimer déjà leurs secousses aux Etats de l'ancien comme du nouveau Monde, quoiqu'ils n'existent encore, dans leur vie nouvelle, qu'à l'état embryonnaire et latent, pour ainsi dire. Les Etats démocratiques de l'avenir subiront, tout autant que les Etats absolus du passé, les ébranlements chevaleresques.

Un regard perspicace pourrait déjà voir briller, ça et là, les lueurs rapides qui présagent l'accumulation de forces chevaleresques pour le bien ; très près des foyers du mal, une oreille attentive pourrait saisir le sourd crépitement des étincelles *positives* à l'approche des nuées *negatives*.

Naguère encore, on croyait le monde assis sur des volcans, soutenu par une croûte très mince sous laquelle bouillonnaient des matières ignées toujours prêtes à secouer leur frêle enveloppe, à la crever, pour vomir des océans de flammes. Le monde, au contraire — notre très savant vice-président des Fastes d'Italie vient de le prouver (1) — masse solide et compacte, ne tremble que secoué par les seules forces de l'électricité accumulées dans son atmosphère.

On croyait le monde social une fournaise prête à éclater pour dévorer la société dans des torrents de flammes démocratiques, et le monde social se trouvera n'être *soumis, en ses secousses révolutionnaires, qu'aux seules forces chevaleresques, antichrétiennes, accumulées autour de certains foyers.*

(1) Nous recommandons vivement l'ouvrage du R. P. Sanna Solaro, S. J. : « *I. Ferremoti* » publié d'abord dans « la Civiltà. » Une traduction française est en préparation. Cet ouvrage est le meilleur qui existe sur les tremblements de terre.

On dit que les temps de la chevalerie sont passés, que les démocraties ont fait table rase des chapitres, des confréries, des corporations se groupant autour des autels pour la défense de Dieu, de la Patrie et de la Loi, car le monde ignore tout ce qu'il croit avoir intérêt à méconnaître, comme tout ce qui se passe de contraire à ses vues. Il ferme les yeux pour ne pas voir, dans l'organisation maçonnique, des ordres de chevalerie dont les *chapitres* constituent les gouvernements actuels, dont les *confréries* édictent les lois de tous les parlements, et dont les *corporations* transmettent les mots d'ordre et de ralliement à tous les groupes de l'anarchie et du socialisme. Il se bouche les oreilles, lorsqu'on lui crie que les chapitres maçonniques ne sont que les serviteurs des *Grand Orient*, et que les conclaves et convents, qui jugent les états, partent de cinq endroits, que toute la diplomatie connaît, mais ne veut pas reconnaître comme les foyers du haut mal social : les cinq loges mères d'*Amsterdam*, *Londres*, *Berlin*, *Turin* et *Rome*. Il tourne le dos et lève les épaules, quand on lui montre le KAHAL JUIF à la tête de cette formidable hiérarchie, et prêt à faire pleuvoir les catastrophes, drû comme la balle du fusil Lebel ou les projectiles de la torpille autrichienne. Mais, en quelques points du globe, le peuple des petits, des humbles, des travailleurs des villes et des campagnes, cette fraction de la société qui vit en dehors du monde perversi, a entendu ces menaces et pressenti le danger, et l'instinct providentiel et sûr des masses dont l'existence est en péril, lui a fait choisir le seul défenseur dont la force gigantesque puisse le protéger contre tout péril. Ce défenseur, nouveau Samson, dont le bras formidable doit suffire à la défense de son peuple, c'est : *l'esprit chevaleresque catholique*.

Le peuple Irlandais l'essaye, le peuple des Etats-Unis l'oppose, aujourd'hui, à ses ennemis. *Le Fenianisme*, *les Chevaliers du Travail* et d'autres Œuvres nouvelles s'organisent sur les bases de défense mutuelle de la chevalerie. Un éclair parti du Vatican a suffi pour séparer les Chevaliers du travail des sectes ennemies du Christ.

Un second éclair délivra le Fenianisme de toute attache avec les sociétés maudites.

Un troisième éclair pourra prochainement briller au Vatican. Et à l'heure voulue les ordres de la chevalerie chrétienne ressuscitée, oseront

mettre l'épée au clair pour le règne social de l'Agneau, à la tête des peuples électrisés comme aux jours de Tolbiac et de Jérusalem.

Une étroite relation existe entre les éclairs qui sortent du Vatican, les peuples qui secouent leurs chaînes sur notre vieux continent comme au-delà des mers, et les frémissements des lames des Roland, des Cid, des Godefroy de Bouillon et des Richard Cœur de Lion, prêtes à luire de nouveau au premier signal.

Quand la Papauté, les Peuples et la vraie Chevalerie, se rapprocheront dans une accolade fraternelle pour signer des Pactes d'honneur, la voûte d'acier du temple maçonnique, fendue de toutes parts, s'écroulera, et l'Hostie sanglante poignardée dans les antres du sanctuaire de Misraïm et d'Eblis reprendra pleine possession de la terre.

Tôt ou tard, une nouvelle Chevalerie du Règne du Christ doit exister. Surgira-t-elle, émanée sous le souffle de l'Esprit-Saint, d'un coup de force comme à la conversion de Constantin, ou d'un coup de grâce comme aux assises de Clermont, ou d'un coup de fortune comme à Lépante ? C'est le secret de Dieu, mais d'ores et déjà, nous lui tendons une main loyale et ferme.

Notre Œuvre a pour but de stimuler les chefs et les groupes sociaux désireux de s'affermir dans les dispositions du bon combat ; de les éclairer sur les moyens, de fonder sur le roc les Etats naissant sous l'inspiration de l'Hostie Régnante ; de provoquer une alliance directe entre eux et les forces d'élite dévouées au Christ-Hostie-Roi.

A ceux qui voudront accepter notre main tendue, nous dirons le moyen d'entrer : dans la NOUVELLE ALLIANCE DES CHEFS CHRÉTIENS ET DES PEUPLES DE L'AVENIR.

BARON LÉON DE MARICOURT,

Secrétaire général des Sociétés du Règne et des Fastes.

L'HOMMAGE LIGE, AU 20 JUIN 1889

Sous ce titre, nous lisons dans *La Croix* :

Parmi les vœux exprimés au Congrès Eucharistique de Paris qui vient de finir, il y en a un dont le caractère social doit être relevé.

Le R. P. Sannà Solaro, de la Compagnie de Jésus, délégué de S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, rappelle que les révélations de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie peuvent se partager en deux phases : la première a particulièrement trait aux intérêts de la Société religieuse, la seconde aux intérêts des Etats.

Nous ne rapporterons rien de ce que le Révérend Père a dit sur la première phase ; la seconde, moins connue, est peut être plus importante pour l'heure actuelle.

Dans cette seconde phase, Notre-Seigneur demande trois choses : l'érection d'un temple, la consécration et l'hommage ; il attache à l'exécution de ces trois volontés, le salut des Etats et le triomphe de l'Eglise.

Louis XIV ne tint aucun compte de ces demandes.

Notre-Seigneur répond à la Bienheureuse qui s'en plaint : « *Je régnerai malgré mes ennemis ; le ciel et la terre passeront, mais non pas mes paroles sans effet.* »

La première de ces volontés est accomplie ; des temples sans nombre ont été érigés en l'honneur du Sacré-Cœur dans toutes les nations.

La seconde a été remplie par la consécration des diocèses du monde au Sacré-Cœur.

Mais la troisième, l'hommage, est encore à réaliser.

L'hommage dont il s'agit ici, c'est *l'hommage lige*, c'est-à-dire le serment de fidélité sans restriction.

Nous faisons des vœux pour que le 20 juin 1889, jour de la Fête-Dieu, sur l'initiative de la France, toutes les nations catholiques prêtent, le même jour, le même serment.

DATES TERRIBLES

A l'appui de ces paroles, nous relatons des dates terribles et éloquentes qui nous viennent d'un savant religieux ayant fait sur la question de longues et intéressantes recherches.

17 juin 1689 : Apparition de Notre-Seigneur à la Bienheureuse et date de la lettre au roi.

20 juin 1689, réception de la lettre par le roi qui n'en tient aucun compte.

17 juin 1789. Les Etats-généraux s'insurgent et se déclarent Assemblée Constituante.

20 juin 1789 : Serment du jeu de Paume et déchéance de la Royauté.

Ainsi parle l'excellent journal de Paris, *La Croix*, du 9 juillet 1888.

TRAVAUX EN VUE DU 20 JUIN 1889

Pour appuyer la motion sus-énoncée par le R. P. Sannà, le baron de Sarachaga a été chargé de déposer sur le bureau de l'Assemblée de Paris un travail, composé exprès pour le Congrès, par l'un des plus éminents écrivains de l'Espagne, M. le chanoine Gras et Granollers de Grenade, Directeur de l'ACADÉMIE ET COUR DU CHRIST. C'est une monographie historique, intitulée : « *Le Pacte du Christ avec l'Espagne.* »

Dans une allocution vivement applaudie, M. de Sarachaga a démontré au Congrès comment l'Espagne maintient le Pacte de Covadonga, dont la clause fondamentale exige que le Drapeau royal et national soit projeté à terre au passage du Très Saint Sacrement.

Chaque année cet Acte-Lige a lieu à Barcelone, le jour de la Fête-Dieu, devant tous les drapeaux de l'armée inclinés.

Cette année-ci, l'hommage-lige vient de se prêter dans des circonstances d'apparat exceptionnel.

A l'occasion de l'inauguration de l'Exposition Catalane, tandis que les flottes blindées de neuf grandes puissances chrétiennes saluaient l'Espagne à l'aide d'une manifestation navale dont l'Europe n'a pas vu de pareille depuis Lépante, S. M. la Reine Régente se portait officiellement à la cathédrale, pour rendre hommage-lige au Christ-Roi de Lépante, au Crucifié vainqueur qui terrassa le Croissant.

C'est l'acte de ligéité le plus grandiose qui ait été rendu au Sacré-Cœur de Jésus-Hostie, depuis l'hommage-lige d'Isabelle la catholique, entrant à Grenade au cri de : « *Le Christ règne !* »

M. le comte d'Alcantara, de Gand, à l'appui de son rapport : *Sur la prospérité des peuples chrétiens voués au règne social de l'Hostie*, déclare que le Pacte de Tolbiac regarde la Belgique tout autant que la France. La Chrétienté toute entière a été redevable, à ce Pacte, de son salut. C'est pourquoi il serait désirable que des efforts simultanés fussent faits pour remettre en vigueur les anciens pactes des nations, avec le Christ-Régnant.

Pour libérer une nation, il faut, outre des victimes sociales, des sacrifices sociaux.

Qu'on donne au Sacré-Cœur le 20 juin 1889, une preuve manifeste de désir de voir arriver son Règne.

Que tout catholique adhère donc à L'HOMMAGE-LIGE, à faire au Sacré-Cœur, LE 20 JUIN 1889, en y ajoutant, pour ce jour, tel sacrifice que chacun se choisira.

Nous nous étonnons que la Presse catholique n'ait pas relevé l'incident qui vient d'avoir lieu au Chili, n'ait pas fait connaître au monde entier, pour la faire admirer, la teneur magistrale de la *Lettre Pastorale de Mgr Don Mariano Casanova*, archevêque de Santiago. C'est une des plus belles pages de l'Épiscopat catholique. (Elle est insérée dans le journal de Santiago « *L'Estandarte catolico* », du 5 mai 1888.)

Il a suffi de la promesse de S. G. l'Archevêque de Santiago, de consacrer son archidiocèse au Sacré-Cœur, pour *sauver* IMMÉDIATEMENT la Constitution et la République du Chili sur le point de sombrer dans l'apostasie des Etats sans Dieu.

On se demande dès lors ce que le Sacré-Cœur *ne ferait pas*, COUP SUR COUP, dans le cas d'une promesse de la France entraînant les nations catholiques à donner L'HOMMAGE-LIGE DU 20 JUIN 1889, TOUTES LE MÊME JOUR, ET SOUS LA MÊME FORME DE SERMENT.

LA RÉDACTION.



Le Gérant,
X. JEVAIN.

Le Propriétaire-Directeur,
Baron ALEXIS DE SARACHAGA.

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST

L'ŒUVRE DES FASTES

NOUVELLES FAVEURS ACCORDÉES PAR SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII
A LA SOCIÉTÉ DU RÈGNE ET DES FASTES EUCHARISTIQUES

Notre dernier numéro de la revue (*Règne*, juillet 1888, pag. 137) publiait le Bref élogieux que le Très Saint Père a daigné accorder à notre Société. Deux nouveaux décrets viennent de témoigner d'une manière éclatante la souveraine bonté de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, et la faveur dont il entoure notre œuvre.

Nous nous réservons de publier le premier de ces décrets en tête de la publication qui sera spécialement consacrée à « *l'Institut des Fastes*. » Il accorde *quatre indulgences plénières par an*, aux principales fêtes de la *Société Internationale des Fastes* ; plus, une indulgence plénière *in articulo mortis* à tous les membres de l'œuvre, prêtres ou laïcs ; enfin la faveur de *l'autel privilégié* à tous les prêtres qui feront partie de la Société.

Le second décret confère la dignité de l'Ordre de Pie au Directeur propriétaire de la Revue « *Le Règne* ». La Rédaction croit devoir publier

les considérants de ce décret qui non seulement accorde à son chef, aimé et vénéré, un honneur dont elle est fière à bon droit, mais encore est l'irréfutable témoignage de la plus haute approbation que notre œuvre puisse obtenir ici-bas, celle du Vicaire de Notre-Seigneur sur la terre :

« *Religionis et pietatis studium, morum probitas, et singularis præsertim cura atque opera, quam navare quotidie soles SACRAMENTI AUGUSTI, quod nihil est humano generi salutaris, honori, et cultui provehendo, nos quodammodo impellunt, ut perhonorificum tibi decernamus titulum, quod tuorum meritorum præmium, et nostrae in te benevolentiae sit testimonium* » (1).

La Société du Règne de N. S. Jésus-Christ et des Fastes Eucharistiques est profondément reconnaissante envers le Père commun des fidèles des précieuses marques d'encouragement que Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de lui accorder d'une manière aussi large qu'inattendue.

Le but de notre Société est de promouvoir le règne du CHRIST-ROI, *non seulement en tant qu'Il est Dieu, mais encore en tant qu'Il est homme, revêtu de notre nature* (2). Sa Sainteté le Pape Léon XIII nous félicite d'attirer, dans ce but, l'attention sur *les Actes de la divine Eucharistie* ; notre ligne de conduite est toute tracée.

Nous conformant, en fils soumis et dévoués de l'Eglise, aux décrets du Pape Urbain VIII, nous faisons les déclarations suivantes :

1° Nous soumettons, sans aucune restriction, au jugement du Saint-Siège tout ce que nous avons écrit jusqu'ici et ce que nous écrirons à l'avenir.

2° Lorsque nous parlons ou parlerons de vertus ou des grâces extraordinaires de saints ou de personnages éminents dans le culte eucharistique, ou d'autres faits de même ordre, nous n'entendons donner à nos paroles

(1) « En considération de votre religion et de votre piété, de la droiture de votre conduite, et surtout du soin particulier et du dévouement que vous mettez chaque jour à promouvoir l'honneur et le culte de l'AUGUSTE SACREMENT, qui est tout ce qu'il y a de plus utile au salut du genre humain, nous sommes décidé à vous décerner un *titre très honorifique*, qui soit et une récompense de vos mérites, et un témoignage de notre bienveillance pour vous. »

(2) *Sed Christum Regem, non solum ut Deus, verum ut homo ac nostrae naturae particeps est. (Catéchisme du Concile de Trente).*

que la valeur d'un témoignage historique et s'il nous arrivait de nous servir de termes consacrés par l'Eglise dans les causes des saints, nous n'entendrions nullement par là prévenir le jugement du Saint-Siège auquel seul il appartient de juger en cette matière.

*
**

Nous remercions vivement tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la rédaction, à l'impression, et à l'extension du recueil du *Règne*. Ils ont acquis une part de préférence dans les intentions des messes instituées pour la réussite de l'œuvre de Paray.

Nous espérons que la plupart de nos anciens amis, collaborateurs, abonnés ou associés voudront puiser dès le début de l'année prochaine dans le trésor des indulgences que le Souverain Pontife offre à l'Institution Internationale des Fastes. *Il leur suffira, pour cela, d'être munis d'un diplôme de membre de l'œuvre des Fastes.* Les associés de France le demanderont à Paray-le-Monial, ceux des autres pays à leurs comités des Fastes respectifs.

Le prix d'entrée dans la Société est de 20 fr.

Que tous ceux qui ont compris l'utilité de notre premier recueil de documents pour servir à l'histoire sociale de l'Hostie, daignent nous continuer leur aide et leur collaboration dans l'entreprise nouvelle de « *l'Institut des Fastes du Sacré-Cœur* » (1).

Devant Dieu, ils en auront tout le mérite et tout l'honneur ; devant les hommes, ils remporteront à la face de l'Hostie les victoires réservées à la chevalerie du Règne, faisant retentir la cité des temps modernes du cri : PLACE A JÉSUS, SEIGNEUR ! PLACE A L'AGNEAU RÉGNANT ! PLACE AU CHRIST-HOSTIE-ROI !

LA DIRECTION.

(1) Les conditions d'abonnement au nouvel organe restent les mêmes que par le passé : 10 fr. pour la France ; 12 fr. pour l'étranger. Adresser les mandats de paiement au nom de M. Sarachaga, 12, rue de l'Hôpital, Paray-le-Monial, (Saône-et-Loire).

SUR LA PROSPÉRITÉ DES PEUPLES VOUÉS A L'AGNEAU

ET DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE ACTE D'HOMMAGE A L'OCCASION DU DEUXIÈME
CENTENAIRE DE LA RÉVÉLATION SOCIALE DU SACRÉ-CŒUR

*Deuxième rapport adressé à la Société Belge des Fastes Eucharistiques
par M. le Comte d'Alcantara (1).*

Je lis au programme des travaux du dernier Congrès Eucharistique de Paris : « Influence sociale Eucharistique, sa démonstration » ;... d'autre part en ouvrant le Congrès de Fribourg, le vénéré président du Congrès, Mgr Mermillod, se demandait ce qu'il y avait de vrai dans la prétendue suprématie matérielle des peuples non catholiques.

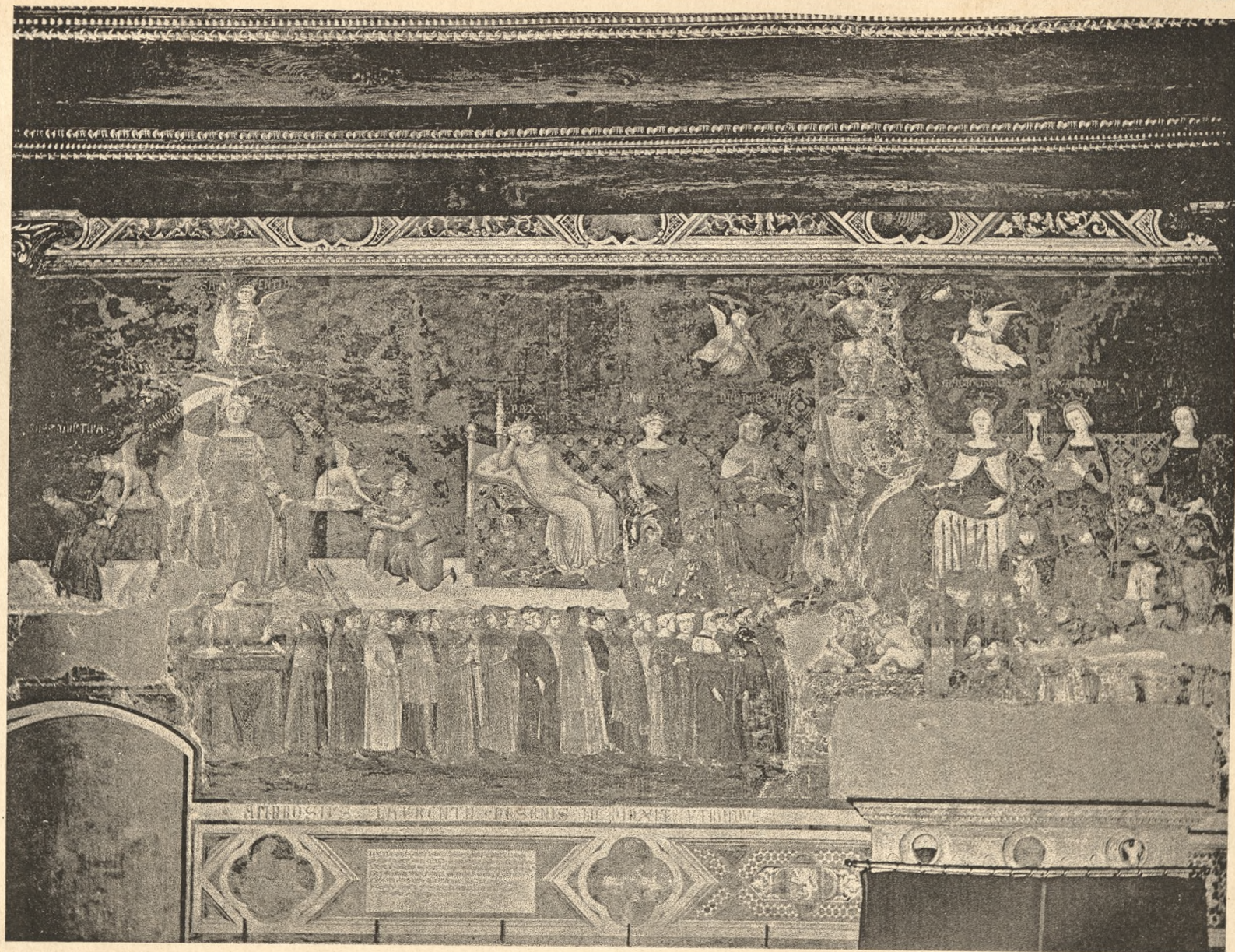
L'indication mentionnée au programme et la question posée par Mgr Mermillod sont deux questions qui ont entre elles une étroite connexité.

En effet, démontrer l'influence sociale de la divine Eucharistie (qui ne peut qu'être bienfaisante), c'est démontrer la prospérité des peuples qui la subissent; et celle-ci prouvée, le règne social eucharistique ressort.

I. — Je dis tout d'abord : il est faux que les peuples catholiques aient été inférieurs en prospérité matérielle, il n'y a point ici de subterfuge possible. L'existence des nations est une existence terrestre. Le bonheur qu'on leur promet est un bonheur terrestre, de l'ordre naturel, ce qui n'empêche que dans cet ordre il faille tenir compte des jouissances de l'esprit, supérieures aux jouissances matérielles.

Mais je n'entends point me dérober à la force de l'objection qui porte sur la prospérité matérielle.

(1) Voir pour le premier Rapport, V^e année, 1887, janvier, à la page 9.



LE SYSTÈME DU MEILLEUR GOUVERNEMENT

(AMBROISE LORENZETTI. XIV^e SIÈCLE)

Fresque de la principale Paroi de la Salle de La PAIX, à l'Hôtel-de-Ville de Sienne.

Cette prospérité est-elle évidente, par exemple, chez l'anglo-saxon ?

Il est facile de démontrer ou qu'elle ne l'est pas, ou qu'elle peut n'être que transitoire, ou qu'elle tient à des aptitudes de race de ce peuple, ou qu'elle est elle-même une récompense pour l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise.

Tout d'abord cette prospérité est-elle évidente dans son état actuel ?

Qu'on ne puisse la nier, je l'accorde ; mais d'abord est-il sans exemple qu'une nation catholique ait joui d'une semblable prospérité ?

Si on la considère comme l'effet des découvertes modernes, assurément cette prospérité est, en un sens, plus grande que celles qui l'ont précédée.

Mais la prospérité matérielle d'un peuple dépend des circonstances de temps dans lequel vit ce peuple. Si un peuple jeune, comme l'anglo-saxon en Amérique, s'empare des travaux accomplis par des races qui ont eu leur incontestable grandeur, rien d'étonnant qu'il en jouisse et que momentanément au moins il n'ait la priorité. Je dis momentanément et puisque nous parlons des Etats-Unis, mettons en regard de cette nation, soit la France des Carlovingiens, des Henri IV et des Louis XIV avec ses *gesta Dei per Francos* ; soit l'empire sous Charlemagne, Charles V, ou les Habsbourg, soit enfin l'Espagne des Ferdinand et Isabelle, et des Colomb.

Ces noms évoquent les souvenirs d'incontestable grandeur historique. Mais par suite d'une loi primordiale, les peuples comme les individus tombent en décadence. Laissez passer un siècle, que sera alors l'Amérique ?

II. — J'arrive à la possibilité dans une race d'aptitudes spéciales :

L'expérience historique nous montre l'influence de la loi de l'hérédité chez les peuples comme chez l'individu humain.

Il est certain par exemple qu'un peuple habitué de génération en génération à lutter contre la rigueur du climat du Nord acquiert des aptitudes à se soumettre les éléments et à s'assurer la prospérité matérielle.

Une comparaison, pour être juste, demanderait que pour juger entre deux races il y ait égalité dans les conditions matérielles de leur existence.

Prenons deux peuples, vivant sous la même latitude comme l'Andalou et l'Arabe du Nord de l'Afrique qui ne sont séparés que de quelques kilomètres marins. Il me suffit de vous rappeler la puissance de la péninsule

Ibérique pour montrer sa supériorité. Qui ne voit que le refus de confesser Notre-Seigneur Jésus-Christ stérilisa l'Islamisme qui n'eut que des *succès guerriers*.

Le catholicisme, et conséquemment la Sainte Eucharistie, n'empêcha pas, dira-t-on, la chute de l'Espagne. En est-on bien assuré?

« Tyrannique jusqu'à la cruauté sous Philippe II, énervée jusqu'à
 « l'impuissance sous ses successeurs, démoralisée et en voie de dissolution
 « par les pronunciamientos en ce siècle, voilà, disait, hier, un de nos écrivains,
 « nos idées au sujet de l'Espagne, c'est-à-dire un peu moins que l'ignorance
 « absolue. Cependant continue-t-il, ce jugement sommaire fait de temps en
 « temps place à des étonnements profonds. Il sort de nos jours de l'Espagne
 « des hommes hors pair et d'une trempe qui les fait reconnaître comme
 « d'une même famille, la race est grande et catholique. Balmès, Donoso-
 « Cortes, Garcia-Moreno font belle figure en ces temps amollis et ne
 « déparent pas trop le cortège des grands hommes que l'Espagne a produits
 « comme saint Dominique, Ignace, Thérèse, Ximenes, le Cid, et en poli-
 « tique Cervantes et Calderon. L'Espagne seule a su conserver les races
 « indiennes à la hauteur de la civilisation chrétienne, l'Anglo-Saxon les
 « a massacrées. L'Espagne possède de nombreuses colonies, dont les
 « Philippines et Cuba. Cherchons un témoin que son athéisme ne rendra
 « pas suspect et qui rend justice au passé et à l'avenir de l'Espagne.

E. Reclus, dans sa géographie, s'exprime ainsi :

« L'influence exercée par les populations hispaniques est une de
 « celles qui garderont longtemps leur valeur. Le fort génie espagnol se
 « révèle historiquement par la durée de ses œuvres. Dans l'Amérique latine
 « mainte cité, quoique habitée par des Indiens, semble aussi espagnole que
 « si on se trouvait en Castille; les races ont été hispanisées. Un immense
 « territoire appartient à ces peuples d'idiome castillan qui font équilibre aux
 « populations de la race anglaise. De toutes les nations, les Espagnols sont
 « les seuls qui puissent avoir l'ambition de disputer aux Russes et aux
 « Anglais la prépondérance dans les futurs mouvements ethniques de
 « l'humanité. » — Tout autre chose, on le voit, que la décadence.

Mais un troisième facteur est à considérer, je dis que si une race, en

peinant moins, parvient à un résultat qu'une autre n'atteint que par un labeur plus grand, l'avantage est à celle qui y est arrivée avec moins d'efforts. C'est le cas des colonies de race latine et du Mexique, par Colomb et Pizarre pour l'Espagne, du Canada par le français Cartier, de l'Océanie par le Portugal en la personne de Vasco de Gama. On sait la place que tient dans ces découvertes l'élément religieux et que ces entreprises furent élaborées par les grands chrétiens sous l'impulsion du Tabernacle. Il est raisonnable de voir dans le repos relatif des races latines l'effet de la loi qui fait succéder, sinon la mort à la vie, comme dans les civilisations anciennes, au moins une diminution de pouvoir succédant à l'extrême puissance.

Le fleuve de la richesse apporte aux sociétés les germes de toutes les corruptions et de toutes les décadences. Heureux les peuples qui, ne voulant être rayés de la carte du monde, comprendront la nécessité du recours à l'Hostie, renouvelleront les pactes de Tolbiac, Rutli, Braga, de la Ligue Lombarde ou autres, que nous trouvons à l'origine des diverses constitutions chrétiennes. Là est le salut pour les nations.

III. — Faisant la part d'aptitudes innées, je crois avoir éloigné l'hypothèse d'une prospérité supérieure constante des peuples hérétiques dans l'ordre matériel ; au surplus, lors même que cette supériorité des Anglo-Saxons serait constatée, on ne prétendra pas qu'elle existe également dans les travaux de la pensée et alors je dirai : N'y a-t-il d'autre vie pour les nations que celle des sens ? les jouissances de l'esprit ne dominant-elles point celle des appétits, comme l'âme domine le corps ? et puis cette prospérité matérielle n'est-elle pas une récompense pour ce que ces peuples ont conservé de catholique : le baptême, la sanctification du dimanche ? Cette récompense n'est-elle point que pour un temps ? Pour ma part je le crois.

Permettez-moi de vous donner un ou deux exemples pris dans des pays très différents entre eux, la Hollande et les pays barbaresques :

Messieurs, là où ne s'immole pas la divine victime, toute vie disparaît. Je le constate dans cette partie protestante de la Néerlande.

Quand la mer Intérieure fut dépourvue de clochers abritant les tabernacles, les rives témoins du commerce d'Amsterdam s'ensablèrent au point

de mériter aujourd'hui la dénomination que leur donne un auteur « *les villes mortes du Zuiderzée* », le commerce d'Amsterdam décroît. Cette puissante métropole reconnaît devoir sa fondation aux pèlerins qui vinrent visiter l'Hostie de Miracle en si grand nombre qu'ils peuplèrent ce nid de pirates. Bien plus, le comte de Nassau, ayant été guéri par l'intervention du Saint Sacrement et devenu empereur des Romains, offrit sa couronne impériale à l'Hostie et permit à la ville de faire dominer son écu de cette même couronne, ce qui lui assura dans la Hanse la suprématie que l'on sait. C'est là un des nombreux exemples de l'influence sociale eucharistique.

Quant aux pays islamiques, vous connaissez le proverbe : *Le pied du sectateur de Mahomet stérilise le sol qu'il foule*. Quoi de plus florissant que ce pays au temps des Cyprien et des Augustin, alors que trois cents sièges épiscopaux enserraient la Méditerranée d'une ceinture évangélique ? Mais la nature sur laquelle l'influence eucharistique se fait sentir souffrait violence au service du croissant et tend à engloutir le Mahométan dans les sables brûlants du Sahara.

IV. — Il est probable, certain même, que l'influence de la divine Eucharistie s'exerce socialement. Ce mot cependant est nouveau dira-t-on. Erreur. Mot nouveau si par là on entend qu'on ne saisit plus aujourd'hui cette influence, mais mot aussi familier aux siècles de foi qu'étrange au nôtre. Alors serait-ce un retour au moyen âge ? — Non, s'il s'agit de césarisme, non encore en ce qui regarde le progrès des institutions dont l'Eglise est la principale instigatrice, non pour tout ce qui n'est pas l'idée du Règne du Christ, mais pour cette idée là, oui. C'est elle qui délivra les peuples, c'est elle qui peut encore les sauver. Toujours est-il que si le mot n'est point nouveau, il n'est pas non plus réactionnaire. L'Eglise s'adapte aux diverses formes de gouvernement. D'ailleurs c'est dans les masses que, selon la parole de Léon XIII, il faut insuffler les principes chrétiens. Quand notre pensée sur l'utilité d'attirer l'attention sur les *Actes du Saint Sacrement dans l'histoire* aura été comprise par un peuple, il n'y aura plus loin pour ce peuple à l'avènement du Christ Social. Quand ce peuple se sera imbu du principe chrétien par excellence, la croyance pratique, effective, en la divinité de Notre Seigneur Hostie, à sa parole, à son amour,

ce peuple sera grand parmi les peuples. *Celui qui mange de ce pain vivra*, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Si le chrétien a besoin de cet aliment, prétendre qu'il est loisible aux nations de méconnaître l'Eucharistie est un non sens : « Celui-là dit Ozanam, connaît les questions sociales qui connaît les lois régissant les sociétés. » — Cette loi, au point de vue moral, c'est le décalogue qui aboutit à la loi d'amour dont l'Eucharistie est la plus parfaite expression. Tout refus de cette loi par une nation, la met hors de sa voie.

Nos pères comprenaient cet axiome. Permettez-moi de vous exposer brièvement quelques traits de l'histoire de Flandre montrant l'intervention du Christ-Hostie dans la vie nationale :

J'apporte deux ordres de preuves, celles des ennemis de la foi, d'abord : Il n'est contesté par personne que les Juifs se procuraient la Sainte Hostie pour l'outrager, parce qu'ils croyaient que la voie la plus assurée pour détruire une nation catholique est d'y abolir le culte. Ils s'attaquaient à la grande force défensive sociale.

S'ils comprenaient cette vérité, combien plus le faisaient nos pères. Les révoltes populaires étaient apaisées par la vue du Saint-Sacrement, témoin le fait arrivé au marché à Gand, vers 1310, sous le comte Louis.

Les incendies arrêtés par les Corporaux jetés dans les flammes, usage interdit par le Concile de Sellingstat (Bavière), sont la preuve d'une pratique habituelle.

Les combattants communiaient avant la bataille, ou s'ils étaient surpris par l'ennemi, comme à la journée des Eperons d'or, portaient une poignée de terre à leur bouche, le regard fixé sur l'Hostie ; les comtes de Flandre, le jour de leur investiture, sonnaient eux-mêmes le bourdon immédiatement après avoir communié, pour annoncer au peuple qu'ils venaient de recevoir de l'Hostie le droit de les gouverner : *per me reges regnant*. Qu'il s'agisse de séditions, de fléaux à détourner, de combats, d'inauguration de règne, ce recours s'affirme. Mais aujourd'hui les sociétés renient le surnaturel, méconnaissent la révélation, s'attribuent le droit de circonscrire leur vie publique dans les limites de l'ordre naturel. Poussé par l'orgueil, Louis XIV met dans ses armes le soleil symbolisant sa puissance, et voici que le 20 juin 1689, Dieu révèle à une humble fille le culte social de son divin

Cœur. Je dis culte social, ce qui implique des actes publics et solennels accomplis au nom de la société civile. Ces actes, vous le savez, furent réglés par lui, il s'agit de l'érection d'un sanctuaire, d'une consécration nationale et de la figuration du Sacré-Cœur sur l'étendard de la France.

Là est le secret de la régénération. Voici pourquoi : Quand on considère les choses humaines, on est frappé des ruines que l'irrégion accumule, il ne reste que deux choses : la Révolution et la guerre faite à l'Homme-Dieu, plus radicale que jamais. La personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ est le but unique d'un vaste complot, l'impiété enrôle contre lui les livres, les sciences et l'histoire.

La dévotion au Sacré-Cœur, que nous trouvons au Saint Sacrement, est au contraire l'acte de foi à l'existence et à la Divinité de Jésus-Christ. Voilà le signe qu'il faut arborer contre la Révolution. Les nations ne peuvent vivre sans les clartés de la foi, l'Évangile est la base des gouvernements ; l'enseignement de l'Église, que ni les hommes, ni les peuples ne renient sans se perdre, doit être la loi de leurs lois.

V. — L'histoire nous apprend que les peuples dévoués au culte de l'Agneau furent distingués en honneur et puissance, de là notre intérêt à y recourir.

Mais il est une autre raison qui nous y engage plus formellement encore : c'est la demande qu'en fit le Sacré-Cœur de Jésus, par l'entremise de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, le 20 juin 1689. Ce désir exprimé par Notre-Seigneur, quel est-il ? — *Son divin Règne*. — « *Je régnerai*, dit-il, *malgré mes ennemis* ». Régner d'abord dans le cœur des hommes, et à ce désir correspond la demande de la communion, les premiers vendredis ; régner aussi en son Église par l'institution d'une fête en son honneur ; régner enfin sur les nations chrétiennes. Le « je régnerai », ne peut s'entendre d'un règne individuel sur chaque âme fidèle, ce que prouve le contexte de la révélation sociale qui eut lieu, 14 ans après les autres. Elle signifie : Je régnerai sur la catholicité. La voici : « *Mon Père voulant réparer les amertumes que le Cœur de son fils a reçues dans les maisons des princes de la terre parmi les humiliations et les outrages de sa passion veut établir son empire dans le cœur du roi pour faire faire*

un édifice où serait le tableau de son cœur et y recevoir sa consécration et ses hommages. »

Le roi régnant était Louis XIV et d'après les idées du temps, le roi personnifiait la France, ce qui n'empêche que la demande s'adresse à n'importe quelle forme de gouvernement. Tous, d'après la déclaration de Léon XIII, étant appelés à le servir, et nous ne pouvons oublier la mémorable séance de la Chambre des députés où l'honorable M. Brunet, après avoir déclaré ne point partager les convictions catholiques, mais ému du péril social, proposa de consacrer la France au Christ Rédempteur. La nature de l'homme est si éminemment chrétienne que cette motion faillit être acceptée ; au moins ne fut elle point repoussée, et à la séance suivante, la Chambre vota l'utilité publique pour l'érection de la basilique de Montmartre.

VI. — Je termine en disant quelle est la nature de ce règne et le moyen pratique de le faire proclamer :

Qu'entend-on par royauté Eucharistique? Cette royauté comprend d'abord l'affirmation du droit de règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je croirais injurieux, pour vous, de prouver ce droit. Dieu institua son fils roi et lui donna les nations en héritage.

Reste l'attribution à la divine Eucharistie du gouvernement humain en ce sens, que l'Hostie c'est Jésus, qui y assure la grâce nécessaire aux sociétés, par son immolation. Voici la raison de cette attribution :

L'Eucharistie est l'application faite à l'homme des deux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption.

Par l'Incarnation, la deuxième personne de la Sainte Trinité s'unit à l'humanité en général; par la communion, à chaque âme en particulier.

Par la Rédemption au Calvaire, le Christ rachète l'humanité ; par la communion, il y a application du rachat à chaque âme en particulier. Par elle l'homme entre en participation de la royauté du Christ.

Maintenant comme les individus de la Société chrétienne forment un corps, un tout moral, Jésus-Hostie doit régner sur le corps, parce que l'HOSTIE c'est JÉSUS.

Voilà la royauté Eucharistique voulue par le Cœur de Jésus. La

Chrétienté le comprit, témoin le sacre des rois dans les pays catholiques, ce qui n'était qu'un moyen pour leur sanctification. Qui dit *sanctification* dit *séparation* ou cesser d'être profane. Quand une chose est ainsi réservée, c'est pour toujours. La perpétuité, l'hérédité découle du sacre.

Là est l'avantage pour ceux qui y recourent ; non qu'un gouvernement qui n'y recourt point ne puisse être légitime. Je dirai plus, la manière dont on a pu s'emparer de l'autorité ne rend pas le pouvoir illégitime dans son exercice, parce que c'est là un acte distinct de la prise de possession ; il suffit de l'autorisation au moins tacite des gouvernés, et que ce gouvernement remplisse convenablement ses fonctions.

Il y a dans le sacre une analogie avec la consécration sacerdotale parce qu'il confère un sacerdoce social ; et je le trouve dans le fait que de même que l'ordination a lieu pendant la messe (*intra missam*), le sacerdoce social est conféré aussi pendant la messe, *en union avec l'Hostie*. Et pourquoi cela ? Afin que les sujets du sacre puissent s'acquitter des fonctions connues de nos pères, sous le nom « *d'évêque du dehors*. »

Soit, me direz-vous ; mais ici peut-on espérer un hommage pareil, en nos temps, de nos divers gouvernements ?

Aussi nous paraît-il qu'il suffit que tout catholique, se convainquant de la nécessité de cet hommage, s'engage à travailler à satisfaire à la demande du Cœur de Jésus ; car qui, je le demande, doit rétablir ce règne ? L'homme, direz-vous, et l'homme seul, et vous dites bien.

Mais pour arriver à ce résultat, étudions les origines des civilisations chrétiennes ; vous y rencontrerez un hommage du genre de celui réclamé à Paray en 1689. Toujours un pacte est intervenu avec le Christ, ce pacte est une convention faite par le pouvoir temporel et ratifiée par le pouvoir spirituel des divers pays. En se constituant chrétiennement, il est rationnel qu'un peuple mette au préambule de son Code tout au moins une invocation à Dieu et explicitement ou non à Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est ce que firent les Francs à Tolbiac. En la loi salique : *Vive le Christ qui aimé les Francs*, est-il dit : C'est un vrai serment, comme quand nous disons : « *Vive Dieu !* ». — *Vive le Christ qui aime les Francs, qu'Il garde leur royaume et remplisse leurs chefs de sa grâce, qu'Il protège l'armée, qu'Il leur accorde des signes attestant leur foi*, ce qui s'entend des

miracles eucharistiques échelonnés dans le cours de l'histoire ainsi qu'il a été prouvé dans la Revue du Règne par une recherche respectueuse de leurs causes.

C'est en vertu de ce pacte que Clovis fut oint à Reims qui devint le sanctuaire d'Etat, comme Tours la basilique nationale. Le moment vint où les pactes tombèrent en désuétude. La Révolution détruisit sanctuaires et basiliques nationales pour rompre l'union du trône et de l'autel.

C'est le rétablissement de cette union entre le trône et l'autel que nous nous efforçons de servir, en servant la royauté Eucharistique.

Je le répète, il ne s'agit ici d'autre Royauté, ni d'Empire, ni de République; il s'agit des volontés et des droits souverains du Sacré-Cœur de Jésus. Laissons-nous passer l'anniversaire de la révélation sociale sans remettre en lumière les pactes de Tolbiac, Covadonga, Milan, Braga, Rutli, Florence, Venise, Quito, etc., et sans montrer au Cœur de Jésus que nous aspirons à voir l'avènement de son règne complet sur la terre?

Vous ne le penserez pas. Les centres du Règne et des Fastes : à Paray, Quito, Cuenca, Santiago, Oporto, Madrid, Grenade, Turin, Bologne, Fribourg, Gand, Saint-Quentin, Choisy-le-Roi, etc., se sont entendus pour promouvoir pour ce jour-là, un hommage-lige au Très Saint Sacrement. Voici ce que nous osons vous insinuer : « Considérant que pour libérer une nation il faut, outre des victimes sociales, des sacrifices sociaux, vous admettez le vœu que tout catholique adhère à cet acte d'hommage à Jésus-Hostie et fasse, le 20 juin 1889, au Cœur de Jésus tel sacrifice que chacun se choisira. »

ALCANTARA.



ÉCONOMIE PHYSIQUE DU RÈGNE

L'ACTION DE L'EUCCHARISTIE SUR LE MONDE PHYSIQUE

Les sacrements, canaux de la grâce divine, ont été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ surtout en vue du bien surnaturel de nos âmes, et pour donner la vie à la société mystique, à l'Eglise. Mais ce n'est pas tout : soit directement soit indirectement, ils concourent aussi, à notre bien-être naturel, et à la perfection du monde physique. Cette vérité n'a pas échappé au génie des grands écrivains chrétiens, mais elle n'a jamais été étudiée d'une façon spéciale. Nous allons tâcher de le faire en cet article. Nous montrerons d'une part toute la nature physique, la terre surtout, travaillant par d'incessants et sublimes efforts, à produire son chef-d'œuvre, le divin Sacrement, et d'autre part celui-ci payant généreusement de retour la nature et la terre, par des améliorations et des perfectionnements qui dureront autant que le Sacrement lui-même.

I

Saint Thomas d'Aquin fait quelque part une remarque aussi vraie que sublime : comme le Verbe de Dieu est le principe et la fin de l'univers, Alpha et Omega, son Créateur, son conservateur, son gouverneur, son chef et son centre, toutes les créatures aspirent à l'immense honneur d'être assimilées par l'Homme-Dieu, elles y sont instinctivement poussées par la force centripète ; toutes, sans exception aucune, seraient donc absorbées par le Christ-Hostie, si le Verbe lui-même, pour maintenir l'ordre et l'équilibre, ne les en écartait par sa toute puissance divine.

Mais si toutes les créatures, à l'exception des substances spirituelles, ne sont pas effectivement aussi divinisées, toutes peuvent l'être ; et, en très grande partie, elles le sont.

Le pain de froment et le vin de raisin seuls, à la vérité, sont admis à cet honneur divin par la consécration. Mais toutes sortes d'éléments, empruntés aux trois règnes, minéral, végétal, animal, concourent à la formation, à la nutrition du froment et du raisin. Même le ciel et les astres, par leur influence, leur chaleur et leur lumière, y contribuent. Un poète populaire italien l'a dit en ces jolis vers :

Le ver lui-même se repait de lumière.
La lumière nourrit jusqu'à la plante (1).

Parzanese, *l'Aveugle-née*.

Mais précisons davantage ; la question est à coup sûr assez intéressante pour comporter quelques détails techniques.

Les agronomes démontrent que le blé exige environ 2000 degrés de chaleur pour parvenir à maturité ; il en faut à peu près autant au raisin ; ce fait était déjà connu dès l'époque de l'admirable Dante :

« Et si cette parole t'étonne,
Regarde la chaleur du soleil qui se transforme en vin
En se combinant à la sève de la vigne (2) ».

L'analyse du pain de munition de l'armée française, pain moyen, ni très fin, ni très grossier, a donné les résultats suivants :

Matières azotées.....	8.95	pour cent.
Amidon	44.30	—
Sucre.	1.03	—
Dextrine.....	3.09	—
Matières grasses.....	0.70	—
Matières fixes	1.39	—
Son	6.07	—
Eau	34.17	—

(1) Anche il verme di luce si pasce,
Fin la pianta di luce é nutrita.

(2) E perchè meno ammiri la parola
Guarda il calor del sol che si fa vino
Giunto all' umor che dalla vite cola.

(Purg. XV, 75).

Tous ces éléments étant eux-mêmes composés de corps simples, immense est le nombre de substances qui, entrant dans la composition du pain, participent à l'honneur infini d'être changées au corps du Verbe incarné. — Or, la même remarque s'applique au vin qui, dans son type ordinaire de vin rouge commun, fournit l'analyse suivante :

Eau	80	pour cent.
Alcool.....	10	—
Glucose.. ..	5	—
Tartre.... .	3	—
Matière colorante.... .	2	—

Bien que toutes ces substances n'ajoutent absolument rien au corps du Sauveur, il n'en est pas moins vrai de dire que par les espèces eucharistiques transsubstantiées en lui, ce divin corps est un effet du ciel, de sa rosée, de ses nuées et de la terre; on peut et on doit prendre au propre la magnifique exclamation du grand prophète Isaïe : *Rorate caeli desuper, et nubes pluant Justum; aperiatur terra et germinet salvatorem* (XI. V. 8).

Le Juste, le Sauveur est véritablement le produit miraculeux du ciel et de la terre. La terre, aidée de la vertu céleste et surnaturelle, atteint l'apogée de sa merveilleuse fécondité, elle produit son fruit par excellence, lorsque le Fils de Dieu institua l'Eucharistie par le pain, moelle de la terre, et par le vin, sang de la terre : « *Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum* » (Ps. LXXXIV, 13).

Personne ne met en doute que l'homme est le chef et le roi de l'univers visible; on ne saurait nier d'ailleurs, l'influence puissante et continuelle, quoique souvent inexplicable, de l'ordre moral sur l'ordre physique. Or, comment l'Eucharistie aurait-elle une action si grande et si bienfaisante sur l'humanité, sans en exercer une sur les sujets, sur le royaume entier de cette race royale?

Regis ad exemplar totus formabitur orbis

Ce vers bien connu exprime parfaitement une vérité proverbiale. Le Dieu de l'Eucharistie a tout fait pour améliorer, instaurer, régénérer complètement l'homme individuel et social; tout ce qui est destiné à servir l'homme, à accroître son bonheur, même terrestre, à assurer son existence,

animaux, végétaux, minéraux, astres mêmes, peuvent-ils être restés complètement insensibles et étrangers à la Rédemption heureusement opérée par le Christ moyennant le sacrifice sanglant du Calvaire, et qui s'achève par le sacrifice non sanglant de l'autel, l'Eucharistie? Tout se tient, dans l'Univers, tout est lié ensemble par d'admirables rapports, plus ou moins étroits, quoique généralement invisibles : toute la nature ressent la souffrance d'un ciron, le choc d'une molécule microscopique. Déplacez un atome, et ce déplacement agit jusque sur les atomes éloignés de milliers de lieues. A plus forte raison, quand c'est l'homme, chef et roi de la nature qui est ennobli, réhabilité, amélioré, perfectionné, rendu heureux, ces bienfaits doivent rejaillir sur tous ses sujets, jusqu'aux moindres parties de son royaume, qui embrasse la terre entière.

L'univers matériel, le monde physique, notre terre surtout, ont été punis, dégradés, maudits, à cause du péché de nos premiers parents ; les péchés des hommes et des peuples continuent à peser sur eux d'un poids effrayant, cela est incontestable. Mais inversement, la grâce de la réconciliation, la Rédemption, a dû s'étendre à la nature physique elle-même. Et s'il faut dire avec saint Paul qu'à cause de la prévarication « toute créature gémit, et jusqu'à présent est en travail d'enfantement (1) », il faut ajouter avec lui que « la créature elle-même sera délivrée de cet asservissement de la corruption et participera à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu (2) ».

C'est l'entière réconciliation entre le ciel et la terre, entre le monde spirituel et le monde matériel dont parle le même Apôtre des Nations : *Instaurare omnia in Christo, quæ in cælis et quæ in terrâ sunt in ipso*. Le désordre du monde physique avait été la conséquence du désordre apporté par le péché dans le monde moral. L'homme une fois réconcilié avec Dieu, régénéré par le sacrifice du Golgotha et par le sacrifice de l'autel, il est convenable, il est moralement nécessaire que les créatures se réconcilient entre elles et avec l'homme ; qu'elles perdent peu à peu leurs qualités nuisibles et délétères ; qu'elles en acquièrent de saines, d'utiles, d'agréables ;

(1) Scimus enim quod omnis creatura ingemisci et parturit usque adhuc (Rom. VIII, 22).

(2) Ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei. (Rom. VIII, 21-22).

que l'influence des astres eux-mêmes devienne de plus en plus bienfaisante. Cette doctrine sublime et charmante, parfaitement orthodoxe, d'ailleurs, est malheureusement peu connue. L'Eglise, cependant, nous l'enseigne elle-même dans sa liturgie. Elle chante, en effet, dans une de ses hymnes du Dimanche de la Passion :

Felle, potus ecce languet ; spina, clavi, lancea
 Mite corpus perforarunt : unda manat et cruor
Terra, pontus, astra, mundus, quo lavantur flumine

Dans l'hymne des premières vêpres de Noël, toute la nature salue l'heureux avènement de son auteur et de son Rédempteur :

Nunc astra, tellus, aequora,
 Nunc omne quod cœlo subest,
 Salutis auctorem novæ
 Novo salutat cantico

« Le Christ, dit admirablement saint Jérôme, a réuni par son sang les choses terrestres et les choses célestes jusqu'alors en guerre entre elles. . . Ainsi la croix du Seigneur a été utile à la terre et au ciel, aux hommes et aux anges, et toute créature a été purifiée par le sang de son Dieu » (Saint Jérôme. Epit. 39, Ad. Avit. I).

Mais si la délivrance de la nature entière a commencé à la naissance du Sauveur, si elle a été opérée et consommée à sa mort, comme la rédemption humaine, elle ne s'achève progressivement que par l'Eucharistie, sacrifice et sacrement tout à la fois, car en elle se résument tous les mérites de la naissance, de la vie et de la mort du Verbe incarné. C'est précisément ce que l'Eglise nous fait demander à Dieu pendant la sainte messe, dans cette sublime et touchante prière : « Nous vous offrons, Seigneur, ce calice de salut, suppliant votre clémence, afin qu'il monte comme un parfum d'agréable odeur en présence de Votre Majesté Divine, pour notre salut, *et le salut de l'univers, du monde entier* (1) ». Il est clair comme le jour que le salut demandé en ces termes n'est pas seulement le salut du genre humain mais bien celui du *monde entier*, même physique. Voici, d'ailleurs, une autre

(1) Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam, ut in conspectu divinæ Majestatis tuæ pro nostra et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat. Amen.

prière admirable, que l'Eglise adresse à Dieu le Samedi-Saint, et où le monde physique, l'univers, est désigné de la manière la plus évidente. « O Dieu, vertu incommutable et lumière éternelle, jetez un regard de miséricorde sur l'admirable sacrement de toute votre Eglise; par l'effet de votre décret éternel, opérez tranquillement l'œuvre du salut des hommes; faites que le monde entier la ressente, que tout ce qui était tombé soit relevé, que tout ce qui était usé soit renouvelé, que toute chose soit rendue à son intégrité première, par Celui qui en fut l'origine et la cause (1) ».

M. de Maistre a exposé une brillante théorie sur la solidarité des êtres; je ne crains pas d'aller plus loin encore, dans cette voie, que le grand auteur. Par suite de l'unité du monde constituant l'univers, toutes les créatures ont été plus ou moins participantes aux péchés des anges et des premiers hommes; on peut presque dire que ces péchés ont constitué un seul grand péché du monde entier. Ainsi Jésus-Christ qui, par sa naissance, par sa vie, par sa mort, par ses sacrements et surtout par l'Eucharistie est venu précisément afin de détruire les péchés du monde : *Ecce qui tollit peccatum mundi*, est aussi le Sauveur et le Rédempteur de tous les êtres. On peut donc à bon droit l'appeler : *Jesus Redemptor omnium* (2).

II

De la théorie, passons aux faits. Il est incontestable qu'après la naissance et la mort du Sauveur, après, surtout, l'institution de la divine Eucharistie, le ciel et la terre, éprouvant les effets de la Rédemption se sont améliorés.

C'est une étoile qui annonce aux trois rois mages la naissance de leur roi, qui les conduit à Jérusalem, puis à Bethléem où elle s'arrête au-dessus de la crèche où repose le soleil du firmament mystique. Dès lors, les astres

(1) *Deus incommutabilis virtus et lumen æternum, respice propitius ad totius ecclesie tuæ admirabile sacramentum, et opus salutis humanæ, perpetuæ dispositionis effectum, tranquillius operare : totusque mundus experiatur et videat dejecta erigi, inveterata renovari, et per ipsum redire omnia in integrum a quo sumpsere principium.*

(2) Afin d'éviter toute conclusion exagérée ou même hérétique, il faut en exclure les démons et les damnés, contrairement aux pernicieuses théories d'Origène et de ses disciples.

perdent beaucoup de la funeste influence que leur attribue la crédulité des hommes ; l'astrologie judiciaire reçoit un coup mortel, car on commence à raisonner sérieusement sur cette prétendue science, cause de tant de deuils. Comme le remarque saint Grégoire le Grand, l'étoile de l'Épiphanie courant à Jésus, obéissant à Jésus, suivant Jésus, ne domine et ne régit pas le sort de Jésus, mais elle est dominée et régie par Lui. L'astronomie fut donc mieux étudiée, et quoique nous ignorions quelle influence la rédemption a eue sur l'être même des astres et sur les lois qui les régissent, il n'est pas téméraire d'avancer que le sang de leur Créateur s'est répandu même sur eux, et qu'ils en ont reçu des effets très bienfaisants. Qui peut dire les révolutions sidérales évitées par le sacrifice de la Croix et celui de l'autel ?

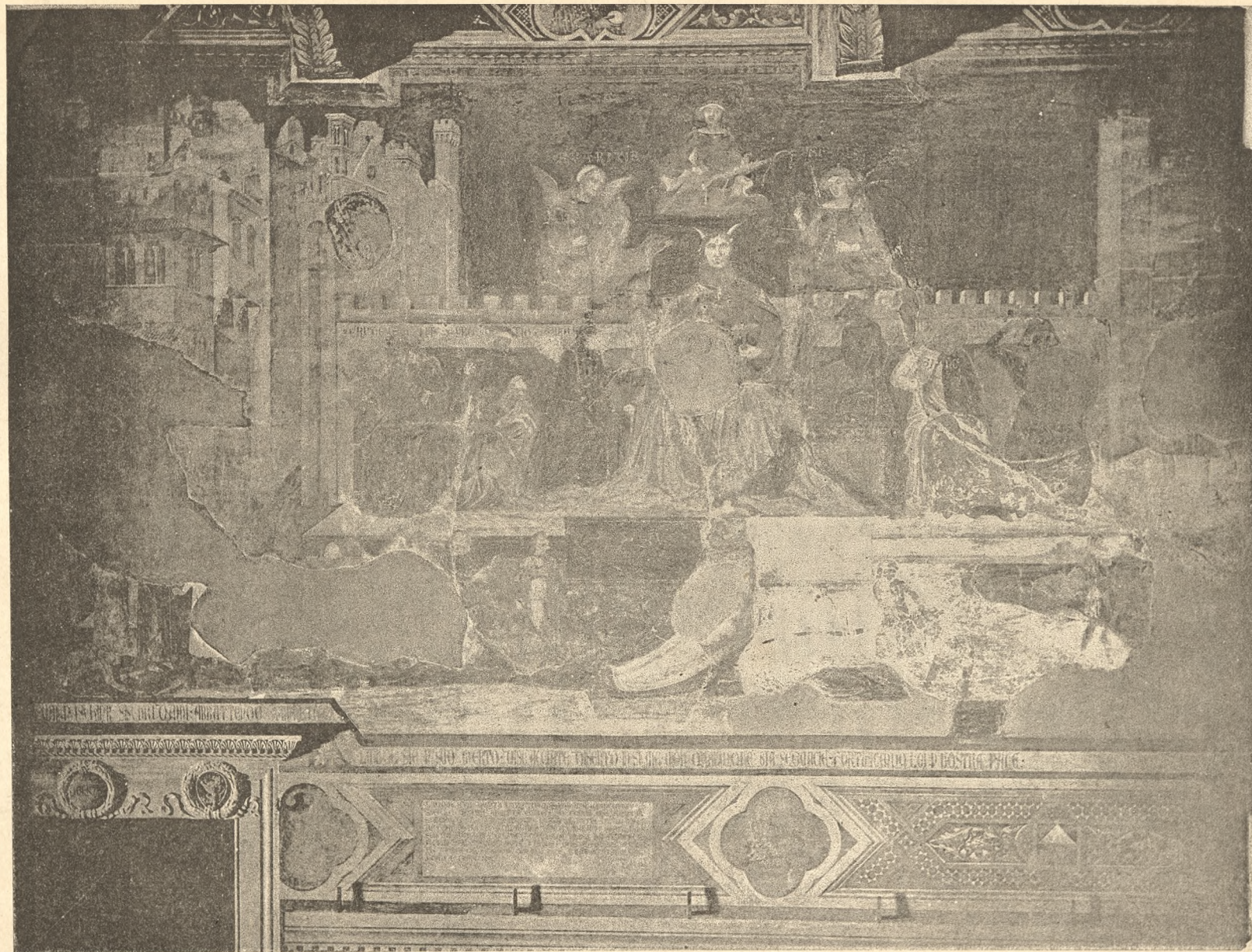
Les astres ont-ils été, comme on l'a cru, la cause des pestes qui ont si longtemps ravagé le monde ? Depuis l'Incarnation et le sacrifice, cet horrible fléau a peu à peu disparu de la terre. Était-ce vraiment l'influence de la lune qui agissait sur les épileptiques, si nombreux autrefois, et qu'on nommait *lunatiques* à cause de cette croyance ? Depuis longtemps, ils sont heureusement fort rares. Les comètes, ces astres étranges et effrayants qui ont si longtemps épouvanté les hommes, ont livré à la science le secret de leur marche à travers l'espace ; le monde attend leur retour avec une certaine curiosité, mais sans aucune trace des terreurs qui accompagnaient jadis leur apparition. C'est ce qu'un poète italien a exprimé si bien dans ces vers : « Le monde crut y reconnaître un jour, des signes funestes, messagers de malheurs. Aujourd'hui nous en connaissons les lois, le poids même, et ce sont des étoiles semblables à toutes les autres (1) ».

Mais c'est la terre, demeure immédiate des hommes objets directs de la Rédemption, qui devait, après les hommes eux-mêmes, en ressentir plus abondamment les bienfaits.

Examinons d'abord l'homme physique lui-même. L'étude des squelettes de l'antiquité, qu'ils soient germains, gaulois, égyptiens, grecs ou romains nous révèle des races robustes, bien constituées, mais chez lesquelles la

(1) Queste che fur credute un di nel mondo
Segni funesti, apportator di mali,
Oggi ne conosciam le leggi e il pondo,
E sono stelle a tutte l'altre eguali.

Balthazar Poli, *l'Uranografia*.



LE SYSTÈME DE LA RÉBELLION

(AMBROISE LORENZETTI. XIV^o SIÈCLE)

Fragment de la Paroi de gauche, de la Salle de La PAIX, à l'Hôtel-de-Ville de Sienne.

matière prédomine d'une façon révoltante sur l'esprit. Chez les chrétiens, au contraire, l'élévation de la pensée, la noblesse des sentiments, la moralité des actions, la sainteté de la vie, la tempérance et la chasteté surtout, diminuent un peu, il est vrai, l'excessive énergie du corps, mais, en échange, elles rétablissent cette harmonie si nécessaire à la vraie beauté de l'homme, être moral et religieux par excellence. Le baptême faisant naître l'homme à la vie surnaturelle, et les autres sacrements, l'Eucharistie surtout, nourrissant continuellement cette vie, donnent à la créature humaine ce je ne sais quoi de doux, d'attrayant, de mystique, de surnaturel qui nous attire et nous enchaîne. Qui n'a pas éprouvé le charme exercé par les saints ? Qui ne sent la force des personnes vraiment pieuses, munies du pain des saints et des forts ? Combien de corps de saints, comme amalgamés à la chair incorruptible et immortelle du Christ, se sont conservés jusqu'à nos jours, souples, exempts de toute corruption, exhalant un parfum céleste ?

Une des bénédictions de Dieu aux premiers hommes leur donna la ressemblance du Créateur lui-même par la domination sur toutes les créatures visibles et toute la terre matérielle. Dieu dit : Faisons l'homme à notre image et ressemblance, et *pour cela* qu'il préside et commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux animaux de la terre, à tous les reptiles qui se meuvent sur elle, et à la terre elle-même ».

Cette bénédiction se vérifia à la lettre avant le péché ; mais après la prévarication, les animaux et la terre elle-même se révoltèrent contre l'homme, comme l'homme s'était révolté contre Dieu ; de maître absolu qu'il était, l'homme devint presque l'esclave de tous les êtres.

Peu à peu, et dès longtemps même avant l'Incarnation, les hommes s'affranchirent en partie de leur honteux esclavage, par leur adresse, leur industrie, leur savoir, par l'agriculture, le commerce et les sciences ; mais cet affranchissement partiel ne fut produit que par le Libérateur promis, par la rédemption qui devait s'effectuer dans la plénitude des temps. Dieu avait décrété le sacrifice de la Croix et de l'autel, *l'Agneau fut sacrifié dès l'origine du monde* (1) ; le fruit de son Sang divin se manifesta donc dès le commencement sur toute la nature, et tout particulièrement sur les hommes, destinés à en être les maîtres et rois.

(1) Agni, qui occisus est ab origine mundi (Apoc., XIII, 8).

Faut-il rappeler ici le tribut d'adoration que la nature tout entière rend à son Créateur et Sauveur dès sa naissance ? Est-il nécessaire de citer les révélations faites à des âmes très saintes, et publiées avec l'approbation de l'Eglise ? Pendant tout le cours de sa vie, l'Homme-Dieu exerce de la façon la plus frappante un empire absolu sur toute la nature ; les pierres, les montagnes, les fleuves, les lacs, les mers, les plantes, les poissons, les serpents, les oiseaux, les quadrupèdes, les planètes, les étoiles, le soleil lui-même lui obéissent comme à leur Seigneur. Un mot, un geste de lui, et les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les paralytiques marchent, les morts ressuscitent.

Jésus-Christ après son immolation et en vertu de son divin sacrifice, communique à ses disciples cet empire de l'homme sur la nature. Ses apôtres, tout d'abord, ayant reçu le double esprit de leur divin maître, semblèrent même le surpasser dans ses miracles, qui ne sont que l'exercice de cet empire. Le Sauveur leur avait dit, en effet : « *Signa autem eos qui crediderint hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent, et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit ; super ægros manus imponent, et bene habebunt* ». (Marc. XVI, 17).

Après les apôtres, les premiers disciples, les premiers chrétiens en grand nombre, les solitaires de la Thébàide, les saints qui de tout temps fleurissent en grand nombre dans l'Eglise, furent les héritiers universels de cet admirable empire.

Saint Paul, premier ermite, est nourri par un corbeau et enseveli par des lions ; Saint Grégoire, thaumaturge, ordonne aux montagnes de se déplacer ; les martyrs en grand nombre sont respectés par les flammes et les bêtes fauves ; saint François d'Assise apprivoise à son gré les loups jusqu'à en faire presque des religieux de son ordre ; saint Antoine de Padoue appelle les poissons à ses prédications : saint François de Paul traverse sur son manteau la mer de Sicile ; sainte Scholastique dispose de la pluie ; saint Roch guérit de la peste par un signe de croix ; saint Gaëtan multiplie le pain et les aliments de ses religieux. Quelles preuves plus éloquantes, quels témoins plus irréfutables de la réintégration de l'homme dans sa royauté primitive, en vertu du sang divin qui opère en lui ?

Or, la terre fut arrosée de ce sang ; elle le but, elle en fut enivrée (1). L'autel fut à Jérusalem, mais le sang du Christ a baigné la terre entière. Le Christ-Hostie fut le produit et la divine oblation de toute la terre. Il est donc très juste que la terre en tire un profit spécial. Le sang du Rédempteur, coulant à la surface de notre planète et y pénétrant, fut une rosée céleste, une pluie abondante qui en adoucit la rigueur, en détruisit la vertu délétère et les germes rebelles ; par le sacrifice de l'autel, ce sang coule encore et sans cesse sur cette terre qui fournit une partie de la substance de la victime du Golgotha et de la victime eucharistique ; elle reçoit donc perpétuellement de nouvelles bénédictions. Les hommes se multiplient, les déserts sont peuplés et cultivés : de vastes régions de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique, naguère sauvages, sont devenues d'une prodigieuse fertilité. Des jardins délicieux, des villes sans nombre, ont remplacé les ronces et les épines ; des cités superbes s'élèvent où, jadis, on ne voyait que sables arides, rochers stériles, impénétrables forêts ; les régions qui ne produisaient que plantes inutiles et animaux malfaisants sont occupées par des agglomérations d'hommes civilisés, relativement heureux, exerçant tous les métiers, se livrant à toutes les industries, tous les arts et toutes les sciences qui concourent à la grandeur et à la félicité de notre espèce, nourrie de la chair et du sang de Dieu.

Le sacrifice de la croix et celui de l'autel étant l'essence, la vie du christianisme, il est évident que toute l'influence du christianisme sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts, les sciences, la civilisation en général *doit être avant tout attribué au divin sacrifice lui-même*. Tout ce que le christianisme a fait pour changer, pour améliorer la face de la terre est donc principalement le fruit du sacrifice de l'Homme-Dieu dans ses diverses manifestations. Et comme le culte catholique se concentre dans le culte eucharistique, on peut regarder comme le fruit immédiat de l'Eucharistie, la transformation, par les religieux, de marais et de landes en terres fertiles, d'arides montagnes en lieux charmants autour desquels se groupent les villes ; fruit immédiat aussi de l'Eucharistie, la transfor-

(1) Sanguis (Christi) aridam rigavit, sanguis infudit terram, et inebriavit eam; sanguis quæ in terra et quæ in cœlis sunt pacificavit. (S. Bernardus, Sermo 73, in Cantica).

mation de masses informes de pierres, de sable, de bois, de fer en temples sublimes; fruits de l'Eucharistie, la statue qui sort du bloc de marbre grossier, le vase et l'ornement d'église, tirés du métal et du bois, le chef-d'œuvre que le peintre produit avec un amas confus de matières colorantes.

La terre a généreusement concouru à former le pain et le vin, matière essentielle du sacrifice eucharistique, devenant corps et sang de la victime eucharistique, et le sacrifice eucharistique a béni, récompensé la terre sa bienfaitrice.

Chose digne de remarque et pas assez connue, le pain de froment et le vin, sanctifiés par l'Eucharistie, étaient très peu répandus encore au moment de son institution; ils n'ont commencé à se généraliser qu'après la divine Cène.

Jusqu'au début de l'empire romain, le blé, le froment, n'était cultivé que dans les terres privilégiées de Palestine et d'Égypte. Les Grecs, si sensuels et si policés, les fiers Romains ne s'étaient jusqu'alors nourris que d'un pain grossier de fève, de pois chiche, d'orge, de *far*, et autres farines très inférieures (1). Les Germains, les Francs, les Gaulois, les Bretons et autres barbares, fabriquaient diverses sortes de pains appropriés à leurs mœurs, aux productions de leur sol. Mais soudain le froment, devenu matière première nécessaire du sacrifice eucharistique, se propage presque en même temps que le christianisme, en Europe, en Asie, en Afrique; plus tard il pénètre avec le christianisme en Amérique, en Océanie, partout. Il s'est presque entièrement substitué aux autres farineux propres à faire du pain, il constitue la base excellente et très nutritive de l'alimentation des peuples chrétiens. La production annuelle de cette noble céréale devient énorme; elle inonde les marchés, de très chère qu'elle était jadis, elle est tombée à un prix peut-être trop minime. N'est-ce pas là une visible bénédiction eucharistique sur la terre, un acte de généreuse et divine reconnaissance de Jésus-Christ envers le blé, l'un de ses facteurs, et envers la terre qui le produit?

(1) J'ai péremptoirement et longuement démontré cette vérité historique dans ma « *Breve Storia popolare del pane* » (Mondovi, 1886, typ. Vescovile) et dans mes « *Qualités de l'Hostie et leur symbolisme* » publiés d'abord dans la *Semaine Catholique* de Carcassonne, 1886, et ensuite dans le « *Très Saint-Sacrement*, 1887. »

Tout ceci est également vrai pour le vin, nectar des hommes, force des faibles, lait des vieillards, joie des affligés, inspiration des artistes, remède à nombre de maladies, très précieux don du ciel, qui éclaire l'esprit, réjouit et fortifie le cœur, et raffermis les bras. Avant l'institution de l'Eucharistie, le véritable vin de raisin n'était guère produit que par la Palestine, la Grèce, la Sicile et l'Italie. Les autres nations n'avaient pas d'autre boisson que le cidre ou les diverses espèces de bière. Or, la Palestine, la Grèce, la Sicile et l'Italie furent des premières à embrasser en masse le christianisme qui, de là, répandit de toutes parts le goût du vin et la culture de la vigne, autant que le climat le permettait.

La bière, cette boisson qui enivre plus sûrement et plus cruellement que le vin, qui engourdit le corps, tarit l'imagination et coupe les ailes à l'esprit, se vit bientôt supplantée par le vin. Nécessaire au sacrifice de la messe, et jadis aussi, comme encore chez les Grecs, à la communion des fidèles, il devint peu à peu la boisson par excellence des peuples, et la production en fut énorme.

Chose bien remarquable : les pays infidèles ne produisent presque pas de vin ; les pays protestants en sont presque aussi complètement dépourvus ; seuls les pays catholiques en produisent en abondance. Etudiant, en effet, la statistique de la production moyenne du vin, pendant les cinq dernières années telles qu'elle nous est fournie par la revue, « *Giornale vinicolo Italiano* ». (Ann. XIV, n° 19, page 226), voici comment est répartie, par pays, la production moyenne annuelle totale de 140 millions d'hectolitres environ.

France	29.748.538	hectolitres.
Italie.....	28.459.163	—
Espagne.....	24.037.989	—
Portugal.....	6.000.000	—
Autriche-Hongrie.....	10.000.000	—
Provinces rhénanes d'Allemagne.....	3.690.000	—
Suisse, le Tessin surtout.....	1.300.000	—
Turquie d'Europe et Chypre.....	2.600.000	—

Russie.....	3.300.000	hectolitres.
Roumanie.....	0.700.000	—
Serbie.....	1.200.000	—
Algérie.....	3.000.000	—
République Argentine.....	3.0.0.000	—
Californie.....	2.000.000	—
Autres pays réunis.....	10.000.000	—

Cinq conclusions ressortent avec la dernière évidence de ce tableau synoptique : 1° Ce sont les régions catholiques, celles surtout qui sont plus rapprochées de leur centre, Rome, qui produisent incomparablement le plus de vin ; 2° Dans les pays protestants, ce sont les provinces catholiques, le pays Rhénan en Allemagne, la Californie aux Etats-Unis, le canton du Tessin en Suisse qui possèdent presque exclusivement les vignobles ; 3° Les pays schismatiques conservant très fidèlement l'Eucharistie viennent immédiatement après les pays catholiques ; 4° Les pays infidèles eux-mêmes, où le catholicisme se rétablit, comme l'Algérie, la Palestine, etc., etc., progressent dans la culture de la vigne ; 5° Enfin la vigne paraît être une plante exclusivement eucharistique, le vin un produit exclusivement eucharistique : par conséquent, la culture des vignobles s'étendra, la production du vin augmentera en même temps que s'étendra et se multipliera, avec le catholicisme, le sacrifice eucharistique.

Comment ne pas voir, dans ce fait, une magnifique bénédiction eucharistique sur la terre, sur les régions catholiques surtout, comment n'y pas reconnaître l'infinie reconnaissance du Christ sacramenté envers la vigne, elle aussi cause seconde de son divin sacrement, et envers la terre, mère de la vigne ?

« Seigneur ! s'écrie le psalmiste, c'est ainsi que tu béniras toujours davantage la couronne majestueuse de l'année de ta bienfaisance »
 « *Benedice coronæ anni benignitatis tuæ* ».

III

Les bénédictions eucharistiques ont, sans doute, été grandes, incalculables même, jusqu'à ce jour. Elles ont rempli l'humanité, la terre, son

séjour, et tout l'univers. Mais la main du Christ, s'est-elle fermée ? Ses bénédictions seraient-elles épuisées ! Incontestablement non. La chair et le sang de Celui qui est la résurrection et la vie jettent et laissent des germes féconds et divins de résurrection et de vie éternelle, aussi bien dans notre chair mortelle et corruptible que dans nos âmes, quand nous les avons dignement reçus ; de même, le sang de l'Homme-Dieu que la terre a bu et dont le monde entier a été imbibé, renouvelle et régénère peu à peu notre planète et le monde physique jusqu'à l'heureuse et universelle palingénésie qui nous a été maintes fois formellement promise.

Prêtons l'oreille à ces merveilleuses et solennelles promesses. « Voilà, dit Dieu lui-même par l'intermédiaire d'Isaïe, voilà que je crée de nouveaux cieux et une terre nouvelle ; on oubliera les beautés, l'abondance, les charmes de ceux qui les ont précédés, qui ne l'emporteront pas sur eux » (1).

Cette magnifique promesse du plus grand des prophètes est confirmée presque dans les mêmes termes par le prince des Apôtres : « Nous attendons véritablement, suivant les promesses de Dieu, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où habitera la justice (2) ». La terre, purifiée par le feu qui la délivrera de toute souillure et de toute corruption, (3) deviendra de beaucoup plus belle, plus fertile, plus riante que le Paradis terrestre, et le ciel lui-même croîtra tellement en perfection que « la lune aura la splendeur du soleil, et le soleil sept fois sa splendeur actuelle, sa lumière sera celle de sept jours réunis (4) ». Voilà la palingénésie universelle promise qui doit être un fait heureusement accompli, dans un avenir plus ou moins éloigné, par la vertu créatrice et régénératrice de l'Eucharistie, se prolongeant jusqu'à la consommation des siècles.

Regardons ce qui s'est passé, et ce qui se passe encore dans le monde.

(1) *Ecce enim ego creo cœlos novos et terram novam. et non erunt in memoria priora, et non ascendent super eos (Isaïe, LXV, 17).*

(2) *Novos vero cœlos et novam terram, secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat (II, Petr., III, 13).*

(3) *Elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera exurentur (II, Petr., III, 10).*

(4) *Et erit lux lunæ sicut lux solis, et lux solis erit septempliciter sicut lux septem dierum (Isaï, xxx, 26).*

— Quand les nations de l'antiquité se combattaient, s'entre-détruisaient, se succédaient les unes aux autres ; quand des générations successives d'illustres capitaines, de philosophes, de poètes, d'artistes, travaillaient à la grandeur de leur patrie, au développement des arts, des sciences, à l'accroissement de la civilisation ; quand les Romains surtout, par des efforts héroïques, continuel, prolongés pendant des siècles, menaient à bien la tâche de fondre en un seul empire tant de peuples si divers, si éloignés, les uns des autres, qui donc se doutait que tant de révolutions, de bouleversements, de conquêtes matérielles et morales n'étaient que la *préparation évangélique*, l'œuvre des précurseurs humains du Messie, qui devait venir renouveler la face de la terre de façon à pouvoir dire en toute vérité : *Vetera transierunt : ecce facta sunt omnia nova*, (II Corinh, v, 17) ?

Quelque chose d'analogue se passe aujourd'hui ; sans qu'on y prête plus d'attention que dans l'antiquité, le monde se prépare à une rénovation. Les progrès incessants et prodigieux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des arts, des sciences, quels qu'ils soient, tout prépare la palin-génésie promise, qui doit s'affectuer par la vertu latente du Christ-Hostie, par ces germes surnaturels de résurrection universelle et de vie éternelle et divine qu'il ne cesse de répandre et de féconder par l'Eucharistie, dans le monde entier.

Les déserts se peuplent et deviennent fertiles ; les ronces et les épines font place aux plantes cultivées, les arbres fruitiers se multiplient, leurs fruits deviennent plus doux et plus abondants, les bêtes fauves s'éloignent et disparaissent ; les animaux venimeux sont de moins en moins nombreux, tandis que les animaux domestiques se multiplient et se perfectionnent, les trois règnes de la nature procurent à l'envi à l'homme des remèdes à ses maux, des satisfactions à ses besoins et à ses désirs, le nécessaire et le superflu ; la foudre est moins redoutable qu'autrefois ; les tempêtes, les tremblements de terre, les épidémies sont plus rares et moins funestes ; les plus hautes montagnes ouvrent leurs flancs au passage des voies ferrées ; les plaines et les mers sillonnées en tous sens et incessamment par les locomotives et les navires à vapeur, ne sont plus ces *res dissociabiles* dont parlait Horace, mais bien *res eminenter sociabiles* ; les isthmes abaissent leurs barrières ; la pensée est transmise avec la rapidité de l'éclair d'un bout

du monde à l'autre ; l'obstacle de la distance n'existe pour ainsi dire plus, entre les hommes ; les monts ouvrent leurs flancs pour nous livrer leurs richesses cachées ; la terre fouillée n'épuise jamais ses largesses.

Tous ces bienfaits sont, dit-on, les résultats du progrès et de l'activité humaine ; ce n'est vrai qu'en partie, car ces bienfaits sont avant tout l'effet de la bénédiction eucharistique.

Nous venons de le voir, la nouvelle terre qui nous est promise sera la terre de la Justice. Où la Justice habite et règne, ni la maladie, ni la misère, ni la douleur, ni le mal physique d'aucune sorte, n'ont droit de cité ; ils doivent en disparaître peu à peu complètement. Comme le Paradis terrestre, mieux même que le Paradis terrestre, cette terre ne doit être et ne sera que la patrie de tout chaste délice, de l'innocente volupté, du vrai bonheur, l'*atrium* du Paradis véritable, du ciel des bienheureux. La loi sera écrite dans notre cœur, et nous serons la loi nous-mêmes. Le Christ-Hostie sera le roi unique et universel, et il exercera pendant un temps indéterminé, jusqu'à la fin de ce monde, l'empire universel, absolu, paternel, qui lui a été tant de fois et si solennellement promis.

Archiprêtre VINCENT AMBROSIANI.



HISTOIRE MONUMENTALE

LE MEILLEUR GOUVERNEMENT

DEUXIÈME PARTIE (1)

D'APRES L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE SIENNE

(Explication des planches du présent numéro).

Nous avons cru utile, dans la première partie de la description des fresques de Lorenzetti, de mettre nos lecteurs au courant de l'interprétation de Gaétano Milanesi, l'émule et le continuateur de Vasari. D'abord, parce qu'elle est d'un érudit dont la compétence en matière d'art ne peut se contester, puis parce que son interprétation donne une haute idée de l'art politique chrétien, tel qu'on le vit s'épanouir en Italie au XIII^e siècle.

En nous appuyant sur de nouvelles données recueillies dans l'histoire de la République siennoise, nous venons démontrer comment les peintures dites « allégoriques, » qui eurent une vogue si extraordinaire vers la fin du XIII^e siècle, pourraient avoir une portée encore plus grande que celle que leur a prêtée jusqu'ici la science esthétique moderne.

Nous prétendons que cette classe de compositions, à savoir les fresques de Lorenzetti à l'Hôtel-de-ville de Sienne, de Giotto au Palais des Podestats

(1) Voir la première partie, juillet 1888, à la page 166.

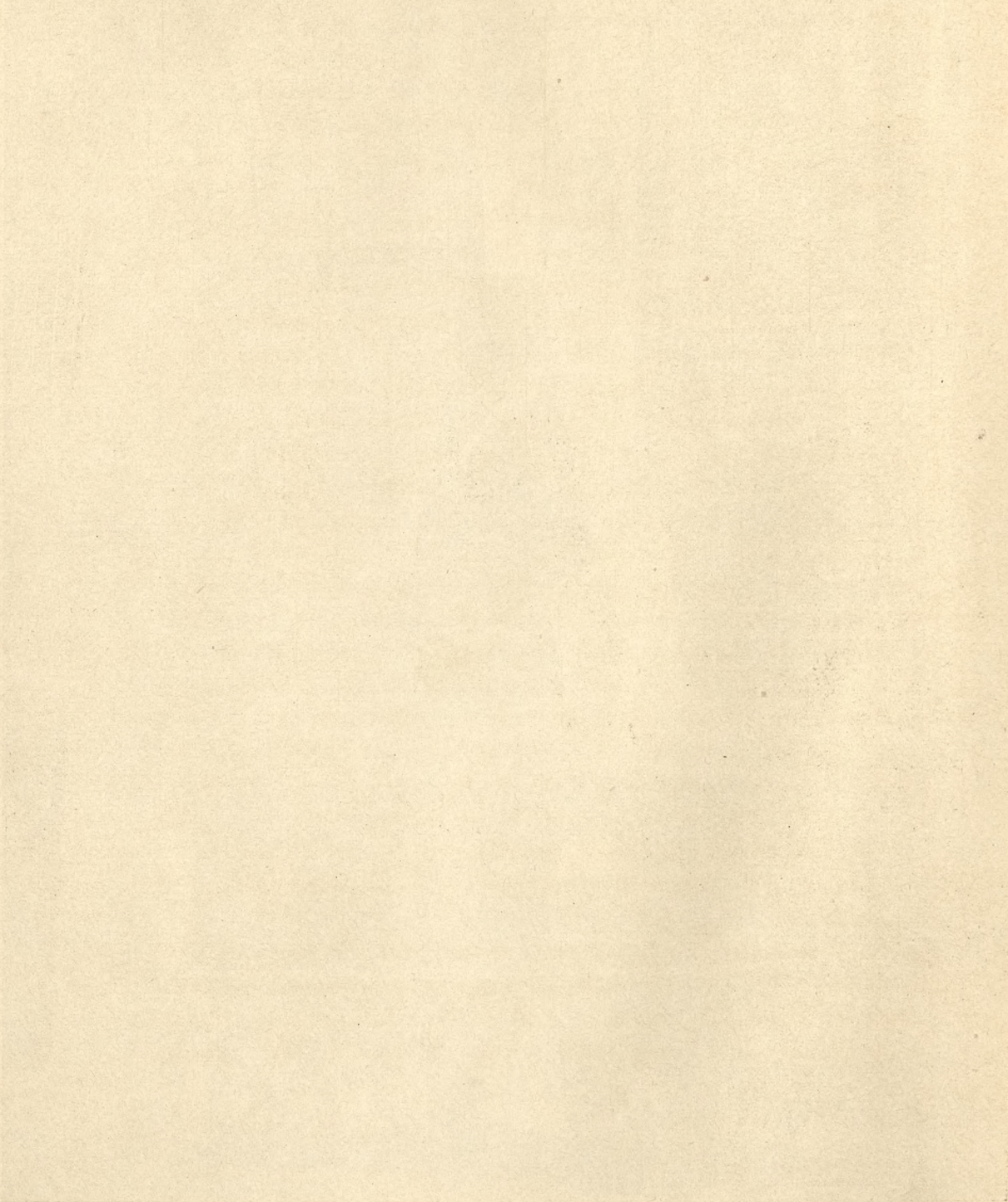


LE "CARROCCIO" DE SIENNE

SERVANT ACTUELLEMENT POUR LA FÊTE PATRONALE DE L'ASSOMPTION

d'après l'ancien Char, gardé dans les Magasins du Municipé.

MONUMENTS DE L'ÉPIQUE



LE MONUMENT DE L'ÉPIQUE

ÉPIQUE DE L'ÉPIQUE DE L'ÉPIQUE

à Florence, ainsi que dans la salle de la Raggione à Padoue, de Simon de Martino à l'Oratoire des Espagnols à Sainte-Marie-Nouvelle, de Taddeo Gaddi au Tribunal de commerce à Florence, et les œuvres du même genre de plusieurs artistes les plus éminents, en beaucoup d'autres endroits, pourraient n'être rien moins que la représentation typique et officielle du *règne social et politique du CHRIST-HOSTIE ROI, du seul et meilleur gouvernement de l'AGNEAU-RÉGNANT*, que s'étaient données les républiques chrétiennes au XIII^e siècle.

Pour s'en convaincre, il serait bon de consulter saint Thomas d'Aquin, et de savoir ce que le docteur Angélique pense être le *but du Règne et le plan divin* de la Cité chrétienne, soumise au Christ : — *Attingit a fine ad finem fortiter et disponit omnia suaviter* ; souveraine puissance dans le but et suavité dans les moyens ; en d'autres termes, LA BÉATITUDE, parfaite obtenue dans le Ciel, et réalisée d'une manière imparfaite sur la terre : voilà ce que Notre-Seigneur veut atteindre par son règne ici-bas sur sa cité. Tel est le but de son règne et de la cité chrétienne soumise à son sceptre. (Voir les questions de saint Thomas sur LA BÉATITUDE.)

Les moyens à employer pour atteindre la réalisation du plan divin de la Cité du Christ sont indiqués par ordre dans les questions de saint Thomas expliquant les *Sept Béatitudes* : Aux sept béatitudes répondent les sept dons du Saint-Esprit. Le dernier don du Saint-Esprit (la Crainte) correspond à la première béatitude (*Beati pauperes*) ; l'avant-dernier don du Saint-Esprit (la Piété), répond à la deuxième Béatitude ; et ainsi de suite. — Le ciel pour les âmes dans l'éternité, le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les sociétés sur la terre dans le temps : voilà, au dire de l'Ange de l'Ecole, les *moyens de Notre-Seigneur*, avec lesquels sont régis ou dirigés l'individu et la Cité, soumis à son empire.

Ne pas confondre les vertus naturelles avec les dons surnaturels du Saint-Esprit. Saint Thomas traite les deux sortes de vertus dans des articles différents.

La doctrine de saint Thomas faisant *loi au XIII^e siècle*, cette doctrine ayant informé les diverses créations d'art qui ont pour objet la représentation des rouages de la CITÉ CHRÉTIENNE, ne pourroit-on soutenir de plein droit que cette classe de compositions n'est pas du tout *allégorique*, mais au

contraire l'expression d'un Etat *réel et tangible* ; et d'un Etat dont la base sociale et politique est le système du règne officiel du gouvernement soumis à la *Majesté du Dieu de l'Hostie*, pierre fondamentale de toutes les républiques chrétiennes de cette époque ?

Il serait imprudent de nier l'acte historique *de cette pierre fondamentale de La MAJESTÉ RÉGNANTE DU CHRIST-HOSTIE*, lorsqu'on la voit mise au sceau de certains Etats chrétiens, prise pour écu et roue de puissance de certaines républiques du XIII^e siècle, et reprise, toujours avec le même sang-froid, pour timbrer les actes chrétiens de ces mêmes cités, au XIV^e, au XV^e et jusqu'au XVII^e siècle !

C'est là, l'acte capital qui domine l'histoire des républiques Italiennes.

Qui ignore ou qui conteste la portée ou la justice d'un acte aussi culminant pourrait difficilement saisir la *réalité du MEILLEUR GOUVERNEMENT*, tel que l'a dépeint Lorenzetti. Celui-là serait obligé d'y voir une fiction plus ou moins *allégorique* comme l'indique Milanese, ou *réaliste* comme le prétend Baedeker. Mais de l'idée du MEILLEUR GOUVERNEMENT d'après Lorenzetti, ou d'après Taddeo Gaddi, ou d'après Simon de Martino, ou d'après Giotto, il ne pourrait avoir de sens *pratique*. Parce que la pierre fondamentale lui fait défaut, sur laquelle repose l'Etat chrétien du XIII^e siècle : l'arcane de cette classe d'Etats, lui serait *lettre morte*, et le meilleur gouvernement pris pour type de ce genre de constitution lui resterait *hiéroglyphe indéchiffrable*. — Tels sont nos soupçons et nos réserves. Que ceux qui, par conséquent, nient ou n'adoptent pas l'acte de la pierre fondamentale, mise à l'écu et au sceau de cette classe de gouvernements, veuillent ne pas lire ce qui va suivre. Ils n'y comprendraient rien. Nous ne visons que les adeptes du Christ-Hostie régnant, qui croient en conscience, comme ces Etats du moyen âge, que l'Hostie du tabernacle doit se prendre pour leur *chef réel*, et se regarder comme *le seul maître absolu* de leur MEILLEUR GOUVERNEMENT.

LE SYSTÈME DU MEILLEUR GOUVERNEMENT. *Principale paroi*. (Voir la Planche XCIII^e, à la page 204 de ce numéro).

Pour saisir la portée de la composition de Lorenzetti, dans cette paroi principale, devant laquelle se dressait *le Tribunal des NEUF MAGISTRATS*

chargés d'administrer la haute justice de paix, au nom du municpe siennois, il est indispensable de récapituler l'histoire de la République de Sienne, d'après les meilleurs juges historiques de l'endroit.

Commençons par résumer ce qui est dit des origines de la cité, dans l'« *Histoire de la République de Sienne*, » par Vincent Buonsignori (Sienne, 1856. Impr. de G. Landi) :

« Au commencement du XII^e siècle, les municpes se constituent en républiques. La création d'ordres militaires était nécessaire pour mieux assurer la défense de la cité. La cavalerie fut désignée comme l'arme privilégiée réservée aux gentilshommes. L'infanterie fut recrutée dans les autres ordres de citoyens.

« Les Italiens adoptèrent comme symbole de guerre le CARROCCIO. *C'était un charriot pesant, attelé de bœufs. Chaque cité eut le sien, et cet emblème devint SACRÉ POUR LA PATRIE ; il était LE CENTRE D'UNITÉ et DE DÉFENSE, CONFIE A LA GARDE DES MILICES.*

« L'ordre judiciaire fut aussi institué pour régler les différends qui survenaient entre les concitoyens, et pour instruire les causes criminelles ; c'est ainsi que parurent les podestats. Ils eurent d'abord et conservèrent pendant quelque temps le commandement des ordres militaires, et menèrent les armées en campagne. En même temps, on mettait de l'ordre dans les lois et les institutions de la patrie.

« A l'exemple de Florence, on organisa les associations ouvrières communément appelées *maistrances* (1) ; elles furent classées en majeures et mineures. Dans la première classe figuraient les industries de la laine et de la soie ; les autres métiers, ceux, par exemple, de forgeron, de menuisier, de maçon, furent rangés dans la seconde classe. Les chefs ou magistrats de ces corps d'état, qui, à certaines époques déterminées, étaient changés par un vote libre, avaient la garde de ces institutions qui tendaient à promouvoir de toutes façons l'industrie manufacturière et le commerce.

« Tel était, à peu près, l'état prospère des premiers temps de la république. Mais cette ère heureuse fut bientôt changée ; à la paix et à la vie tranquille succéda la discorde.

(1) Corporations en France. (Note du traducteur).

« Il fut décidé qu'on formerait un tribunal de VINGT-QUATRE MAGISTRATS élus par le Conseil ; ils devaient être pris en nombre égal parmi les nobles et les plébéiens.

« A cette époque (1230) les habitants de Sienne pensèrent à agrandir leur cathédrale.

« Le CARROCCIO, très antique et tout vermoulu, se trouve dans les magasins de la commune. Les Siennois en ont fait faire un pareil dont ils se servent le 14 août, veille de l'Assomption, pour porter à la cathédrale, avec un cierge, les tentures du dais (1). A la cathédrale même, à deux colonnes, sont fixées deux antennes qu'on dit être celles d'un autre carroccio des Siennois.

« Après la bataille de Montaperto, les Siennois attribuèrent leur victoire à la sainte Vierge, et les magistrats décrétèrent que sur les monnaies, à la légende *Saena vetus*, on ajouterait : *Civitas Virginis*.

« En 1295 fut commencée la construction du Palais du gouvernement ; aux vingt-quatre magistrats qui gouvernaient la cité furent adjoints les douze prud'hommes (Buonomini) et le gouvernement fut ainsi de trente-six membres. En l'an 1286 mourut Ambroise Sansidoni, qui fut béatifié pour ses vertus ; plusieurs autres le furent également, comme le B. Franco.

« Ici comme ailleurs, le parti guelfe était devenu prédominant au commencement du XIV^e siècle. Sienne était entrée dans la ligue des cités toscanes qui combattaient les blancs et les gibelins. Le Tribunal des Neuf, devenu puissant, avait su maintenir l'ordre.

« Peste et disette de l'an 1339. Terrible peste de 1348 qui détruit le tiers de la population. »

Il est facile d'après cela, de constater que *les vingt-quatre personnages*, placés deux par deux à la dextre du gouvernement, et reliés à lui par *deux cordes*, sont les vingt-quatre magistrats qui jugeaient primitivement la cité. Tandis que *les Maistrances* ou *corporations-liges* de la Cité, formées plus tard, se trouvent rangées à la gauche du Tribunal. Lorenzetti a donc tracé *sur cette paroi centrale la constitution exacte du*

(1) C'est ce dernier CARROCCIO, servant encore actuellement au municiple, pour la fête patronale de Sienne, le jour de l'Assomption, que nous avons obtenu la permission de reproduire, dans notre Planche XCV.

Tribunal de paix et de justice de Sienne, telle que la cité le constituait d'après les règles les meilleures en vigueur au XIII^e siècle.

A gauche de la fresque les magistrats sont reliés entr'eux au gouvernement, par DEUX CORDES; parce qu'ils sont attachés à son service par les liens du double serment-lige à l'Etat que s'est donné la république siennoise. Double serment-lige porté à l'écu et à l'étendard du Christ-Roi, Chef de Sienne : 1^o *serment-lige juré à l'écu*, c'est-à-dire à l'autel de la cathédrale de Notre-Dame de Sienne; comme nous allons le voir, c'est là que trône LA MAJESTÉ RÉGNANTE A SIENNE; — 2^o *serment-lige juré à l'étendard* (blanc chargé d'une croix rouge), c'est-à-dire au drapeau sacré de la République, devant l'AUTEL DE LA SALLE DES SERMENTS AU MUNICIPE; — comme nous allons le constater, c'est là que le podestat faisait prêter aux magistrats ce second serment. C'est sur la garantie de ces deux serments-liges que peuvent se juger les querelles et les rixes entre citoyens et le pouvoir public.

A droite, devant le haut Tribunal sont massées les forces municipales et citadines. Extrayons de la « *Storia e Costumi delle Contrade di Siena*, » par le comte Hercolani, (Firenze 1845), l'organisation des maistrances :

« La Cité, divisée en *quartiers (contrade)*, chaque quartier avait son drapeau spécial, son capitaine, son porte-drapeau et trois conseillers; et tous ceux-là dépendaient du capitaine du peuple qui arborait toujours à son Etendard les armes mêmes du peuple, c'est-à-dire LE LION BLANC rampant à la tête surmontée d'une couronne royale d'or, sur champ de gueules, ainsi qu'on le trouve dans la chronique manuscrite d'Angiolo di Tura del Grasso.

« L'institution des quartiers était unie aux grandeurs de la République. Les quartiers prenaient le nom *des rues ou du saint sous le patronage duquel militaient les compagnies urbaines ou du district respectif*.

« Le 16 août, pour la fête de l'Assomption, patronne de la Cité, on voit défiler toujours, encore de nos temps, autour de la place de l'Hôtel-de-Ville, deux chars différents de ceux des quartiers. Le premier char a une signification historique, il représente le *carroccio* qui fut enlevé par les Siennois aux Florentins, à la bataille de Montaperto.

« *Le second carroccio, de Sienne, se garde dans l'Œuvre de Santa Maria della Scala.* » (Voir la planche XCV^e, à la page 230, du présent numéro.)

Flaminio Rossi dans son histoire : « *delle Contrade de Siene,* » manuscrit en 2 vol., qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Sienne, et dont l'ouvrage du comte Herculani n'est qu'un extrait, donne de grands détails sur l'organisation des forces de la cité, depuis le moyen âge jusqu'à la renaissance. Le *carroccio* du municipe siennois, y figure constamment. (Voir pages 21, 73, 74, 77, 79, 81, 88, et avec deux dessins l'un du *carroccio de Florence*, à la page 77 et l'autre du *carroccio de Sienne*, à la page 80). Parvenu à la renaissance, voici ce qu'il dit du *carroccio de Sienne* :

« Dans la course du 16 août de chaque année, on a coutume de traîner sur la place un char triomphal, dans lequel se plantent les sept drapeaux des *quartiers* qui prennent part à la course de chevaux. Le 14 du même mois se porte dans ce même char *le cierge* votif, représentant quelque fait historique, qui se donne au dôme, avec le drapeau qui doit servir de prix pour la course à la lance.

« LE CARROCCIO, chez les anciens, est l'image de la patrie : c'est la cité, c'est le conseil qui gouverne l'Etat, c'est l'asile, c'est le tabernacle, c'est *l'autel!* (1). (*Ritmo Storico*, cité liv., page 88.)

« On portait tant de vénération au *carroccio*, que le Collège des vingt-quatre seigneurs, dit un décret, (qui se trouve dans leur Constitution), ordonnait qu'on devait *brûler devant le carroccio, nuit et jour, une lampe à l'honneur de Dieu et de la Madone, aux frais de la République.* (Cité de *Tommasi*, libr. 5, page 335, *ibid.*)

« *Le carroccio siennois* était couvert d'un drap couleur rose, et de son milieu se dressait une longue antenne portant l'étendard de la cité. »

Il appert incontestablement de cette organisation, que jusqu'au XIV^e siècle l'hommage-lige au Christ-Hostie Roi, au SEIGNEUR du *carroccio* de Sienne, était requis des forces citadines et municipales, avant d'être admises à porter leurs litiges devant le haut Tribunal.

(1) Voir sur l'usage Eucharistique des *c. ars de bataille*, le RÈGNE 1887, à la page 179.

« C'est à cette fin même que *l'autel des serments* était placé dans la salle précédant le *Conseil des Neuf*.

Avant de pénétrer avec leurs causes devant le tribunal d'Etat, les plaignants, citadins ou pouvoir de ce temps-là, *au lieu de prêter le serment du Crucifix*, comme devant les tribunaux de nos jours, étaient astreints de prêter publiquement le serment à *l'Hostie gardée dans le tabernacle de la salle voisine*.

Vue sous ce biais, l'œuvre de Lorenzetti prend évidemment à partie l'histoire de la Constitution de la cité, regardée comme placée sous la sauvegarde de la Justice divine du Christ. La seigneurie de Sienne se rattache à ROME, la cité mère de la chrétienté. Le gouvernement de la seigneurie s'appuie sur les vertus et les forces de LA MAJESTÉ DU FILS DE MARIE, patronne de Sienne. Voilà pourquoi le plus haut tribunal de l'Etat trône ici, en vertu du sceau ou de la roue de puissance de L'AGNEAU. Le sceau distinctif de la seigneurie siennoise, la roue de puissance à la main gauche, et le sceptre à la droite du grand vieillard représentant l'Etat de Sienne, ne sont que les emblèmes sauvegardant l'autorité civile, déléguée du pouvoir social et politique de L'AGNEAU VIVANT sur la cité justicière, dont l'Hôtel de Ville est le *siège officiel*.

Pour bien saisir cette *réalité*, qui semble un mystère insondable à notre époque, il faut savoir ce qu'était LA MAJESTÉ RÉELLE de Sienne, le CHEF VIVANT de son Palais de Justice et de son gouvernement.

Pour nous en rendre compte, nous allons poser devant nos lecteurs trois hypothèses qui ne peuvent se résoudre qu'en faisant en leur présence une rapide excursion *aux portes de la ville*, de là à *la cathédrale*, avec retour *au municipe*.

C'est cette petite excursion qui nous a mis à même de voir surgir des pierres et des monuments de Sienne l'ARCANE DE LA MAJESTÉ DE SON MEILLEUR GOUVERNEMENT :

— PREMIÈRE HYPOTHÈSE S'IMPOSANT AU VOYAGEUR AUX PORTES DE SIENNE. Toutes ces portes se trouvent ornées d'un soleil flamboyant portant en lettres gothiques, mais posées sur un appareil *du XVII^e siècle*, le Chrisme de l'Agneau : *J. H. S.* En parcourant les rues, au-dessus de chaque porte de maison, depuis l'Hôtel de Ville, où le Chrisme est posée à la façade et

dans la salle d'apparat du Conseil, jusqu'à la dernière mesure, on peut voir le même Chrisme, mais seulement de trois styles, du XIV^e, du XV^e et XVII^e siècles seulement.

J'en peux conclure que le Christ a régné à Sienne, *d'une manière officielle* à ces trois instants. Le signe du *règne officiel du Chrisme* équivaut, à ces trois moments, à *l'écu, au stemma, au blason* de la cité, et à *la roue de puissance* de l'Etat, dans la fresque du *Meilleur Gouvernement* (1).

— DEUXIÈME HYPOTHÈSE QUI SE DRESSE DEVANT LE VISITEUR AU DOME. Baedeker nous apprend que lorsque *Duccio di Buoninsegna*, un artiste dont les œuvres surpassent de beaucoup par la beauté et la grâce celles de Cimabue, eut terminé, l'an 1310. « LA MAESTÀ, » la Madone triomphante destinée au maître-autel de la cathédrale, l'enthousiasme de la république fut si grand que *le tableau fut porté processionnellement à l'église*. Au revers de ce tableau étaient la vie et la Passion de Jésus-Christ en vingt-six compartiments, primitivement le revers de « LA MAJESTÉ. » Par deux fois, Baedeker, nous avertit que ce tableau a été porté en triomphe *sur le maître-autel*. Il a coûté de 2 à 3,000 florins d'or. Ce fut le chef-d'œuvre de la cathédrale. On l'a scié en deux et les deux panneaux se trouvent actuellement gardés dans l'*Opera del Duomo*. (Voir la planche XCVI^e, à la page 246, de ce numéro.

Or, qui est ici, au juste, LA MAJESTÉ ? — Est-ce la Madone élevant en l'air l'*Enfant-Jésus*? Les milices adorant le SEIGNEUR de Sienne? — ou son Fils siégeant *sur le maître-autel* de la cathédrale, vouée à Marie?

Le culte adressé à la *Madonne Italique* serait-ce un culte spécial envers la sainte Mère de Dieu, ayant *pour origine* une exaltation *officielle* de son divin Fils sacramenté? Où est-ce son Fils qu'on a pris de prime abord siégeant en SEIGNEUR dans l'Eucharistie, et ce SEIGNEUR trônant sur le sein immaculé de la Vierge à laquelle se voua ensuite la cité? Si LA MAJESTÉ de Sienne est ce *Jésus-Hostie*, l'*Agneau*, dont le chiffre figure jusqu'au XVII^e siècle aux portes de la cité et sur tous les monuments publics et privés dès le XIII^e et XIV^e siècle. Oh! alors, tout s'explique. La Madone

(1) Remarquons en passant que *le Stemma* de Sienne ne date pas de *saint Bernardin de Sienne*. Il lui est de beaucoup antérieur comme écu de la cité. Ce saint n'a fait que le restaurer et en rétablir l'usage comme sauvegarde publique.

vénérée à partir du XIII^e siècle *sur le maître-autel*, est bien exactement l'image du trône *réel* du SEIGNEUR caché, à cet endroit, dans l'Hostie.

Mais, dans ce cas, lecteur, dans tous les Etats d'Italie, la vraie piété envers l'image de la Madone, se trouvera être cela, et pas autre chose. Et dans cette hypothèse l'*Arcane de la Rome antique*, du Capitole romain, correspondra à l'*Arcane de l'Etat chrétien* (1).

Retournons au Municipale. Nous soupçonnons maintenant pourquoi Lorenzetti a posé *le cartouche de la Seigneurie* pareil à LA MAJESTÉ de la Madone que nous venons de contempler, de *Duccio di Buoninsegna*. Pour Sienne donc, le *Seigneur*, « LA MAJESTÉ, » C'EST L'HOSTIE DE MARIE !

— TROISIÈME HYPOTHÈSE POUR L'ASSISTANT TRANSPORTÉ AU XV^e SIÈCLE *en face du cartouche de la Seigneurie*. Supposons-nous transportés au XV^e siècle. Le palais est comble de gens accourus au son du tocsin. Une révolte a eu lieu. Le délégué du peuple escorté du podestat franchit le seuil du Tribunal des Neuf, et vient se poster en face du Tribunal. Le podestat ordonne silence.

Le délégué des Contrades, c'est un religieux au froc franciscain, apostrophe le Tribunal et lui dit : « Noble Tribunal de cette cité, vouée à la sainte Madone, vous avez, il y a quelque temps, fait accueil à la proposition de revenir *ostensiblement* à l'hommage-lige dû au nom auguste du *Seigneur Jésus*, pour sauvegarder les édifices publics et privés, et la cité est là pour dire si cet acte de Ligéité vous a porté bonheur. Je n'ai qu'à me tourner à droite, vers la paroi où Lorenzetti a tracé les bienfaits de LA CONCORDE, pour y voir les richesses de vos campagnes et les splendeurs de cette ville. Mais si je tourne à gauche mes regards, je pleure parce que Lorenzetti a deviné l'avenir de cette fière république. Sur la place où trône le nom du SEIGNEUR, des sectaires ont vendu la Justice. LA RÉBELLION est entrée armée de tous les vices, et à jeté à bas les trois bases fondamentales de l'Etat : le respect-lige dû à LA MAJESTÉ de l'Autel, le

(1) M. le chanoine Chabau, dans son ouvrage sur « *les Pèlerinages de la Haute-Auvergne*, » observe justement que dans le haut moyen âge, pour les statues de la sainte Vierge « *le principal personnage, ce fut l'Enfant Jésus. La Mère n'était qu'un accessoire; en quelque sorte son giron servait de trône à l'Enfant-Dieu.* »

service-lige du au DRAPEAU DE LA CROIX, et l'obéissance-lige due AU GOUVERNEMENT.

« Magistrats de Sienne, l'oubli de vos serments a fait la TYRANNIE maîtresse de céans. Je vois, comme Lorenzetti, la République finie, la cité détruite. Je vois ses champs pillés, ses richesses disparues, et partout la rébellion contre l'Eglise et l'Etat chrétien.

« Magistrats, le peuple connaît ses droits. La Constitution de Sienne lui laisse le devoir de courir aux armes, dès que les magistrats ne tiennent plus leurs serments. Cette paroi derrière le siège du Tribunal est faite d'après la *Loi de Remontrance* que possède le peuple siennois de cerner ce Palais de Justice, dès qu'il est avéré que le podestat se refuse à garantir l'ordre dans la cité.

« Je dépose donc, au nom du peuple, dont je suis le délégué, ici sur sur cette table, le texte de la *Loi Seigneuriale* qui vous oblige à me suivre dans la salle voisine renouveler vos serments.

« Sinon, LE SEIGNEUR se retirant, — car je vais l'emporter sur le CARROCCIO, accompagné du Podestat et de la force publique, du tabernacle de la salle du Conseil, en cas de refus de votre part, — LE SEIGNEUR, la Majesté de Jésus saura vous obliger à évacuer le siège de son tribunal. Force doit rester à LA LOI ! »

Vous venez d'entendre, sinon les paroles mêmes, du moins le sens exact d'un discours de saint Bernardin de Sienne. C'est lui qui a ainsi rétabli l'ordre à Sienne, devant ces fresques mêmes de Lorenzetti, et en s'appuyant sur l'argument de l'arche sacro-sainte du Carroccio. C'est pour ce fait qu'après sa mort, il fut déclaré patron de la Cité, et que son portrait figure dans la salle des Serments.

Mes trois hypothèses susdites s'imposent à l'historien arrivant avec ses idées du XIX^e siècle, et l'obligent, s'il est de bonne foi, à s'incliner devant les idées du XV^e siècle, confondu par cette cité où le droit chrétien est affiché, pour qui veut s'en servir, sur les trois parois de la salle des Neuf ou de la Paix. Nos lecteurs saisiront en tous cas la portée du *Meilleur Gouvernement*, selon les idées *pratiques* du XIII^e et XIV^e siècle. Rien de *fort*, rien de *tangible*, rien de *réel*, comme ce Gouvernement de Sienne qui prend le Dieu des Tabernacles pour le VRAI SEIGNEUR DE LA CITÉ. Rien de plus

paisible et de plus *fertile* que cette Cité, lorsqu'elle reste dans la loi inscrite sur les parois de son Palais de Justice. Mais aussi rien de plus *terrible* et de plus *désastreux* que son sort, dès que cette loi du Meilleur Gouvernement est enfreinte.

LE SYSTÈME DE LA CONCORDE, *paroi de droite*. Nous avons été contraints par la force de faire assister nos lecteurs à trois épreuves relatives à la paroi principale de la salle des Neuf. Nous avons constaté que cette paroi se rattache intimement à la structure historique du Muncipe siennois. Point d'*allégories* à chercher ici, mais le fait *réel et tangible* d'une Constitution basée sur un PACTE AVEC DIEU, qu'on a eu grand soin d'afficher dans ce palais public, *ad perpetuam rei memoriam*, comme la seule garantie du *Meilleur Gouvernement*.

Nous avons dû transporter nos lecteurs hors de la salle, et en imagination leur soumettre les trois hypothèses (qui sont des réalités *existantes*), à savoir LES PORTES blindées du nom du Seigneur, le tableau de Ducci donnant LA MAJESTÉ, et enfin le discours de saint Bernardin de Sienne sur LA LOI DE REMONTRANCE. — Nous n'avons pris ces trois hypothèses que parce qu'elles sont dans l'histoire de Sienne les actes majeurs qui prouvent que c'est ainsi que la cité s'est gouvernée.

Elle s'est gouvernée ainsi, les fresques de Lorenzetti l'indiquent, et non pas d'une autre façon. *La Cité de la Vierge* ou *Saena Vetus*, date sa splendeur du combat de Montaperto, l'an 1230. C'est le moment où s'agrandit la cathédrale. De 1290 est la construction du Palais du Gouvernement.

De 1300 à 1320 est l'œuvre de Lorenzetti. L'ordre règne jusqu'à la terrible peste de 1348. Puis vient une éclipse de l'étoile de Sienne, où règne la discorde. Une éclaircie a lieu au xv^e siècle, une seconde éclaircie au xvii^e siècle ; puis Sienne tombe victime de la Révolution. C'est de Sienne, que partent alors les deux frères *Socin* qui ont enrégimenté les cadres du maçonnerie, régissant actuellement sur toutes les plages du monde. Le monument que la maçonnerie reconnaissante a érigé à ces deux malheureux apostats se trouve *ici*, à deux pas de l'Hôtel de Ville.

Le Système de la Concorde n'a donc prévalu à Sienne que pendant

trois périodes entrecoupées par deux intervalles de discorde et finissant par le règne de la Révolution. Or, si la paroi dit vrai, nous devons trouver l'abondance et la paix dans les campagnes et les villes dans *les trois périodes de Concorde*, et réciproquement, pendant les intervalles, aller consulter, pour la misère et la guerre, la paroi de la Rébellion.

Nous ne ferons qu'indiquer, à vol d'oiseau, comment les affaires du Gouvernement se sont effectivement passées ainsi. Du XIII^e et XIV^e siècle sont les palais des nobles qui bordent les rues de tous les côtés. Du XIV^e et XV^e siècle est l'enceinte superbe qui protège la vieille cité. Signes évidents d'une prospérité communale énorme, qui, à deux reprises, a donné au gouvernement la possibilité de créer les routes, tracer des aqueducs, c'est-à-dire élever la cité et ses campagnes à un rang de civilisation fortunée.

A la dernière éclaircie, au XVII^e siècle, se rapporte l'érection de nombreux édifices bourgeois des faubourgs et des portes de la ville qui probablement avaient été enfoncées et détruites par la rébellion. Ces derniers édifices bourgeois et ces portes du XVII^e siècle, comme le palais des nobles et le palais de la Seigneurie du XIII^e et XIV^e siècle, présentent tous *le Stemma de Sienne*, c'est-à-dire l'Ecu (vulgairement dit de saint Bernardin de Sienne) au nom de l'Agneau Régnant : *J. H. S.*, inscrit dans un soleil flamboyant. En rapprochant *cet Ecu* des *fers à hosties* des mêmes époques, on sera surpris de *leur totale ressemblance*. On en déduira que *le Chrisme et l'Ecu de Sienne se rattachent à l'HOSTIE, d'une manière permanente et absolue!*

Preuves évidentes qu'aux trois périodes susdites on a usé du droit, consigné dans l'Acte de la principale paroi, de restituer *l'Ecu de la Saena Vetus* dans les armes eucharistiques de la Seigneurie siennoise, en l'accosant du chiffre de la Majesté du Christ-Hostie régissant sur la cité. La conséquence de cette reprise, par trois fois, de l'Ecu de l'Agneau-Victime, a été, par trois fois aussi, la richesse pour l'intérieur de la cité, l'abondance pour le dehors de ses murs, la protection des arts et métiers dans les faubourgs, la paix partout.

« *La paix est la tranquillité de l'ordre,* » avait enseigné saint Augustin. « *La paix et l'ordre dans les éléments physiques et humains*

s'accroissent en vertu de la puissance eucharistique, » avait ajouté saint Thomas d'Aquin.

LA MAJESTÉ DE L'AGNEAU de la *Saena Vetus* a donné raison à saint Augustin et à saint Thomas, mais surtout à saint Bernardin de Sienne, disant : « *Le Peuple ne se gouverne que par le SEIGNEUR, et autant que les serments-liges des magistrats à l'Autel et au Drapeau sont maintenus par le podestat, et que les corporations sont astreintes à l'hommage-lige envers l'Hostie, de par la Constitution.* » — Mettez ici au lieu du podestat, l'empereur, le roi, le chef, le parlement ou le sénat, et vous tenez la clef de l'*Arcane du Meilleur Gouvernement* de tous les Etats chrétiens, connus et à connaître.

LE SYSTÈME DE LA RÉVOLUTION. *Paroi de gauche.* — Tandis que la paroi antécédente donne le règne de la Concorde ou le système de la soumission à la Constitution siennoise, cette troisième paroi, nommée vulgairement de LA TYRANNIE, doit, selon notre manière d'entendre, représenter « le règne de la Révolte, » ou le système de la Révolution appliqué contre le système du Meilleur Gouvernement.

(Voir la planche XCIV^e, à la page 214 de ce numéro.)

Prenant l'histoire de Sienne en main, voyons-nous qu'on se soit si particulièrement méfié de la tyrannie dans l'acception de ce mot de nos jours, pour lui donner une place à part dans cette salle de Justice? — Non, ce qu'on y amenait, ce n'était pas *des tyrans* pour les occire, mais *des rebelles* et *des révoltés* pour les soumettre à la *Loi d'Etat du Municipale*, pour les corriger et en préserver la cité.

C'est la rébellion contre la Constitution de Sienne qu'on a jugée, sur les bancs des accusés, placés le long de cette paroi même, paroi attenante à la prison d'Etat (1).

(1) « LIBERTAS, LIBERTÉ (la Liberté humaine, entendue comme le Souverain-Pontife Léon XIII vient de la définir et promulguer, *ex Cathedra*) : Telle fut la noble devise de l'Etat siennoise.

On peut la voir encore inscrite sur le blason du « *Carroccio* » dont nous donnons la fidèle reproduction dans notre planche XCV.

Le blason du *Carroccio* Siennoise se compose de trois écus qui sont :

1^o L'*Ecu du Municipale* qui est blanc et noir, aux couleurs héraldiques de la commune de Sienne. Cet écu est posé à dextre.

Voilà tout le mystère de cette paroi. Lorenzetti a été chargé d'y dérouler les actes et les effets de LA REBELLION, que la Constitution frappe de son anathème, en retranchant de la cité et rejetant de son sein ses fils rebelles, comme ennemis du règne de la Liberté chrétienne. C'est donc bien *le système de la Révolution* mettant la licence au lieu de la Constitution, et la tyrannie à la place de la liberté, qui est mis au clair sur cette paroi.

Nous n'entrerons pas dans de grands détails pour le prouver. Nous nous bornerons à dire que *le code pénal siennois*, est inscrit, *en réalité*, sur ce mur. — C'est LA RÉVOLUTION SOCIALE, que Sienne a lancée au monde entier, dès que la Constitution de la Seigneurie fut brûlée sur la place publique, au bas de l'autel de la vieille tour du Manggia. Voilà la leçon sévère que, sur cette troisième paroi, il serait facile de lire, le Code pénal du moyen âge à la main.

2° *L'Ecu du Peuple*, qui est le *Lion blanc rampant sur champ de gueules*, aux couleurs de l'étendard du podestat. Cet écu est posé sur le char à sénestre.

3° *L'Ecu de la Cité* (CIVITATIS), portant sa devise : « *Libertas.* » Cet écu est posé sur le char entre les deux précédents écus.

Il les domine. C'est-à-dire que les forces municipales et citadines ne doivent marcher qu'au cri de « *Libertas!* »

Comme les historiens de Sienne nous avertissent que le *Carroccio* est l'*emblème sacré* pour la patrie, qu'il est le centre d'unité et de défense confiée à la garde des milices, — il s'en suit que c'est pour soutenir sa devise de *Libertas* que tout l'ordre social de Sienne lutte et milite. L'Etat, le peuple et la cité combattent pour la liberté. C'est le mot d'ordre de la soumission entière au Meilleur Gouvernement du Christ. C'est le dernier mot de la Constitution siennoise.

Il est clair dès lors que *Tyrannie* ici veut dire, non pas *oppression par la force ou par la ruse*, mais *opposition aux garanties de la Liberté*, que le *Municipe* et le *peuple* maintiennent au nom de la *Cité sacrée* de l'*Hostie*, de la *Cité* posée sous la sauvegarde auguste de l'*Agneau Victime*, chef des armées et chef du peuple.

L'*HOSTIE VIVANTE*, LA MAJESTÉ trônant dans le *Carroccio*, à la Cathédrale et dans le sanctuaire de l'*Hôtel de Ville* de Sienne, doit rester à jamais le Chef de la Cité, si l'on veut qu'il y ait une Cité.

Dès que dans cette Cité se glisseront des hommes attaquant LA LIBERTÉ prise dans le sens où cette devise figure au blason du *CARROCCIO*, la citadelle de la Cité doit répondre aux avant-portes de la ville en criant : TYRANNIE ! Voilà l'ennemi. Il faut le prendre et lui appliquer la Loi martiale de la Cité, du Tribunal des Neuf.

Nous possédons au Musée de Paray, une coupe en faïence représentant le combat des milices siennoises défendant l'ancien « *Carroccio* » de Sienne, contre l'attaque d'une troupe de cavaliers gibelins.

A l'antique char est appendu un bouclier portant la devise de Sienne : « *Libertas.* »

Il est évident que les ennemis de la Cité siennoise sont ici les tenants de la TYRANNIA, de l'Oppression et de la Rébellion contre la Constitution de la Cité du Christ-Hostie.

Nous voici mieux à même de juger l'œuvre magistrale de Lorenzetti. L'histoire Juridique de la cité de l'Agneau-libérateur est contenue dans ces sublimes peintures. Les tribunaux de la Justice divine et humaine se sont ici donné la main, se sont prêté mutuel appui pour enrichir, ennoblir et sanctifier la cité de la Vierge. Cet appui s'est basé sur un PACTE AUTHENTIQUE avec le SEIGNEUR DES ARMÉES. Pacte juré et maintenu par voie de serments, d'hommages et de services, envers LA MAJESTÉ de L'HOSTIE, avec le concours des magistrats, du peuple et du podestat. — Pacte amenant la richesse et la paix, tant que le peuple et le podestat obligent les magistrats à exclure de la cité ceux qui mettent sa Constitution en péril; et dont la rupture amène la Révolution, et avec elle la désolation et le malheur, dès que les magistrats ne jugent plus selon leurs serments.

Nous avons, en plus, remarqué que la paroi centrale indique l'*Acte du Meilleur Gouvernement* à prononcer par le peuple et le podestat, en cas de conflit entre le tribunal d'Etat et la Constitution. En ce cas, *la Loi de Remontrance* doit se porter au Tribunal par le tribun-délégué du peuple; le podestat, relevant les corporations publiques de l'hommage-lige, doit dissoudre le Tribunal d'Etat jusqu'à sa complète soumission à la loi seigneuriale de la Cité.

Telle fut la savante organisation de ces fières républiques chrétiennes d'Italie, qui datent leur aurore du XIII^e siècle.

La Loi de Remontrance, dont nous avons rappelé un exemple sous saint Bernardin de Sienne, a été appliquée maintes fois. — Elle n'est pas propre à ces seuls temps, mais à tous les siècles. C'est le rouage le plus précieux pour assurer la liberté du règne social et politique du Christ-Seigneur des vieux Etats chrétiens.

De Sienne sont partis les deux frères apostats, qui ont obligé les modernes Etats chrétiens à recourir au Tribunal d'un grand vieillard, issu lui-même du sang patricien de la *Saena Vetus*, Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Devant ce tribunal, les Nations ont appelé leur cause contre la Révolution, et le Grand Vieillard assis sur la chaire capitoline romaine, leur a livré *la Constitution SAENÆ VETERIS et CIVITATIS VIRGINIS*, de sa Patrie et de sa Mère, et leur a dit : « *Voici le Code des Etats du Christ!* » — Il a

parlé et les nations s'apaisent, l'ordre revient, l'Etoile de Sienne grandit. Ce qui en sortira, c'est LA PAIX-LIGE AU SACRÉ-CŒUR. *Une paix armée*, si le Droit divin *outragé* le demande; *une paix désarmée*, si l'hommage-lige à la Majesté du Sacré-Cœur, selon ses précises volontés, *s'accomplit*.

L'AGNEAU EUCHARISTIQUE, LE SEUL DOMINATEUR DES SIÈCLES, *tiendra lui-même les DEUX CORDES-LIGES, qui feront se ranger les Etats et les peuples, à l'ordre du Vatican.*

Alexis DE SARACHAGA.

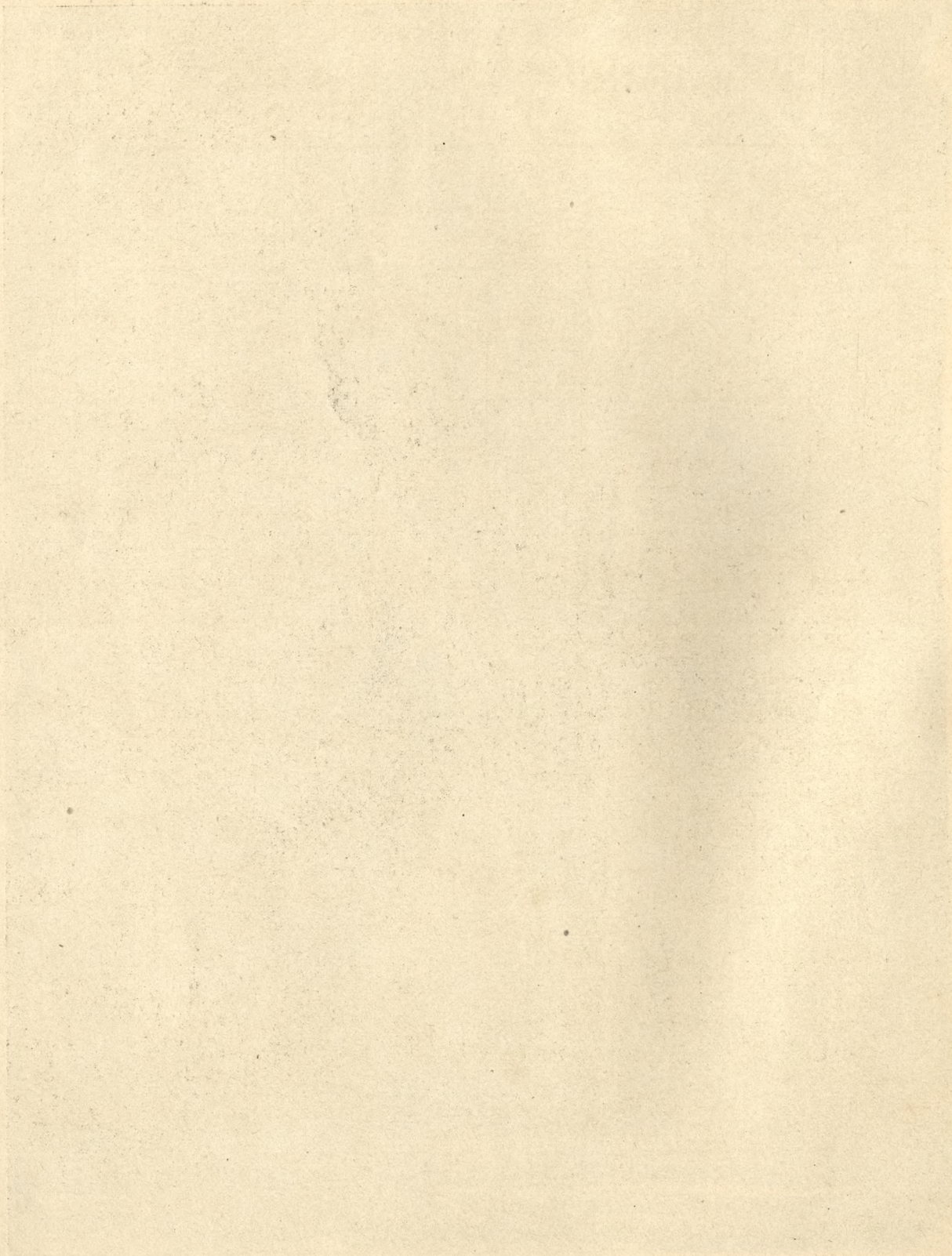




“ LA MAESTA ”, LA MAJESTÉ DE SIENNE

(DUCCIO DI BUONINSEGNA. — XIV^e SIÈCLE.)

Tableau porté en triomphe, sur le Maître Autel de la Cathédrale, l'an 1310.



DOCUMENTS DU RÈGNE

LE CONCERT DES ÉTATS CHRÉTIENS

Les archéologues et les architectes s'efforcent de reconstituer les édifices du passé d'après les quelques vestiges qu'en a respectés le temps, d'après les données qu'ont laissées les auteurs contemporains, et d'après la connaissance qu'ils ont acquise du style de l'époque où s'est élevé, dans sa majesté et sa splendeur, le monument maintenant couché dans la poussière. Tout peut concourir à éclairer leurs recherches. Souvent une pierre enfouie sous la mousse des forêts, ou une ligne à peine déchiffrable d'un manuscrit oublié dans la poussière d'un grenier, leur démasque toute une façade grandiose, ou leur livre le secret d'une voûte hardiment élevée dans les airs.

Nous agissons de même à l'égard du merveilleux édifice de la Chrétienté disparue, que, pierre à pierre, morceau par morceau, nous nous efforçons de faire sortir de la nuit du passé et de l'oubli.

L'édifice moral, comme l'édifice matériel, l'Etat comme le temple, sont constitués par trois éléments essentiels : la base ou fondation, le pilier ou la colonne, et l'arceau ou la voûte. En deux articles précédents, nous avons découvert ou reconstitué la base, la fondation de l'Etat chrétien : c'est le PACTE ; puis la colonne de soutien, c'est la CHEVALERIE (1). Il nous reste à en

(1) Voir ces articles, V^e année 1887, p. 215 ; et VI^e année 1888. p. 184.

chercher l'arceau, la voûte ; c'est à cette recherche que nous consacrons le présent article.

L'arceau de l'édifice social chrétien est la LIGNE DE GOUVERNEMENT, ou mission inhérente au développement de chaque peuple selon ses forces hiérarchiques.

Pour relever de ses ruines un édifice détruit, la première chose à faire est d'en rétablir le plan d'ensemble, c'est ce que nous faisons pour l'édifice de la Chrétienté. Quand nous aurons reconstitué ce plan, nous comprendrons mieux les moyens qui ont été mis en œuvre pour détruire ce monument ; la hardiesse du grand-œuvre des convents maçonniques, la Révolution, basée sur le renversement des puissances retournées contre elle-même, et le monstrueux plagiat, combiné par Satan, du Grand-Concert des puissances que Notre-Seigneur a proposé, en 1689, aux princes chargés d'unir dans son Sacré-Cœur les Etats chrétiens.

Comme dans nos précédents articles, nous aurons à déblayer le prodigieux amas de scories amoncelées par les siècles sur la question à traiter, mais les forces du *Règne* en viendront à bout : nous ne saurions les croire inférieures à celles des dragues que M. de Lesseps passe de Suez à Panama, ni même à celles qui, par les bouches du Vésuve et du Kracatoa, projettent au loin des masses de scories capables d'ensevelir des provinces et des îles vastes comme des continents.

Tout d'abord, nos travaux de déblayement nous font découvrir quatre propositions que nous analyserons successivement, à savoir :

1° Les PEUPLES, en tant qu'instruments d'*ordre* sont des instruments de l'*ordre sacré*, ou du règne social de l'Agneau ;

2° ILS ONT CHACUN LEUR MISSION, ou ligne de gouvernement inhérente au développement hiérarchique de l'ensemble des nations chrétiennes, concert établi en vue d'une fin qui n'est autre que l'établissement du règne social de l'Agneau des siècles.

3° LA HIÉRARCHISATION des Etats chrétiens suit une ligne d'ensemble d'évolution et de direction, dont Rome est le pivot historique intermondial.

4° LA PROSPÉRITÉ DE TOUT PEUPLE, NATION OU ETAT dépend de sa participation au concert des puissances vouées au règne social de l'Hostie, de sa fidélité au serment juré à l'Agneau eucharistique.

I

LES PEUPLES, EN TANT QU'INSTRUMENTS D'ORDRE, SONT DES INSTRUMENTS
DE L'ORDRE SACRÉ, OU DU RÈGNE SOCIAL DE L'AGNEAU.

Le peuple, la nation, l'Etat, sont trois termes que l'on confond volontiers, comme synonymes les uns des autres. C'est une grave erreur. Le peuple, la nation et l'Etat, distincts d'origine et de construction, sont trois agents sociaux, qui n'ont ni les mêmes attributions, ni les mêmes fonctions, ni les mêmes charges.

Un *peuple* peut ne pas constituer une nation : le peuple juif n'est plus une nation. Une *nation* peut exister sans former un Etat : Il y a une nation mongole, une nation indoue, mais il n'y a plus d'Etat mongol ni hindou.

LE PEUPLE est l'ensemble des hommes qui obéissent aux mêmes lois, qui suivent les mêmes traditions et sont régis par les mêmes coutumes. Partout où une même tradition, une même coutume à force de loi, et tient lieu de règle de conduite communale, existe un seul et même peuple, qui peut, d'ailleurs, être scindé en plusieurs corps de *nations* et régi par divers *Etats*.

LA NATION est l'ensemble, la masse de groupes sociaux, qui ont droit de représentation et de gestion de leurs intérêts régionaux.

L'ETAT est l'ensemble de ceux qui, à tous les degrés, administrent la justice, assurent l'ordre, procurent la sécurité au peuple et à la nation, *et qui les conduisent à l'obtention de leurs fins légales*.

Le peuple, bien ordonné, doit donc être le propre gérant de ses intérêts *communaux* ; la nation doit avoir la gestion de ses intérêts *régionaux* ; à l'Etat seul incombe la responsabilité des intérêts *généraux* du peuple et de la nation, *qu'il dirige comme leur PATRON, délégué, de DIEU, au pouvoir*.

L'Etat, pour exister, a besoin du soutien de la nation ; la nation, à son tour, est gardée par le peuple. *Mais l'Etat leur donne le germe vital*.

Le tout est représenté très exactement par un arbre : les racines du pouvoir sont en bas, cachées dans le peuple, *comme le dit Saint Thomas*, c'est-à-dire dans la masse des foyers gardant la même loi comme règle de

conduite communale; le tronc du pouvoir est au milieu, dans la nation, c'est-à-dire dans la masse des groupes sociaux, qui enlacent la sève populaire *ascendante*, dans leurs couches concentriques et la font monter sûrement et sans secousses à travers les pores de l'organisme social; les bras du pouvoir sont en haut, dans l'Etat, c'est-à-dire dans l'ensemble des administrations qui, de même que les branches de l'arbre, répartissent équitablement la sève, *descendante*, parvenue à sa plénitude, qui doit s'épanouir en feuilles, en fleurs et en fruits (1).

L'antiquité eut l'intuition de cette intime analogie entre l'arbre et le pouvoir :

Le bois sacré était le domaine de la divinité qui créa le pouvoir; c'est à l'ombre du bois sacré, dont la hache ne pouvait approcher que la divinité conférait le pouvoir émané d'elle; par la volonté divine, le pouvoir tombait du haut en bas, à l'ombre de l'arbre sacré. Touchant pressentiment du bois sacré de la Croix, de l'arbre promis, dont l'ombre devait sacrer le pouvoir!

L'arbre sacré était l'égide et la sauvegarde du gouvernement émané de Dieu.

Des peuples chrétiens eurent aussi de ces arbres égides, et, fait digne de remarque, ce sont précisément ceux dont le gouvernement a le plus longtemps résisté aux coups de la hache destructive :

Longtemps avant que saint Louis en eût fait, dans la forêt de Vincennes, le lit de justice de l'ordre chrétien, le chêne était l'emblème du pouvoir en France, en Angleterre, en Germanie. D'autres arbres furent choisis par d'autres peuples; le hêtre de *Guernica*, le platane de *Sobrarbe*, le tilleul de *Braga*, ont leur place dans l'histoire héroïque de l'Espagne et du Portugal.

C'est à l'ombre de ces arbres sacrés que se juraient les traités, que se prêtaient les serments chevaleresques. Ils étaient fidèlement observés, car cette ombre gardait la foi des ancêtres, la religion des coutumes, l'honneur des traditions. Ombre sainte que dominait la grande image de Dieu et le souvenir de l'Eden perdu, elle éveillait les idées d'ordre sacré, de patrie, de

(1) La sève *ascendante* est, d'après les meilleurs physiologistes, pure eau naturelle, et la même dans toutes les espèces d'arbres: C'est la sève *descendante* qui vraiment fait la vie de l'arbre.

possession légitime. Elle existe encore l'ombre de ces géants puissants qui ont pu tomber sous la hache et le poids des siècles ; elle suffit pour protester contre la Révolution, et l'on reviendra chercher son abri, car elle représente l'ordre social chrétien disparu.

Lorsque, dans une forêt, un arbre séculaire tombe sous les coups de la foudre ou de la hache, une foule de rejetons jaillissent autour de ses racines. Faibles et grêles, ils montent vers l'air et la lumière ; ils luttent entre eux, ils s'efforcent de dépasser leurs ancêtres, pour parvenir au soleil qui leur donnera la vigueur et la force nécessaire pour devenir à leur tour des arbres puissants.

De même, lorsque les peuples, *instruments d'ordre*, tombent, sapés par la base, en bas repousse tout un fouillis de rejetons qui montent, luttent entre eux, pour parvenir au soleil de Dieu qui leur communiquera la force et le *pouvoir*.

Ils ont raison, ces peuples nouveaux, d'aspirer à croître et à grandir.

Qu'ils parviennent seulement à s'approcher de la taille du vieux bois sacré qui s'appelait LA CHRÉTIENTÉ, forêt d'arbres géants tombés sous la foudre d'Iram (1) ; que la liberté leur soit donnée de s'élever en haut et bientôt nous verrons ces généreux rejetons former autour des vieux troncs des futaies majestueuses, où reverdira l'ordre sacré, parce que le soleil de Dieu les inondera de sa chaleur et de sa lumière.

Tous les peuples modernes sont en mouvement ; ils ont d'étranges aspirations vers un ordre de choses qu'ils ignorent ; ils s'agitent sans savoir pourquoi ; ils s'élèvent, sans savoir ce qu'ils cherchent, comme s'élève la plante qui monte vers le soleil, sans savoir qu'il est nécessaire à son développement et à sa vie. Rejetons du vieux monde écroulé, soumis encore à toutes les vicissitudes de l'enfance débile, ballottés par tous les vents, menacés, par la foudre et la hache qui ont détruit la souche mère, les peuples montent inconscients comme la plante naissante, vers le soleil du monde : ce qu'ils cherchent, c'est l'ordre sacré, c'est le *règne social de l'Agneau* dont ils sont les instruments.

(1) Iram, nom donné au prince des Puissances rebelles à Salomon, dans les rites maçonniques.

II

LES PEUPLES ONT CHACUN LEUR MISSION
 OU LIGNE DE GOUVERNEMENT INHÉRENTE AU DÉVELOPPEMENT HIÉRARCHIQUE
 DE L'ENSEMBLE DES NATIONS CHRÉTIENNES.

Pour grouper plusieurs peuples en un seul corps de nation, pour former un seul Etat avec plusieurs nations, il est nécessaire que les attributions et les fonctions de chaque partie constituante de l'ensemble nouveau soient bien déterminées, bien réglées, bien définies, sous les noms de fonctions communales, régionales et générales, selon les hiérarchies du groupe auquel elles incombent. De même, lorsque plusieurs Etats conviennent de réunir leurs forces et leurs efforts pour parvenir ensemble à un plus haut degré de prospérité, les droits et les devoirs de chacun d'eux, dans le CONCERT D'ETATS projeté, doivent être bien réglés et bien déterminés, de façon à ce que chacun d'eux puisse fournir à l'ensemble la plus haute somme de services ; somme de services qui doit aller progressant avec la prospérité commune. C'est cet ordre progressif de services en vue de la prospérité de l'ensemble des peuples qui constitue la mission ou *ligne de gouvernement* inhérente à chaque nation chrétienne.

Le Christ, en établissant le concert des Etats chrétiens, a imposé à chaque peuple sa mission, sa ligne de gouvernement, dont il n'a pas le droit mais dont il a la liberté de s'écarter. Chaque Etat est certain de parvenir à son maximum de prospérité s'il suit fidèlement cette ligne tracée d'avance ; s'il s'en écarte, il est aussitôt remplacé par un autre Etat qui prend sa mission et sa place dans le concert des puissances, soit temporairement, soit définitivement en conquérant qui démembre et occupe son territoire. Les peuples, les nations, les Etats, sont donc obligés, pour exister, de rester fidèles à leur mission.

La mission des peuples formant le grand concert de la Chrétienté a varié plusieurs fois dans le cours des âges.

Depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, la mission de la Chrétienté consiste à occuper contre la barbarie payenne, la ligne de défense qui s'étend de Constantinople à Paris, en passant par Mayence. L'occupation de cette

ligne confère le droit de gouverner les puissances dans l'ordre chrétien, sous la suzeraineté-lige de la Papauté.

Sous Charlemagne, un nouveau concert s'établit, dans lequel entrent les nations saxonnes, germaniques et ibériques, puis les slaves, chacune avec sa mission spéciale. Les Saxons doivent occuper les côtes maritimes de l'Europe septentrionale, les Germains ont à maintenir au delà de la Thèiss les Slaves qui, à leur tour, arrêtent les Tartares au-delà des Balkans ; les Ibères doivent rejeter peu à peu les Arabes au-delà du détroit de Gibraltar. La Chrétienté embrasse désormais dans sa confédération toutes ces puissances dont le Pape et l'Empereur sont les suzerains-liges. La première de ces suzerainetés est absolument incontestée ; partout, le droit chrétien prime tout autre droit.

Vers le XIII^e siècle, à peu près à l'époque de la révélation de la Fête-Dieu à Sainte-Julienne, le droit romain commence à s'infiltrer dans le droit germanique ; l'Empereur, homme-lige du Pape et chef temporel de l'ordre Chrétien, commence à dévier de sa mission ; il se révolte contre le chef spirituel de la grande confédération chrétienne. L'invasion subite et formidable de la *Guzma* musulmane vient châtier le bouleversement général de l'ordre chrétien entraîné par cette révolte.

Mais le concert, sous peu, va se reconstituer par le royaume des Francs, qui se détache de l'empire germanique, et prend sa place en tête de la chrétienté. Des missions nouvelles sont attribuées à chaque peuple. La France reçoit le poste d'avant-garde à l'orient ; la Belgique, la Bourgogne, la Suisse et l'Italie doivent opposer le frein du droit fédératif au vieux droit germanique ; aux autres nations est dévolue la mission de porter l'Évangile et la civilisation aux régions jusqu'alors plongées dans les ténèbres ; l'Asie, l'Afrique et l'Amérique centrale sont attribuées à l'Espagne et au Portugal ; l'Amérique du Nord, les côtes méridionales de l'Asie et de l'Afrique sont réparties entre l'Angleterre, la Hollande, la Suède et le Danemark.

Ce nouveau concert des États chrétiens, cette nouvelle répartition des devoirs à remplir par chaque État pour arriver au maximum de la prospérité générale des peuples, dure jusqu'au XVII^e siècle. C'est à peu près au moment des révélations du Sacré-Cœur concernant le rétablissement de la Chrétienté sur des bases nouvelles que finit, par la France, ce troisième concert des

Etats chrétiens. Du jour où la France accepta le *droit des gens* enseigné par Grotius, professeur du droit sémitique anti-chrétien, issu du Talmud, un Kosciusko aurait pu s'écrier : *Finis Christianitatis*; ignorant que le Sacré-Cœur allait épancher dans le sein de sa nation privilégiée, la France, ses secrets pour la reconstitution des Etats chrétiens. Quant à la France elle-même, la réception dans son organisme du virus sémitique la vouait fatalement au châtement : la Révolution était prête.

Mais la dépositaire de la volonté du Christ ne pouvait périr. Le contact du divin Cœur qu'elle reniait officiellement lui communiqua une sève nouvelle, une ardeur étrange; elle devint, dans son délire même, la justicière de la Chrétienté à renouveler.

On voit la nation de Clovis anéantir son glorieux passé, renverser avec fureur les anciens régimes et leurs abus, livrer bataille à tous les empires, culbuter toutes leurs coalitions, remplir la terre de ses exploits. Pendant vingt ans consécutifs, la France, guidée par le génie guerrier le plus surprenant, secondée par une science militaire qui n'a jamais été surpassée, soutenue par l'indomptable vaillance de ses enfants, promena victorieuse le feu et le fer sur tout le territoire où gisait le cadavre de la vieille Chrétienté empoisonnée par la philosophie satanique et la maçonnerie juive.

Quand, après les dernières convulsions de cette agonie formidable, la France épuisée s'affaissa sur le champ de bataille, le monde ancien avait fait place à un monde nouveau, qui exigeait un nouvel équilibre des puissances, un nouveau concert, une nouvelle ligne de gouvernement.

Mais sous l'influence de la révolution athée, répudiant la suzeraineté-lige du Pape, l'entente des puissances pour adopter une ligne de gouvernement uniforme est en ce moment impossible.

Quatre lignes de gouvernement se disputent aujourd'hui la prééminence, et chacune d'elles est défendue par l'une des races qui ont jadis constitué la Chrétienté :

1° LES RACES LATINES, comprenant la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suisse, le Brésil, les républiques de l'Amérique espagnole, luttent pour la *démocratie* et s'appuient sur les classes ouvrières.

2° LES RACES SAXONNES, comprenant l'Angleterre, les Etats-Unis, la

Hollande, la Suède, la Norvège et le Danemark, luttent pour le *parlementarisme* et s'appuient sur les classes commerçantes.

3° LES RACES GERMANIQUES, comprenant l'Allemagne et l'Autriche auxquelles il faut joindre la Russie, malgré la différence de race, luttent pour le *césarisme* et s'appuient sur la force armée.

4° LES RACES SLAVES, luttent pour le *panславisme* et s'appuient sur la classe des paysans.

C'est entre ces quatre termes que s'agitent les puissances chrétiennes de nos jours, penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant les vicissitudes de la fortune, oscillant du système franco-slave au système saxo-germain, mais fatalement ramenées par chaque oscillation et chaque secousse vers le centre de gravitation des peuples, du côté de l'idée française.

En cherchant sa ligne de gouvernement dans l'expansion des démocraties par les forces ouvrières, la France s'est faite, sans le savoir, l'instrument inconscient mais avoué des volontés du Sacré-Cœur. Elle entraînera irrésistiblement à sa suite toutes les autres forces sociales, toutes sujettes de celles du travail.

Le travail, c'est le sceptre du Sacré-Cœur. La France ouvrière l'a forgé dans mille batailles, et sous ce sceptre, elle conduira le monde, quand, repentante et les yeux ouverts à la lumière, elle acclamera de nouveau son *droiturier Seigneur* qui l'a sacrée nation sur le champ de bataille de Tolbiac, le *Roi-Christ*.

III

LA HIÉRARCHISATION DES ETATS CHRÉTIENS SUIT UNE LIGNE D'ÉVOLUTION ET DE DIRECTION, DONT ROME EST LE PIVOT.

Les lignes de gouvernement ont donc changé plusieurs fois dans le cours des siècles. Mais soit que Constantin dirige les nations chrétiennes des rives du Bosphore, soit que Charlemagne leur dicte ses ordres de son palais d'Aix-la-Chapelle, soit que, de nos jours, elles suivent l'impulsion venue de Paris ou émanée de Francfort, la boussole et le compas qui règlent les

évolutions des puissances chrétiennes et leur rang dans le monde international n'ont jamais varié. Le pilote infallible du Vatican les tient en main et dirige les nations, comme les navires d'une escadre sur la mer orageuse des siècles.

Comment un spectateur ignorant pourrait-il comprendre la valeur des mouvements exécutés par les différents bâtiments dans une mêlée navale où il ne pourra distinguer que bruit, mouvement, apparente confusion et fumée ? Néanmoins, tous ces mouvements sont combinés et ordonnés, tout est prévu, même l'imprévu, tout est réglé et calculé ; la force de chaque navire à opposer à l'adversaire, la position de combat la plus favorable, l'avantage d'une attaque partielle, d'une mêlée générale, d'une retraite momentanée, d'un sacrifice même ; une volonté inébranlable, une intelligence souveraine planent sur ce désordre apparent, le dirigent et assurent la victoire du Juste sur l'Injuste, du Droit contre l'illégalité. Cet homme qui dirige, à travers toutes les tempêtes et tous les combats, la flotte de la Chrétienté vers la victoire, c'est LE PAPE.

Mais ce n'est qu'après le combat, quand le calme du triomphe a succédé à la confusion de l'action, que l'on peut apprécier la victoire et le génie du chef qui l'a assurée. C'est dans le passé qu'il faut chercher les preuves les plus éclatantes de cette action de la Papauté sur le monde ; le tumulte de la lutte engagée aujourd'hui nous empêche de la voir clairement à l'heure présente. Nos descendants acclameront son triomphe dans les combats dont nous portons le poids.

Le premier Concert Chrétien est né du premier établissement du christianisme dans le monde payen ; le Pape a commandé, les puissances chrétiennes se sont assises triomphantes sur les débris du paganisme vaincu, et leur puissance a été proportionnelle à leur degré de soumission à la Papauté ; ceci n'est pas de la théorie, c'est de l'histoire.

Dans *le second Concert Chrétien* toute la Chrétienté acclame officiellement, légalement, le Pape comme son suzerain ; il commande, tout obéit ; et la Chrétienté, sous sa direction, s'avance majestueusement et sûrement dans la voie du progrès social, matériel, moral et intellectuel, vers la civilisation.

Dans *le troisième Concert Chrétien*, malgré quelques révoltes bientôt

châtiées, c'est le Pape qui indique la ligne de gouvernement à suivre soit par chaque nation en particulier, soit par l'ensemble de la Chrétienté ; il jette l'Occident croisé sur l'Orient infidèle, il envoie l'Europe à la découverte des mondes inconnus où il faut planter la croix ; il répartit entre les Etats chrétiens les terres nouvelles, il écrase l'islamisme et sauve la Chrétienté à Lépante.

Nous sommes à l'aurore du *quatrième Concert des Etats chrétiens*, celui qui doit s'appeler L'ÈRE DU SACRÉ-CŒUR. Il est difficile, nous l'avons déjà dit, de reconnaître la direction des événements auxquels on est mêlé, de lire l'histoire que l'on vit ; la main directrice du pilote de Rome ne se reconnaît qu'à distance, après les événements accomplis. On a même pu croire que les peuples, nations et Etats de nos jours s'étaient affranchis de sa tutelle pour disposer, au gré de leur volonté, des événements du monde. Et cependant, aujourd'hui même, les immenses contrées de l'Afrique centrale, où l'existence des blancs est à peine connue, vont ressentir les effets d'une parole sortie du Vatican. Le code talmudique musulman conférerait aux adeptes d'Iram le droit de mort sur tout le continent noir, en attendant qu'alliés à la révolution, ils puissent l'exercer sur les continents blancs. Le Pape a parlé : l'Ordre de Malte est reconstitué sous l'étendard du Sacré-Cœur. Nulle nation chrétienne ne pourra se dispenser de lui fournir un contingent, et en exterminant les hideux trafiquants de chair humaine pour rendre la prospérité et la paix au continent mystérieux connu surtout par ses incommensurables souffrances, la chrétienté s'exercera au concert dont jaillira l'expulsion et l'anéantissement des trafiquants de la foi jurée au Christ-Roi, des Judas qui ont vendu à la révolution maçonnique et juive l'honneur, la prospérité et l'âme de leur patrie.

IV

LA PROSPÉRITÉ DE TOUT PEUPLE, NATION OU ETAT DÉPEND DE SA PARTICIPATION
AU CONCERT DES PUISSANCES VOUÉES AU RÈGNE SOCIAL DE L'AGNEAU.

Le signe, le gage, et le lien de l'alliance entre les peuples qui composent la chrétienté est *le serment-lige à l'AGNEAU RÉGNANT*. Il en a été ainsi de tout temps, il en est de même encore aujourd'hui.

C'est *ce serment* qui rend le Pape arbitre souverain du pouvoir; c'est *du serment-lige à l'Hostie* que date, pour chaque nation, nous l'avons démontré dans notre article sur les Pactes, toute prépondérance nationale, soit en prospérité matérielle, soit en puissance civilisatrice, soit en expansion coloniale ou en activité artistique ou industrielle. Cette prépondérance, cette supériorité tombent ou s'éclipsent dès que la fidélité au serment-lige eucharistique est mise en oubli.

Ainsi, la suprématie franco-germaine dure du *vi^e* au *xiii^e* siècle. A cette époque, les Francs et les Germains, dans leur force, croient n'être plus liés par le serment-lige de Tolbiac, et la suprématie leur est retirée. Du *xiv^e* au *xvii^e* siècle, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Portugal se partagent la domination en politique, en arts, en industrie, en commerce et en navigation, car ces cinq peuples ont, à leur tour, repris le serment-lige oublié par leurs devanciers.

A l'extrémité de l'Europe, un peuple nouveau se lève qui, peu à peu étend sa domination formidable sur l'Asie: ce sont les Russes, dont la puissance date du jour où les czars blancs ont commencé à se faire couronner en prêtant serment à l'Hostie du Kremlin.

Depuis le *xvii^e* siècle, les peuples latins ont perdu la notion de l'hommage-lige social au Christ-Roi; est-il nécessaire de faire remarquer la décadence lamentable dans laquelle ils végètent depuis lors? Par contre, tous les jours s'accroît la puissance des peuples du Nord qui, bien qu'hérétiques ou schismatiques continuent, en tant que peuples, à prêter le serment-lige au Christ, à Westminster, à Washington, à Königsberg, à Upsala et au Kremlin.

La loi est absolue, elle ne connaît pas d'exception. Le Christ étend la domination du peuple qui lui prête l'hommage-lige, fût-il schismatique, fût-il hérétique.

Il l'étend même aux peuples infidèles, même aux peuples idolâtres et payens qui lui prêtent ce serment inconsciemment, sans adorer, ni même connaître son saint nom, mais comme au Dieu souverain d'où vient tout pouvoir.

Le croissant domine sur l'Afrique et les trois quarts de l'Asie, à cause du serment-lige « *au Dieu vivant* », prêté par tous les chefs musulmans

devant le *Cheik-Ul-Islam* de Constantinople, qui réclame ce serment au nom du prophète.

Les constitutions de Confucius, de Boudha, de Zend-Avesta, de Tamerlan, de Kingis-Khan, de tous les fondateurs d'empire, de tous les conquérants, de tous les chefs d'Etat qui ont fait dominer leur race dans le concert des peuples asiatiques, ont un article qui ordonne, maintient ou rétablit le serment au « *grand Dieu supérieur à tous les dieux.* »

Ninive, Thèbes et Persépolis prêtaient le serment-lige au Dieu : « *Victime des victimes.* »

Et nous, peuples latins, sommes-nous donc tombés, oh ! Jésus ! au-dessous des Mongols, des Ninivites, des Caraïbes même, et des nègres d'Afrique, qui prêtent, du moins, le serment-lige social au soleil, à la lune, ou au serpent, représentant pour eux de la divinité ?

Et nous, peuples de France, nous les premiers nés et les chefs de la Chrétienté, parce que les premiers, nous avons prêté à Tolbiac le serment-lige au Christ, persisterons-nous dans notre apostasie de la foi jurée par nos pères ? Tout droit ici-bas, est doublé d'un devoir, notre droit de primogéniture nous impose un devoir impérieux.

La France convie à cette heure, les nations du monde entier à venir célébrer avec elle le centenaire de la fatale proclamation des prétendus droits de l'homme substitués aux droits imprescriptibles de Dieu.

Nous, chrétiens, nous célébrons aussi un centenaire en cette même année 1889, le second centenaire de l'insigne promesse du Sacré-Cœur : « *Je régnerai malgré mes ennemis.* »

Pour perpétuer le souvenir de la prétendue victoire de l'homme contre Dieu, la France révolutionnaire élève sa gigantesque tour de fer et de bronze qui, dans l'intention d'une poignée d'impies, doit allumer à 300 mètres dans les airs le phare destiné à guider les peuples dans la voie du progrès sans Dieu ; comme si depuis quatre mille ans, l'orgueil et la bêtise humaine n'avaient pu inventer quelque chose de neuf dans la manifestation du même sentiment.

Depuis quatre mille ans, le prodigieux amoncellement des briques mal cuites de Babel, s'émiette au vent du désert, et frappe encore de stupeur les rares voyageurs auxquels il est donné de le contempler.

Nous, nous demandons à Dieu de permettre l'entier achèvement de la tour Eiffel, et de conserver intacte sa colossale charpente de métal; nous le demandons au nom du centenaire de la promesse de son Sacré-Cœur, dont la gigantesque tour de fer sera le témoin, la « *Pierre de témoignage. »*

Au retour d'Austerlitz, Napoléon s'arrêta là-même où s'élève la tour, et dit à ses troupes glorieuses rangées en bataille: « *Je veux que nos aigles saluent le Seigneur devant Lequel s'inclinent les drapeaux de toutes les nations. »* Et les aigles victorieuses de l'Europe et de l'Afrique s'inclinèrent jusqu'à terre devant l'Hostie, faisant hommage-lige au Christ-Roi des prodigieuses victoires remportées sur toutes ces nations qui viendront demain défilier devant ce monument.

C'est le 20 juin 1689 que Notre-Seigneur ordonne à la B. Marguerite-Marie de transmettre ses ordres au roi de France qui ne les exécute pas.

C'est le 20 juin 1789 que la Révolution commence.

C'est le 20 juin 1889 que la France catholique tout entière doit renouveler l'hommage-lige de Clovis et de Napoléon à la face des nations conviées pour une autre fête. La France catholique, c'est toute la raison d'être, c'est la tradition, c'est l'intelligence et c'est le cœur de la patrie; le reste, inféodé à la maçonnerie et à la juiverie, est étranger et ne compte pas. L'hommage de la France catholique sera l'hommage de la France entière, celui que réclame le Christ, celui qu'Il doit récompenser par l'exécution de ses magnifiques promesses. La tour Eiffel sera le témoignage de cet hommage. L'antique patron et protecteur de la vieille France chevaleresque, saint Michel, viendra s'y poser comme au sommet de son rocher légendaire, pour nous bénir; et l'histoire commençant un nouveau chapitre au Grand-Livre des Fastes de l'Agneau, lui donnera ce titre: 20 JUIN 1889. *Léon XIII régnant; deuxième Centenaire de l'hommage-lige exigé des nations et de leurs chefs par le Seigneur des Seigneurs. OUVERTURE DU QUATRIÈME GRAND-CONCERT DES PUISSANCES DU SACRÉ-CŒUR.*

Baron LÉON DE MARICOURT.

Secrétaire général de la *Société du Règne.*

TABLE DES ARTICLES

Contenus dans les quatre livraisons de l'année 1888

PREMIÈRE LIVRAISON

TEXTE		Pages
Le Règne pratique de Jésus-Hostie.....	M. VILLAFUERTE.....	5
L'Ordre nouveau.....	M. J. MATOVELLE.....	12
Le Troisième frontispice de la Revue....	Le SECRÉTARIAT.....	19
Les Tableaux de l'Hostie d'Amsterdam...	M. le Comte D'ALCANTARA.....	20
Les Hommages-Liges des Nassau.....	M. A. DE SARACHAGA.....	22
Les Miracles sociaux du Christ-Hostie dans l'Europe Nord-Ouest.....	M. A. DE SARACHAGA.....	25
Les Pactes sataniques.....	M. le Baron DE MARICOURT.....	49
ILLUSTRATIONS		
Pl. LXXXI°. — L'Ordre social chrétien, 3 ^e Frontispice de la Revue.....	Similigr. PETIT.....	12
Pl. LXXXII°. — Les Tableaux de l'Hostie d'Amsterdam au Béguinage.....	Similigr. PETIT.....	18
Pl. LXXXIII°. — Le Vitrail des Hommages-Liges des Nassau, à l'Hostie d'Amsterdam.....	Similigr. PETIT.....	24
Pl. LXXXIV°. — Carte eucharistique de l'Europe Nord- Ouest.....	Lithog. LEFEB- VRE-DUCROCO.....	48

DEUXIÈME LIVRAISON

TEXTE		
La Société des Fastes Eucharistiques à Rome.....	***.....	65
Un principe. — Un parti.....	M. MILLON-D'AINVAL.....	73
Le Pacte de Quito.....	M. MATOVELLE.....	81
Les Ostensoirs du Trésor de Monza.....	Mgr Barbier DE MONTAULT.....	93
Le Vitrail des Nassau à Anvers. — Les reliquaires de l'Hostie d'Augsbourg..	M. A. DE SARACHAGA.....	103
Le Cartulaire «Regnante Christo» (2 ^e art.)	M. l'Abbé SACHET.....	111
ILLUSTRATIONS		
Pl. LXXXV°. — Le Vitrail des Nassau à Anvers.....	Similigr. PETIT.....	72
Pl. LXXXVI°. — Ostensoirs du Trésor de Monza.....	Similigr. PETIT.....	92
Pl. LXXXVII°. — Reliquaires de l'Hostie d'Augsbourg.....	Similigr. PETIT.....	103
Pl. LXXXVIII°. — Carte eucharistique d'Italie.....	Lithog. LEFEB- VRE-DUCROCO.....	110

TROISIÈME LIVRAISON

TEXTE

		Pages
Bref de S. S. le Pape Léon XIII, à l'Institution des Fastes eucharistiques.....	***	137
L'hommage à l'Exposition Vaticane.....	LA DÉLÉGATION DU RÈGNE.....	139
Une Loi.....	M. MILLON-D'AINVAL	150
Le Meilleur Gouvernement (1 ^{re} partie)..	M. A. DE SARACHAGA.....	166
Les Christs Couronnés.....	***	176
La Chevalerie et son rôle dans l'Ordre social.....	M. le Baron DE MARICOURT.....	184
L'Hommage-Lige, au 20 juin 1889.....	LA RÉDACTION.....	197

ILLUSTRATIONS

Pl. LXXXIX ^e .	— Le Saint-Voult, ou Christ-Roi de Lucques.	Similigr. PETIT.	148
Pl. XC ^e .	— Le Christ d'Assise qui a parlé à Saint-François	Similigr. PETIT.	164
Pl. XCI ^e .	— L'Arcane de l'Ordre Franciscain.....	Similigr. PETIT.	176
Pl. XCII ^e .	— La Médaille de saint Paul.....		181

QUATRIÈME LIVRAISON

TEXTE

Nouvelles faveurs accordées par S. S. le Pape Léon XIII à la Société du Règne et des Fastes Eucharistiques.....	LA DIRECTION.....	201
Sur la Prospérité des peuples voués au service de l'Hostie.....	M. le Comte d'ALCANTARA.....	204
L'Action de l'Eucharistie sur le monde physique.....	M. l'Archiprêtre AMBROSIANI.....	214
Le Meilleur Gouvernement (2 ^e partie)...	M. A. DE SARACHAGA.....	230
Le Concert des Etats chrétiens.....	M. Léon DE MARICOURT.....	247
Table des articles contenus dans les 4 livraisons de l'année 1888.....		261
Index synthétique des six années de la Revue.....		263

ILLUSTRATIONS

Pl. XCIII ^e .	— Le Système du Meilleur Gouvernement, Fresque d'Ambroise Lorenzetti, à l'Hôtel-de-Ville de Sienne.....	Similigr. PETIT.	204
Pl. XCIV ^e .	— Le Système de la Rébellion, Fresque d'Ambroise Lorenzetti, à l'Hôtel-de-Ville de Sienne.....	Similigr. PETIT.	214
Pl. XCV ^e .	— « <i>Le Carroccio</i> », de Sienne	Similigr. PETIT.	230
Pl. XCVI ^e .	— « <i>La Maestà</i> », la Majesté de Sienne.....	Similigr. PETIT.	246

INDEX SYNTHÉTIQUE

DES SIX ANNÉES DE LA « REVUE DU RÈGNE »

DIVISION GÉNÉRALE

I°.—L’AFFIRMATION DE LA ROYAUTE EUCARISTIQUE DE L’AGNEAU

I° SECTION. — TRAVAUX DE L’ŒUVRE DE PARAY

II°.— LA THÉORIE DE LA ROYAUTE SOCIALE DU CHRIST-HOSTIE

II° SECTION. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DU RÈGNE

III°.— LA PRATIQUE DE LA ROYAUTE NATIONALE DE L’HOSTIE

III° SECTION. — TRAVAUX DE L’ŒUVRE INTERNATIONALE DES FASTES

IV°.— L’APPLICATION DU RÉGIME OFFICIEL DU SEIGNEUR

IV° SECTION. — TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR LE CENTENAIRE DE 89

V°.— LA SANCTION DU RÉGIME UNIVERSEL DU SACRÉ-CŒUR

V° SECTION. — TRAVAUX POUR LA FÉDÉRATION

SOMMAIRE DE L'INDEX

I° L’AFFIRMATION DE LA ROYAUTÉ EUCHARISTIQUE DE L’AGNEAU

I° SECTION. — TRAVAUX DE L’ŒUVRE DE PARAY

- I. — La Fondation et le Fondateur de l’Œuvre Centrale, page 266 de la *Table Générale*.
 - II. — Les Œuvres du centre de Paray, page 267.
 - III. — Les Œuvres annexes à ce centre, page 267.
-

II° — LA THÉORIE DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DU CHRIST-HOSTIE

II° SECTION. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DU RÈGNE

I° Division. — Le Règne Intellectuel du Christ-Hostie.

- A.** — *Théologie du Règne*, page 268 de la *Table générale*.
 - a.** — Sources de l’influence sociale, *ibid.*
 - b.** — Influences sur les Intelligences d’élite, *ibid.*
 - c.** — Influences sur les arts et les institutions, *ibid.*
- B.** — *Philosophie du Règne*, page 268, de la *Table Générale*.
 - a.** — Le Pape Définitiveur du Règne, *ibid.*
 - b.** — Le mouvement moderne vers le Règne, *ibid.*
 - c.** — Raison de l’Œuvre du Règne, *ibid.*

II° Division. — Le Règne Moral du Christ-Hostie.

- C.** — *Les Droits du Christ-Hostie-Roi*, page 269, *ibid.*
 - a.** — Dans le Sacrifice Social, *ibid.*
 - b.** — Dans le Culte, *ibid.*
 - c.** — Dans les Saints, *ibid.*
 - d.** — Dans les Nations, *ibid.*
 - D.** — Sous division : *Sociologie du Règne*, page 269, *ibid.*
 - a.** — Les serviteurs du Règne, *ibid.*
 - b.** — Les ennemis du Règne, page 270, *ibid.*
 - c.** — Les idées Régnautes, *ibid.*
-

III°. — LA PRATIQUE DE LA ROYAUTE NATIONALE DE L'HOSTIE

III° SECTION. — TRAVAUX DE L'ŒUVRE INTERNATIONALE DES FASTES

*III° Division. — Le Règne Thaumaturgique du Christ-Hostie.***E.** — *Enquête sur les miracles de l'Hostie*, page 270, de la *Table Générale*.**a.** — Sur leur présence dans chaque Nation, *ibid.***b.** — Sur leur rôle d'ensemble, *ibid.***F.** — Sous division : *Monuments des Miracles*, page 270.*IV° Division. — Le Règne Ethnarchique du Christ-Hostie.***G.** — *Enquête sur les Hommages à l'Hostie*, page 271.**a.** — Hommages nationaux, *ibid.***b.** — Hommages des chefs et des armées, *ibid.***c.** — Hommages des foules et des groupes sociaux, *ibid.***H.** — Sous-division : *Monuments des Hommages*, page 272.**a.** — Monuments écrits, *ibid.***b.** — Monuments plastiques, page 273.

IV°. — L'APPLICATION DU RÉGIME OFFICIEL DU SEIGNEUR

IV° SECTION. — TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR LE CENTENAIRE DE 89

*V° Division. — Le Règne Esthétique du Christ-Hostie.***K.** — **a.** — Dans les styles d'architecture, page 275, de la *Table Générale*.**b.** — Le Règne manifesté par le moyen de l'art, *ibid.**VI° Division. — Le Règne Politique du Christ-Hostie.***J.** — **a.** — Le Pacte et l'Hostie, page 276.**b.** — Le Pacte et le Drapeau, *ibid.***c.** — Les Pactes et la Chrétienté, *ibid.***d.** — La Rupture des Pactes chrétiens, *ibid.***e.** — Le Recours aux Pactes, *ibid.*

V°. — SANCTION DU RÉGIME UNIVERSEL DU SACRÉ-CŒUR

V° SECTION. — TRAVAUX POUR LA FÉDÉRATION

*VII° Division. — Le Règne Physique du Christ-Hostie.***L.** — **a.** — D'après les produits de la terre, page 277 de la *Table Générale*.**b.** — D'après les traditions d'Italie, *ibid.***c.** — D'après le rythme des puissances vouées à l'Hostie, *ibid.***M.** — L'Ordre nouveau moderne, page 277.**a.** — En Amérique, *ibid.***b.** — En France, page 278.

- N.** — Sous-division : *Cosmologie du Règne*, page 278, de la *Table Générale*.
 a. — Les trois frontispices de la Revue, *ibid.*
VIII^e Division. — *Le Règne Pratique du Christ-Hostie*.
O. — a. — Ligue universelle à former, page 278, *ibid.*
 b. — L'Hommage-Lige au 20 juin, *ibid.*
 c. — Conclusion du Règne, *ibid.*

LISTE GÉNÉRALE DES INDEX DU RÈGNE, page 279, de la *Table Générale*.

- I. *Index des Tables des Articles*, *ibid.*
 II. *Index Raisonnés du Recueil*, *ibid.*

TABLE GÉNÉRALE DE L'INDEX SYNTHÉTIQUE

I^o. L'AFFIRMATION DE LA ROYAUTÉ EUCHARISTIQUE DE L'AGNEAU

I^{re} SECTION. — TRAVAUX DE L'ŒUVRE DE PARAY

I. — La Fondation et le Fondateur de l'Œuvre Centrale.

- APPROBATIONS : 1. Approbations épiscopales ; voir l'Index analytique de la première année 1883, page 274.
 2. Des religieux ; *ibid.*
 3. Encouragements de l'étranger ; *ibid.*
 4. De divers ; *ibid.*
 5. De la Presse catholique ; *ibid.*
 6. Lettre de S. G. l'Archevêque d'Albi ; V^e année, p. 21.

BREFFS DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII : VI^e année, p. 137.

VI^e année, p. 201.

LE FONDATEUR, LE R. P. DREVON S. J. :

1. — *Notice* (avec avant-propos) : 1^{re} livraison, p. 27 ; 2^e liv., p. 76 ; 3^e liv., p. 157 ; 4^e liv., p. 211.

2. — *L'Idée dominante du Fondateur* ; IV^e année, p. 12.

3. — Caractère général du Fondateur et de ses Œuvres ; *ibid.* p. 18. — Sa Théorie de la Réparation, (*Compensation, Restauration, Instauration*), *ibid.* p. 24.

COMMUNION RÉPARATRICE : Voir l'Index analytique I^{re} année, p. 276.

II. — Les Œuvres du Centre de Paray.

BIBLIOTHÈQUE EUCHARISTIQUE : Voir Musée et Bibliothèque, Index I^{re} année, p. 277.

— *Coup d'œil sur l'avenir de la Bibliothèque Eucharistique*, (par le R. P. Xav. Gautrelet S. J.) ; IV^e année, p. 227.

MUSÉE EUCHARISTIQUE ET BIBLIOTHÈQUE : Voir l'Index I^{re} année, p. 277. — Index III^e année, p. XV.

— *Les accroissements du Musée* ; V^e année, p. 17.

REVUE DU RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST : Voir l'Index I^{re} année, p. 277.

IV^e année, p. 14.

BULLETIN DU « RÈGNE SOCIAL » : Raison de son apparition, IV^e année, p. 10. — Son but, *ibid.* p. 16.

CAUSERIES SUR L'ŒUVRE DE PARAY : *Préliminaires*. Les Idées fondamentales, IV^e année, p. 10, *ibid.* p. 77, *ibid.* p. 149.

Notre Œuvre actuellement une Œuvre d'Etude, IV^e année, p. 296. — L'organisation à dater de 1889, *ibid.* p. 299. — Nos préparatifs l'an 1886, *ibid.* p. 302.

Plan des Fastes Eucharistiques, *ibid.* p. 303. — Quelques résultats actuels, *ibid.* p. 306.

III. — Les Œuvres Annexes à l'Œuvre Centrale.

LA SOCIÉTÉ DU RÈGNE : Son but, III^e année, p. 317, *ibid.* p. 318, *ibid.* p. 319. — La Mission, IV^e année, p. 301.

COMITÉS DES FASTES : Leur but ; III^e année, p. 315 ; leur mission, IV^e année, p. 303.

Leur progrès, II, p. 306. A Paris, *ibid.* ; à Marseille III, p. 78 ; à Lille et Rouen, à l'étranger, IV^e année, p. 18.

— *Comité d'Italie*, III, p. 229. — Lettre de S. E. le Cardinal Alimonda, *ibid.* p. 230. — Allocution de Mgr Schiapparelli, *ibid.* p. 229. — Discours du R. P. Sanna Solaro, *ibid.* p. 230 et suivantes.

— *Comité de Belgique*, III, p. 11.

— *Comité du Portugal*, V^e année, p. 5 ; *ibid.* p. 77.

— *Leurs délégués à Rome*, IV^e année, p. 66.

CENTENAIRE DE 89 : (2^e Centenaire de la Promesse, « Je Règnerai »).

— Pourquoi l'Œuvre de Paray célèbre ce Centenaire par un *concours des lettres, des sciences et des arts* : voir I^{re} année, p. 138 ; III^e année, p. 243 ; IV^e année, p. 300.

- *Le but de ce Concours* sera de trouver les moyens de soumettre les races et les sociétés au Règne de l'Eucharistie ; III, p. 80. — Conformément à la promesse du Sacré-Cœur, de 1689. *Je régnerai* : III^e année, p. 320.

LA FÉDÉRATION DU SACRÉ-CŒUR :

- Ce que c'est, IV^e année, p. 16 ; *ibid*, p. 18.

II^o LA THÉORIE DE LA ROYAUTE SOCIALE DU CHRIST-HOSTIE

II^o. SECTION. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DU RÈGNE

1^{re} Division. — Le Règne Intellectuel du Christ-Hostie.

- A.** — THÉOLOGIE DU RÈGNE : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, pages 3, 4, et 5.
- a. — *Sources de l'influence sociale*, *ibid*, p. VI.
 - b. — *Influences sur les intelligences d'élites*, index, III^e année, p. VII.
 - c. — *Influences sur les arts et les institutions*, index, III^e année, p. VIII, a.
- B.** — PHILOSOPHIE DU RÈGNE : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. V. ; IV^e année, p. 28. — Aristote, saint Augustin, saint Jérôme, saint Thomas, *ibid*, p. 29. — Fénelon, *ibid*, p. 30. — Bossuet, *ibid*, p. 33. — Platon, le mariage de l'âme, le baiser nuptial de l'âme avec Dieu, *ibid*, p. 34. — Scholie : un tableau attribué à Murillo, *ibid*, p. 35.
- a. — *Le Pape définitiveur du Règne*. — *L'Encyclique Immortale*, IV^e année, p. 5. — Le Pape recteur de l'ordre social chrétien, et de nos études sur le terrain social religieux, *ibid*. — Le Souverain Pontife Léon XIII définitiveur des rapports du *Christ victime d'amour* avec le christianisme en tant que social, *ibid*, p. 6. — Le Pape prêche une *croisade sociale*, *ibid*, p. 7. — Le Pape a dit d'infuser, *dans les veines de l'Etat*, la sagesse et la vertu de la religion catholique, *ibid*, p. 8.
 - b. — *Le mouvement moderne vers le Règne Social de N.-S.* (Nouvelles du Règne) : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. XIV. — L'Esprit qui guide le Pape a fait prononcer le *serment de Fribourg*, IV^e année, p. 9.
 - c. — *Raison de l'Œuvre du Règne* : Le Règne social de Jésus-Christ, ce que nous entendons par là, (*Régner, c'est Diriger ; Regnare est Regere*), IV^e année, p. 8. — Celui-là règne qui gouverne le cœur, *ibid*. — L'Œuvre du Règne est fondée pour répondre aux désirs exprimés par le Sacré-Cœur dans ses révélations sociales de 1689, *ibid*, p. 8.

II^e Division. — Le Règne Moral du Christ-Hostie.

C. — LES DROITS DU CHRIST-HOSTIE-ROI :

- a. — *Dans le Sacrifice social* : 1^o Le Règne social du Christ-Hostie n'est pas une nouveauté, IV^e année, p. 81. — 2^o Le Christ-Hostie est un personnage social, *ibid*, p. 84. — 3^o Sa présence est un fait de l'Ordre social, *ibid*, p. 88. — 4^o La fonction sociale du Christ-Hostie, *ibid*, p. 89.
- b. — *Dans le Culte* : Le Christ-Couronné ou Christ-Eucharistique, I^{er} article (M. Chabau), IV^e année, p. 183. — C'est le Christ-Eucharistique-Roi ou l'Agneau Régnant, *ibid*. p. 200.
- II^e article (Chabau), IV^e année, p. 242. — Les Crucifix couronnés, représentation visible de la fonction invisible du Christ-Hostie, *ibid*. — Marchant avec les enseignes des peuples chrétiens, *ibid*. p. 243.
- Monuments du Christ-Roi à la cathédrale de Barcelone. I^{er} article (M. Chabau), V^e année, p. 87. — Le Trône d'Aragon et le Christ de Lépante, *ibid*, p. 89 et 93. — II^e article, L'Ostensoir de la Fête-Dieu, V^e année, p. 173. — Le Carrosse d'apparat, *ibid*, p. 179. — Le Salut des drapeaux, *ibid*. p. 181. — *Le frémissement* du drapeau du Lugo, *ibid*. p. 183. — *Le foulement* du drapeau royal d'Espagne, *ibid*. p. 185.
- c. — *Dans les Saints* : Le triomphe de l'Agneau Eucharistique, IV^e année, p. 264. — *La Dispute* de Raphaël, *la Dispute* de Cort, et *le Jubilé* de Lyon, *ibid*. p. 264. — AGNUS est le nom eucharistique de Jésus-Christ, *ibid*. p. 267. — Droits du Christ-Hostie au Règne et au couronnement, *ibid*. p. 268.
- d. — DANS LES NATIONS. *Le Relèvement des Nations par l'Eucharistie*, IV^e année, p. 270.
- La loi d'affermissement des Nations, *ibid*. p. 271.
- L'Eucharistie, talisman de leurs forces, *ibid*. p. 273.
- L'Eucharistie fait les grands hommes, les grands règnes, les grandes époques, *ibid*. p. 274.

D. — SOUS-DIVISION. SOCIOLOGIE DU RÈGNE :

- Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. VIII, p. XIV, p. XVI.
- *Le Règne Social du Christ-Hostie dans l'Histoire*, IV^e année, p. 149.
- La Tradition sociale eucharistique, règle de l'influence du Christianisme, *ibid*. p. 155. — La Religion antique se résume dans le sacrifice eucharistique, *ibid*, p. 156.
- *Enquête historique*, IV^e année, p. 158.
- a. — *Les serviteurs du Règne* : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. XVII, k.
- Le comte Grimouard de St-Laurent*, IV^e année, p. 70.
- Garcia Moreno* (par M. Villafuerte), IV^e année, p. 96.
- ROSE DE LIMA ET MARIE-ANNE DE JÉSUS, *Fleurs du Sacré-Cœur en Amérique* (par M. Matovelle), IV^e année, p. 218.
- Sœur Mercédès de Jésus*, sa vie, par M. Villafuerte, IV^e année, p. 222.
- Marc-Antoine Bragadino*, le dernier des Croisés et le martyr de Famagouste, par l'abbé Rodillon, V^e année, p. 156.
- Le Doge Pascal Cicogna*. Un trait de sa vie, V^e année, p. 189.

- b. — *Les Ennemis du Règne* : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. XVIII.
- *Les Puissances secrètes du Démon*, VI^e année, p. 52.
- c. — *Les Idées régnantes*. — *L'Idée sociale du Maçonisme*, IV^e année, p. 137.
- *Le Contrat social naturaliste*, *ibid.* p. 140.
- *Le Rationalisme d'Etat*, *ibid.* p. 141. — *Le Socialisme d'Etat, et le Satanisme d'Etat*, *ibid.* p. 141. — *L'Idée maçonnique ramène à un contrat satanique*, *ibid.* p. 142.
- *Le Procédé social du Maçonisme*, IV^e année, p. 144.
- *L'opposé du Contrat social eucharistique*, *ibid.* p. 145.
- *Un Projet de Congrès social eucharistique*, IV^e année, p. 146.

III^o LA PRATIQUE DE LA ROYAUTE NATIONALE DE L'HOSTIE

III^e SECTION. — TRAVAUX DE L'ŒUVRE INTERNATIONALE DES FASTES

III^e Division. Le Règne Thaumaturgique du Christ-Hostie.

- E. — ENQUÊTE SUR LES MIRACLES DE L'HOSTIE : Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. XVI^e.
- a. — *Sur leur présence dans chaque nation*. Voir le Catalogue général des Miracles, dressé par l'Œuvre.
- b. — *Sur leur rôle d'ensemble* :
 - (1) Les miracles du Christ-Hostie, dans les provinces Belges, V^e année, p. 38.
 - (2) — — — — — en Espagne, V^e année, p. 108.
 - (3) — — — — — dans l'Europe centrale, V^e année, p. 191.
 - (4) — — — — — en France, V^e année, p. 274.
 - (5) — — — — — dans l'Europe Nord-Ouest, VI^e année, p. 25.
 - (6) Note à la Carte eucharistique d'Italie, VI^e année, p. 110.
- F. — SOUS-DIVISION. MONUMENTS DES MIRACLES : Voir *Séries monographiques*.
- c. — *Index Doctrinal, III^e année p. VIII*. — 3^e article (du R. P. Fristot, S. J.), sur la Pâque des Hébreux et la Cène eucharistique, IV^e année, p. 157.
 - *L'Eucharistie et la Résurrection de la chair*, *ibid.*, p. 175.
 - *La Multiplication des pains et la Cène d'Emmaus*, *ibid.*, p. 179.
 - *L'Epitaphe de saint Abercius*, *ibid.*, p. 181.
 - *Couverture de l'Évangéliste de Ravenne*, *ibid.* p. 122.

d. — *Planches des Séries monographiques.*

- I. *Les vitraux de Saint-Etienne-du-Mont* (légendes du R. P. Fristot, S. J.), à l'Index Doctrinal, III^e année, p. VIII, c. I.
— L'Arche, planche LXI^e, III^e année, p. 234.
- II. *Tapisseries de Rubens*, les Triomphes du Saint-Sacrement (A. de Sarachaga), voir Index Doctrinal, III^e année, p. VIII, c. II.
- III. *Les Fresques d'Orviété* (Mgr X. Barbier de Montault), *ibid.*, p. VIII, III.
- IV. *Les groupes vivants de Campobasso* (M. l'archipr. Ambrosiani), *ibid.*, p. VIII, IV.
— L'instrument de paix de Campobasso, légende, IV, p. 260.
- V. *La tapisserie du Saint-Sacrement d'Angers* (M. de Farcy) :
 - (1). Offrandes d'Abel et de Cain. — Meurtre d'Abel. — Rencontre de Melchisedech et d'Abraham. — La Pâque et l'Agneau pascal. — Moïse frappe le rocher. — David recevant les pains de proposition. — Elie réconforté par l'Ange.
Légendes, IV^e année, p. 66 à 69 ; planche LI, IV^e année, p. 57.
 - (2). La Cène. — Le crucifiement. — Idole renversée. — Saint Grégoire le Grand convertit une hostie en chair. — Doutes d'un prêtre. — Délivrance d'un possédé. — Conversion d'un payen.
Légendes, IV^e année, p. 122 ; planche LIV, IV^e année, p. 120.
 - (3) Les abeilles font une chapelle de cire. — Histoire du juif Jonas. — Mort d'un pêcheur qui communique indignement. — Punition d'un mauvais prêtre. — Hérétiques noyés. — Conversion d'un hérétique. — Vol sacrilège. — Punition d'un juif. — La naissance de Jésus.
Légendes, IV^e année, p. 206 ; planche LVIII^e, *ibid.*, p. 200.

IV^e Division. Le Règne Ethnarchique du Christ-Hostie.

G. — ENQUÊTE SUR LES HOMMAGES A L'HOSTIE :

- a. — *Hommages nationaux.* Le règne social de Jésus-Christ sur la France et sur le monde chrétien, prouvé par la numismatique (Vicomte Ponton d'Amécourt), IV^e année, p. 236.
— Le Labarum et l'Hostie (Le *Chrisme de l'Agneau*, posé sur le Labarum de Constantin, au lieu de la Croix), *ibid.*, p. 238. — Labarum de Théodose (chrisme environné de pampres eucharistiques), *ibid.*
- b. — *Hommages des chefs et des armées.* Chars de bataille affectés au Saint-Sacrement, V^e année, p. 179 ; — déposés dans les sanctuaires, *ibid.*, p. 126.
— Le saint Sang de Weingarten (La Procession armée des chevaliers du saint Sang), V^e année, p. 34.
— L'Arche eucharistique des Princes d'Albano, V^e année, p. 22.
— Le salut des drapeaux à la Fête-Dieu, V^e année, p. 181.
- c. — *Hommages des foules et des groupes sociaux.* L'étendard de Mondovi, (M. l'archipr. Ambrosiani), IV^e année, p. 41. — II^e article, *ibid.*, p. 102.
— Les corporations de Campobasso, III^e année, p. 42 et 263 ; IV^e année, p. 182.
— Les processions de la Fête-Dieu à Campobasso, *ibid.*, p. 253. — L'Instrument de paix de Campobasso, *ibid.*, p. 260

— Les ostensoirs du trésor de Monza (Mgr X. Barbier de Montault), VI^e année, *ibid.*, p. 93.

H. — SOUS-DIVISION. MONUMENTS DES HOMMAGES :

a. — Monuments écrits :

1. — *La Place du Christ-Hostie dans les nations*. Rapport adressé à la Société belge des Fastes Eucharistiques (par M. le comte d'Alcantara), V^e année, p. 9. — VI^e année, p. 68.
 - Hommages rendus à l'Hostie par les chefs des Etats chrétiens, *ibid.*, p. 16.
 - Labarum de Théodose, sa signification eucharistique (Monogramme ou chrisme entouré de pampres de vigne), *ibid.*, p. 240. — Labarum flottant sur le char de bataille eucharistique (le Saint-Sacrement porté dans le « *Tabernaculum Fœderis* ») *ibid.*
 - Les victoires des Empereurs chrétiens, rapportées à l'Eucharistie, *ibid.*
 - Les *Agnels* et les *monnaies Constantinienues*, *ibid.*, p. 241.
2. — L'HOSTIE MARCHANT AVEC LES DRAPEAUX (inséparable du crucifix et de l'étendard national), voir IV^e année, p. 243.
 - Portée en triomphe sur les chars de bataille avec les insignes impériaux byzantins, romans, gothiques ; aux Croisades ; avec les étendards de religion pendant la renaissance, *ibid.*, p. 243.
 - L'ÉTENDARD DES CINQ PLAIES du Portugal, donné à D. Henrique, comme le *Labarum* à Constantin, l'*Écu fleurdelysé* à Clovis, comme l'*étendard de la Royauté* à Jeanne d'Arc, et le *Sacré-Cœur* proposé aux armes de Louis XIV, V^e année, p. 7.
 - LES TEMPLES-PALAIS, du Portugal, V^e année, p. 8. — l'Italie et d'Espagne, *ibid.*, p. 128.
 - LES SANCTUAIRES D'ÉTAT ET LES BASILIQUES NATIONALES. Le pourquoi ces deux classes de monuments ont été érigés, et à quelle fin, V^e année, p. 227.
 - LA FÊTE-DIEU. Pourquoi le ciel décréta l'institution de la Fête-Dieu, IV^e année, p. 200. — Procession de la Fête-Dieu à Campobasso, IV, p. 251 (251). — La paix de Campobasso, *ibid.*, p. 260.
 - N.-S. *Jésus au Saint-Sacrement* déclaré ROI PERPÉTUEL DE FLORENCE, V^e année, p. 36. — ROI DE VENISE, *ibid.*, p. 37. — ROI DE LUCQUES, VI^e année, p. 178.
 - HOMMAGES-LIGES *au Christ-Roi et serments prêtés sur l'Hostie*, V^e année, p. 87. — Dans la constitution de Catalogne et d'Aragon, *ibid.*, p. 88.
 - Dans le pacte de Pelage et le fuero de Sobrarbe, *ibid.*, p. 91.
 - Hommages-Liges des Nassau à Anvers, V^e année, p. 22. — A. Amsterdam. p. 20.
 - LE TRONE D'ARAGON donné à la cathédrale de Barcelone, V^e année, p. 8 9.
 - Les Hommages-Liges de France à l'Hostie, V^e année, p. 269.
 - LE SACRÉ-CŒUR ET L'AMÉRIQUE, IV^e année, p. 213.
 - L'Amérique, monde nouveau, est un sol prédestiné du Sacré-Cœur, *ibid.*, p. 215.
 - L'existence des saints est ce qui explique la vocation des peuples et les destinées des nations, *ibid.*, p. 216. — Rose de Lima et Marie-Anne de Jésus, *ibid.*, p. 218. — Sœur Mercédès de Jésus, *ibid.*, p. 222.
 - *Actes des congrès des catholiques Argentins et du Chili*, publiés l'an 1885, à Quito, IV^e année, p. 224.

- Discours de M. Emilio Lamarca, *ibid.*, p. 225.
- *Une nation se relevant par le Christ-Hostie*, IV^e année, p. 287. Le Congrès eucharistique de l'Equateur, *ibid.* — Hommage social le jour de la Fête-Dieu, V^e année, p. 59.
- *Le Règne social du Christ à l'Equateur*, V^e année, p. 55. — Consécration et réparation nationales, *ibid.*, p. 56. — Consécration, actes de réparation des groupes sociaux, *ibid.*, p. 58. — Manifestation du Congrès eucharistique de Quito, *ibid.*, p. 59. — Le pacte social de l'Equateur, *ibid.*, p. 61.
- *Lettre de M. J. Matovelle sur l'état actuel de l'Amérique*, V^e année, p. 82.
- 4. — *Une consécration de château au Cœur de Jésus*. — Le Cœur de Jésus et Madeleine (poésie de M. E. de Villedieu), V^e année, p. 233.
- *La Restauration du Règne de Jésus-Christ en Italie*. L'Eucharistie, le Rosaire et le nouveau Pompéï (M. l'archipr. Ambrosiani). Avant-propos, V^e année, p. 145. — Pompéï avant 1880, *ibid.*, p. 150. — II^e article, le nouveau Pompéï, V^e année, p. 250. — La future cité de l'Hostie et son rôle dans l'avenir, *ibid.*, p. 263.
- LE CARTULAIRE DE LA CLAUSE « REGNANTE CHRISTO. » (Article de M. l'abbé Métais), V^e année, p. 300. — Les 69 chartes recueillies par Jean Besly, *ibid.*, p. 303.
- La conclusion à tirer (par M. de Maricourt), *ibid.*, p. 314.
- II^e article (de M. l'abbé Sachet), VI^e année, p. 111. — Les 86 chartes recueillies par Blondel et Goldast, *ibid.*, p. 117.
- L'HOMMAGE DE TOUTES LES NATIONS ET LEURS CHEFS A L'EXPOSITION VATICANE, VI^e année, p. 139.

b. — Monuments plastiques. (Planches de la Revue Illustrée.)

(Pour les Planches se rapportant à des *Séries monographiques*, voir *F. Sous-Division Monuments des Miracles*, présent Index.

Pour la suite *typographique* des Planches I à XLIV^e, voir *d. La Revue Illustrée*, à l'Index Doctrinal, III^e année, p. X.)

- Planche L. — La Bourse de saint Til, à Brageac (Cantal), IV^e année, p. 41 ; légende (M. Chabau), *ibid.*, p. 60.
- Planche LI. — Suite des Tapisseries d'Angers, IV^e année, p. 57. Légende (Farcy), *ibid.*
- Planche LII. — Le Triomphe de saint François d'Assise, IV^e année, p. 28 ; lég. *ibid.*, p. 35 (par le R. P. de Lachau, S. J.)
- Planche LIV. — Suite des tapisseries d'Angers, VI^e année, p. 120 ; lég. *ibid.*, p. 122.
- Planche LIII. — L'Intronisation du Messie, IV^e année, p. 96 ; lég. *ibid.*, p. 122.
- Planche LV. — L'*Etendard de Mondovi*, IV^e année, p. 102 ; légendes *ibid.*, p. 41, et 102.
- Planche LVI. — La Messe, de Rosseli, au Louvre, IV^e année, p. 126 ; lég. *ibid.*, p. 124.
- Planche LVII. — La Vision d'Isabelle de Huy, IV^e année, p. 158 ; lég. à la page 201.
- Planche LVIII. — Suite des Tapisseries d'Angers, IV^e année, p. 200 ; légendes, *ibid.*, p. 206.

- Planche LIX. — Groupes de Campobasso, IV^e année, p. 182 ; légende, III^e année pages 273 et 274.
- Planche LX. La Mystique du Saint-Sacrifice de la Messe, par Johannes Fries, IV^e année, p. 212 ; légende (R. P. Wittmann), *ibid.*, p. 209.
- Planche LXI. — Suite des vitraux de Saint-Etienne-du-Mont. L'Arche, IV^e année, p. 234.
- Planche LXII. — Le Christ-Roi, et Pyxides Eucharistiques, IV^e année, p. 242 ; lég. (Chabau), IV^e année, p. 143 et p. 242.
- Planche LXIII. — L'étole de Pie IX, au Musée de Paray, IV^e année, p. 260 ; lég. *ibid.*, p. 263.
- Planche LXIV. — Le Triomphe de l'Agneau Eucharistique, d'après C. Cort, IV^e année, p. 270 ; légende, *ibid.*, p. 264.
- Planche LXV. — Le Saint Sang de Weingarten, V^e année, p. 26 ; légende, *ibid.*, p. 33.
- Planche LXVI. — Le sceau du Concordat de François I^{er}, V^e année, p. 35 ; légende, *ibid.*, p. 184.
- Planche LXVII. — Venise délivré de la Peste. V^e année, p. 154 ; lég. *ibid.*, p. 36.
- Planche LXVIII. — Carte Eucharistique de Belgique ; V^e année à la page 36 ; légende, *ibid.*, p. 38.
- Planche LXIX. — Le Crucifix de Lépante ; V^e année, p. 86 ; légende, *ibid.*, p. 93.
- Planche LXX. — Le Trône d'Aragon servant à porter le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu, à Barcelone, 5^e année, p. 98 ; légende, *ibid.*, p. 89.
- Planche LXXI. — Fragments de la Basilique de Capharnaüm, V^e année, p. 102 ; légende, *ibid.*, p. 103.
- Planche LXXII. — Carte Eucharistique d'Espagne, V^e année, p. 130 ; légende, *ibid.*, p. 108.
- Planche LXXIII. — L'Ostensoir de Barcelone, V^e année, p. 156 ; légende, *ibid.*, p. 173.
- Planche LXXIV. — L'Ostensoir de Barcelone placé sur le trône d'Aragon ; V^e année, p. 172 ; légende *ibid.*, p. 173.
- Planche LXXV. — Consécration de Venise, fresque de Dolabella, V^e année, p. 188 ; légende *ibid.*, p. 188.
- Planche LXXVI. — Carte Eucharistique de l'Europe centrale, V^e année, p. 214 ; légende, *ibid.*, p. 191.
- Planche LXXVII. — Le Pacte de Tolbiac, V^e année, p. 250 ; légende, *ibid.*, p. 269.
- Planche LXXVII. — Le Pacte de Braga, V^e année, p. 263 ; légende, *ibid.*, p. 269.
- Planche LXXIX. — Hommage de la Couronne de France, à une Hostie de Miracles, V^e année, p. 274 ; légende *ibid.*, p. 271.
- Planche LXXX. — Carte Eucharistique de France, V^e année, p. 296 ; légende, *ibid.*, p. 274.
- Planche LXXXI. — L'Ordre Social chrétien (3^e Frontispice de la Revue), VI^e année, p. 12 ; légende, *ibid.*, p. 19.
- Planche LXXXII. — Les tableaux de l'Hostie d'Amsterdam, VI^e année, p. 18 ; légende, *ibid.*, p. 20.
- Planche LXXXIII. — Les Hommages-Liges des Nassau, VI^e année, p. 24 ; légende *ibid.*, p. 22.

- Planche LXXXIV. — Carte Eucharistique de l'Europe Nord-Ouest; VI^e année, p. 48; légende, *ibid.*, p. 26.
- Planche LXXXV. — Le Vitrail des Nassau à Anvers, VI^e année, p. 72; légende, *ibid.*, p. 103.
- Planche LXXXVI. — Les Ostensoirs du Trésor de Monza, VI^e année, p. 92; légende *ibid.*, p. 93.
- Planche LXXXVII. — Les Reliquaires de l'Hostie d'Augsbourg, VI^e année, p. 102; légende, *ibid.*, p. 108.
- Planche LXXXVIII. — Carte Eucharistique d'Italie, VI^e année, p. 110; note, *ibid.*, p. 110.
- Planche LXXXIX. — Le Saint Voul, ou Christ-Roi de Lucques, VI^e année, p. 148; légende, *ibid.*, p. 176.
- Planche XC. — Le Christ d'Assise qui a parlé à saint François, VI^e année, p. 164; légende, *ibid.*, p. 178.
- Planche XCI. — L'Arcane de l'Ordre Franciscain. VI^e année, p. 175, légende, *ibid.*, p. 179.
- Planche XCII. — La Médaille de saint Paul, VI^e année, p. 184; légende, *ibid.*, p. 180.
- Planche XCIII. — Le Système du Meilleur Gouvernement, VI^e année, p. légende, *ibid.*, p. 204.
- Planche XCIV. — Le Système de la Rébellion, VI^e année, p. légende, *ibid.*, p. 214.
- Planche XCV. — « *Le Carroccio* » de Sienne, VI^e année; légende, *ibid.*, p. 230.
- Planche XCVI. — « *La Maestà*, » la Majesté de Sienne, VI^e année, p. 246. légende, *ibid.*, p. 238.

IV^o. L'APPLICATION DU RÉGIME OFFICIEL DU SEIGNEUR

IV^o SECTION. — TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR LE CENTENAIRE DE 89

V^e Division. — Le Règne Esthétique du Christ-Hostie.

- K.** — a. DANS LES STYLES D'ARCHITECTURE. — Voir III^e année, p. 56.
V^e année, p. 105.
- b.** — LE RÉGNE MANIFESTÉ PAR LE MOYEN DE L'ART. (M. Grimouard de Saint-Laurent).
— Voir l'Index Doctrinal, III^e année, p. VII a.

- III^e article (moyen âge), IV^e année, p. 126.
- IV^e article (dans les temps modernes), V^e année, p. 27.
- IV^e article (fin), V^e année, p. 98.

VI^e Division. — Le Règne Politique du Christ-Hostie.

J. — a. LE PACTE ET L'HOSTIE :

- Le « *Sacramentum* » FÉDERIS, du PACTE AVEC DIEU, chez les Francs, les Angles, les Goths, les Lombards : voir VI^e année, p. 69.

b. — LE PACTE ET LE DRAPEAU :

- LA CHEVALERIE ET SON RÔLE DANS L'ORDRE SOCIAL (par M. de Maricourt), VI^e année, p. 184. — C'est l'esprit chevaleresque qui donne au Pacte sa force de résistance, *ibid.*, p. 185. — C'est la chevalerie qui donne aux Sociétés le degré de leur puissance, *ibid.*, p. 188. — Comment l'ordre social pour progresser se porte vers la chevalerie, *ibid.*, p. 190. — L'avenir de la Chevalerie et le pressentiment du monde, *ibid.*, p. 192.

c. — LES PACTES ET LA CHRÉTIENTÉ :

- Série des Pactes de la Chrétienté, V^e année, p. 140.
- *La Consécration de Venise sous le Doge Pascal Cicogna*, V^e année, p. 188.
- LES PACTES EUROPÉENS, (par M. de Maricourt), V^e année, p. 215. — L'ordre social est fondé sur le Pacte National avec le Christ-Hostie-Régnant, *ibid.*, p. 215. — Ce que les Pactes Sociaux Chrétiens ont été, *ibid.*, p. 216. — Quels ont été les Pactes Nationaux avec le Christ-Hostie-Régnant, *ibid.*, p. 217. — Comment sont nés les Pactes Européens, *ibid.*, p. 221. — *Le Décret Salique*, *ibid.*, p. 224. — Ce que les Pactes Européens ont produit, *ibid.*, p. 226.
- Les Pactes de Tolbiac, de Braga et de Dijon, V^e année, p. 269.
- Le Pacte d'Albion, VI^e année, p. 86.

d. — LA RUPTURE DES PACTES DE LA CHRÉTIENTÉ :

- *Les Pactes Sataniques*, (par M. de Maricourt), VI^e année, p. 49. — Ce qu'est le Pacte Satanique, *ibid.*, p. 50. Quelles sont les Puissances secrètes du Démon, *ibid.*, p. 52. — Comment sont nés les Pactes de Perdition, *ibid.*, p. 54. — Comment s'est effectué l'Accaparement de la Révolution, *ibid.*, p. 59. — Le KAHAL CENTRAL, ce que c'est ; *ibid.*, p. 61.

e. — LE RECOURS AUX PACTES DU SACRÉ-CŒUR :

- *Le Serment de Fribourg*, III^e année, p. 326. — IV^e année, p. 82.
- *Le Pacte Social de l'Equateur et son Importance pour l'Europe*, V^e année, p. 131. — (Voir à ce sujet les précédents articles de M. de Maricourt). IV^e année, p. 55 et 287.
- Bases de l'Union entre le Christ-Hostie et l'Amérique latine, V^e année, p. 132. — Le Pacte Social basé sur *Serment-lige à l'Hostie*, *ibid.*, p. 137. — *Le Serment-Lige de la République et du Congrès de l'Equateur*, V^e année, p. 138. — La signification du Pacte de Quito, par rapport à la France et à l'Europe, *ibid.*, p. 137.
- Ce qu'il faut faire en France et en Europe pour répondre au mouvement d'Union de l'Amérique latine avec le Sacré-Cœur, *ibid.*, p. 141.
- Un Equatorien, à Paray, renouvelle les Actes-Liges du Congrès de Quito, *ibid.*, p. 143.

- *Le Pacte de Quito ou la Consécration de l'Equateur au Très Saint-Cœur de Jésus*, (par M. Matovelle), VI^e année, p. 143.
 - Note de la Rédaction sur la Politique*, IV, p. 227.
 - Nous nous interdisons la politique de parti, quoiqu'il est bon qu'il y ait des groupes chrétiens occupés de politique sur le terrain pratique, *ibid.*, p. 227.
 - Acte des Catholiques Belges rendant hommage au Christ-Hostie de leur victoire politique, *ibid.*, p. 228.
 - Acte de S. E. le Cardinal Desprez, au Congrès Eucharistique de Toulouse, *ibid.*, p. 228.
-

V^o. SANCTION DU RÉGIME UNIVERSEL DU SACRÉ CŒUR

V^e SECTION. — TRAVAUX POUR LA FÉDÉRATION

VII^e Division. — Le Règne Physique du Christ-Hostie.

- L.** — **a.** — D'APRÈS LES PRODUITS DE LA TERRE :
- *L'Action de l'Eucharistie sur le monde physique*. (M. l'Archip. Ambrosiani), VI^e année, p. 214.
- b.** — D'APRÈS LES TRADITIONS D'ITALIE :
- *Le Meilleur gouvernement*, selon les fresques de Lorenzetti, au Palais de Sienne, I^{er} article. VI^e année, p. 166.
 - II^e article. Suivant *l'Histoire de la République de Sienne*, *ibid.* p. 230.
- c.** — D'APRÈS LE RYTHME DES PUISSANCES VOUÉES A L'HOSTIE :
- LE CONCERT DES ETATS CHRÉTIENS. VI^e année, p. 247. — Les Peuples, en tant qu'instruments d'ordre, sont des instruments de l'Ordre sacré, *ibid.*, p. 249.
 - Les peuples ont chacun leur mission, ou ligne de gouvernement, *ibid.*, p. 251. — La hiérarchisation des Etats Chrétiens suit une ligne d'évolution dont Rome est le pivot, *ibid.*, p. 255. — La prospérité de tout peuple, nation ou Etat dépend de sa participation au Concert des Puissances vouées au règne social de l'Agneau, *ibid.* p. 257.
- M.** — L'ORDRE NOUVEAU MODERNE.
- a.** — *En Amérique* :
- LETTRE DE M. J. MATOVELLE, sur l'Etat actuel de l'Amérique, VI^e année, p. 12.
 - Les Prêtres Oblats de l'Amour divin, *ibid.*, p. 14. — Plan pour constituer la *Confédération Internationale Eucharistique*, *ibid.*, p. 16.

b. — En France :

- UN PRINCIPE. UN PARTI, (par M. d'Ainval), VI^e année, p. 74. — Ce qui constitue l'homme complet, *ibid.*, p. 74; la Société complète, *ibid.*, p. 75; — comment parvenir à la plénitude de l'individu et de la Société, *ibid.*, p. 78.
- UNE LOI, (par M. d'Ainval), VI^e année, p. 150.

N. — COSMOLOGIE DU RÈGNE.**a. — Les Trois Frontispices de la Revue.**

- (1) *Le Premier Frontispice* pour la I^e et II^e année, « OMNIA IN CHRISTO CONSTANT. » *La Nature Mondiate, ou le Cosmos soumis au Christ-Hostie.* — Voir la II^e année, p. 4 et 233. — La III^e année, p. 52. — *Le Cadre*, représentant l'exaltation de l'Hostie, par les monuments, *ibid.*
- (2) *Le deuxième Frontispice*, pour les III^e et IV^e année, IV^e année, p. 57. — *l'Hostie Régnante*, éclipsée par l'Etoile Maçonnique, IV^e année, *ibid.*, p. 58. — *La Puissance sociale de l'Eucharistie* apparaissant à l'horizon, *ibid.*, p. 59. — *Flamme blanche* caractérisant le règne Eucharistique de l'Agneau, *ibid.*, p. 60; — *Le Cadre*, montrant *le Concert des Arts, des Sciences et des Vertus*, convoqués au triomphe des Hommages portés au Christ-Hostie, *ibid.*, p. 60.
- Voir la planche du 2^e Frontispice : LA PUISSANCE SOCIALE DE L'EUCARISTIE, « *Ecce Tabernaculum Dei cum Homnibus*, », IV^e, année, p. 10.
- (3) *Le Troisième Frontispice*, pour les V^e et VI^e années. « L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN, VI^e année, p. 19. — *Le Nouveau Contrat* résultant des Monuments et des Hommages, *ibid.*, p. 19. — LE GRAND TEMPLE PALAIS vu par Ezéchiél, *ibid.*, p. 20. — *Le Cadre* donnant LES PACTES DU SACRÉ-CŒUR, *ibid.*
- Voir la Planche du 3^e Frontispice : Planche LXXXI^e, VI^e année, p. 12.

VIII^e Division. — Le Règne Pratique de Jésus-Hostie.

- O. — a. LE RÈGNE PRATIQUE DE JÉSUS-HOSTIE**, thèse de M. Villafuerte, VI^e année, p. 5.
 - Le Règne de Jésus-Hostie sur le monde est le remède à tous les maux de l'humanité, *ibid.*, p. 7. — LIGUE UNIVERSELLE A FORMER pour ramener les Sociétés à Jésus-Hostie, *ibid.*, p. 9. — Comment restaurer le règne pratique de Jésus-Hostie, *ibid.*, p. 11.
- b. L'HOMMAGE-LIGE AU 20 JUIN 1889**, VI^e année, p. 197.
 - *Dates terribles*, *ibid.* 198.
 - *Travaux en vue de l'Hommage-Lige*. *ibid.*
 - *Sur la Prospérité des Peuples voués à l'Agneau*, et de la nécessité de faire acte d'hommage à l'occasion du 2^e Centenaire de la révélation sociale du Sacré-Cœur. (M. le comte d'Alcantara). VI^e année, p. 204.
- c. — LA NOUVELLE PUBLICATION DE « l'Institut des Fastes »**, VI^e année, p. 203.

LISTE GÉNÉRALE DES INDEX DU « RÉGNE »

I. INDEX DES TABLES DES ARTICLES :

- De la première année 1883.* — Voir I^e année, p. 279.
De la deuxième année 1884. — Voir II^e année, p. 326.
De la troisième année 1885. — Voir III^e année, p. 327.
De la quatrième année 1886. — Voir IV^e année, p. 311.
De la cinquième année 1887. — Voir V^e année, p. 318.
De la sixième année 1888. — Voir VI^e année, p. 261.

II. INDEX RAISONNÉS DU RECUEIL :

- Index Analytique de la première année.* — Voir I^e année, p. 273.
Index synthétique des deux premières années. — Voir II^e année, p. 316.
Index Doctrinal des trois premières années. — Voir III^e année, p. 329.
Index synthétique des six années. — Voir VI^e année, p. 263.

LAUS DEO !

FIN

Le Gérant,
X. JEVAIN.

Le Propriétaire-Directeur,
Baron ALEXIS DE SARACHAGA.

